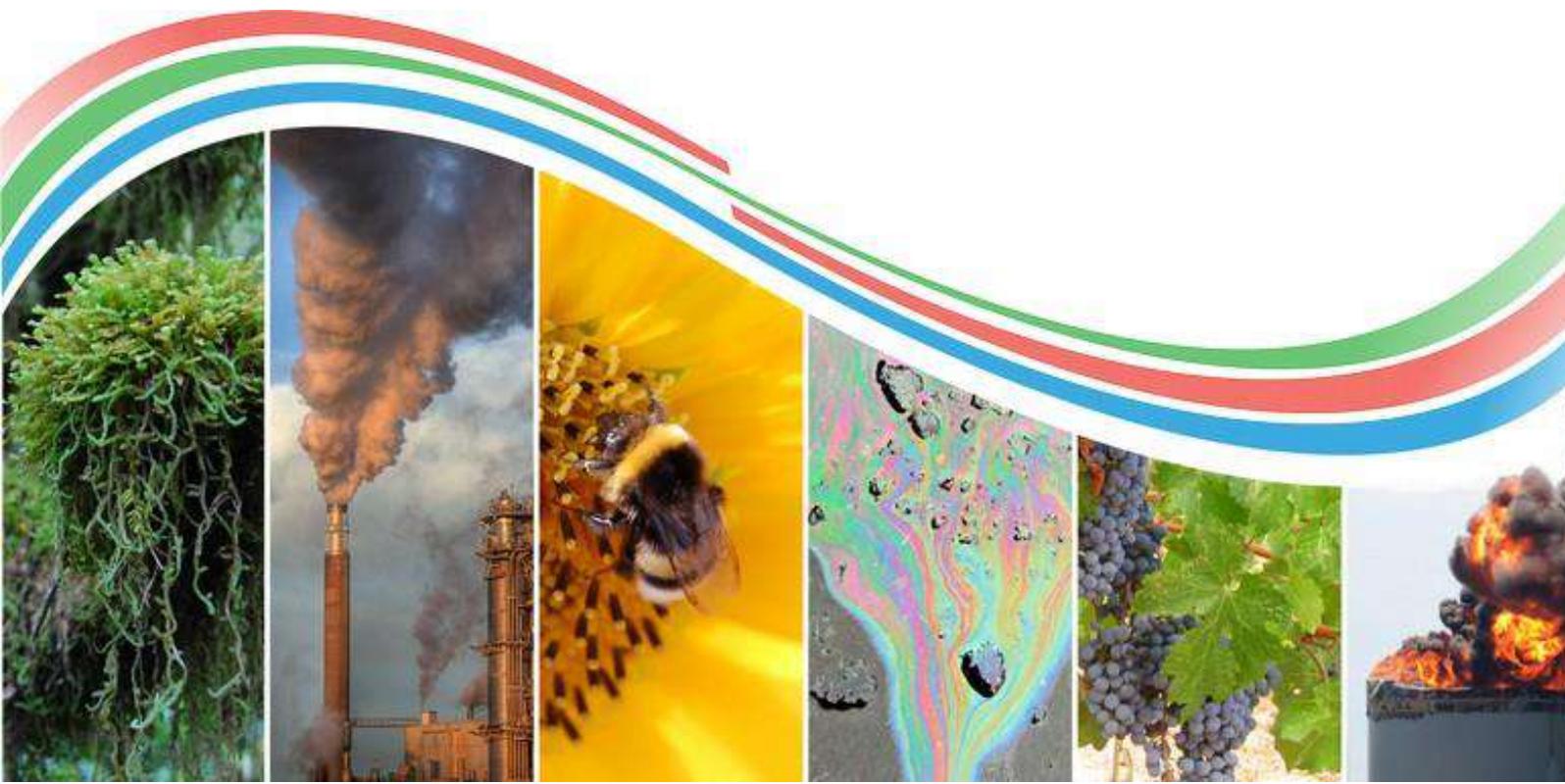


# Évaluation Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes du  
Pays Loudunais



**PAYS LOUDUNAIS**  
*Communauté de Communes*



Référence projet : **Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET**

Titre du rapport : Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais

Client : Communauté de Communes du Pays Loudunais  
2 rue Fontaine d'Adam  
BP 30004  
86201 LOUDUN  
www.pays-loudunais.fr

Contact client : Sylvanie RIQUET, Directrice Générale Adjointe des services

Date du document : 15/09/22

Rapport N°. : 77060.03-RN002 - 01

Projet N°. : 77060.03

Références de la proposition : Appel d'offre AUXILIA / AKAJOULE / ATMOTERRA (99064-28)



**Résumé :** Le présent dossier constitue, conformément aux articles R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour la période 2020-2026. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par Communauté de Communes du Pays Loudunais dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

**Préparé par :**  
Gwladys DIQUELOU  
Virginie DUVAL  
Adrien BOUZONVILLE

**Approuvé par :**  
Sylvanie RIQUET  
Anne-Cécile Moron

**À propos des auteurs :** Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Virginie DUVAL, Gwladys DIQUELOU et Adrien BOUZONVILLE. Ces derniers sont Ingénieurs Environnement Seniors et disposent de plus de 16 années d'expérience dans les domaines de l'environnement.

**Distribution publique**

**Mots clés :** PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Évaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO<sub>2</sub>, Carbone,

**Le rapport sera cité comme suit :**

ATMOTERRA, 2022, Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais, Période 2022-2028, Rapport préparé pour la Communauté de Communes du Pays Loudunais, Ref. 77060.03-RN002, du 15/09/22

Version	Révision	§ ou page du document	Visa
00	Version du 05/02/22	Integralite du document	AB
01	Reprise du PCAET et EES (a la marge) suite au moratoire sur l'éolien	Integralite du document et §2.3.1 et 2.3.3 (gouvernance)	AB

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>9</b>
1.1	Les objectifs	9
1.2	La démarche du PCAET	9
1.3	L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)	10
1.3.1	Démarche globale	10
1.3.2	Les enjeux environnementaux du territoire	12
1.3.3	L'analyse des actions, une démarche itérative	12
1.4	Incidences du PCAET	13
1.5	Le PCAET comme une réponse aux enjeux du territoire	15
<b>2</b>	<b>PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS</b>	<b>22</b>
2.1	Particularités du territoire	22
2.2	Objectifs du PCAET	23
2.3	Élaboration du PCAET	24
2.3.1	Accompagnement du Syndicat Énergies Vienne	24
2.3.2	Un diagnostic territorial comme base de réflexion	25
2.3.3	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes	26
2.4	Présentation du plan d'actions	28
<b>3</b>	<b>ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME</b>	<b>32</b>
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires	32
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	33
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA	33
3.1.3	Articulation du PCAET avec le SRADDET et le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Nouvelle Aquitaine	34
3.1.4	Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Écologique	35
3.1.5	Articulation du PCAET avec le SCoT	35
3.1.6	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU	35
3.2	Les autres plans à considérer	37
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires	38
<b>4</b>	<b>L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION</b>	<b>39</b>
4.1	Définition et objectifs	39
4.2	Cadre juridique	39
4.3	Présentation de la méthodologie suivie	40
4.3.1	Démarche globale	40
4.3.2	Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement	41
4.3.3	Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET	41
4.3.4	Phase 3 : Formalisation et restitution finale	42
<b>5</b>	<b>ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>43</b>
5.1	Méthodologie	43
5.2	Milieu physique	45
5.2.1	Sols et sous-sols	45
5.2.2	Ressources non-renouvelables	48
5.2.3	Eaux souterraines	50
5.2.4	Eaux superficielles	54
5.2.5	Air	58
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre	65
5.3	Milieu naturel	69
5.3.1	Milieus remarquables (dont Natura 2000)	69
5.3.2	Diversité biologique	75
5.3.3	Continuités écologiques	80
5.4	Milieu humain	82
5.4.1	Démographie/Population et Santé	82
5.4.2	Activités humaines	86

5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces .....	93
5.4.4	Patrimoine culturel, architectural et historique .....	95
5.5	Gestion des déchets et assainissement .....	97
5.5.1	Déchets .....	97
5.5.2	Assainissement .....	101
5.6	Déplacement et infrastructures de transport .....	103
5.6.1	Infrastructures de transports .....	103
5.6.2	Déplacements .....	104
5.6.3	Synthèse .....	105
5.7	Risques et nuisances .....	106
5.7.1	Risques naturels .....	106
5.7.2	Risques technologiques et risques liés à l'activité humaine .....	114
5.7.3	Bruit .....	118
5.7.4	Autres nuisances .....	121
5.8	Paysages .....	124
5.8.1	Atlas du paysage .....	124
5.8.2	Synthèse .....	125
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	126
5.9.1	Synthèse générale .....	126
5.9.2	Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET .....	127
<b>6</b>	<b>EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES .....</b>	<b>132</b>
6.1	Démarche et étapes de l'évolution du plan d'actions .....	132
6.2	Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégie .....	134
6.2.1	Lors du séminaire départemental du 08 mars 2019 .....	134
6.2.2	Lors du séminaire d'élus du 10 avril 2019 – Définition des objectifs stratégiques .....	136
6.2.3	Lors du séminaire d'élus du 10 avril 2019 – Définition de la stratégie énergétique 2020 .....	139
6.2.4	Lors du COTEC de consolidation de la stratégie du 16 avril 2019 et du COPIL de validation de la stratégie du 14 mai 2019 .....	143
6.2.5	A l'issue de la phase de reprise et finalisation du PCAET entre Février et Septembre 2022 .....	147
6.2.6	Mise à jour de la stratégie énergétique en 2022 .....	148
6.3	Mesures ERC proposées en phase plan d'actions .....	153
6.3.1	Méthodologie .....	153
6.3.2	Lors des ateliers de concertation .....	154
6.3.3	Lors des COTEC du 02 juillet 2019 et du 17 septembre 2019 .....	154
6.3.4	Évolutions lors du COPIL du 02 octobre 2019 .....	155
6.3.5	Évolutions du plan d'actions .....	157
6.3.6	Réunion de finalisation de la démarche du PCAET du 17 décembre 2019 .....	180
6.3.7	Reprise et finalisation du PCAET entre Février et Septembre 2022 .....	180
6.3.8	Synthèse sur la prise en compte des mesures ERC et des évolutions du plan d'actions .....	181
<b>7</b>	<b>EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE .....</b>	<b>182</b>
7.1	Analyse du plan d'actions du PCAET .....	182
7.2	Profil du PCAET .....	189
7.3	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales .....	191
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET .....	191
7.3.2	Temporalité des incidences .....	196
7.4	Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques du territoire .....	200
7.4.1	Sites Natura 2000 .....	200
7.4.2	Champagne de Méron (FR5212006) .....	202
7.4.5	Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR5200629) .....	208
7.4.6	Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (FR2410012) .....	212
7.4.7	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (FR2410011) .....	214
7.4.8	Les puy du Chinonais (FR2400540) .....	216
7.4.9	La Loire de Candès Saint Martin à Mosnes (FR2400548) .....	217
7.4.10	Synthèse des menaces et facteurs à influence positive des sites Natura 2000 .....	221
7.4.11	Continuités écologiques identifiées .....	223
7.4.12	Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques ...	229
<b>8</b>	<b>PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI .....</b>	<b>232</b>
<b>9</b>	<b>CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS .....</b>	<b>238</b>
9.1	Conformité avec les plans règlementaires .....	238

9.1.1	Compatibilité avec la SNBC .....	238
9.1.2	Compatibilité avec le PREPA .....	241
9.1.3	Compatibilité avec le SRCAE Poitou Charentes .....	242
9.1.4	Compatibilité avec le SRADDET de Nouvelle Aquitaine .....	245
9.1.5	Cohérence avec le SCOT du Pays Loudunais .....	253
9.2	Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés .....	253
<b>10</b>	<b>MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) .....</b>	<b>255</b>
<b>11</b>	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>256</b>

## Liste des figures

Figure 1 : Stratégie adoptée pour la PCAET de la CCPL .....	10
Figure 2: démarche d'élaboration de l'EES .....	11
Figure 3 : Profil du PCAET.....	13
Figure 4 : Démarche globale d'élaboration du PCAET .....	24
Figure 5 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme....	32
Figure 6 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	33
Figure 7 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET .....	40
Figure 8 : Extrait de la carte géologique de la France .....	45
Figure 9 : Superposition des cavités inventoriées en 2013 sur la carte d'aléa issue du projet de PPR de 2001 .....	46
Figure 10 : Carte topographique du territoire .....	46
Figure 11 : Localisation des carrières .....	48
Figure 12 : Emprise des SAGE sur le territoire .....	54
Figure 13 : Réseau hydrographique du territoire .....	54
Figure 14 : Risque Radon sur le territoire (Source : IRSN).....	61
Figure 15 : Localisation des sites Natura 2000 sur le territoire .....	69
Figure 16 : Localisation des sites inscrits au titre de la Loi 1930 et des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire.....	70
Figure 17 : Localisation des ZNIEFF du territoire .....	71
Figure 18 : Localisation des zones humides potentielles du territoire.....	72
Figure 19 : Extrait du SRCE Poitou-Charentes .....	80
Figure 20 : Densité de population sur le territoire (Source : INSEE).....	82
Figure 21 : Indice de vieillissement de la population par commune du territoire (Source : SIRSé) .....	83
Figure 22 : Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux en 2015 (Source : SIRSé).....	83
Figure 23 : Répartition des établissements scolaires sur le territoire (Source : INSEE, 2017) .....	88
Figure 24 : Répartition des consommations par type d'énergie (Source : AREC) .....	88
Figure 25 : Localisation des Monuments Historiques .....	95
Figure 26 : Réseau routier du territoire .....	103
Figure 27 : Risque de gonflement des argiles sur le territoire .....	107
Figure 28 : Principaux types de mouvements de terrain recensés sur le territoire de la CCPL (Source : DDRM 86) .....	108
Figure 29 : Risque sismique sur le territoire de la CCPL (Source : DDRM 86) .....	109
Figure 30 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Vienne (86) (Source : Préfecture de la Vienne) .....	118
Figure 31 : Carte de bruit stratégique de la Vienne – Échéance3 (2017-2022) - Les communes impactées par les niveaux .....	119
Figure 32 : Extrait de la carte des pollutions lumineuse de l'association AVEX .....	121
Figure 33 : Extrait de l'Atlas du Paysage du Poitou-Charentes .....	124
Figure 34 : Matrice de priorisation des enjeux établie lors du séminaire d'élus du 10/04/2019 ..	137
Figure 35 : Stratégie du PCAET de la CCPL à l'issue du séminaire d'élus du 10/04/2019 .....	138
Figure 36 : Évolution de la consommation d'énergie .....	139
Figure 37 : Évolution de la production d'EnR .....	140
Figure 38 : Évolution des émissions de GES .....	142
Figure 39 : Stratégie du PCAET de la CCPL à l'issue du COPIL de validation de la stratégie .....	147
Figure 40 : Stratégie du PCAET à l'issue de la reprise de 2022 .....	148
Figure 36 : Évolution de la consommation d'énergie .....	149
Figure 37 : Évolution de la production d'EnR .....	151
Figure 38 : Évolution des émissions de GES .....	153
Figure 41 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales.....	189
Figure 42 : Localisation des sites Natura 2000 situés sur le territoire et à proximité.....	201
Figure 43 : Classes d'habitats du site la Champagne de Méron (Source : fiche INPN FR5212006).....	202
Figure 44 : Classes d'habitats des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (Source : Fiche INPN FR5412018) .....	204
Figure 45 : Classes d'habitats de la Plaine d'Oiron-Thénezay (Source : Fiche INPN FR5412014) ..	206
Figure 46 : Classes d'habitats de la ZSC Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (Source : Fiche INPN FR5200629) .....	208
Figure 47 : Classes d'habitats de la ZPS Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (Source : Fiche INPN FR5212003) .....	209
Figure 48 : Classes d'habitats de la Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (Source : Fiche INPN FR2410012) .....	212

Figure 49 : Classes d'habitats du site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (Source : Fiche INPN FR2410011).....	214
Figure 50 : Classes d'habitats du site des puys du Chinonais (Source : Fiche INPN FR2400540) .	216
Figure 51 : Classes d'habitats du site de la Loire de Candes Saint Martin à Mosnes (Source : Fiche INPNFR2400548) .....	218
Figure 52 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Poitou-Charentes) .....	223
Figure 53 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques » du SRCE Poitou-Charentes .....	225
Figure 54 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais » du SRCE Poitou-Charentes .....	226
Figure 55 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités pour l'avifaune » du SRCE Poitou-Charentes.....	227
Figure 56 : Zoom sur les principales continuités écologiques (rectangle pointillé) entre les sites Natura 2000 à l'ouest du territoire.....	228
Figure 57 : Zoom sur les principales continuités écologiques (rectangles pointillés) entre le site Natura 2000 au sud et le nord du territoire.....	228
Figure 58 : Zoom sur les principales continuités écologiques (rectangles pointillés) avec les sites Natura 2000 proches, au nord du territoire.....	228

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire..	12
Tableau 2 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET .	15
Tableau 3 : Plan d'actions du PCAET de la CCPL .....	28
Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques .....	34
Tableau 5 : Documents d'urbanisme opposables pour les communes de la CCPL .....	36
Tableau 6 : Liste des plans à considérer .....	37
Tableau 7 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire .....	47
Tableau 8 : Les carrières exploitées actuellement sur le territoire .....	48
Tableau 9 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire .....	49
Tableau 10 : Évolution de l'état chimique des eaux souterraines (Source : SDAGE Loire Bretagne) .....	51
Tableau 11 : État initial des eaux souterraines sur le territoire .....	52
Tableau 12 : Évolution de l'état chimique des eaux souterraines (Source : SDAGE Loire Bretagne) .....	55
Tableau 13 : État initial des eaux superficielles sur le territoire .....	56
Tableau 14 : Répartition des émissions de polluants par secteurs, en tonnes .....	59
Tableau 15 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire .....	62
Tableau 16 : Extrait de la fiche climatique de la station de Loudun (période 1981-2010, Source : Météo France).....	65
Tableau 17 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	67
Tableau 18 : ZNIEFF localisées au droit du territoire .....	71
Tableau 19 : État initial des milieux remarquables sur le territoire .....	73
Tableau 20 : État initial de la biodiversité sur le territoire .....	77
Tableau 21 : État initial des continuités écologiques sur le territoire .....	81
Tableau 22 : Évolution de la population depuis 1968.....	82
Tableau 23 : État initial de la population et de la santé sur le territoire .....	84
Tableau 24 : Emplois selon le secteur d'activité.....	86
Tableau 25 : Établissements actifs par secteur d'activité au 31/12/2015 .....	86
Tableau 26 : Population de 15 ans et plus selon la catégorie professionnelle.....	87
Tableau 27 : État initial des activités humaines sur le territoire .....	90
Tableau 28 : Répartition des logements sur le territoire et le département .....	93
Tableau 29 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire .....	94
Tableau 30 : État initial du patrimoine sur le territoire .....	96
Tableau 31 : Répartition des collectes de déchets ménagers et assimilés en 2016 .....	97
Tableau 32: Filière de traitement et/ou de valorisation des déchets ménagers et assimilés collectés .....	98
Tableau 33 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire .....	100
Tableau 34 : État initial de l'assainissement sur le territoire.....	102
Tableau 35 : État initial des déplacements et infrastructures de transport .....	105

Tableau 36 : Risques identifiés sur le territoire de la CCPL et nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris (Source : GASPAR) .....	110
Tableau 37 : État initial des risques naturels sur le territoire.....	111
Tableau 38 : ICPE recensées sur le territoire de la CCPL.....	114
Tableau 39 : État initial des risques technologiques sur le territoire .....	116
Tableau 40 : État initial du bruit sur le territoire.....	120
Tableau 41 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire .....	123
Tableau 42 : État initial du paysage sur le territoire.....	125
Tableau 43 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire .....	126
Tableau 44: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET .....	127
Tableau 45 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET .....	132
Tableau 46 : Enjeux communs aux 5 EPCI.....	135
Tableau 47 : Principaux enjeux du territoire .....	136
Tableau 48 : Scénarios alternatifs et points de vigilance émis lors du séminaire d'élus du 10/04/2019.....	136
Tableau 49 : Résultats de la hiérarchisation des thèmes abordés par les groupes de travail .....	138
Tableau 50 : Niveau d'ambition choisi en COPIL pour la MDE .....	139
Tableau 51 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire .....	141
Tableau 52: Niveau d'ambition choisi en COPIL pour les GES .....	142
Tableau 53 : Évolutions de la stratégie en lien avec les alternatives et observations proposées ..	143
Tableau 51 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire .....	152
Tableau 54 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC).....	158
Tableau 55 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts.....	183
Tableau 56 : Analyse des incidences des actions .....	184
Tableau 57 : Caractère des incidences probables du PCAET .....	191
Tableau 58 : Temporalité des incidences probables du PCAET .....	196
Tableau 59 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Champagne de Méron (Source : fiche INPN 5212006).....	203
Tableau 60 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (Source : Fiche INPN FR5412018).....	205
Tableau 61 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Plaine d'Oiron-Thénezay (Source : Fiche INPN FR5412014) .....	207
Tableau 62 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la ZSC Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (Source : Fiche INPN FR5200629) .....	211
Tableau 63 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Vallée de Loire d'Indre et Loire (Source : fiche INPN FR2410012).....	213
Tableau 64 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (Source : Fiche INPN FR2410011).....	215
Tableau 65 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site des puys du Chinonais (Source : Fiche INPN FR2410011).....	217
Tableau 66 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Loire de Candès Saint Martin à Mosnes (Source : Fiche INPNFR2400548) .....	219
Tableau 67 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000 .....	221
Tableau 68 : Indicateurs de suivi environnemental .....	232
Tableau 69 : Niveau de cohérence.....	238
Tableau 70 : Cohérence du PCAET avec la SNBC .....	238
Tableau 71 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Énergie.....	239
Tableau 72 : Pourcentages de baisse des polluants attendus pour 2030 comparés aux objectifs du PREPA.....	241
Tableau 73 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE .....	242
Tableau 74 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET (en cours d'élaboration) .....	245
Tableau 75 : Prise en compte des objectifs du SRADDET (en cours d'élaboration) dans le PCAET	251
Tableau 76 : Cohérence du PCAET avec les autres plans .....	253

## Glossaire

<b>AC</b>	Assainissement Collectif	<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
<b>ANC</b>	Assainissement Non-Collectif	<b>PPE</b>	Programmations Pluriannuelles de l'Energie
<b>AREC</b>	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	<b>PPRI</b>	Plan de Prévention du Risque Inondation
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé	<b>PREPA</b>	Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
<b>BASIAS</b>	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	<b>PRSE</b>	Plan Régional Santé-Environnement
<b>BASOL</b>	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	<b>RNSA</b>	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
<b>BRGM</b>	Bureau de Recherche Géologiques et Minières	<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>CCPL</b>	Communauté de Communes du Pays Loudunais	<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>CH<sub>4</sub></b>	Méthane	<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Carbone	<b>SIGES</b>	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
<b>CPIE</b>	Centre Permanent pour l'Initiatives pour l'Environnement	<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs	<b>SOLIHA</b>	Solidaire pour l'Habitat
<b>EIT</b>	Écologie Industrielle et Territoriale	<b>SPANC</b>	Service Public d'Assainissement Non Collectif
<b>EnR</b>	Énergies Renouvelables	<b>SRADDET</b>	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre	<b>SRB</b>	Schéma Régional Biomasse
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	<b>SRCAE</b>	Schéma Régional Climat Air Energie
<b>IRSN</b>	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Écologique
<b>LTECV</b>	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	<b>STEP</b>	Station d'Épuration des eaux usées
<b>N<sub>2</sub>O</b>	Protoxyde d'azote	<b>TEPCV</b>	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
<b>NH<sub>3</sub></b>	Ammoniac	<b>TEPOS</b>	Territoire à Energie Positive
<b>NO<sub>x</sub></b>	Oxyde d'azote	<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>O<sub>3</sub></b>	Ozone	<b>TVB</b>	Trame Verte et Bleue
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune	<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Energie Territorial		
<b>PCET</b>	Plan Climat Energie Territorial		
<b>PDU</b>	Plan de Déplacements Urbains		
<b>PLH</b>	Programme Local de l'Habitat		
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme		
<b>PLUi</b>	Plan Local d'Urbanisme intercommunal		
<b>PM<sub>10</sub></b>	Particule en suspension <10 µm		
<b>PNACC</b>	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique		
<b>PNSE</b>	Plan National Santé-Environnement		
<b>PPA</b>	Plan de Protection de l'Atmosphère		

## 1 RESUME NON TECHNIQUE

### 1.1 Les objectifs

Un Plan Climat-Air-Énergie (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air (GES et polluants). Le PCAET vise principalement à 3 objectifs dans un délai de 6 ans, au bout desquels une mise à jour du plan sera effectuée :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en janvier 2018.

### 1.2 La démarche du PCAET

Afin de définir son PCAET, la CCPL a travaillé en collaboration avec plus de 50 partenaires : acteurs locaux, élus, syndicats, citoyens... Ils se sont réunis lors d'ateliers, séminaires et rencontres afin d'élaborer, ensemble, une stratégie puis un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions composés de 69 actions, réparties en 5 axes stratégiques, 18 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis.

Dans ce cadre, la CCCP a travaillé en collaboration avec des acteurs de son territoire et a été initialement accompagné par le Syndicat Énergies Vienne (SEV) sur l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET. Un projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique (EES) ont été adoptés en conseil communautaire en 2020.

Cependant en raison d'un repositionnement politique principalement en lien avec la production d'Énergie Renouvelable du territoire (en particulier éolien), la CCPL a souhaité reprendre le PCAET en 2022. Certaines actions ont été modifiées à l'initiative de la collectivité qui a souhaité également modifier l'EES à la marge. Le PCAET a en particulier été renforcé dans de nombreuses catégories et comprends maintenant 69 actions (comparé aux 55 actions initiales de 2020)

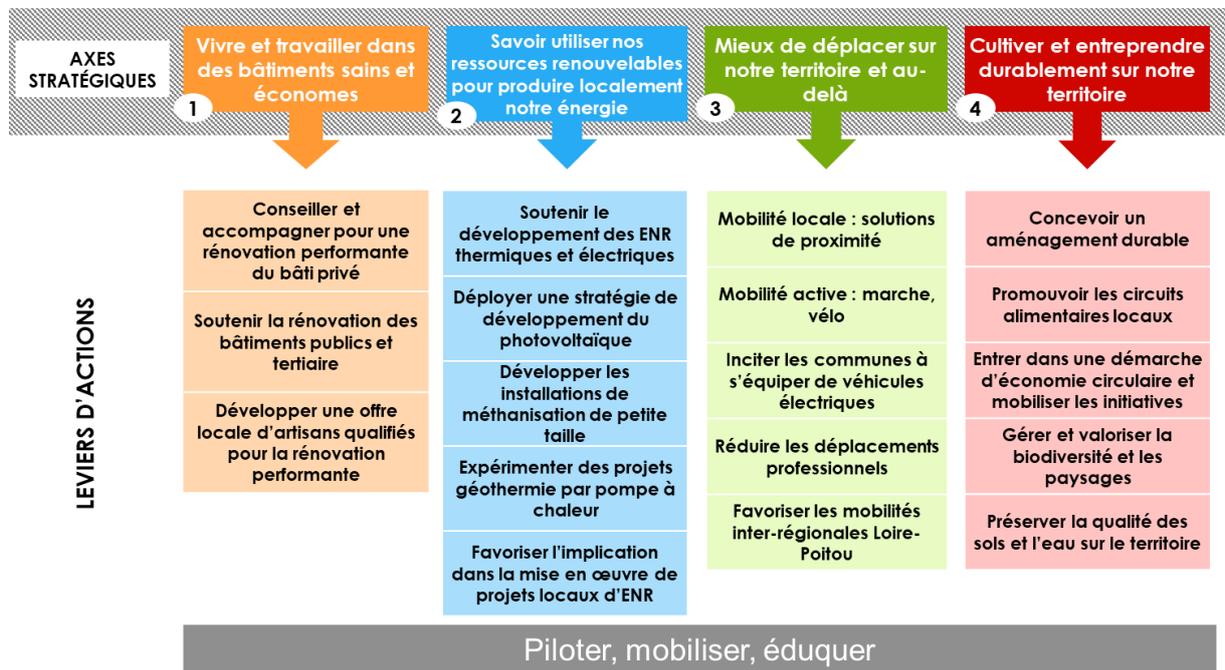


Figure 1 : Stratégie adoptée pour la PCAET de la CCPL

## 1.3 L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

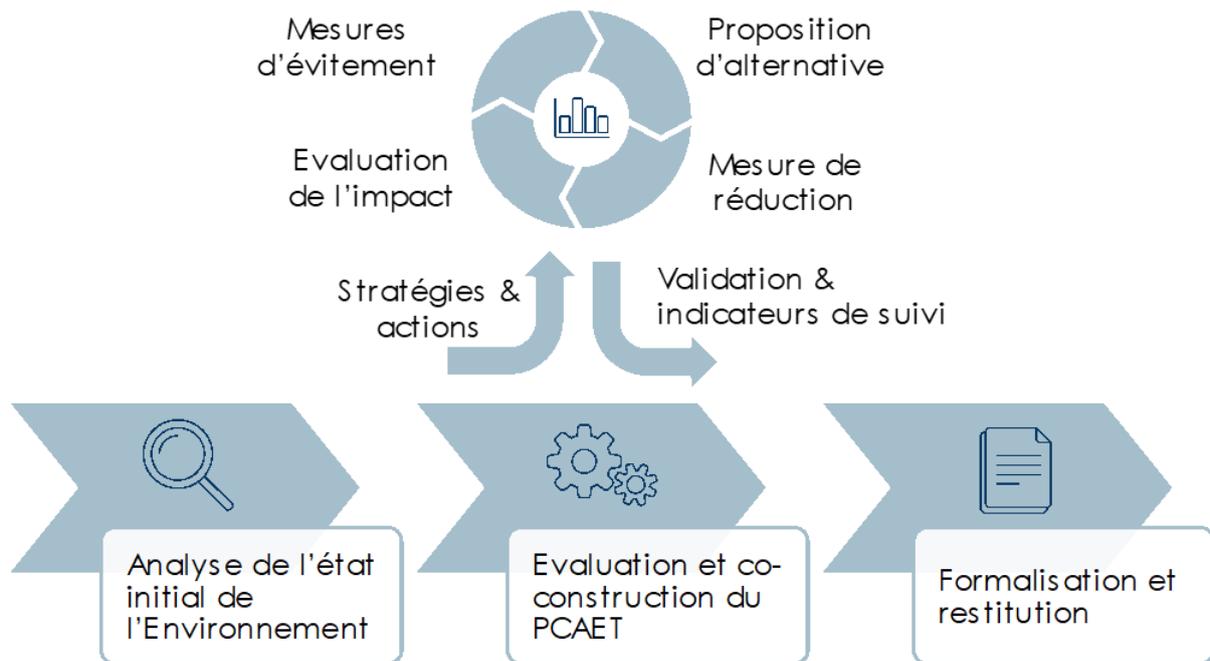
### 1.3.1 Démarche globale

L'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 mentionnent le PCAET comme plan soumis à évaluation environnementale des plans et programmes. Le présent dossier constitue, conformément aux articles R.122-17 et R.122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets et incidences attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire.

Réalisée en parallèle du Plan Climat-Air-Énergie Territorial, l'EES vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par la CCPL dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Elle permet également d'éclairer sur les choix qui ont permis d'aboutir au PCAET.

Tout au long de l'élaboration du PCAET, l'environnement a donc été considéré par l'intermédiaire de l'EES afin d'assurer la cohérence des stratégies et actions territoriales avec les enjeux environnementaux, sanitaires, économiques, patrimoniaux et naturels du territoire.



**Figure 2: démarche d'élaboration de l'EES**

### 1.3.2 Les enjeux environnementaux du territoire

La première étape de l'EES consiste à analyser le contexte environnemental du territoire. Les documents d'urbanisme constituent la principale source d'information mais ils peuvent être ponctuellement complétés par des sources d'informations plus précises ou spécifiques (SAGE, BRGM, INSEE, INPN...)

Ainsi, ce sont une vingtaine de thématiques qui ont été analysées pour faire ressortir les enjeux du territoire. Ceux-ci sont hiérarchisés pour déterminer les éléments à enjeux à prendre en compte lors de l'élaboration du PCAET.

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux hiérarchisés du territoire.

**Tableau 1 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire**

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Milieux remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

### 1.3.3 L'analyse des actions, une démarche itérative

L'EES cherche à améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption des plans, schémas, stratégies, ce qui passe par une analyse des impacts potentiels de la stratégie et des actions envisagées.

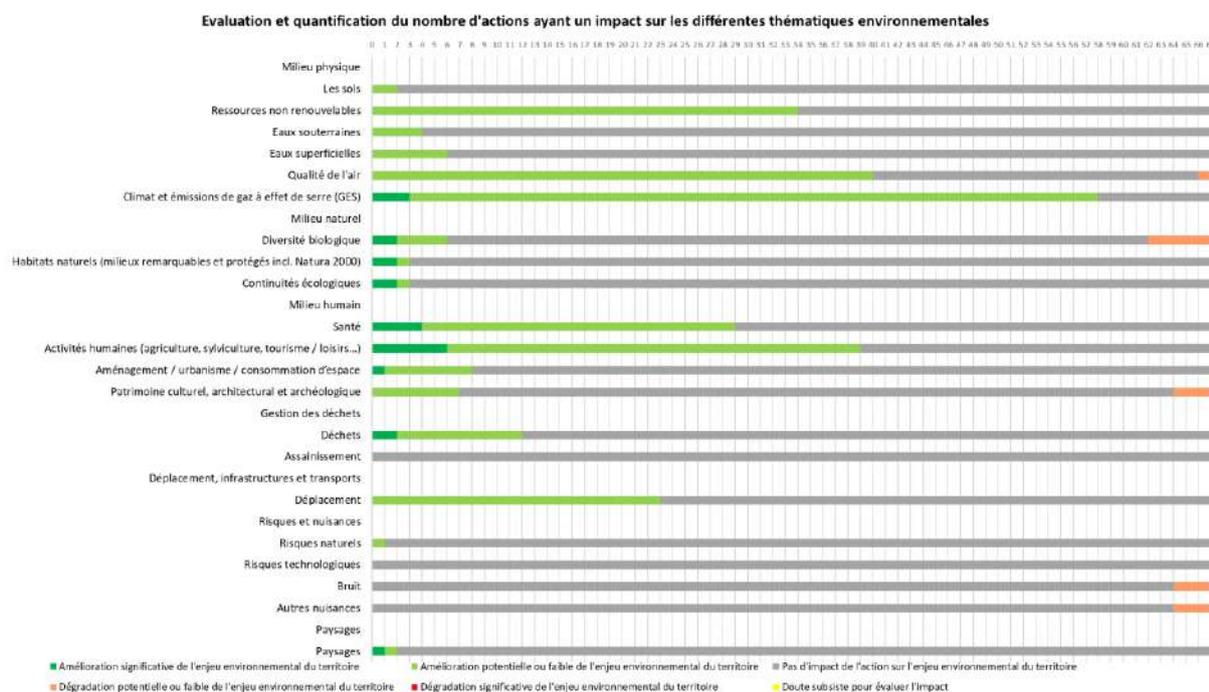
L'EES analyse les incidences (positives et/ou négatives, directes et/ou indirectes, immédiates, temporaires, différées ou permanentes) de chaque action. Elle doit aussi identifier des mesures permettant de favoriser les impacts positifs et limiter les impacts négatifs mis en évidence ou suspectés : les **mesures d'Évitement, de Réduction puis éventuellement de Compensation** (démarche ERC).

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Les COTEC et les COPIL ont été des temps d'échanges et d'analyse **afin de contribuer à faire évoluer les actions**. La démarche de co-construction du PCAET a ainsi été itérative.

## 1.4 Incidences du PCAET

La figure suivante permet de synthétiser les incidences potentielles du PCAET de la CCPL sur les différentes thématiques étudiées et de donner un « profil » à ce PCAET.



**Figure 3 : Profil du PCAET**

Il apparaît que les thématiques **du climat, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des activités humaines**, en lien avec l'ensemble des actions portées par la CCPL, sont prises en comptes et les incidences seront largement positives.

Des incidences positives sont principalement attendues :

- Sur les activités humaines par des actions de rénovation des bâtiments qui mettent en valeur les compétences des artisans (Axe 1), le développement d'EnR (Axe 2), la modification des déplacements (Axe 3), la modification des pratiques agricoles et sylvicoles, ainsi que la gestion des déchets (Axe 4) ;
- Sur la qualité de l'air par les actions portant sur la rénovation et la construction de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), malgré la filière bois énergie, la mobilité (Axe 3) et les évolutions des pratiques agricoles permettant de réduire les consommations en intrants ;
- Sur les aménagements, l'urbanisme et la consommation d'espace, car la limitation de l'artificialisation est prise en compte dans les actions du PCAET ; cependant, des vigilances devront être portées dans le cadre des aménagements des aires de covoiturage, de l'usage des surfaces agricoles en cultures énergétiques, du développement des EnR (méthanisation, solaire) ;
- Sur les déplacements via les actions de l'Axe 3 qui permettront au territoire de la CCPL de développer des modes alternatifs à la voiture individuelle.

En parallèle de nombreux co-bénéfices apparaissent sur d'autres thématiques ou compartiments de l'environnement : **santé, aménagement/patrimoine bâti, déplacements, eaux, biodiversité, déchets...**

Le PCAET ne présente pas d'action occasionnant une dégradation significative des enjeux environnementaux pris en compte dans l'évaluation environnementale.

Des vigilances devront tout de même être portées sur :

- La consommation d'espace pour certains projets (les terrains déjà artificialisés seront privilégiés ainsi que les friches) ;
- La pratique de la méthanisation et de ses incidences sur les eaux, les sols et l'air ;
- La prise en compte systématique de la biodiversité dans les projets menés (gestion forestière, chantiers de rénovation,...) ;
- Le développement des EnR qui nécessitera des études d'incidences spécifiques à chaque projet ;
- L'usage du bois énergie qui dégrade la qualité de l'air qui a des conséquences sur la santé ;
- L'intégration du contexte des sites et sols pollués dans le cadre de la valorisation des friches industrielles, et ne pas développer une activité de maraîchage sur ces zones.

Au regard de ces éléments et considérant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées dans l'opérationnalisation des actions, le PCAET de la CCPL n'entraînera pas d'incidences négatives notables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 du territoire.

Ces éléments ont été mis en évidence tout au long de la démarche impliquant une adaptation de la stratégie et des actions (prise en compte des enjeux naturels et paysagers...).

Les actions du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET :

- La **stratégie de développement des Énergies Renouvelables** permet d'atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés nationalement pour 2030 ;
- Des **réductions des émissions de GES** et des **consommations énergétiques** sont prévues, même si elles ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés nationalement. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs ;
- En ce qui concerne la qualité de l'air, le PCAET intègre cet enjeu de manière transversale au travers de plusieurs thématiques. Globalement, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs ;
- L'adaptation au changement climatique est prise en compte avec des actions spécifiques sur les pratiques agricoles, la gestion de l'eau (qualité) et la gestion sylvicole, ainsi qu'au travers d'actions de rénovation et de construction des bâtiments.

L'ensemble des actions est donc **cohérent** (couvrent l'ensemble des objectifs et adresse les principaux enjeux du territoire) et **contribuent de manière positive aux objectifs du PCAET**. Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large, sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration fine des enjeux environnementaux.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Le PCAET de la CCPL a été réalisé en 2018 et adopté en premier lieu en 2019. Suite à un moratoire sur le développement de l'éolien en 2021 et à l'élaboration du projet de territoire, la stratégie et le plan d'actions du PCAET ont été repris entre Février et Septembre 2022 à la demande de la collectivité. L'Évaluation Environnementale Stratégique avait été rédigé en 2018/2019 et rend compte de la démarche d'EES menée sur cette période. Cette dernière a été modifiée à la marge en 2022 suite aux modifications apportées au PCAET par la CCPL. A la demande de la collectivité, l'État Initial n'a en particulier pas été repris ou mis à jour. Seules les incidences des actions ont été modifiées lorsque nécessaire. Ce travail de mise à jour a cependant été réalisé en lien avec la collectivité dans une démarche intégrative des mesures ERC au fil du développement et de la mise à jour des actions .

## 1.5 Le PCAET comme une réponse aux enjeux du territoire

**Tableau 2 : Présentation des enjeux forts du territoire et de leur prise en compte dans le PCAET**

<b>Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire</b>	<b>Prise en compte et intégration dans le PCAET</b>
 <p><b>Ressource en eau</b></p> <p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Quantité (conflits d'usage, périodes d'étiage plus fréquentes)</li><li>• Qualité (nitrates, pesticides)</li><li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (ripisylves, obstacles, inondation, diminution de la biodiversité, espèces envahissantes)</li></ul> <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Quantité (prélèvements principalement destinés à l'agriculture et AEP issue principalement des eaux souterraines, conflits d'usage AEP / agriculture - irrigation)</li><li>• Qualité (nitrates, pesticides, eutrophisation)</li></ul>	<p>➤ Axe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Action 4.1, 4.2, 4.18, 4.19 : modification des pratiques agricoles avec réduction des consommations en eau et en intrants</li><li>○ Action 4.16 : préservation des zones humides</li></ul>



### Qualité de l'air

- Des émissions polluantes en provenance de l'agriculture (élevage, écobuage), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), les transports (N10, moteur diesel, voiture individuelle), les industries
  - Des émissions de polluants atmosphériques toutes supérieures à celles du département à l'exception SO<sub>2</sub>
  - Absence de commune sensible à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE)
- Axe 1 : rénovation des logements et remplacement des vieilles chaudière au fioul (action 1.7)
  - Axe 2 : développement des EnR en favorisant les EnR sans source de combustion
  - Axe 3 : modification des habitudes de déplacement en développant le covoiturage, le transport en commun, le vélo, les véhicules moins polluants, en intégrant la multimodalité, et en abordant le sujet du ferroutage
  - Axe 4 : valorisation des déchets de bois, et développement de l'économie circulaire



### Climat et émissions de GES

- Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, des transports routiers, du secteur résidentiel
  - Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)
- Axe 1 : rénovation des logements et remplacement des vieilles chaudière au fioul (action 1.7)
  - Axe 2 : développement des EnR
  - Axe 3 : modification des habitudes de déplacement en développant le covoiturage, le transport en commun, le vélo, les véhicules moins polluants, en intégrant la multimodalité, et en abordant le sujet du ferroutage
  - Axe 4 : modification des pratiques agricoles et sylvicoles, en intégrant une gestion responsable et une réduction des consommations



### Milieus naturels et biodiversité

- Emprise importante de zones de protection stricte (19,6% du territoire sont classés Natura 2000, ENS, CEN) et d'inventaires (29,5% du territoire sont recensés en ZNIEFF, zones humides potentielles) avec une biodiversité remarquable en lien
  - Grande emprise des Grandes plaines cultivées et grands massifs forestiers, en parties sites Natura 2000 et/ou ZNIEFF
  - Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prélèvements d'eau, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...
- Artificialisation des sols prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aires de covoiturage (action 3.1), dans la préservation des terres agricoles (action 4.20).
  - Axe 4 :
  - Modification des pratiques agricoles et sylvicoles, en intégrant une gestion responsable et une réduction des consommations
  - Préservation des zones humides
  - ✕ Absence d'action sur la lutte contre les espèces envahissantes



### Continuités écologiques

- Absence de Trame Verte et Bleue au droit du territoire, uniquement SRCE du Poitou-Charentes
  - Prairies ouvertes principal réservoir de biodiversité
  - Corridors écologiques en lien avec les cours d'eau et leurs abords.
  - Présence d'éléments fragmentant
- Artificialisation des sols prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aires de covoiturage (action 3.1), dans la préservation des terres agricoles (action 4.20).
  - Axe 4 :
    - Modification des pratiques agricoles et sylvicoles, en intégrant une gestion responsable et une réduction des consommations
    - Préservation des zones humides



### Santé

- Une part importante et croissante de la population vieillissante
  - La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air :
    - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
    - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé pour le Sud-Est du territoire (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
  - Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambrosie...)
- Axe 1 : rénovation de bâtiment associée à de l'information et de la formation sur la qualité de l'air
  - Axe 2 : développement des EnR en favorisant les EnR sans source de combustion
  - Axe 3 : modification des habitudes de déplacement
  - Axe 4 : modification des pratiques agricoles avec réduction des consommations en eau et en intrants et gestion des déchets



### Activités humaines

- Territoire agricole (SAU=70% du territoire)
  - Territoire dynamique : taux d'activité de 75,1%, part importante des activités de services
  - Inégalité de répartition et d'accès aux commerces, aux établissements scolaires, aux services de santé
  - Prédominances de la voiture individuelle pour les déplacements
  - Tourisme en développement
  - Projets EnR peu développés
- Axe 1 : valorisation des activités du bâtiment en particulier sur la rénovation des bâtiments, par la formation et l'information, par la production de matériaux biosourcés locaux, la revitalisation des centres-bourgs
  - Axe 2 : développement des EnR
  - Axe 3 : modification des habitudes de déplacement : vélo, transport en commun, covoiturage, y compris pour les professionnels
  - Axe 4 : modification et valorisation des pratiques agricoles et sylvicoles, développement de la filière bois d'œuvre locale, gestion locale des déchets, préservation des zones humide, revitalisation des centres-bourgs et développement des circuits-courts
  - ✘ Absence d'action en lien avec le tourisme



### Aménagement

- Surfaces agricoles très importantes (SAU de 70%)
  - Parc résidentiel ancien (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)
  - Urbanisation en périphérie des centres-bourgs
- Artificialisation des sols prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aires de covoiturage (action 3.1), dans la préservation des terres agricoles (action 4.20).
  - Axe 1 : remplacement des chaudières
  - Axe 2 : développement des EnR en favorisant les EnR sans source de combustion



### Déchets

- Service de collecte des déchets en régie et de traitement (compostage, tri)
  - Absence de valorisation des déchets y compris des déchets de chantier
  - Nombreuses anciennes décharges
- Action 4.14 pour la mise en place d'un PLDMA
  - Action 4.15 sur le gaspillage alimentaire
  - Action 4.13 sur la réduction des déchets des professionnels
  - Action 4.13 pour le développement de l'économie circulaire auprès des entreprises
  - Action 4.20 pour préserver les terres agricoles de l'urbanisation et revaloriser les friches industrielles
  - \* Pas d'action spécifique pour intégrer le foncier dégradé pour les projets d'EnR par exemple (hors centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Loudun-Messemé en cours)



### Assainissement

- Plusieurs STEP sur le territoire
  - Contrôle des installations d'ANC
- \* Enjeux non abordés dans le PCAET



### Déplacements

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et domicile-commerces/loisirs/santé
- Réseau de transport en commun peu développé et peu fréquenté
- Absence de transport ferroviaire ouvert aux voyageurs, uniquement réalisation de fret

- Actions 3.1 et 3.2 pour le covoiturage ;
- Actions 3.3 et 3.6 pour l'exemplarité de la collectivité par l'usage de véhicules moins polluants et mise en place de bornes pour les véhicules électriques ;
- Actions 3.4 et 3.8 en faveur de la réduction des déplacements des entreprises et le ferroutage pour les marchandises ;
- Action 3.5 pour le développement des transports collectifs ;
- Action 3.7 en faveur du vélo
- Action 4.11 pour la revitalisation des centres-bourgs et le maintien de l'accès aux services
- Prise en compte de la multimodalité des modes de transport au travers les actions de l'Axe 3



### Risques naturels

- Risque d'inondation important
- Plusieurs risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation, mouvement de terrain, gonflement des argiles, feux de forêts, tempête) vont s'accroître avec les changements climatiques
- Le risque radon est moyen pour la commune de Pouançay

- Action 4.16 pour la préservation des zones humides et donc de leur rôle en cas de crue et en faveur des continuités écologiques
- Action 4.4 sur la plantation de haies
- ✗ Absence d'action sur la gestion des risques naturels



### Risques technologiques

- Nombreux anciens sites industriels
- Risque TMD

- Action 4.20 qui prévoit la réhabilitation des friches industrielles pour limiter l'artificialisation des sols et des terres agricoles en particulier
- Axe 2 : développement des EnR favorisé sur des zones déjà urbanisées
- Action 3.8 sur le thème du ferroutage



### **Paysages**

- Secteur rural préservé avec les plaines cultivées malgré une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles et à l'urbanisation en périphérie des centre-bourgs, présence de milieux naturels remarquables, patrimoine bâti historique importants
  - Axe 4 sur la modification des pratiques agricoles et sylvicoles
  - Action 4.20 pour préserver les surfaces agricoles face à l'étalement urbain
  - Action 2.6 pour élaborer une Charte locale de maîtrise du développement des énergies renouvelables

## 2 PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS

### 2.1 Particularités du territoire

La Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL), créée en 1993, regroupe 45 communes du Nord du département de la Vienne, en région Nouvelle Aquitaine. Elle représente une population municipale de **25 103 habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (INSEE, 2018).

Les compétences de la CCPL concernent les domaines suivants :

- Compétences obligatoires :
  - L'aménagement de l'espace ;
  - Le développement économique et tourisme ;
  - Aire d'accueil des gens du voyage ;
  - Déchets ;
  - GEMAPI ;
- Compétences optionnelles :
  - Protection et la mise en valeur de l'environnement ;
  - Politique du logement et du cadre de vie ;
  - Équipements scolaires, sportifs et culturels ;
  - Eau ;
  - Politique de la ville ;
- Compétences facultatives :
  - Aménagement numérique ;
  - Démographie médicale ;
  - Construction, entretien et gestion d'équipements touristiques ;
  - Actions touristiques ;
  - Actions culturelles et vie associative ;
  - Scolaire et périscolaire.

## 2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Énergies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants<sup>1</sup>. À ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La Communauté de Commune du Pays Loudunais, EPCI de plus de 25 000 habitants, s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération n°2018-1-3 du Conseil de communauté du 17 janvier 2018.

---

<sup>1</sup> Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

## 2.3 Élaboration du PCAET

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un plan d'actions qui valide et finalise la démarche.

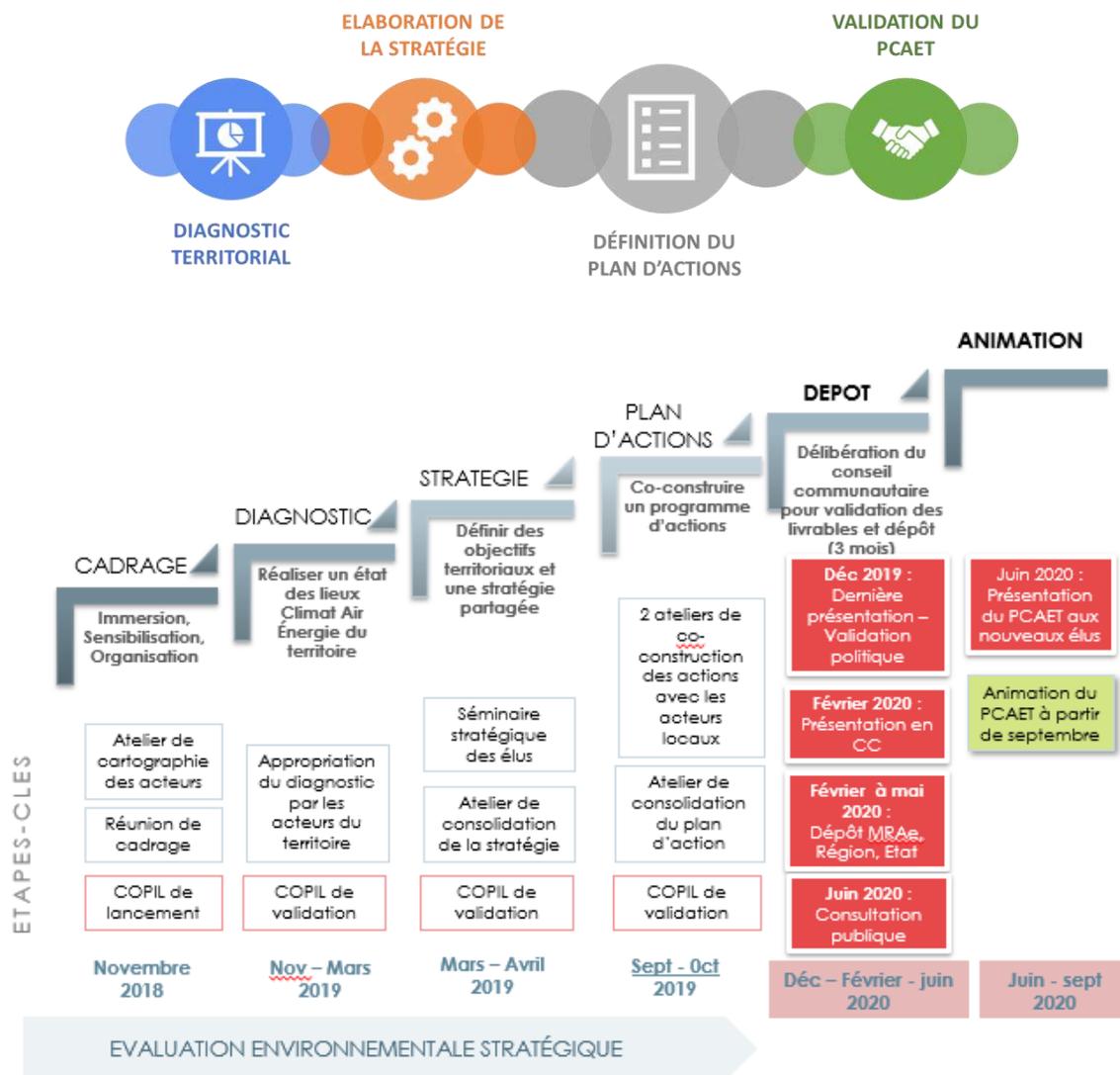


Figure 4 : Démarche globale d'élaboration du PCAET

### 2.3.1 Accompagnement du Syndicat Énergies Vienne

Le Syndicat Énergies Vienne (SEV) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, qui pour le compte de ses communes adhérentes organise et développe le service public d'électricité, les actions de maîtrise de la demande en énergie et en énergie renouvelable.



Dans le cadre de ses statuts adoptés en juin 2017, le SEV s'est engagé auprès de 5 EPCI de la Vienne pour les accompagner dans la démarche de PCAET en promouvant la mutualisation sur la 1ère période d'élaboration entre 2019 et 2020.

### 2.3.2 Sur la période de reprise du PCAET entre 2021-2022, le SEV a été un partenaire associé au même titre que les autres

## acteurs du territoire, lors des ateliers de travail. Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R.229-51 du Code de l'environnement et du décret n°2016-849 du 28 juin 2016<sup>2</sup>, un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Plusieurs structures sont intervenues pour établir ce diagnostic :

- **ATMO Nouvelle Aquitaine** pour le volet air ;
- Le **groupement AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA** pour les autres aspects abordés dans le diagnostic :
  - Le volet séquestration carbone par **AUXILIA** ;
  - Le volet énergétique par **AKAJOULE** ;
  - Le volet vulnérabilité au changement climatique par **ATMOTERRA**<sup>3</sup>.

Pour la réalisation de ce diagnostic, les bureaux d'études ont fait appel aux données de l'**Agence Régionale de l'Énergie et du Climat** (AREC) afin d'obtenir des données locales de :

- Consommation d'énergie finale ;
- Émission de gaz à effet de serre et séquestration carbone ;
- Production d'énergies renouvelables.

Suite au volet Air réalisé par **ATMO Nouvelle Aquitaine**, la scénarisation de l'impact des actions de la collectivité sur les émissions de polluants atmosphériques a été réalisée.

La cartographie des réseaux a été obtenue par les **gestionnaires de réseaux** (SRD, Enedis, Sorégies et GRDF) pour disposer de plus d'informations concernant leur capacité.

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans la Partie Diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial.

---

<sup>2</sup> Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

<sup>3</sup> Les missions d'ATMOTERRA ont portées sur la réalisation du volet vulnérabilité du territoire au changement climatique du diagnostic. La mission d'évaluation environnementale (EES), objet du présent rapport, a été menée en toute indépendance des éventuels enjeux énergétiques, jeux d'acteurs, et conflits d'intérêts conformément aux bonnes pratiques et à nos engagements d'indépendance, de transparence et de non-corrupcion.

### 2.3.3 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

La CCPL a organisé la démarche « PCAET » en nommant un comité de pilotage dès l'élaboration en 2019 avec 3 élus membres ; ce comité de pilotage a été renouvelé par délibération du Bureau en octobre 2021 pour reprendre le dossier, avec 6 élus membres et pilotés par le vice-président chargé de l'aménagement du territoire.

Tout au long de la démarche, de 2019 à 2022, les maires et les conseillers communautaires ont été régulièrement associés dans les différentes instances existantes (conférence des Maires, commissions) et à l'occasion d'ateliers ou de séminaires spécifiques dédiés.

Le Bureau de la communauté a orienté le travail produit et sa construction, notamment à l'occasion d'une présentation spécifique de la stratégie retenue et du programme d'actions en juin 2022.

Les membres des équipes techniques de la CCPL ont également participé à l'élaboration du PCAET, notamment lors de l'élaboration du programme d'actions.

Les acteurs du territoire ont été invités et ont participé à plusieurs ateliers de concertation en 2019, puis en 2021 lors du projet politique de territoire, et en 2022

#### 2.3.3.1 Définition de la stratégie

La **stratégie énergétique territoriale** a été définie par AKAJOULE sur la base de 2 scénarios : « tendanciel » (laisser faire) et « ambitieux » (scénario réglementaire de la loi TEPCV ou du SRADDET). Les élus du territoire ont été sollicités pour définir la stratégie énergétique et GES détaillée dans le PCAET lors du séminaire d'élus du 10 avril 2019 (phase stratégie) par ateliers thématiques (bâtiment / transport / EnR thermiques et électriques / Agriculture).

La stratégie a été validée lors du COPIL du 24 mai 2019.

Concernant la pollution atmosphérique, la stratégie de réduction des polluants s'appuie sur le lien qui peut être fait avec les actions de maîtrise de l'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au-delà des stratégies ayant un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'air (agriculture, mobilité), un effort particulier a été fait pour éviter ou réduire les potentielles conséquences des actions pouvant impacter négativement la qualité de l'air sur le territoire (méthanisation, combustion bois, ...). En l'absence d'ATMO Nouvelle Aquitaine pour proposer une stratégie de réduction des polluants atmosphériques et des actions spécifiques, ces différents éléments ont été rappelés et intégrés au plan d'actions par ATMOTERRA tout au long de la démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique. Une scénarisation des baisses de polluants atmosphériques a été réalisée par ATMO Nouvelle Aquitaine (sur la base des trajectoires énergétiques uniquement) une fois le plan d'action finalisé.

### 2.3.3.2 Co-construction du programme d'actions

La phase de concertation des acteurs opérationnels s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Atelier du 04 juin 2019 sur les thèmes :
  - « Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie » ;
  - « Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire » ;
- Atelier du 12 juin 2019 sur les thèmes :
  - « Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes » ;
  - « Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà ».
- Échanges auprès de partenaires départementaux intervenant dans les domaines visés par le objectifs stratégiques définis précédemment ;
- COTEC de validation des fiches actions des 02 juillet 2019 et 17 septembre 2019, avec la participation des élus référents du PCAET et des techniciens de la CCPL ;
- COPIL de validation des fiches actions du 02 octobre 2019, avec la participation des élus référents du PCAET et des techniciens de la CCPL.

Toutes les actions ont été affinées puis validées avec les partenaires impliqués sur chacune (entre juin et octobre 2019). L'ensemble du programme d'actions du PCAET a été débattu par le COPIL.

Un important travail de chiffrage des impacts (EnR, GES, MDE) a été réalisé pour chaque action afin de vérifier l'adéquation des actions et la faisabilité de celles-ci.

Les phases de « co-construction » de la stratégie et du programme d'actions du PCAET ont permis d'intégrer la vision de l'ensemble des parties prenantes. Le PCAET intègre de nombreuses actions portées par des partenaires qui ont été associées à la démarche dès les premières phases. Cette co-construction a pour objectifs une implication de chacun dans cette démarche et de garantir la pérennité de la démarche. Certaines de ces actions ont également une influence départementale.

L'évaluation environnementale a permis de dégager des enjeux et des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, qui ont également alimenté la réflexion concernant le programme d'actions à adopter.

Ces réflexions orientées par le diagnostic climat-air-énergie, l'état initial de l'environnement ainsi que par les préconisations de l'EES, a conduit à la définition d'un programme de 55 actions, réparties en 5 axes stratégiques.

## 2.4 Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions défini pour la CCPL comprend 69 actions réparties dans 5 axes et 18 objectifs stratégiques :

**Tableau 3 : Plan d'actions du PCAET de la CCPL**

N° Action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique
<b>Axe 0/ Transversal</b>		
B.0.1	Piloter, suivre et réaliser le PCAET	Actions transversales
B.0.2	Communiquer, mobiliser, gagner en expérience	Actions transversales
B.0.3	Evaluer le PCAET	Actions transversales
<b>Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes</b>		
B.1.1.1	Sensibiliser le grand public aux écogestes	Conseiller et accompagner pour une rénovation performante du bâti privé
B.1.1.2	Devenir une famille « z'HERO », ambassadrice pour les écogestes	Conseiller et accompagner pour une rénovation performante du bâti privé
B.1.1.3	Mobiliser toutes les aides au logement par une entrée unique en Loudunais	Conseiller et accompagner pour une rénovation performante du bâti privé
B.1.1.4	Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais	Conseiller et accompagner pour une rénovation performante du bâti privé
B.1.1.5	Cibler puis accompagner la rénovation des logements	Conseiller et accompagner pour une rénovation performante du bâti privé
B.1.2.1	Sensibiliser les usagers aux écogestes dans les bâtiments collectifs	Soutenir la rénovation des bâtiments publics et tertiaires
B.1.2.2	Accompagner la rénovation exemplaire du parc public	Soutenir la rénovation des bâtiments publics et tertiaires
B.1.2.3	Rénover le parc immobilier de la communauté de communes	Soutenir la rénovation des bâtiments publics et tertiaires
B.1.2.4	Conseiller et suivre la rénovation énergétique des bâtiments publics (CEP ou économe de flux)	Soutenir la rénovation des bâtiments publics et tertiaires
B.1.2.5	Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public	Soutenir la rénovation des bâtiments publics et tertiaires
B.1.3.1	Former les professionnels à la rénovation performante	Développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation performante
B.1.3.2	Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisans	Développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation performante
B.1.3.3	Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation	Développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation performante
<b>Axe 2/ Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie</b>		
B.2.1.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée	Soutenir le développement d'EnR thermique et électrique
B.2.1.2	Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR	Soutenir le développement d'EnR thermique et électrique
B.2.2.1	Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser	Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque
B.2.2.2	Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques	Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque

N° Action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique
B.2.2.3	Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires	Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque
B.2.2.4	Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque	Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque
B.2.2.5	Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque	Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque
B.2.2.6	Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)	Déployer une stratégie de développement du photovoltaïque
B.2.3.1	Identifier les potentiels méthanogènes au local	Développer les installations de méthanisation de petites tailles
B.2.3.2	Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation	Développer les installations de méthanisation de petites tailles
B.2.4.1	Identifier et mobiliser les solutions géothermie	Expérimenter des projets de géothermie par pompe à chaleur
B.2.4.2	Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie	Expérimenter des projets de géothermie par pompe à chaleur
B.2.5.1	Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux	Favoriser l'implication dans la mise en œuvre de projets locaux d'EnR
B.2.5.2	Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux	Favoriser l'implication dans la mise en œuvre de projets locaux d'EnR
B.2.5.3	Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)	Favoriser l'implication dans la mise en œuvre de projets locaux d'EnR
B.2.5.4	Informier et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique	Favoriser l'implication dans la mise en œuvre de projets locaux d'EnR
<b>Axe 3/ Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà</b>		
B.3.1.1	Développer la mobilité solidaire au local	Multiplier les solutions de proximité pour la desserte du Loudunais
B.3.1.2	Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi	Multiplier les solutions de proximité pour la desserte du Loudunais
B.3.1.3	Soutenir des points de proximité locaux (commerces, services, tiers-lieux)	Multiplier les solutions de proximité pour la desserte du Loudunais
B.3.2.1	Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien	Accompagner les mobilités actives – vélos et marches
B.3.2.2	Etudier un plan vélos autour de Loudun	Accompagner les mobilités actives – vélos et marches
B.3.2.3	Développer l'usage du vélo	Accompagner les mobilités actives – vélos et marches
B.3.3.1	Equiper les collectivités de véhicules moins polluants	Tendre vers une flotte de véhicules électriques pour les collectivités
B.3.3.2	Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique	Tendre vers une flotte de véhicules électriques pour les collectivités
B.3.4.1	Travailler avec les entreprises pour des solutions de mobilités	Réduire les déplacements professionnels
B.3.4.2	Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emploi	Réduire les déplacements professionnels
B.3.4.3	Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur	Réduire les déplacements professionnels
B.3.4.4	S'appuyer sur la plateforme locale de covoiturage du département	Réduire les déplacements professionnels

N° Action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique
B.3.4.5	Encourager les espaces de télétravail	Réduire les déplacements professionnels
B.3.5.1	Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur	Favoriser les mobilités inter-régionales Loire-Poitou
B.3.5.2	Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou	Favoriser les mobilités inter-régionales Loire-Poitou
<b>Axe 4/ Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</b>		
B.4.1.1	Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers	Concevoir un aménagement urbain durable
B.4.1.2	Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité	Concevoir un aménagement urbain durable
B.4.1.3	Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun	Concevoir un aménagement urbain durable
B.4.1.4	Réinvestir les centres des bourgs et des villages	Concevoir un aménagement urbain durable
B.4.1.5	Accompagner la reprise/installation des agriculteurs	Concevoir un aménagement urbain durable
B.4.2.1	Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial	Promouvoir les circuits alimentaires locaux auprès des habitants
B.4.2.2	Soutenir les projets de circuits courts alimentaires	Promouvoir les circuits alimentaires locaux auprès des habitants
B.4.2.3	Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux	Promouvoir les circuits alimentaires locaux auprès des habitants
B.4.3.1	Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.3.2	Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.3.3	Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.3.4	Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.3.5	Prévenir les déchets : communication et sensibilisation	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.3.6	Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays Loudunais	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.3.7	Développer l'économie circulaire auprès des entreprises	Entrer dans une démarche d'économie circulaire et mobiliser les initiatives
B.4.4.1	Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)	Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages
B.4.4.2	Gérer durablement la forêt pour en développer les potentiels	Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages
B.4.4.3	Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie	Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages
B.4.4.4	Valoriser et exploiter les essences bois locales	Gérer et valoriser la biodiversité et les paysages
B.4.5.1	Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)	Préserver la qualité des sols et de l'eau sur le territoire
B.4.5.2	Préserver la qualité des sols et de l'eau	Préserver la qualité des sols et de l'eau sur le territoire

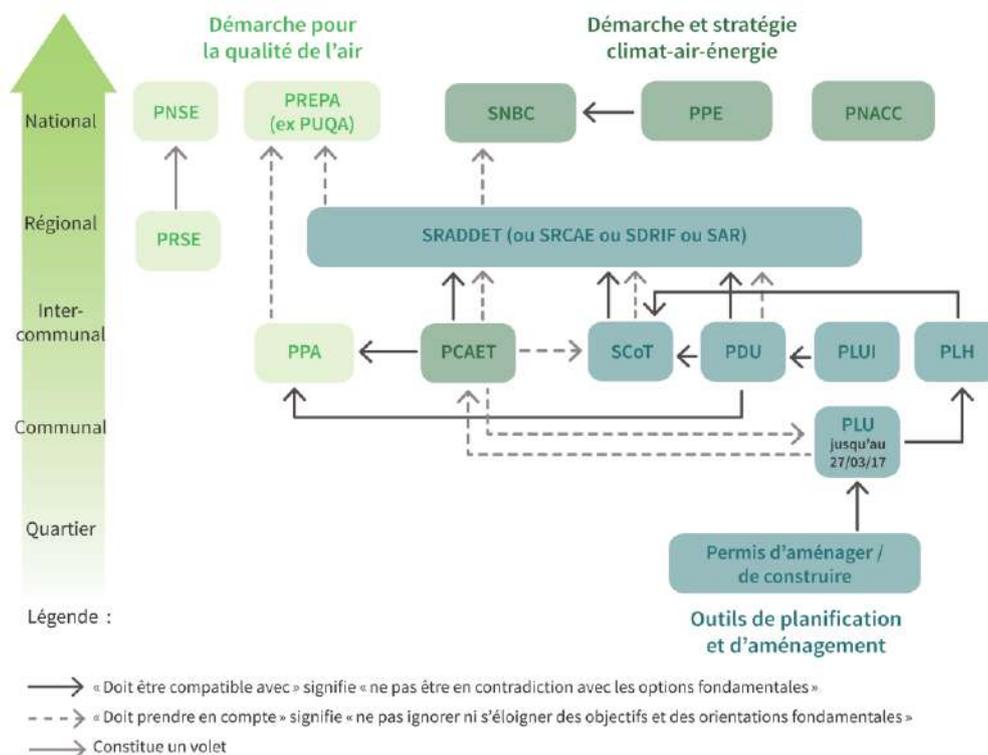
<b>N° Action</b>	<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Objectif stratégique</b>
B.4.5.3	Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages	Préserver la qualité des sols et de l'eau sur le territoire

### 3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

#### 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification réglementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme réglementaires. Le PCAET devra <sup>4</sup> :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents :
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné ;
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents » :
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET ;
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.



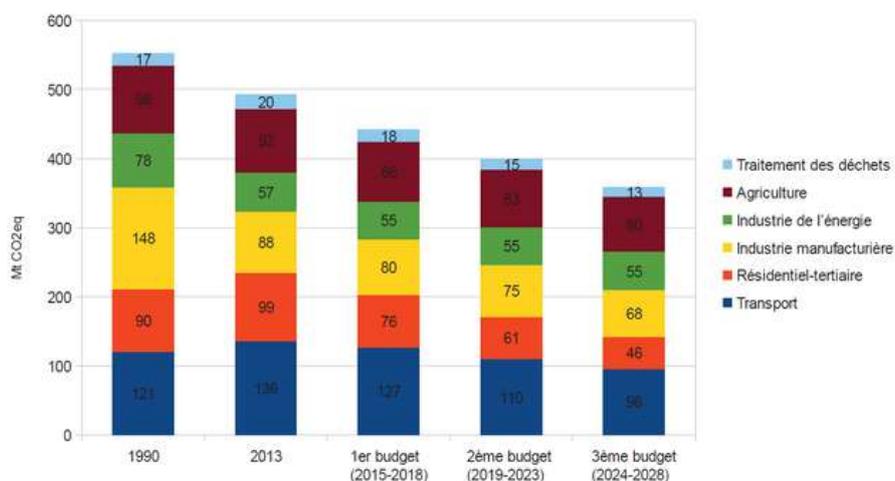
Source : ADEME, 2016

**Figure 5 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme**

<sup>4</sup>ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone<sup>5</sup>. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). À travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2015-1491<sup>6</sup> fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - Enjeux et objet de la SNBC

**Figure 6 : Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone**

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace<sup>7</sup> de la SNBC au niveau régional et territorial.

### 3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA<sup>8</sup> qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrits dans le Code de l'environnement<sup>9</sup>.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du Code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

<sup>5</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

<sup>6</sup> Décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

<sup>7</sup> ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

<sup>8</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

<sup>9</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

**Tableau 4 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques**

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2.5</sub> )	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

### 3.1.3 Articulation du PCAET avec le SRADDET et le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Nouvelle Aquitaine

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET intègre et fusionne plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine permettra de réduire les déséquilibres et d'offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Son grand objectif est d'élaborer à travers une démarche concertée une vision pour l'aménagement du territoire régional.

Le SRADDET compte 41 règles et 80 objectifs découlant de la stratégie d'aménagement durable, regroupés en 14 objectifs stratégiques puis en 3 grandes orientations :

- Orientation 1 : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
  - 1.1 : Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles
  - 1.2 : Développer l'économie circulaire
  - 1.3 : Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter
  - 1.4 : Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée
  - 1.5 : Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde
- Orientation 2 : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux
  - 2.1 : Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat
  - 2.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau
  - 2.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain
  - 2.4 : Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation
  - 2.5 : Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique
- Orientation 3 : Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous
  - 3.1 : Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux

- 3.2 : Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs
- 3.3 : Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité
- 3.4 : Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région Nouvelle Aquitaine, le SRADDET est en cours de préparation. Une enquête publique a eu lieu entre le 16 septembre et le 18 octobre 2019 suite à une étape de concertation entre 2017 et 2018. Le SRADDET sera adopté prochainement. Ainsi, le PCAET de la CCPL devra être cohérent avec le SRCAE Poitou-Charentes adopté en date du 17 juin 2013<sup>10</sup>. Toutefois, le cadre d'élaboration et d'objectifs du SRADDET a été pris en compte étant donné que ce schéma sera applicable lorsque le PCAET sera adopté.

### 3.1.4 Articulation du PCAET avec Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional « Trame verte et bleue » (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

En absence du SRCE à l'échelle de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine, le document retenu est le SRCE du Poitou-Charentes qui a été adopté le 3 novembre 2015 par arrêté préfectoral de région.

### 3.1.5 Articulation du PCAET avec le SCoT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)<sup>11</sup>.

La Communauté de Communes du Pays Loudunais s'est engagée en septembre 2018 pour élaborer le SCoT du Pays Loudunais. Le périmètre a été approuvé le 25 février 2019 par l'arrêté préfectoral n°2019/DDT/SHUT/57. La première phase d'élaboration consistant en la rédaction du diagnostic, du PADD et du DOO sera lancée au second semestre 2019.

### 3.1.6 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »<sup>12</sup>. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Actuellement, les documents d'urbanisme des communes opposables, pour chaque commune, sont soit un PLU (7 communes et 3 projets en cours), soit une carte communale, ou sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) lorsqu'elles n'ont pas élaboré de document d'urbanisme (Cf. Tableau 5).

<sup>10</sup> Arrêté préfectoral n°192/SGAR/2013 en date du 17 juin portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Poitou-Charentes

<sup>11</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

<sup>12</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

**Tableau 5 : Documents d'urbanisme opposables pour les communes de la CCPL**

Commune	Document d'urbanisme	Commune	Document d'urbanisme
Angliers	PLU	Messemé	Carte communale
Arçay	RNU	Moncontour	Carte communale
Aulnay	Carte communale	Monts-sur-Guesnes	PLU
Basses	Carte communale	Morton	PLU
Berrie	RNU	Mouterre-Silly	RNU
Berthegon	RNU	Nueil-sous-Faye	RNU
Beuxes	Carte communale	Pouançay	Carte communale
Bournand	Carte communale	Pouant	RNU
Ceaux-en-Loudun	RNU	Prinçay	Carte communale
Chalais	RNU	Ranton	RNU
Craon	RNU	Raslay	RNU
Curçay-sur-Dive	PLU en cours	Roiffé	PLU
Dercé	RNU	Saint-Clair	RNU
Glénouze	PLU en cours	Saint-Jean-de-Sauves	PLU
Guesnes	Carte communale	Saint-Laon	RNU
La Chaussée	Carte communale	Saint-Léger-de-Montbrillais	RNU
La Grimaudière	RNU	Saires	RNU
La Roche-Rigault	RNU	Saix	RNU
Les Trois-Moutiers	PLU	Sammarçolles	Carte communale
Loudun	PLU	Ternay	PLU en cours
Martaizé	Carte communale	Verrue	Carte communale
Maulay	RNU	Vézières	RNU
Mazeuil	RNU		

**Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Poitou-Charentes, le SRADDET (initialement en projet et maintenant adopté) ainsi qu'avec le SCOT a été considérée.**

## 3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

**Tableau 6 : Liste des plans à considérer**

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET	X (SRADDET Nouvelle-Aquitaine)		X
	SRCAE	X (SRCAE Poitou-Charentes 2013)		X
	SRCE	X (SRCE Poitou-Charentes 2015)		
	PRSE	X (PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021))		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Nouvelle-Aquitaine en cours d'élaboration)	
	Charte de Parc Naturel Régional		X	
	SDAGE	X (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2020)		
	PPA		X	X
	SAGE	X (SAGE Thouet)		
	SCoT		X (SCoT du Pays Loudunais en cours d'élaboration)	X
Documents territoriaux	PPRN	X (PPR Cavités de Loudun sur la commune de Loudun)		
	PDU		X	
	PLUi			X
	PLU	X (7 communes concernées par un PLU et 3 communes sont en projet)		X

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au § 9 du présent document.

### 3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire de la CCPL est engagé dans plusieurs démarches volontaires qui contribuent aux objectifs du PCAET :

- Réduction des déchets :

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays Loudunais a engagé une politique de réduction des déchets en sensibilisant le grand public à la prévention des déchets :

- Gestion de proximité des biodéchets : compostage domestique ;
- Promotion du réemploi en accompagnant une association de recyclerie ;
- Sensibilisation au Gaspillage alimentaire et distribution de stop pub ;

- Réduction des GES dans le cadre du service de collecte des déchets :

- Diminution de la fréquence de collecte en porte à porte pour inciter les usagers à trier et diminuer les GES issus du traitement des ordures ménagères résiduelles ;
- Optimisation des circuits de collecte, diminution de la fréquence, renouvellement du parc de poids lourds pour diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> issus des véhicules de collecte ;

- Développement des Énergies renouvelables :

La Communauté de Communes a retenu SERGIES pour développer sur son territoire les énergies renouvelables. L'ancienne décharge communale de Loudun pourra accueillir prochainement une centrale photovoltaïque d'une surface de 3,8 hectares avec une puissance envisagée de 3,34 Mwc ;

- Protection de la biodiversité menacée par les changements climatiques :

- Odyssée Blanche :

En 2010 la Communauté de Communes du Pays Loudunais a lancé l'opération « Odyssée Blanche » avec pour but la réhabilitation des sources. D'après un recensement, les 45 communes du territoire communautaire recèlent plus de 500 sources. L'objectif consiste à maintenir, au cœur des plaines céréalières, des zones naturelles susceptibles d'accueillir une faune sauvage comme le triton crêté, l'écrevisse à pieds blancs et l'épinochette ; depuis le début de l'opération, 20 sources ont été réhabilitées ;

- Gestion forestière :

Depuis 2004, la CCPL équipe ses sentiers de découverte de mobiliers extérieurs en robinier grâce à une gestion forestière locale. Grâce aux boisements de robinier qui lui appartiennent en forêt de Scévolles, la CCPL a mis en place sa propre filière en faisant appel à des artisans locaux ainsi qu'au lycée professionnel de Loudun. Depuis 2007, un réseau complet de sentiers pédestres et d'interprétation équipés en bois de robinier est accessible au cœur de la vallée de la Dive et en forêt de Scévolles et dans les communes du Pays Loudunais (17 itinéraires aménagés soit environ 300 km) ;

- Odyssée verte :

La Communauté de Communes, en partenariat avec les communes du Pays Loudunais et l'association locale Arbrissel, a engagé depuis 2005 une opération de plantation de haies champêtres et d'arbres isolés. Les essences choisies sont à 95% des essences locales. Le projet a même permis de replanter des arbres historiquement liés au Pays Loudunais, quasiment disparus.

L'engagement dans ces démarches a pu aider à la réalisation du PCAET.

## **4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION**

### **4.1 Définition et objectifs**

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

### **4.2 Cadre juridique**

L'article R.122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

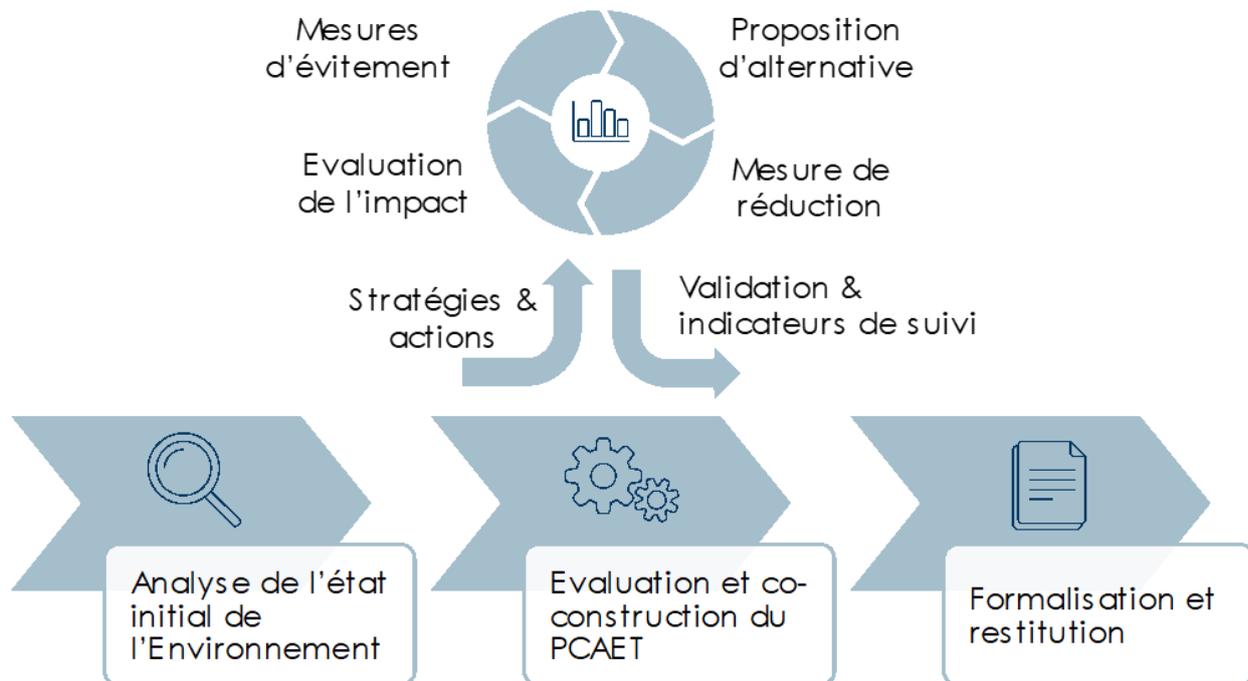
Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R.122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R.122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL). Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R.122-20 du Code de l'environnement.

## 4.3 Présentation de la méthodologie suivie

### 4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de la CCPL s'est décomposée en 3 grandes phases :



**Figure 7 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET**

1. **Analyse de l'État Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf. §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux forts du territoire (Tableau 43). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en limitant le recours à la compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule des différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

## 4.3.2 Étape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les enjeux environnementaux du territoire, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)<sup>13</sup> préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.<sup>14</sup>

En l'absence de document récent à l'échelle de la collectivité, un état initial détaillé a été demandé par la Communauté de Communes. Cet état initial a été réalisé par ATMOTERRA en analysant les données disponibles auprès des différents organismes publics. Les sources sont présentées dans les différentes sections du document.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations du CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions** au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé par le groupement « AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA » et par ATMO Nouvelle Aquitaine (Cf. § 2.3.3) a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (Cf. § 2.2), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces quelques thématiques sont détaillées dans les documents suivants consultables conjointement à la présente étude :

- Diagnostic territorial Climat Air Energie de la CCPL, janvier 2019 ;
- Diagnostic de la qualité de l'air du PCAET par ATMO Aquitaine (version projet du 15 mai 2018).

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. § 5.9). La synthèse de cet état des lieux a été présentée lors du COTEC du 21 février 2019 et du COPIL du 25 février 2019 relatifs au diagnostic du territoire. Ceci a permis d'orienter les réflexions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du plan d'actions du PCAET.

## 4.3.3 Étape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

### 4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie réalisé en interne sur le territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un plan d'action à adopter (cf. § 2.3).

**Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire** afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les manques.

L'accompagnement par ATMOTERRA s'est fait à travers de réunions formalisées et au travers du groupement de bureau d'études, et d'une manière générale les éléments à enjeux **ont été régulièrement rappelés** lors des différents Ateliers, COTEC et COPIL **avant les phases de travail ou de décision**. Différents scénarios et alternatives ont été proposées lors de l'élaboration de la stratégie pour adresser les enjeux forts du territoire et réduire les impacts potentiels de certaines stratégies ou orientations. Les différentes interventions sont récapitulées dans le Tableau 45.

<sup>13</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

<sup>14</sup> Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

#### 4.3.3.2 *L'intégration des enjeux environnementaux pour faire évoluer les actions*

L'évaluation environnementale par ATMOTERRA s'est aussi traduite par des échanges réguliers avec l'ingénieur projet PCAET du SEV (Syndicat Énergies Vienne), les personnes référentes à la CCPL, les partenaires locaux (territoire et département) et l'équipe de bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET, par mail et téléphone qui ont menés à des améliorations et des modifications du plan d'actions et des fiches actions au fil de l'eau en particulier entre Juin et Novembre 2019.

Toutes les actions ont fait l'objet d'une relecture dans l'objectif d'évaluer l'intégration des enjeux environnementaux du territoire et l'application de la séquence ERC (Éviter Réduire Compenser). Ainsi les actions ont pu évoluer au cours de l'élaboration du plan d'actions (Cf. § 0) par la prise en compte des solutions alternatives proposées et de mesures ERC adaptées. De plus, ces évolutions ont participé à l'évolution de l'Outil d'Aide à la Décision suivi par le bureau d'études Auxilia et la CCPL, notamment dans le cadre de la priorisation des actions.

À la suite de ce travail itératif, le plan d'actions contenant **la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales**, a été retenue.

Le plan d'actions présenté (Cf. § 2.4) intègre les différentes modifications apportées lors des groupes de concertation et des itérations, menées tout au long de la procédure d'élaboration.

#### 4.3.4 Phase 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R.122-20 du Code de l'environnement les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évaluées dans le § 6.3.6 du présent document.

Ainsi le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et les actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf. § 3 et § 9). La cohérence et la compatibilité du PCAET avec ces plans ont été vérifiées. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE, le SRCE, le PREPA et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME<sup>15</sup>.

Ce projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique ont été adoptés en conseil communautaire du 05 Février 2020.

---

<sup>15</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

## 5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Méthodologie

**Article R122-20 du Code de l'environnement :** « *Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet* ».

Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grands thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD<sup>16</sup> :

- Milieu physique :
  - Sols (Tableau 7) ;
  - Ressources non renouvelables (Tableau 9) ;
  - Eaux souterraines (Tableau 11) ;
  - Eaux superficielles (Tableau 13) ;
  - Air (Tableau 15) ;
  - Climat et émissions de GES (Tableau 17) ;
- Milieu naturel :
  - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 19) ;
  - Diversité biologique (Tableau 20) ;
  - Continuités écologiques (Tableau 21) ;
- Milieu humain :
  - Santé (Tableau 23) ;
  - Activités humaines (Tableau 27) ;
  - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 29) ;
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 30) ;
- Déchets et assainissement :
  - Gestion de déchets (Tableau 33) ;
  - Assainissement (Tableau 34) ;
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 35) ;
- Risques et nuisances :
  - Risques naturels (Tableau 37) ;
  - Risques technologiques (Tableau 39) ;
  - Bruit (Tableau 40) ;
  - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 41) ;
- Paysages (Tableau 42).

Les thématiques sont également analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

---

<sup>16</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les enjeux spécifiques pouvant faire l'objet d'une amélioration significative dans le cadre du PCAET sont également mis en évidence dans les tableaux suivants à l'aide d'une bordure rouge, se présentant comme suit :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
<p>3 secteurs principalement émetteurs de GES sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture</b> (47%) en lien avec les pratiques culturales et l'élevage ;</li> <li>• <b>Transports</b> (33%) : trafic routier de personnes et de marchandises et donc l'usage de produits pétroliers ;</li> <li>• <b>Résidentiel</b> (33%) : chauffage et électricité.</li> </ul>	<p><b>Contribution au changement climatique.</b> Diminution possible avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des changements des pratiques agricoles (diminution du labour, diminution des engrais...) et des techniques de stockage et traitements des effluents,</li> <li>• Développement des techniques favorisant le stockage du carbone : réduction du travail du sol, restauration des zones humides et des haies bocagères, usage de fertilisants organiques, usage de matériaux biosourcés en construction et rénovations... ;</li> <li>• Le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle ;</li> <li>• Le développement de modes combinés de transport de marchandises ;</li> <li>• La rénovation énergétique des bâtiments industriels et individuel et la transition vers des modes de chauffage moins émetteurs de GES que le fioul.</li> </ul>	=

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales.

À la suite de cela, le Tableau 42 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

Puis le Tableau 44 présente sous la forme d'une synthèse les principaux enjeux environnementaux identifiés et des leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET.

## 5.2 Milieu physique

### 5.2.1 Sols et sous-sols

#### 5.2.1.1 Géologie

Le contexte géologique du territoire de la CCPL est essentiellement constitué :

- Au Nord-Ouest et au Sud-Est, d'une strate de Crétacé supérieur (C2) de 2 âges :
  - Le Cénomaniens, où on distingue de bas en haut :
    - Des argiles feuilletées, grises ou noires, avec lignites ;
    - Des sables quartzeux et glauconieux dans lesquels d'intercalent des horizons argileux, des passées gréseux (grès glauconieux) ou des marnes associées à des bancs calcaires peux épais ;
  - Le Turonien, qui comprend 3 ensembles lithologiques, sur une épaisseur d'environ 70 m :
    - Une craie blanche ;
    - Une calcarénite grise (« tuffeau blanc ») ;
    - Un « tuffeau jaune » comprenant des calcarénites glauconieuses grises ou jaunâtres, des bancs de grès et des aables glauconieux et micacés ;
- Au Sud-Ouest et au centre, des strates du Jurassique moyen (j2) et supérieur (j3) avec :
  - Des dépôts du Dogger au faciès calcaréo-argileux ;
  - Des affleurements de l'Oxfordien qui présente à sa base un faciès marneux auquel succède des calcaires avec des intercalations argileuses ou marneuses d'épaisseur variable.

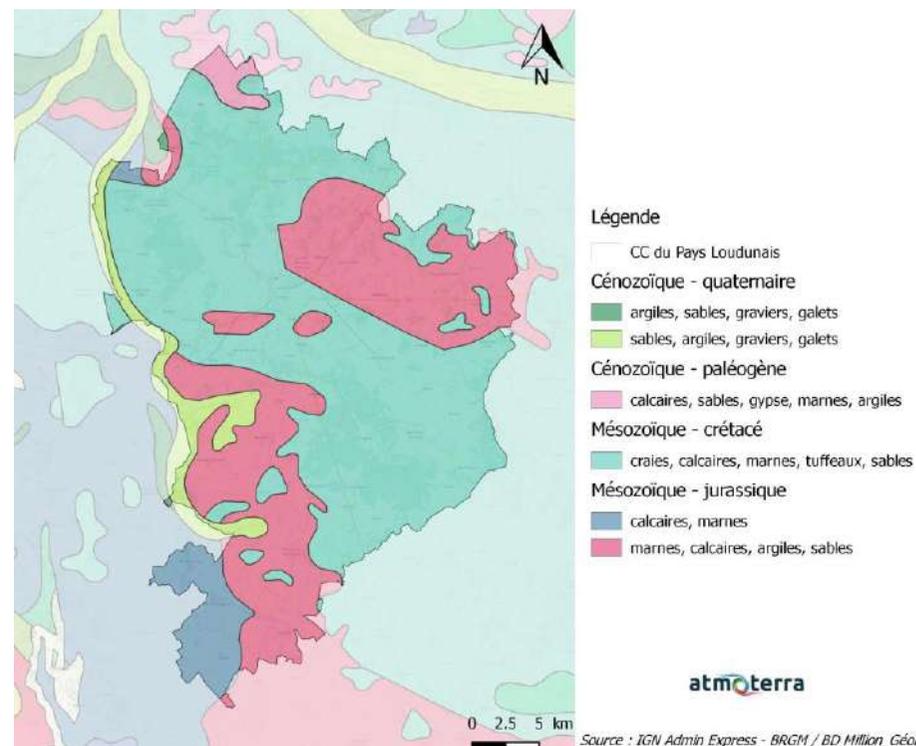
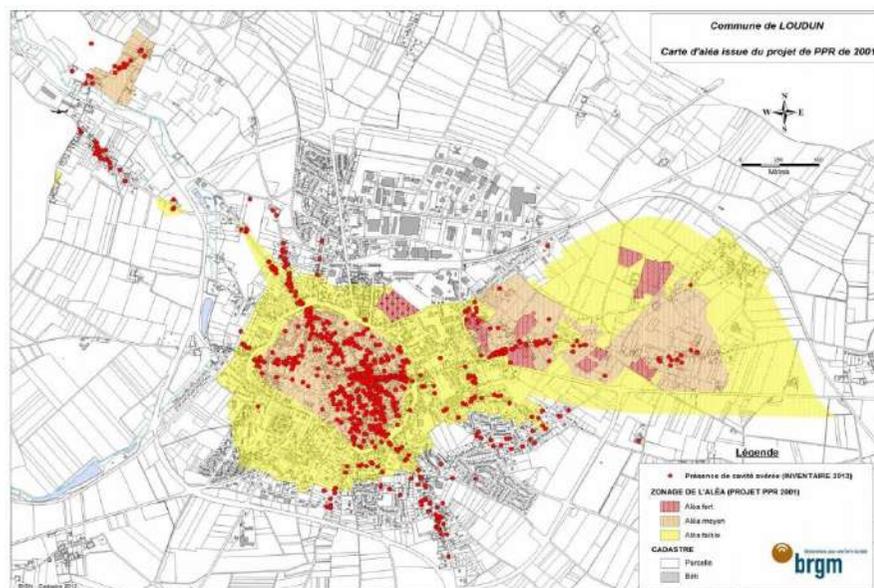


Figure 8 : Extrait de la carte géologique de la France

### 5.2.1.2 Cavités anthropiques

Sur le territoire, on note la présence de nombreuses cavités anthropiques qui ont fait l'objet d'un recensement non exhaustif par le BRGM en 2012, sur 15 communes de la Vienne. Ce recensement a permis d'identifier des caves, des habitats troglodytiques, d'anciennes carrières et d'anciens souterrains. Ces sites sont très souvent localisés dans des formations de craies micacées de l'âge Turonien moyen et inférieur.

La commune de Loudun fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels relatif à la présence d'un très grand nombre de ces cavités. L'approbation de ce PPRN est prévue courant 2019.



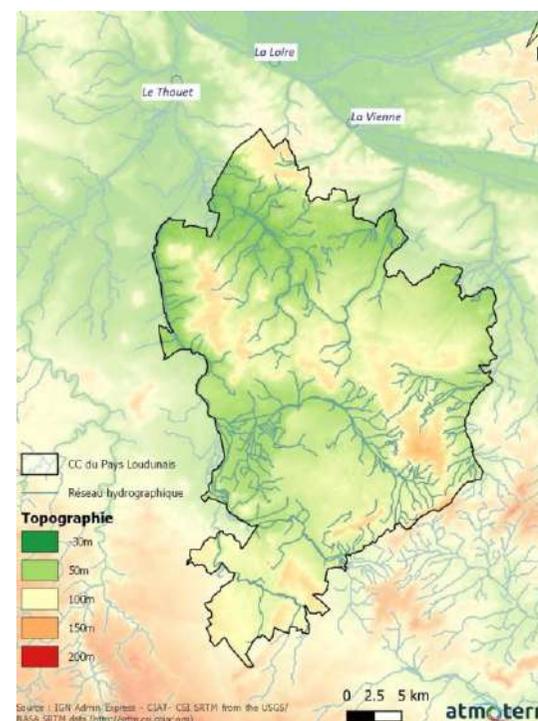
(Source : Note explicative sur le PPRN, Préfecture de la Vienne)

**Figure 9 : Superposition des cavités inventoriées en 2013 sur la carte d'aléa issue du projet de PPR de 2001**

### 5.2.1.3 Relief

Le relief du territoire de la Communauté de Communes du Pays Loudunais est relativement plat (entre +31 m NGF et +146 m NGF) et influencé par sa localisation entre le bassin versant du Thouet à l'Ouest et le bassin versant de la Vienne au Nord-Est. Le point culminant est localisé à Monts-sur-Guesnes (+146 m NGF).

Les vallées des cours d'eau qui traversent le territoire créent un paysage de plaines vallonnées ou de zones boisées.



(Source : données SRTM 30, CIAT- CSI SRTM)

**Figure 10 : Carte topographique du territoire**

### 5.2.1.4 Synthèse

**Tableau 7 : État initial du milieu géologique et des sols sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Géologie constituée majoritairement de formations calcaires et marneuses, de craies et d'argiles.	Exploitation de carrières et disponibilité de matériaux de type calcaire.	=
 Présence de nombreuses cavités anthropiques : caves, habitats troglodytiques, souterrains, carrières.	Risque de mouvement de terrain (effondrement) lié à la présence de cavités. Prise en compte de la présence des cavités et des risques associés dans les documents d'urbanisme. Poursuivre le recensement pour toutes les communes pour identifier et hiérarchiser le risque.	=
 Relief à faible altitude marqué par les principaux cours d'eau du territoire	Relief favorable à l'agriculture.  Relief favorable au développement de l'éolien.	=

#### Sources des données

- Carte géologique du BRGM au 1/1 000 000
- Cartes géologiques n°512, 513, 539 et 540 du BRGM au 1/50 000 et leur notice
- Caractérisation des enjeux au droit des cavités souterraines dans 15 communes du département de la Vienne (86), Tome 1 (BRGM, juin 2013)
- Cartes IGN

## 5.2.2 Ressources non-renouvelables

### 5.2.2.1 Carrières et substances minérales

La nature des sols du territoire permet l'exploitation de carrières. Le tableau ci-dessous présente le type de carrière actuellement exploitées :

**Tableau 8 : Les carrières exploitées actuellement sur le territoire**

Nom de l'établissement	Commune	Matériaux exploités	Arrêté préfectoral	Capacité	Fin d'exploitation
PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU	CRAON	Calcaire	n° 2004-D2B3-355 du 02/12/2004	360 000 t/an maximum	2029
ARGI PROPRE SARL	CURCAY-SUR DIVE	Calcaire	n° 2010-D2/B3-58 du 16/02/2010	130 000 t/an maximum	2025
RTL (BOUCHER Ets)	MONCONTOUR	Calcaire	n° 2007-D2/B3-013 du 15/01/2007	15 000 t/an en moyenne	2020
CARRIERES DE VAYOLLES SARL	PRINCAIY	Tuffeau	n°2000-D2/B3-195 du 09/08/2000	8 400 t/an en moyenne	2020
CARRIERES DE SAINT-LAON	SAINT-LAON	Calcaire	n°2015-DRCLAJ/BUPPE-292 du 17/12/2015	110 000 t/an en moyenne	2045

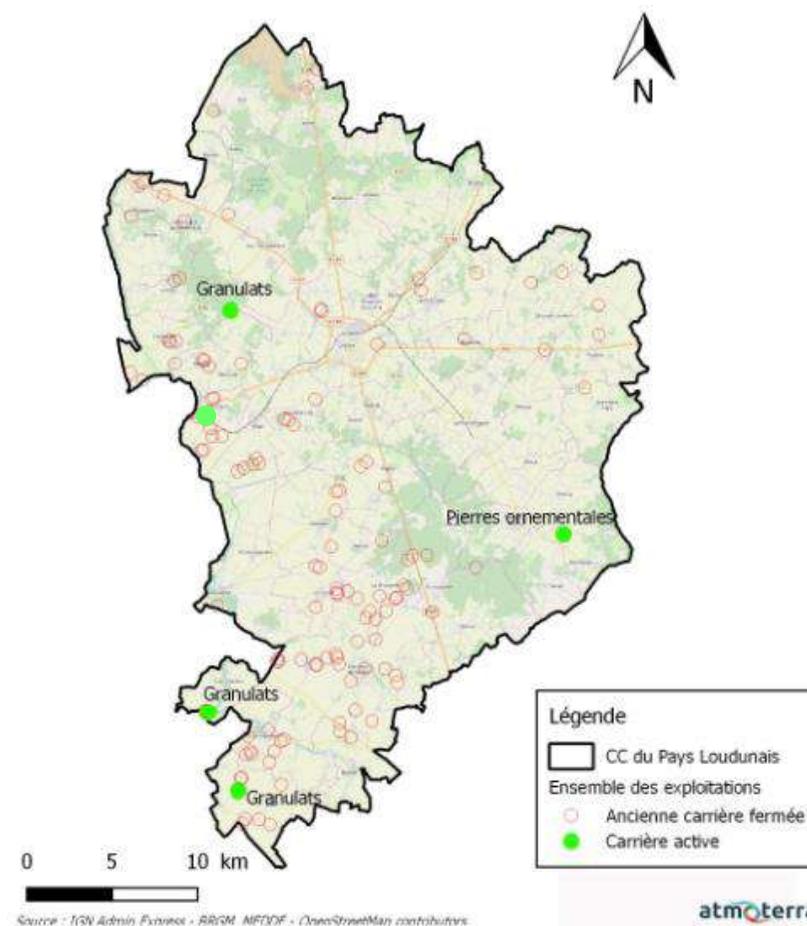
Ces 5 établissements sont des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) soumises au régime de l'Autorisation.

En 1998, d'après le Schéma départemental des carrières de la Vienne, parmi les 86 carrières alors autorisées, 31 exploitaient le calcaire et la production totale de matériaux étaient de 3 193 000 tonnes.

Sur le territoire de la CCPL, le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minière) recense de nombreuses carrières fermées. Ces anciennes carrières sont principalement localisées dans le Sud-Ouest et à l'Ouest du territoire. Leur état de réhabilitation n'est pas connu.

Le BRGM a également réalisé un recensement non exhaustif de cavités anthropiques (Cf. § 1.1.1.1 ci-dessous) dont des carrières souterraines aujourd'hui abandonnées. Sur le territoire de la CCPL, les cavités et

carrières sont localisées au droit de formations de craies micacées du Turonien.



**Figure 11 : Localisation des carrières**

### 5.2.2.2 Synthèse

**Tableau 9 : État initial des ressources non-renouvelables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> 4 carrières sont en activité et les fins d'exploitation sont comprises entre 2020 et 2029. Exploitation de calcaire et de tuffeau.</p> <p>Production de 2 960 000 tonnes en 1994 en Vienne.</p>	<p>Production de matériaux disponibles localement.</p> <p>Augmentation des importations à la suite des fermetures proches de carrières et <b>augmentation des transports</b> sur le territoire en lien avec l'importation de matériaux.</p> <p>Présence de 2 ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes), de 3 carrières acceptant les remblais / déchets de chantier et d'1 site de concassage-recyclage de déchets de chantier.</p>	<p>↘</p>
<p> Des réhabilitations et des fermetures de site à anticiper (sites pour le développement de la biodiversité, touristiques, forestiers, de production énergétique...).</p>	<p>Programmes de réhabilitation des sites existants. Intégrer les enjeux de biodiversité, les usages futurs en concertation avec les riverains. Potentiel de <b>développement d'ENR</b> (parc photovoltaïque au sol).</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Base des installations classées du Ministère en charge de l'environnement (consultation en février 2019)
- Cartes géologiques du BRGM (Infoterre, consultation en février 2019)
- Recensement des carrières par le BRGM (Infoterre, consultation en février 2019)
- Caractérisation des enjeux au droit des cavités souterraines dans 15 communes du département de la Vienne (86), Tome 1 (BRGM, juin 2013)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine (en cours d'élaboration)
- Schéma Départemental des Carrières (SDC) de Vienne, approuvé le 09 juin 1999
- Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec procédure obligatoire d'Autorisation environnementale pour l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, mise en place de garanties financières pour la remise en état des carrières après leur exploitation

## 5.2.3 Eaux souterraines

### 5.2.3.1 Masses d'eau et aquifères

Les masses d'eaux souterraines identifiées au droit du territoire sont :

- Masse d'eau Calcaires et marnes du Dogger du BV du Thouet (FRGG065) ;
- Masse d'eau Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou (FRGG072) ;
- Masse d'eau Calcaire jurassique de l'anticlinal Loudunais (FRGG082) ;
- Masse d'eau Sables et grès libres du Cénomaniens, unité de la Loire (FRGG122).

Les principaux réservoirs aquifères du territoire sont :

- Aquifère « Loudun / Cénomaniens argileux » (code BDRHF V1 : 577a1) ;
- Aquifère « Cotes de Loire / Butte crayeuse dans la région de Loudun » (code BDRHF V1 : 051a1) ;
- Aquifère Thouarsais Est (code BDRHF V1 : 579a1).

### 5.2.3.2 Usages des eaux souterraines

Sur le territoire de la CCPL, les usages des eaux souterraines recensés sont :

- L'irrigation en agriculture (53,5% des volumes d'eaux souterraines prélevés en 2016) ;
- La production d'eau potable (44.1% des volumes) ;
- L'alimentation des process industriels (2.4% des volumes).

En 2016, 83 ouvrages sur les 93 présents sur le territoire sont destinés à prélever des eaux souterraines, et, 95% des volumes d'eau prélevés concernaient des eaux souterraines<sup>17</sup>.

Les eaux souterraines de la Vienne et du bassin du Thouet sont classées en Zone de répartition des eaux (ZRE). Dans cette zone une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins est observée. À la suite de l'inscription en ZRE, dans le but de concilier l'ensemble des usages de l'eau, l'État peut organiser une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans les ressources en eau, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

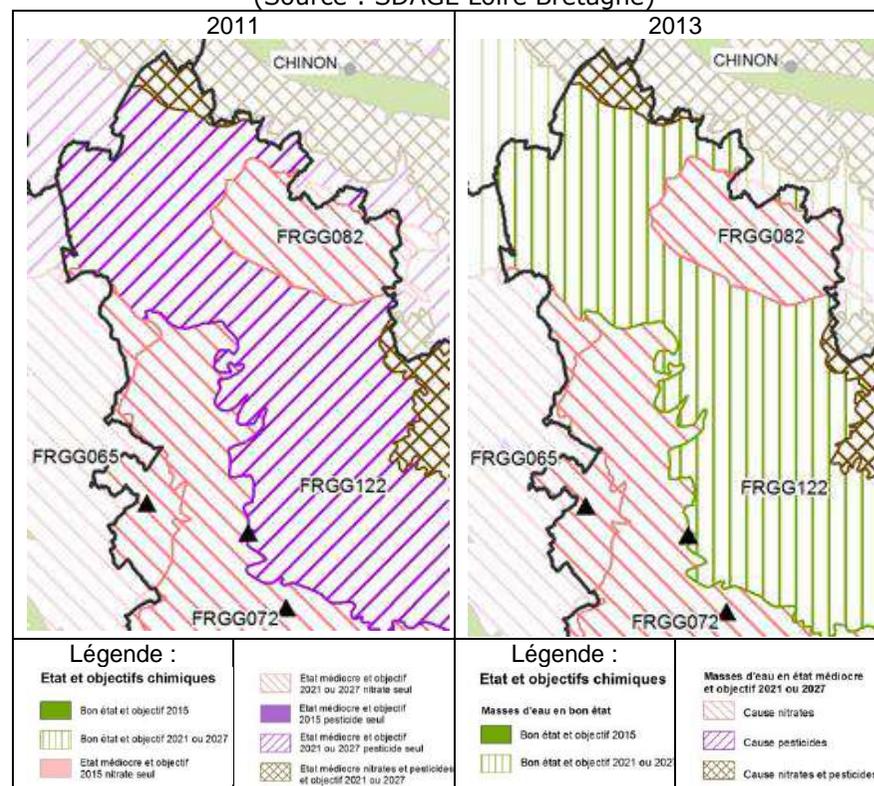
---

<sup>17</sup> BNPE (prélèvement par département puis sélection des ouvrages situés sur la CCPL) données 2016

### 5.2.3.3 Qualité des eaux souterraines

Le tableau ci-après présente l'évolution de l'état chimique des eaux souterraines du territoire entre 2011 et 2013 à partir des cartes d'état des eaux souterraines du SDAGE Loire Bretagne.

**Tableau 10 : Évolution de l'état chimique des eaux souterraines**  
(Source : SDAGE Loire Bretagne)



### 5.2.3.4 Synthèse

**Tableau 11 : État initial des eaux souterraines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>SDAGE du Bassin Loire Bretagne. SAGE Thouet (secteur Ouest du territoire).</p> <p>4 masses d'eaux souterraines dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 sont de qualité médiocre en lien avec la présence de nitrates, sans évolution de la qualité entre 2011 et 2013 ;</li> <li>• 1 est en bon état en 2013 avec une amélioration depuis 2011 (médiocre par la présence de pesticides).</li> </ul> <p>Prélèvements principalement destinés à l'agriculture.</p> <p>Territoire en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).</p>	<p>Plusieurs <b>programmes d'actions</b> (SDAGE, SAGE, programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des volumes prélevables.</p> <p>Le classement en ZRE a pour conséquence des seuils de <b>prélèvements limités</b>, et des redevances de l'Agence de l'Eau majorées.</p> <p>Contrat territorial porté par la Chambre d'Agriculture pour <b>réduire de 50% les prélèvements liés à l'irrigation</b> (réduction des consommations, stockage).</p> <p><b>Raréfaction de la ressource souterraine due au changement climatique</b> : hausse des températures et baisse des précipitations pourraient entraîner une baisse de la recharge des eaux souterraines.</p>	<p>↘</p>
<p>Territoire classé en zone vulnérable pour les nitrates.</p> <p>Territoire classé en zone sensible aux pollutions, comme l'ensemble du Bassin Loire-Bretagne.</p>	<p>Activités agricoles : utilisation d'engrais azotés et de pesticides.</p> <p>Programme d'actions aux nitrates (Directive nitrate) et aux pesticides (Plan Ecophyto 2) sur la région Nouvelle Aquitaine.</p> <p>Prescriptions relatives aux rejets des STEP urbaines, principalement sur l'azote et/ou le phosphore.</p>	<p>↘</p>
<p><b>AEP issue principalement des eaux souterraines</b> : 6 ouvrages destinés à l'AEP.</p> <p>Difficultés ponctuelles concernant les pesticides, nitrates, bactéries.</p>	<p>Périmètres de protection rapprochés et éloignés.</p> <p>Programme « Re-resource » avec le Syndicat des Eaux de Vienne.</p> <p>Pollution en pesticides peut résulter d'un usage ancien (durée de vie longue de certaines molécules).</p> <p>Possibilité de <b>conflit d'usage</b> entre l'agriculture et l'AEP.</p> <p><b>Réduction de la recharge des eaux souterraines</b> en lien avec les projets de stockages artificiels (bassines).</p> <p>Baisse de la recharge des eaux souterraines due au <b>changement climatique</b> pourrait accentuer pressions et conflits autour de la ressource en eau.</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- SDAGE du Bassin Loire Bretagne
- SAGE du bassin du Thouet : qualité et quantité
- SIGES Poitou-Charentes-Limousin : les eaux souterraines, consulté en février 2019
- Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), prélèvements par commune (consultation en février 2019)
- ARS Nouvelle Aquitaine (qualité des eaux destinée à l'alimentation humaine)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

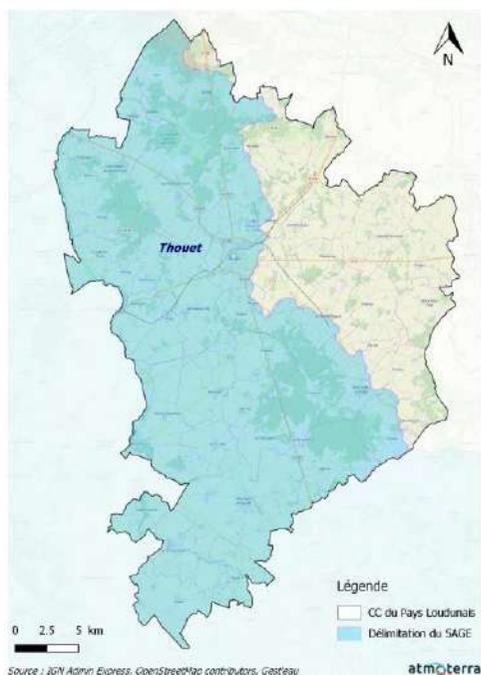
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- SAGE du bassin du Thouet : qualité et quantité
- SRCAE Poitou-Charentes (2015) : qualité et quantité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- Programme d'actions national et régional contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- Périmètre de protection des captages (captages Grenelle) : qualité
- Programme Re-sources : qualité
- Charte de la Vienne de protection des captages AEP contre les pollutions diffuses d'origine agricole
- Plan Ecophyto 2 : qualité
- Charte Terre Saine
- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques : classement en « Zone soumise à contrainte environnementale »
- Décret n° 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux complété par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux (ensemble du bassin du Thouet classé pour ses eaux superficielles et souterraines) : quantité

## 5.2.4 Eaux superficielles

### 5.2.4.1 Réseau hydrographique

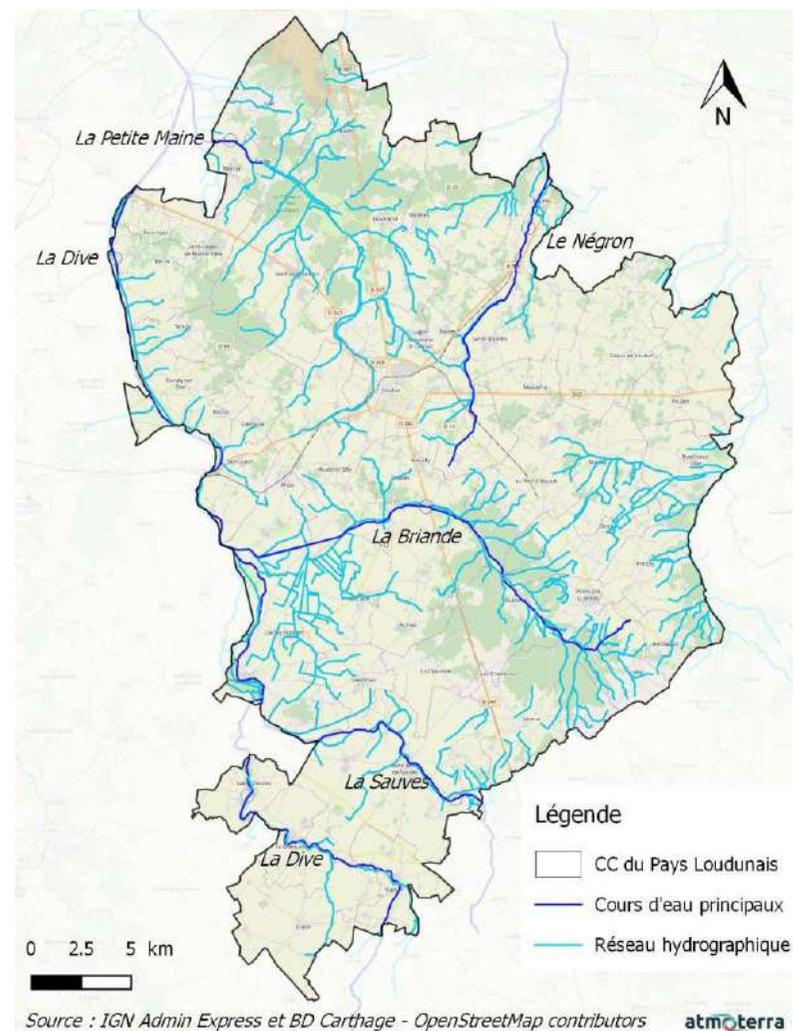
Le territoire est localisé dans le bassin de la Loire et recensé dans le SDAGE du Bassin Loire Bretagne.

Le secteur Ouest est localisé dans le bassin versant du Thouet et est recensé sur le territoire du SAGE Thouet. Le secteur Est est localisé dans le bassin versant de la Vienne et n'est pas recensé au sein d'un SAGE.



**Figure 12 : Emprise des SAGE sur le territoire**

Le réseau hydrographique du territoire est présenté sur la carte ci-contre.

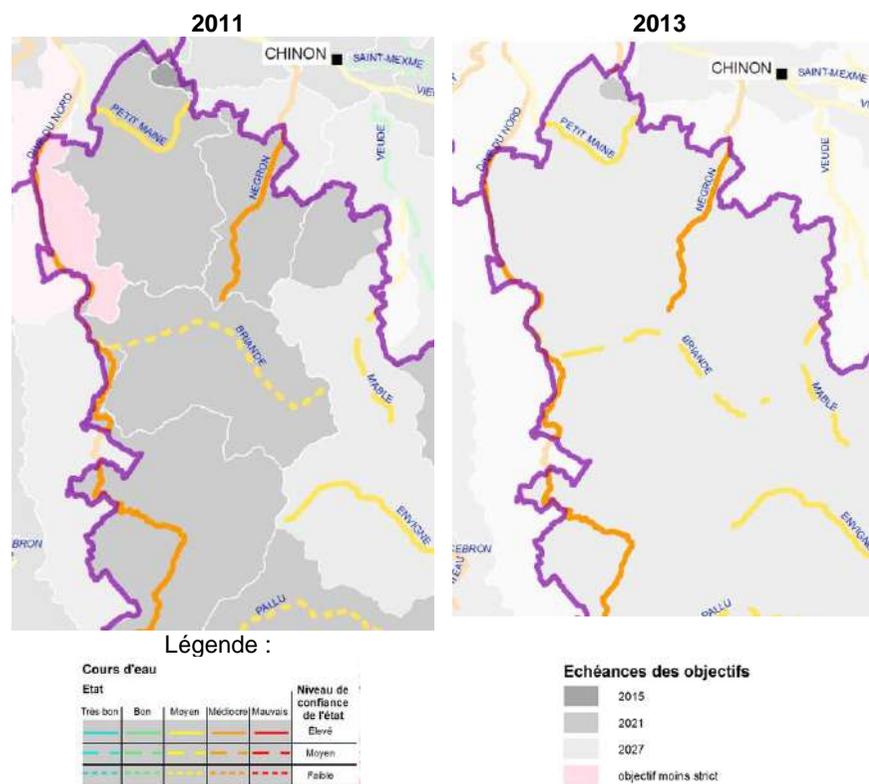


**Figure 13 : Réseau hydrographique du territoire**

### 5.2.4.2 Qualité des eaux superficielles

Le tableau ci-après présente l'état écologique des cours d'eau du territoire en 2011 et 2013 à partir des cartes d'état des eaux de surface du SDAGE Loire Bretagne.

**Tableau 12 : Évolution de l'état chimique des eaux souterraines (Source : SDAGE Loire Bretagne)**



Entre 2011 et 2013, l'état écologique des eaux de surface n'a pas évolué et sont de qualité moyenne à médiocre ; l'objectif d'un bon état est fixé pour l'ensemble du territoire pour 2027.

Au droit du SAGE Thouet, des dégradations des cours d'eau peuvent être liées à la morphologie des cours d'eau (ripsylves, obstacles, inondation, diminution de la biodiversité, espèces envahissantes).

### 5.2.4.3 Usages des eaux superficielles

Les usages recensés sur le réseau hydrographique de la CCPL sont l'irrigation en agriculture et l'alimentation en eau potable (AEP).

L'irrigation représente 100% des volumes des eaux superficielles prélevés en 2016.

Les prélèvements d'eaux superficielles restent minoritaires car ils ne représentent qu'à peine 5% des volumes d'eau prélevés en 2016<sup>18</sup>.

En 2016, 10 ouvrages sur 93 étaient destinés au prélèvement d'eau superficielle.

Le secteur est recensé en zone de répartition des eau (ZRE).

<sup>18</sup> BNPE (prélèvement par département puis sélection des ouvrages situés sur le pays Loudunais) DONNEES 2016

#### 5.2.4.4 Synthèse

**Tableau 13 : État initial des eaux superficielles sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>4 cours d'eau importants traversants ou ceinturant le territoire (La Dive, la Petite Maine, le Négron, la Briande, la Sauves).</p> <p>Les eaux de surface présentent un état écologique moyen à médiocre.</p> <p> Secteur Ouest dans le SAGE du Thouet. Absence de SAGE pour le secteur Est du territoire.</p> <p>Bassins avec plafonnement des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif (SDAGE).</p> <p>Recensement des sources sur les 45 communes du territoire.</p>	<p>Plusieurs programmations (SDAGE, SAGE, programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à la gestion des prélèvements.</p> <p>Absence de connaissance et de suivi sur le secteur Est du territoire.</p> <p>La restauration des ripisylve et des lits majeurs des cours d'eau permettrait de maintenir leur rôle de gestion de la quantité et la qualité des eaux et ainsi réduire leur dégradation morphologique.</p> <p>Phénomène qui sera accentué par le <b>changement climatique</b> (hausse de la température de l'eau et baisse des débits de l'ordre de 20 à 30%).</p> <p><b>Eutrophisation</b> accrue par la hausse des températures des eaux et le développement de plantes aquatiques envahissantes.</p>	<p style="text-align: center;">↓</p>
<p> Eaux de surface utilisées pour l'irrigation en agriculture.</p>	<p><b>Pression et conflits</b> autour de la ressource en eau (irrigation, AEP) entre les différents utilisateurs, en amont et en aval des cours d'eau et sur les territoires voisins.</p> <p>Agriculture intensive ayant des besoins en eau important (maraîchage, grandes cultures).</p> <p><b>Raréfaction de la ressource</b> superficielle en lien avec le <b>changement climatique</b> : faiblesse des précipitations et hausse des températures entraîneront une hausse de l'évapotranspiration, une aggravation des étiages et un manque de réalimentation des eaux souterraines.</p>	<p style="text-align: center;">↓</p>

#### Sources des données

- SAGE du bassin du Thouet : qualité et quantité
- Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE), prélèvements par commune, consulté en février 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- SAGE du bassin du Thouet : qualité et quantité
- SRCAE Poitou-Charentes (2015) : qualité et quantité
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- Programme d'actions national et régional contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- Périmètre de protection des captages (captages Grenelle) : qualité
- Programme Re-sources : qualité
- Périmètre de protection autour des captages d'AEP : qualité

## 5.2.5 Air

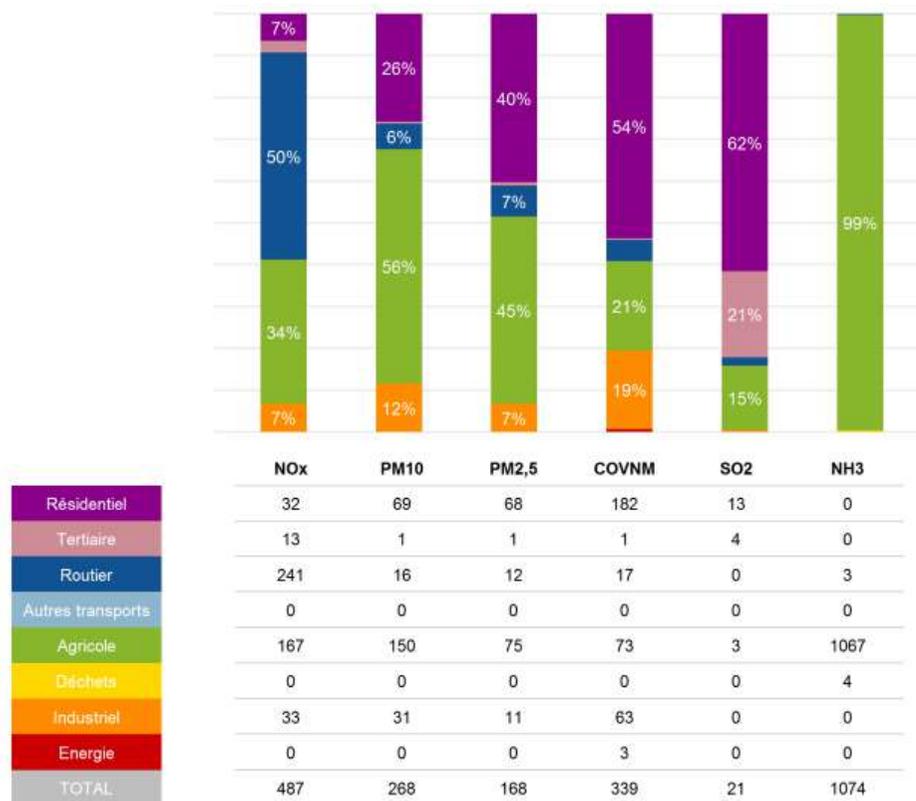
### 5.2.5.1 Émissions de polluants

Le suivi de la qualité de l'air est réalisé par ATMO Nouvelle-Aquitaine à partir des stations les plus proches localisées à Poitiers.

Dans le cadre de ses missions ATMO Nouvelle-Aquitaine a réalisé le diagnostic de la qualité de l'air du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Ce diagnostic a mis en évidence les éléments suivants :

- Aucune commune du territoire de la CCPL n'est classée comme sensible à la dégradation de la qualité de l'air ;
- Le secteur agricole est le premier secteur à enjeux du territoire :
  - Présente des émissions pour les 6 polluants suivis (NO<sub>x</sub>, PM10, PM2,5, COVNM, SO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub>) ;
  - À l'origine de presque la totalité des émissions de NH<sub>3</sub> par les pratiques agricoles telles que l'épandage d'engrais organiques et minéraux ;
  - La pratique de l'écobuage est à l'origine des émissions de SO<sub>2</sub>, de NO<sub>x</sub> et de COVNM ;
  - Le travail des sols (labours, semis, moissons) est à l'origine de la mise en suspension de particules dans l'air (PM10 : 6,1 kg/hab., PM2,5 : 3,1 kg/hab.) ;
- Le secteur résidentiel :
  - Principalement des émissions de SO<sub>2</sub> (0,5 kg/hab.) et COVNM (7,4 kg/hab) en lien avec le chauffage des logements ;
  - Le chauffage au fioul représente 32% des consommations de chauffage des logements sur le territoire et est à l'origine en particulier d'émissions de SO<sub>2</sub> ;
  - Le chauffage au bois représente 43% des consommations de chauffage et est à l'origine d'émissions de COVNM et de PM2,5 ;
- L'usage de solvants et de peintures domestiques est à l'origine d'émissions de COVNM ;
- Le secteur du transport est en particulier lié aux émissions de NO<sub>x</sub> (9,8 kg/hab.) et à la combustion des carburants et principalement des moteurs diesel (95% des moteurs) ;
- L'industrie est à l'origine d'émissions de COVNM (3<sup>ème</sup> émetteur) en lien avec les activités utilisant et produisant des peintures et autres solvants, le traitement des bois, la construction et l'agroalimentaire (fabrication de pain et la production de vins et d'alcools)
- En comparaison au département de la Vienne et de la région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la CCPL :
  - Seules les émissions de SO<sub>2</sub> ne sont pas supérieures aux émissions du département et de la région ;
  - Les émissions de NH<sub>3</sub> liées au secteur agricole représentent 43,9 kg/hab., soit plus de 2 fois les émissions au niveau régional, ce qui indique le caractère rural du territoire (70% de SAU sur le territoire, soit 12% de la SAU du département) ;
- La présence de pesticides au droit de la station de Loudun, et en particulier :
  - La présence d'herbicides utilisés en maraîchage et dans les cultures de céréales avec des teneurs supérieures aux teneurs obtenues sur les 2 autres stations de ce suivi (Poitiers et Saint-Saturnin) ;
  - La présence de Lindane et du Terbutylazine qui sont aujourd'hui interdits à la vente et à l'usage.

**Tableau 14 : Répartition des émissions de polluants par secteurs, en tonnes**



### 5.2.5.2 Concentrations observées sur le territoire

Le bilan 2016 de la qualité de l'air en Nouvelle Aquitaine réalisé par ATMO Nouvelle Aquitaine indique pour le département de la Vienne des indices de la qualité de l'air relativement bons, avec à Poitiers, 309 jours d'indice « très bon à bon ». Le bilan indique également qu'en 2016, il a été observé :

- 4 Procédures d'Information / Recommandations (PIR) dont 2 jours avec Procédure d'Alerte (PAL), avec des épisodes printaniers liés aux particules en suspension PM10 ;
- Pour les émissions de NO<sub>2</sub>, issues principalement du trafic routier :
  - Le seuil d'information/recommandations (200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire) a été dépassé sur la station de Poitiers-traffic pendant 1 heure ;
  - La moyenne annuelle maximale mesurée s'élève à 39 µg/m<sup>3</sup> au niveau de la station de Poitiers-traffic (valeur limite : 40 µg/m<sup>3</sup>) ;
- Pour les émissions de PM10, liées au chauffage des logements, au trafic routier et aux industries :
  - La moyenne annuelle maximale mesurée s'élève à 25 µg/m<sup>3</sup> au niveau de la station de Poitiers-traffic (valeur limite : 40 µg/m<sup>3</sup>) ;
  - Le nombre maximal de jours de dépassement du seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> n'atteint pas la valeur limite (16 jours, contre 35 jours de dépassement autorisés) ;
  - Le seuil d'information/recommandations (50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) a été dépassé sur l'ensemble des sites de mesure fixe ;
  - Le seuil d'alerte (80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) a quant à lui été atteint sur le site de Poitiers-traffic, sans toutefois être dépassé ;
- Pour les émissions de PM2,5, en grande partie émises par le trafic routier, le chauffage des logements et les activités industrielles :
  - La moyenne annuelle mesurée au niveau de la station de Poitiers-centre (influence de fond) s'élève à 11 µg/m<sup>3</sup> ;
  - L'objectif de qualité (10 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) est dépassé ;
  - La valeur limite (25 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) et la valeur cible (20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) sont respectées ;

- Pour les émissions d’ozone (O<sub>3</sub>) :
  - La moyenne maximale sur 8 heures consécutives dépasse l’objectif de qualité (120 µg/m<sup>3</sup>) sur l’un des deux sites de mesure implantés dans la Vienne ; l’autre site atteint quant à lui l’objectif de qualité, mais sans le dépasser ;
  - La valeur cible de l’ozone relative au nombre de jours de dépassement du seuil de 120 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures consécutives (valeur cible : 25 jours maximum en moyenne sur 3 ans) est quant à elle respectée sur l’ensemble des sites ;
  - Les seuils d’information/recommandations (180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire) et d’alerte (plusieurs seuils) n’ont pas été dépassés en 2016 ;
  - Les concentrations moyennes sont en légères augmentation depuis 2017 (+4% en Nouvelle Aquitaine) ;
- Pour les émissions de Monoxyde de carbone (CO), la valeur limite relative au monoxyde de carbone (10 mg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 8 heures) est largement respectée ;
- Pour les émissions de benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>), les valeurs réglementaires relatives au benzène sont respectées ;
- Pour les émissions de Benzo(a)pyrène, la valeur cible (1 ng/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle) est respectée (valeur limite de 5 µg/m<sup>3</sup> et objectif de qualité de 2 µg/m<sup>3</sup>, en moyenne annuelle) ;
- Pour les émissions de pesticides, à partir des mesures dans le quartier des Couronneries à Poitiers (site urbain dans un environnement agricole de grandes cultures) :
  - Les concentrations les plus élevées concernent des herbicides pendant les mois d’octobre à décembre, lors du désherbage des céréales d’hiver ;
  - Les fongicides dominent avec de plus faibles concentrations sur les mois d’avril à juillet ;

- Les insecticides sont détectés tout au long de l’année à l’état de trace, en particulier le lindane, molécule interdite d’utilisation agricole depuis 1998, mais encore quantifiée chaque année sur chacun des sites de mesures de la région.

### 5.2.5.3 Émissions polliniques

Les pollens sont susceptibles de dégrader la qualité de l’air sur le territoire et d’impacter la santé des individus : les allergies au pollen touchent près de 20% de la population en France et provoquent des rhinites, de l’asthme...

Selon les espèces végétales, le pollen peut être plus ou moins allergène. Par exemples :

- L’ambrosie est une espèce au pollen fortement allergène et est une plante invasive qui s’étend sur le département de la Vienne ; les affections liées à sa présence sont observées de février à octobre (données du Réseau National de Surveillance aérobiologique (RNSA) sur la station de Poitiers ;
- Le pollen de bouleau, également très allergène, est présent également de février à octobre.

Durant les périodes de pollinisation (entre mi-mars et août principalement), le risque est classé de moyen à très élevé selon la période sur les stations de mesures de Poitiers.

#### 5.2.5.4 Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction. Le radon est un des agents responsables du cancer du poumon, toutefois bien loin derrière le tabac. Le radon peut s'accumuler dans les espaces clos, notamment dans les maisons.

L'IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire) a réalisé une cartographie du potentiel radon des formations géologiques du territoire métropolitain et de l'Outre-Mer, qui a conduit à classer les communes en 3 catégories :

- Catégorie 1 : communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles ; les concentrations en radon y sont faibles ;
- Catégorie 2 : communes localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ; ces conditions géologiques particulières peuvent localement faciliter le transport du radon depuis la roche jusqu'à la surface du sol et ainsi augmenter la probabilité de concentrations élevées dans les bâtiments ;
- Catégorie 3 : communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations (massifs granitiques, formations volcaniques, certains grès et schistes noirs).

Sur le territoire de la CCPL, seule la commune de Pouançay présente un risque de catégorie 2, les autres communes sont en catégorie 1.



Figure 14 : Risque Radon sur le territoire (Source : IRSN)

### 5.2.5.5 Synthèse

**Tableau 15 : État initial de la qualité de l'air sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Absence de mesure de qualité de l'air sur le territoire (station la plus proche à Poitiers).</p> <p>En 2014, des émissions de polluants atmosphériques toutes supérieures à celles du département à l'exception des émissions de SO<sub>2</sub>.</p> <p> Absence de commune sensible à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE).</p> <p>Augmentation des moyennes annuelles en ozone sur le département.</p> <p>Globalement, sur la Vienne, une bonne qualité de l'air mais marquée par des épisodes printaniers liés aux particules en suspension PM<sub>10</sub> avec des Procédures d'Information / Recommandations (PIR) et des Procédure d'Alerte (PAL)</p>	<p>Enjeux identifiés autour de l'agriculture, du résidentiel et du transport. Augmentation des effets avec le <b>changement climatique</b>.</p>	<p>=</p>
<p> <b>Agriculture</b>, premier secteur à enjeux du territoire, émetteur des 6 polluants réglementés en contribuant à 100% des émissions de NH<sub>3</sub></p> <p>Part important de <b>brûlage des déchets vert</b></p> <p>Territoire rural et présence de grandes exploitations d'élevage. Présence de pesticides.</p>	<p>Sensibilisation des acteurs de l'agriculture pour un <b>changement de pratiques</b> et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents et de l'usage des engrais et des pesticides, réduction de l'écobuage.</p> <p>Vigilance sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH<sub>3</sub> (très volatile).</p> <p>Rappeler l'interdiction de brûlage des déchets vert.</p> <p>Mise à disposition de solutions de collecte et traitement des déchets vert (compostage, valorisation en bois-énergie).</p>	<p>↘</p>

**Réduction des consommations énergétiques** et utilisation rationnelle de l'énergie via par exemple la rénovation des logements.

Le **résidentiel** participe aux émissions de SO<sub>2</sub> et COVNM du territoire par le chauffage des logements au bois et au fioul.

**Substitution des installations fioul** par d'autres énergies moins polluantes (sans combustion comme le photovoltaïque, le solaire thermique ou la géothermie) et renouvellement des installations de chauffage-bois permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel et une amélioration importante de la qualité de l'air intérieur (co bénéfice).

Usage de solvants et de peintures à l'origine d'émissions de COVNM.

**Réduction de l'usage des solvants** par les particuliers au travers de la sensibilisation et de la promotion des bonnes pratiques en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur (produits ménagers, ...)

Réduction des émissions via :

- La réduction de l'usage de véhicules à moteur ;
- Le renouvellement ou l'entretien des véhicules ;
- La favorisation de l'usage de véhicules électriques et hybrides ;
- La favorisation de l'usage du vélo par exemple pour les petits trajets ;
- L'augmentation de l'offre de transport en commun et de transport combinés pour les marchandises.

**Transport routier**, secteur à enjeux car responsable de 50% des émissions de NO<sub>x</sub> liés l'usage de moteur diesel, de 7% des émissions de PM<sub>2,5</sub> et de 6% des émissions de PM<sub>10</sub>.

Prépondérance de la **voiture individuelle** sur le territoire et augmentation du trafic en lien avec les déplacements.  
Absence de transport ferroviaire pour les voyageurs.

Territoire au trafic interne important.

Usage de la voiture individuelle très important.

Territoire avec une forte fréquentation des **poids lourds** de transport de marchandises.

**Industrie** qui contribue à 19% des émissions de COVM (en lien avec les procédés préservation du bois et de peinture).

Des prescriptions sont applicables pour ces secteurs pour réduire leurs émissions (Meilleures Techniques Disponibles – MTD, Plan de Gestion des Solvants – PGS).

12 sites industriels sont concernés par la déclaration annuelle des émissions, dont 2 élevages de grande taille.

 Épisodes <b>polliniques</b> fréquents.	<p>Tendance à la progression de l'<b>ambroisie</b> sur le département, plante fortement allergisante.</p> <p>La <b>hausse des températures</b> en lien avec les changements climatiques pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</p> <p>Vigilance concernant les essences sélectionnées pour végétaliser les villes.</p>	↘
 Santé des individus potentiellement impactée par la qualité de l'air extérieur mais aussi la <b>qualité de l'air intérieur</b> de leurs habitations (chauffage au bois, radon).	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m<sup>3</sup>. La <b>ventilation est à développer</b> sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Émissions de polluants des appareils de chauffage (fioul et bois) pouvant avoir des impacts (problèmes respiratoires, risque de cancer...) en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur</p>	=

#### Sources des données

- Diagnostic Climat-Air-Energie du PCAET, AUXILIA, AKAJOULE, ATMOTERRA, janvier 2019
- Diagnostic de la qualité de l'air du PCAET par ATMO Aquitaine (version projet du 15 mai 2018)
- ATMO Nouvelle-Aquitaine, Bilan de la qualité de l'air en 2017
- ATMO Nouvelle-Aquitaine, épisodes polliniques (station de Poitiers), consulté en mars 2019
- RNSA, les risques par ville (Poitiers), consulté en février 2019

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRADDET Nouvelle – Aquitaine (en cours d'élaboration)
- SRCAE Poitou – Charentes (2015)
- ARS Nouvelle Aquitaine, prévention et lutte contre l'étalement de l'ambroisie (inventaire et destruction)

## 5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

### 5.2.6.1 Climat

Le climat de la Vienne a une influence océanique avec :

- Des températures moyennes positives toute l'année : les hivers sont doux et les étés tempérés ;
- Des précipitations modérées et constantes toute l'année.

Les principaux résultats de la fiche climatique de la station de Loudun (période 1981-2010) sont présentés ci-dessous et dans le Tableau 9 ci-après :

- Températures maximales moyennes en Juillet (25,8°C) et Août (26,1°C) ;
- Températures minimales moyennes en Janvier et Février (2,3°C) ;
- Précipitations entre 38,9 mm en Juin et 70,9 mm en Novembre (moyenne mensuelle) et un cumul moyen de 627,5 mm.

Les vents sont peu marqués dans la région du Loudunais. Les vents dominants sont de secteur Sud-Ouest et Sud-Sud-Ouest.

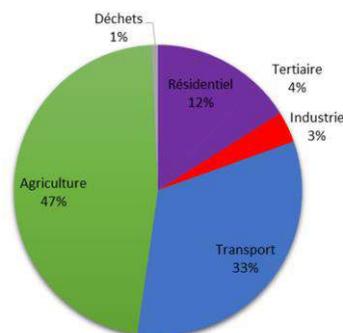
**Tableau 16 : Extrait de la fiche climatique de la station de Loudun (période 1981-2010, Source : Météo France)**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
<b>La température la plus élevée (°C)</b> <small>Records établis sur la période du 01-04-1990 au 04-02-2019</small>													
	16.6	20.8	24.5	29.4	32.2	38	38.3	40.2	33.2	29.9	22.7	18	<b>40.2</b>
Date	05-1999	20-1998	19-2005	30-2005	27-2005	22-2003	19-2016	09-2003	13-2016	03-2011	07-2015	07-2000	<b>2003</b>
<b>Température maximale (moyenne en °C)</b> <small>Statistiques établies sur la période 1990-2010</small>													
	8	9.5	13.2	15.8	20.1	23.6	25.8	26.1	22	17.1	11.4	8	<b>16.8</b>
<b>Température moyenne (moyenne en °C)</b> <small>Statistiques établies sur la période 1990-2010</small>													
	5.2	5.9	8.7	10.8	14.8	17.9	19.9	20.1	16.5	13	8.2	5.2	<b>12.2</b>
<b>Température minimale (moyenne en °C)</b> <small>Statistiques établies sur la période 1990-2010</small>													
	2.3	2.3	4.1	5.7	9.4	12.2	14	14.2	11.1	8.9	5	2.5	<b>7.7</b>
<b>La température la plus basse (°C)</b> <small>Records établis sur la période du 01-04-1990 au 04-02-2019</small>													
	-14	-14.3	-9.6	-3.3	0.2	3.5	7.1	6.8	2.7	-3.7	-8	-10.5	<b>-14.3</b>
Date	07-2009	12-2012	01-2005	10-2003	07-1997	01-2006	04-1990	28-1998	25-2002	30-1997	23-1993	29-1996	<b>2012</b>
<b>Nombre moyen de jours avec</b> <small>Statistiques établies sur la période 1990-2010</small>													
Tx >= 30 °C	.	.	.	.	0.5	2.5	5.3	5.8	1.1	.	.	.	<b>15.1</b>
Tx >= 25 °C	.	.	.	0.7	4.5	11.0	16.3	17.3	6.2	0.8	.	.	<b>56.8</b>
Tx <= 0 °C	1.7	1.1	.	.	.	.	.	.	.	.	0.2	1.0	<b>3.9</b>
Tn <= 0 °C	10.1	9.1	4.7	0.9	.	.	.	.	.	0.6	3.9	10.3	<b>39.4</b>
Tn <= -5 °C	2.1	1.1	0.2	.	.	.	.	.	.	.	0.5	1.3	<b>5.1</b>
Tn <= -10 °C	0.2	0.2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	0.1	<b>0.4</b>
<small>Tn : Température minimale, Tx : Température maximale</small>													
<b>La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)</b> <small>Records établis sur la période du 01-04-1990 au 04-02-2019</small>													
	29.4	25.2	21.4	37.4	40.2	39.1	45	56.6	40.8	27.9	31.4	35	<b>56.6</b>
Date	10-2016	11-1994	28-2001	28-2012	29-2016	17-2013	19-1995	16-1997	15-2006	14-2012	30-2003	03-1992	<b>1997</b>
<b>Hauteur de précipitations (moyenne en mm)</b> <small>Statistiques établies sur la période 1990-2010</small>													
	55.8	44.4	44.6	53	48.9	38.9	49.2	44.2	48.5	65.3	70.9	63.8	<b>627.5</b>
<b>Nombre moyen de jours avec</b> <small>Statistiques établies sur la période 1990-2010</small>													
Rx >= 1 mm	10.0	8.7	8.2	10.4	9.0	6.9	7.0	6.3	7.5	9.7	11.8	10.9	<b>106.2</b>
Rx >= 5 mm	4.0	3.2	3.1	3.8	3.5	2.7	3.0	2.5	2.9	4.6	4.7	4.7	<b>42.4</b>
Rx >= 10 mm	1.7	1.2	1.1	1.2	1.0	1.0	1.7	1.4	1.4	2.1	2.2	1.8	<b>17.6</b>
<small>Rr : Hauteur quotidienne de précipitations</small>													

### 5.2.6.2 Gaz à effet de serre

L'AREC (Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine) a réalisé un profil du territoire de la CCPL relatif à la consommation énergétique et les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) pour les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport et déchet.

Les principaux résultats de cette enquête sont présentés dans le graphique suivant :



**Graphique 1 : Répartition des émissions de GES par secteur**

Il apparaît que les principaux secteurs émetteurs de GES sur le territoire de la CCPL sont :

- Le secteur agricole (109,9 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>) avec des émissions liées aux pratiques agricoles de retournement des sols et d'épandage d'engrais azotés (42,1 ktCO<sub>2</sub>e) et à l'élevage par la fermentation entérique (35,2 ktCO<sub>2</sub>e) ;

- Le secteur du transport (76,6 kt<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>) avec des émissions dues exclusivement au trafic routier et représentant 76,6 ktCO<sub>2</sub>e, liées :
  - À l'usage de moteurs diesel : 61,8 ktCO<sub>2</sub>e ;
  - Au trafic des voitures individuelles : 38,3 ktCO<sub>2</sub>e ;
  - Au trafic des poids lourds : 26,6 ktCO<sub>2</sub>e ;
- Le secteur résidentiel (12%) avec des émissions liées principalement au mode de chauffage (21,5 ktCO<sub>2</sub>e) dont 11,9 ktCO<sub>2</sub>e par le chauffage (fioul, électricité).

Sur le territoire de la CCPL, les émissions de GES sont estimées à 234 059 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>), soit 9,6 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> par habitant. Les émissions de GES par habitant et sont équivalentes supérieures aux moyennes régionales (8,5 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>) et départementales (8,7 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>).

### 5.2.6.3 Synthèse

**Tableau 17 : État initial du climat et des émissions de GES sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Climat de type océanique : hivers doux et étés tempérés, pluviométrie régulière sur l'année.</p>	<p><b>Température de l'air en augmentation</b> : +0,3 °C par décennie (+3.3 °C d'ici à 2100) Vague de chaleur : <b>Forte augmentation du nombre de journées chaudes</b>, entre 4 et 6 jours par décennie. Les projections climatiques ne mettent <b>pas en évidence d'augmentation ou de baisse significatives sur le régime des pluies</b></p>	<p>↘</p>
<p> 3 secteurs principalement émetteurs de GES sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Agriculture</b> (47%) en lien avec les pratiques culturales et l'élevage ;</li> <li>• <b>Transports</b> (33%) : trafic routier de personnes et de marchandises et donc l'usage de produits pétroliers ;</li> <li>• <b>Résidentiel</b> (33%) : chauffage et électricité.</li> </ul>	<p><b>Contribution au changement climatique.</b></p> <p>Diminution possible avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des changements des pratiques agricoles (diminution du labour, diminution des engrais...) et des techniques de stockage et traitements des effluents,</li> <li>• Développement des techniques favorisant le stockage du carbone : réduction du travail du sol, restauration des zones humides et des haies bocagères, usage de fertilisants organiques, usage de matériaux biosourcés en construction et rénovations... ;</li> <li>• Le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle ;</li> <li>• Le développement de modes combinés de transport de marchandises ;</li> <li>• La rénovation énergétique des bâtiments industriels et individuels et la transition vers des modes de chauffage moins émetteurs de GES que le fioul.</li> </ul>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Fiche climatologique Météo France de la station de Loudun sur la période 1981-2010
- Diagnostic de la qualité de l'air du PCAET par ATMO Aquitaine (version projet du 15 mai 2018)
- Profil énergétique et gaz à effet de serre des EPCI du département de la Vienne par AREC (Communauté de Communes du Pays Loudunais, Juillet 2018)
- Météo France – Climat HD
- ADEME, Outil Impact'Climat 2015
- AcclimaTerra, Le Treut, H. (dir). Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires. Éditions Région Nouvelle-Aquitaine, 2018, 488 p.

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Poitou-Charentes (2015)
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine 2017-2021 : prise en compte du changement climatique et des effets potentiels sur la santé
- SCoT du Pays Loudunais en cours d'élaboration

## 5.3 Milieu naturel

### 5.3.1 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

#### 5.3.1.1 Sites naturels protégés

##### ❖ Sites Natura 2000

**Deux sites Natura 2000 protégés au titre de la Directive Oiseaux** sont recensés sur le territoire du Pays Loudunais :

- Les Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois, au Sud-Ouest (FR5412018) ;
- Champagne de Méron, au Nord (FR5212006).

Le site les **Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois**, d'une superficie totale de 16 535 ha, s'étend sur 19,4% du territoire de la CCPL. Ce site Natura 2000 est une vaste plaine agricole où dominent les grandes cultures. Il est la principale zone de survivance de l'**Outarde canepetière** dans le département de la Vienne et est une zone d'hivernage pour de nombreuses espèces avicoles lors des périodes de migration (vanneau).

Le **site Champagne de Méron**, d'une superficie totale de 1 334 ha, s'étend sur 0,2% du territoire de la CCPL. Ce site est composé d'un secteur de plaine dont la nature du sol (affleurement calcaire en plaques) est à l'origine d'une mise en valeur agricole extensive et de milieux variés favorables aux oiseaux, en particulier pour le busard cendré, l'œdicnème criard et l'outarde canepetière. Concernant cette dernière espèce, emblématique de la région, la densité des couples reproducteurs est remarquable sur une aussi faible surface, ce qui en fait un site essentiel pour la conservation de cette espèce en danger

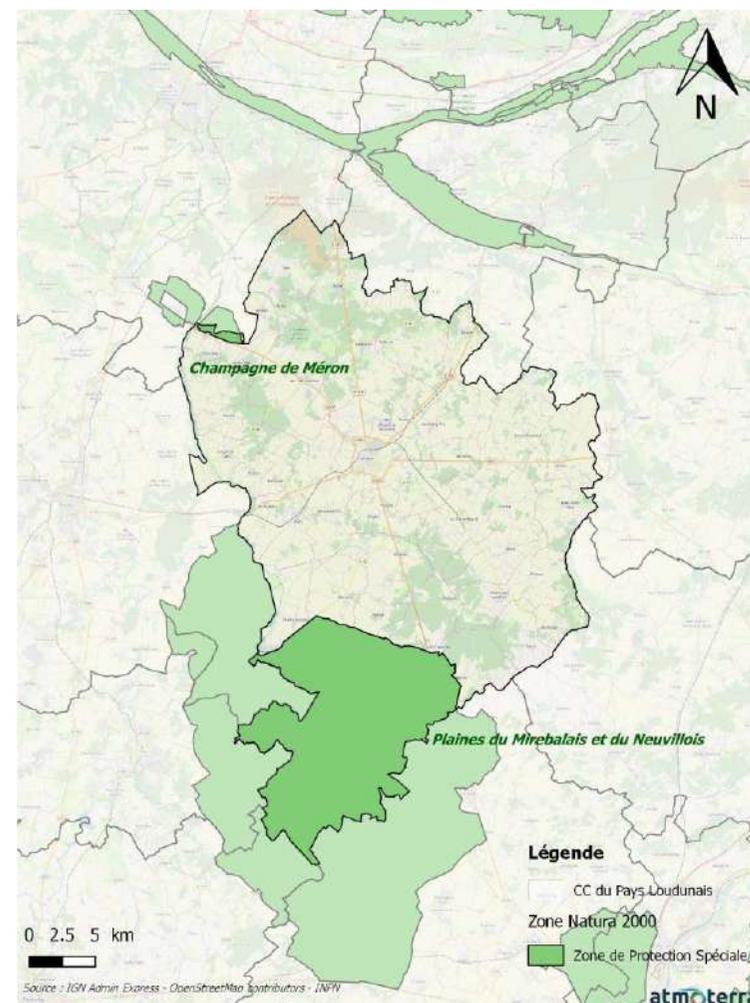


Figure 15 : Localisation des sites Natura 2000 sur le territoire

#### ❖ Sites classés ou inscrits au titre de la Loi de 1930

Deux sites inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930 sont identifiés sur le territoire de la CCPL (Cf. Figure 16) :

- Le Village de Curçay-sur-Dive ;
- La Source de la Dive Mirebalaise à La Grimaudière.

#### ❖ Espaces naturels sensibles

13 Espaces Naturels Sensibles sont identifiés sur le territoire de la CCPL (Cf. Figure 16). Leur surface représente 5 536 ha, soit 6,5% du territoire.

Le site le plus important est la Forêt de Scévolles au Sud-Est du territoire, qui s'étend sur 4 410,42 ha.

#### ❖ Sites du Conservatoire des Espaces Naturels

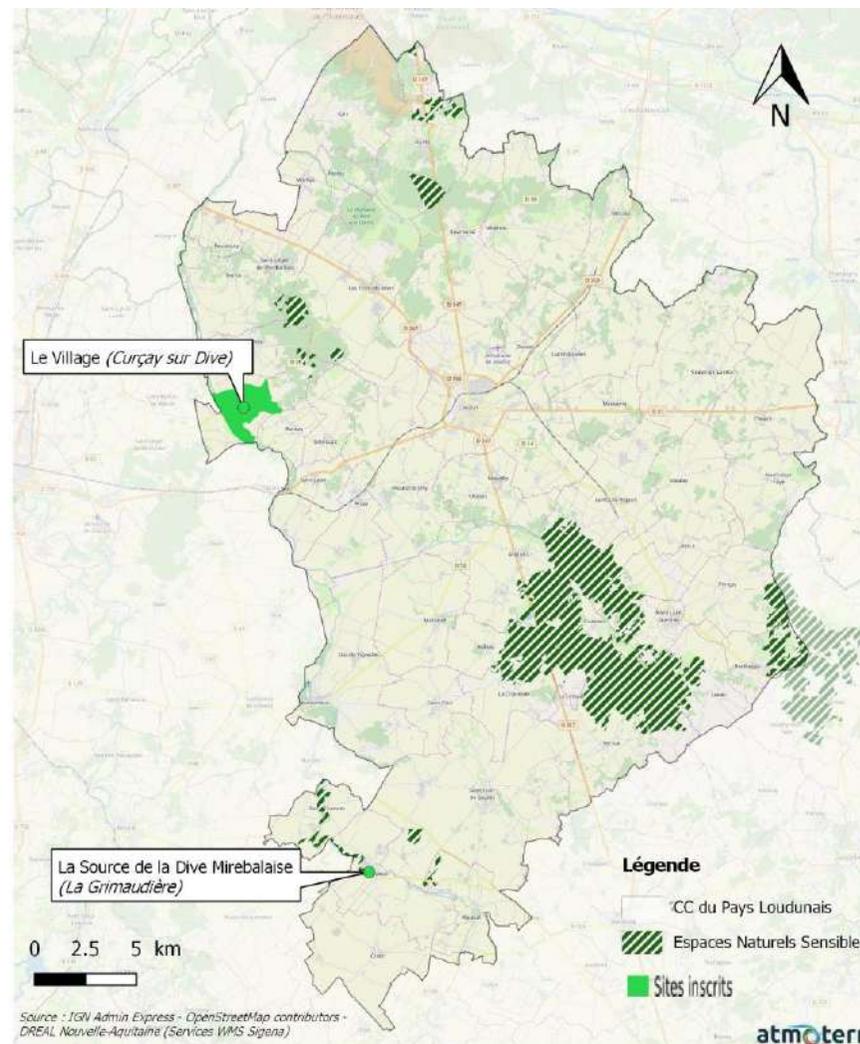
Aucun site géré par le Conservatoire des Espaces Naturels n'est identifié sur le territoire de la CCPL.

#### ❖ Arrêté de biotopes

Aucun arrêté de protection de biotope ne concerne le territoire de la CCPL.

#### ❖ Réserve de biosphère

Aucune réserve de biosphère n'est recensée sur le territoire de la CCPL.



**Figure 16 : Localisation des sites inscrits au titre de la Loi 1930 et des Espaces Naturels Sensibles sur le territoire**

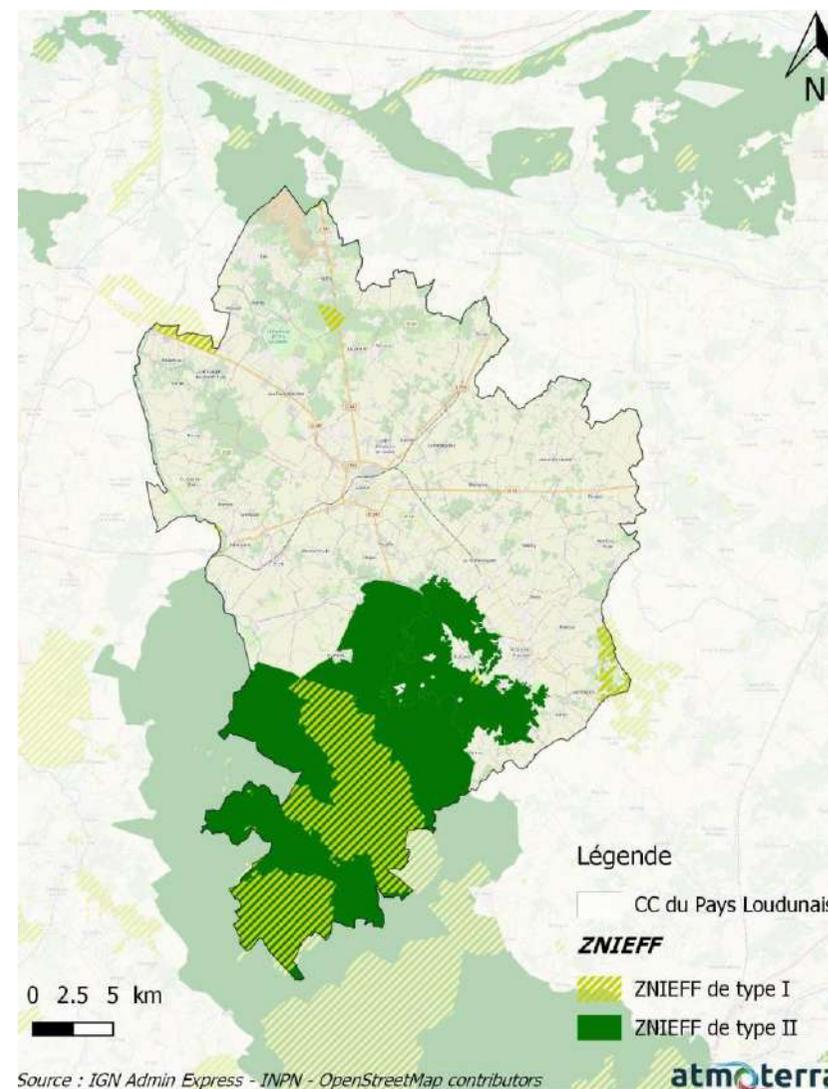
### 5.3.1.2 Sites naturels remarquables

#### ❖ ZNIEFF

De nombreuses ZNIEFF sont recensées sur le territoire de la CCPL :

**Tableau 18 : ZNIEFF localisées au droit du territoire**

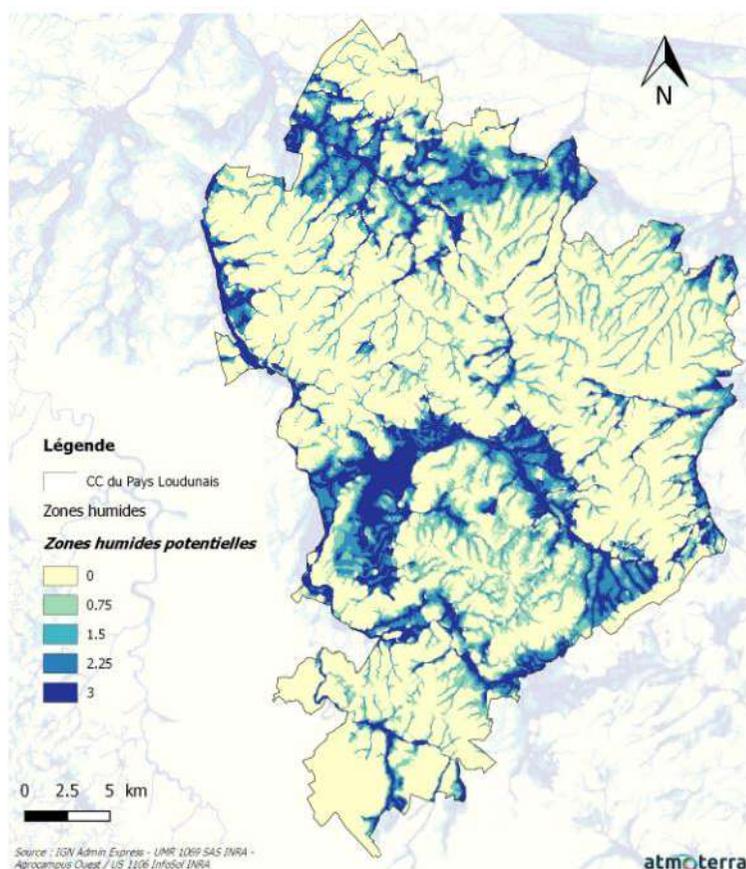
Site	Surface totale en m <sup>2</sup>	Emprise sur la CCPL en %
<b>ZNIEFF de type 1</b>		
Bois Grandjean	1 547 740	0,18%
Butte de Lauray	92 675	0,01%
Coteaux de Naumont	336 955	0,04%
Grand Etang de Pas de Jeu	407 251	0,02%
Marais de la Fondoire	358 841	0,04%
Massif de Serigny	16 843 949	0,48%
Plaine de Craon	27 956 468	3,07%
Plaine de Saint Jean de Sauves	64 019 254	6,65%
Plaines de Meron et de Douvy	12 714 513	0,29%
Pont de Luserne	107 870	0,01%
Puy Mauron	414 157	0,05%
Vallée Bourdigal	483 902	0,02%
Vallée et coteau de Chollet	78 779	0,01%
<b>Emprise totale sur la CCPL</b>		<b>10,9%</b>
<b>ZNIEFF de type 2</b>		
Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois	554 271 877	24,30%
Forêt de Scevolles	44 184 761	5,20%
<b>Emprise totale sur la CCPL</b>		<b>29,50%</b>



**Figure 17 : Localisation des ZNIEFF du territoire**

### ❖ Zones humides

La carte suivante présente, au droit du territoire de la CCPL, les résultats de l'étude de pré-localisation des zones humides qui a été réalisée à l'échelle de la France par l'INRA et Agrocampus Ouest en 2014.



**Figure 18 : Localisation des zones humides potentielles du territoire**

La légende représente une échelle de potentiel, plus la valeur est proche de 3, plus la zone présente un potentiel élevé de présence de zones humides. A l'inverse, plus la valeur s'approche de 0, plus le potentiel de trouver une zone humide est faible.

Dans le cadre de l'opération « Odysée Blanche » menée par la CCPL, 500 sources ont été identifiées sur les 45 communes du territoire. L'objectif de cette opération est de maintenir, au cœur des plaines céréalières, des zones naturelles susceptibles d'accueillir une faune sauvage comme le triton crêté, l'écrevisse à pieds blancs et l'épinochette.

### ❖ Zones boisées

Le territoire de la CCPL détient plusieurs grands espaces boisés, dont :

- La forêt de Scévollès au Sud du territoire, d'une superficie de 4 000 ha, qui intègre plusieurs anciennes ZNIEFF de type 1 et 2, suite à la fermeture des milieux (comblement de zones humides, plantations, travaux) ; cette forêt est une zone de refuge pour de nombreux animaux (mammifères, amphibiens et est composée :
  - De chênes, noisetiers, robiniers, pin ;
  - Du marais de la Fonderie ;
  - D'une tourbière ;
- Le bois de Grandjean, au Nord du territoire, d'une superficie de 17 ha, aujourd'hui impacté par les activités humaines (routes, chasse, pêche, sports...) et qui présente :
  - Un intérêt botanique : floristique par la présence de plusieurs plantes rares ou menacées (Filaria à feuilles larges (*Phillyrea latifolia*), Laïche digitée (*Carex digitata*)..., et phytocénotique par la présence d'une chênaie verte à Filaria ;
  - Un intérêt ornithologique, avec la présence du Pouillot de Bonelli.

### 5.3.1.3 Synthèse

**Tableau 19 : État initial des milieux remarquables sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Territoire riche en milieux naturels protégés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sites Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux représentant 19,6% de la superficie du territoire : Les Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois, au Sud-Ouest (FR5412018) et Champagne de Méron, au Nord (FR5212006) ;</li> <li>• 13 sites Espaces Naturels Sensibles (ENS) représentant 5 536 ha.</li> </ul> <p>Territoire riche en milieux naturels remarquables inventoriés dont la quasi-totalité sont inclus dans les sites protégés ci-dessus : 13 ZNIEFF de types 1 représentant 10,9% du territoire et 2 ZNIEFF de types 2 représentant 29,5% du territoire ; Des zones humides potentielles au droit des vallées.</p>	<p>Biodiversité et milieux mieux protégés des menaces anthropiques grâce aux mesures de gestion en vigueur dans ces zones (DocOb, restrictions d'activité et d'usage...).</p> <p>Différents facteurs peuvent toutefois affecter la qualité de ces milieux en particulier en lien avec la <b>diminution des continuités écologiques</b>, la <b>pollution (eaux et air)</b>, les <b>activités humaines</b> (urbanisation, prélèvements d'eau, agriculture, pollution lumineuse...). Le <b>changement climatique</b> accentuera les précédentes menaces.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Certaines zones ne bénéficient pas de protection réglementaire contre l'artificialisation</p>	<p>Potentiel de création de zones naturelles protégées dans les PLU des communes du territoire.</p>	<p>=</p>
<p>👍 <b>Plaines cultivées</b> sur la majorité du territoire et pouvant être concernées par une protection Natura 2000 et qui accueillent une avifaune spécifique.</p>	<p>Entretien des milieux</p> <p>Menaces identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination des haies et bosquets ou des broussailles ;</li> <li>• Fertilisation ;</li> <li>• Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) ;</li> <li>• Routes, autoroutes.</li> </ul> <p>Et plus largement autour du site : chasse, irrigation, modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...), utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques.</p>	<p>↘</p>

 <p><b>Massifs forestiers</b> dont le plus important est la forêt de Scévollès qui s'étend sur 4 000 ha. Ces massifs sont des réservoirs de biodiversité et des refuges pour les animaux (mammifères, oiseaux, insectes...).</p>	<p>Réduction de la biodiversité par l'artificialisation et la fermeture des milieux.</p> <p>Développement d'espèces envahissantes.</p> 
 <p><b>Milieux humides</b> représentés par les grandes vallées.</p> <p><b>Prairies humides</b> composées d'une végétation en relation avec la nature des sols, la fréquence de l'inondabilité du sol et la gestion des sols.</p> <p>Ces milieux ont un rôle de tampon pour absorber les événements pluviométriques extrêmes et réduire la durée des sécheresses.</p>	<p>Relation proximale avec le réseau hydrique local (quantité et qualité). Absence d'inventaire des zones humides au droit de la CCPL, mais des zones humides potentielles importantes. Destruction de milieux par la modification des pratiques agricoles et l'urbanisation.</p> <p>Restauration des ripisylve et des lits majeurs des cours d'eau pour leur rôle de gestion de la quantité et la qualité des eaux et ainsi réduire leur dégradation morphologique.</p> <p>Utilisation d'engrais et de pesticides participent en partie à la pollution de ces milieux et à leur eutrophisation.</p> <p>Stress hydrique, accentué par le <b>changement climatique</b> et les prélèvements en eau notamment pour l'irrigation impactent ces milieux (perte de 37% des mares du territoire sur les dernières décennies).</p> 

#### Sources des données

- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- INPN : Fiches de présentation des sites protégés et inventoriés
- DocOb des sites Natura 2000
- Carte IGN

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Nouvelle
- DocOb des sites Natura 2000

**Remarque :** Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, le rapport environnemental du PCAET contient une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000. Cette évaluation est présentée au § 7.4 ci-après.

## 5.3.2 Diversité biologique

### 5.3.2.1 Plaines cultivées

Les plaines cultivées sont de vastes espaces ouverts au relief peu prononcé et représentent la grande majorité du territoire de la CCPL dont 2 secteurs font l'objet d'un classement en zone Natura 2000.

Le site Natura 2000 Les Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (FR5412018) est remarquable car c'est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière en abritant un quart des effectifs de l'ex-région Poitou-Charentes. Ce site abrite également le vanneau huppé, le bruant ortolan, l'alouette calandrelle, les busards gris et le pluvier doré. Son intérêt botanique est lié aux pelouses calcicoles et aux bosquets de chénaie pubescente et la présence d'espèces rares et/ou menacées (*Centaurea triumfetti*, *Geranium tuberosum*, *Galium glaucum*, *Ophrys fusca*, *Sedum ochropetalum*...). Le site est également recensé en ZNIEFF et inclus un site inscrit au titre de la Loi 1930.

Le site Natura 2000 Champagne de Méron (FR5212006) accueille également, parmi les espèces remarquables, menacées et/ou protégées, l'Outarde canepetière et de nombreux autres oiseaux de plaine (busard cendré, œdicnème criard, hibou des marais, bruants, courlis cendré...), des chauves-souris et le hérisson d'Europe. Il est traversé par le canal de la Dive au bord duquel des espèces de zones humides se sont développées. Le site présente un intérêt pour son entomofaune (Araignées, Ascalaphes, Orthoptères...). Ce site fait l'objet d'un programme LIFE avifaune de plaine (gestion contractuelle des jachères avec les agriculteurs, implantation de cultures favorables à la conservation de l'avifaune et pâturage des zones enrichies par des animaux de race rustique permettant de conserver la biodiversité de la zone).

Les vulnérabilités qui pèsent sur ces deux sites sont principalement liées aux activités humaines (techniques agricoles : cultures, remembrement, fertilisation, pesticides, irrigation..., pratiques sportives, proximité d'une zone industrielle).



*Outarde canepetière*



*Vanneau huppé*



*Ophrys fusca*



*Centaurea triumfetti*

### 5.3.2.2 Massifs forestiers

Le territoire est composé de plusieurs grands boisements.

La forêt de Scévollès qui s'étend sur 4 000 ha, classées en ZNIEFF de type 2 et où sont recensés des espèces remarquables rares ou protégées :

- 2 habitats déterminants au classement en ZNIEFF :
  - Communautés à Reine des prés et communautés associées (code Corine Biotope : 37.1) ;
  - Chênaies acidiphiles (41.5) ;
  - Bas marais alcalins (tourbières basses alcalines) (54.2) ;
- De nombreuses espèces faunistiques déterminantes telles que des amphibiens (crapaud calamite, reinette verte, triton crêté), des mammifères comme des chauves-souris (pipistrelle de Kuhl, Murin à moustache...), des oiseaux (engoulement d'Europe, faucon hobereau, mésange huppée, bouvreuil pivoine...) ;
- Des espèces floristiques déterminantes telles que l'Orchis élevé, l'épipactis, des maris, l'ornithrope comprimé et le persil de cerf.

Le bois de Grandjean est remarquable par la présence :

- De l'habitat Forêts de chênes verts méso et supra-méditerranéennes (45.3) avec une chênaie verte à Filaria qui est une association endémique végétale de Charente Maritime, localisée sur des falaises et des plateaux rocheux sur calcaires durs du Jurassique ;
- De plantes rares ou menacées telles que Filaria à feuilles larges, Laïche digitée, Fétuque géante, renoncules à tête d'or, rosier toujours verts, libanotis ;
- Du Pouillot de Bonelli, oiseau protégé.

Ces deux milieux sont menacés par les activités humaines (routes, sport, chasse, aménagements...) entraînant une destruction ou une fermeture du milieu.

Dans le cadre de l'aménagement de sentiers de découverte sur son territoire, la CCPL réalise le mobilier extérieur en robinier issu de la gestion forestière locale des boisements de robinier en forêt de Scévollès qui lui appartiennent.

La CCPL a également engagé depuis 2005 l'opération « Odysée Verte » qui permet la plantation de haies champêtres de d'arbres isolés en essences locales à 95%.

### 5.3.2.3 Milieux humides

Plusieurs cours d'eau traversent le territoire. Ces milieux sont des réservoirs de biodiversité (poissons, espèce floristiques caractéristiques...).

De nombreuses zones humides potentielles sont identifiées sur le territoire (Cf. Figure 18 ci-avant). Cependant, les inventaires à l'échelle du territoire ne sont actuellement pas réalisés. Ces inventaires permettraient de localiser et d'évaluer la qualité des zones humides pour mettre en place des prescriptions de préservation et /ou de remise en état afin de rendre à ces zones leur rôle fonctionnel (tampon hydraulique, filtration, gestion des eaux en période de crue...), ainsi que d'évaluer la biodiversité présente.

### 5.3.2.4 Synthèse

**Tableau 20 : État initial de la biodiversité sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Biodiversité riche en lien avec les différents milieux présents sur le territoire et principalement les plaines cultivées et les massifs forestiers.</p>	<p><b>Fragmentation des milieux</b> due aux activités humaines qui bloquent la circulation des espèces et le brassage génétique.</p> <p><b>Changement climatique</b> (accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation accrue de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux).</p> <p>Plusieurs programmations (SDAGE, SAGE, programmation nitrates...) visent à l'amélioration de qualité de l'eau sur le territoire et à l'entretien des cours d'eau et de leurs abords pour favoriser les capacités de rétention et d'épuration des milieux humides.</p>	<p>↘</p>
<p> <b>Érosion de la biodiversité</b> constatée à l'échelle régionale et territoriale (près d'un tiers des espèces floristiques du Poitou-Charentes sont menacées).</p>	<p>Biodiversité menacée par de multiples facteurs : utilisation d'<b>engrais</b> et de <b>pesticides</b> ; part importante de la <b>monoculture</b> ; extension des parcelles agricoles et <b>modification</b> de l'affectation des sols ; disparition des haies des bocages ; <b>fragmentation</b> des milieux...</p> <p><b>Pollution lumineuse</b> qui entraîne des perturbations importantes sur certaines espèces et des écosystèmes en entier (perturbation de la chaîne trophique, des cycles biologiques, des sens des espèces nocturnes).</p> <p><b>Le changement climatique et les étiages</b> en périodes estivales rendent les espèces aquatiques particulièrement vulnérables. Présence <b>d'espèces exotiques envahissantes</b>.</p>	<p>↘</p>

#### Entretien des milieux

#### Menaces identifiées :

- Élimination des haies et bosquets ou des broussailles ;
- Fertilisation ;
- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) ;
- Routes, autoroutes.

Et plus largement autour du site : chasse, irrigation, modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...), utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques.



#### Grande Plaines cultivées :



- Présence de l'Outarde canepetière et autres espèces emblématiques menacées et/ou protégées,
- Sites protégés (Natura 2000)

**Massifs forestiers** composés de feuillus (chênes...) accueillant des espèces menacées et/ou protégées (amphibiens, chauves-souris, oiseaux et plusieurs espèces floristiques).  
Massifs les plus importants faisant l'objet d'un classement en ZNIEFF.



Réduction de la biodiversité par l'artificialisation, les activités humaines et la fermeture des milieux.



Présence de plantes exotiques envahissantes.

Réaliser des inventaires des milieux humides à l'échelle du territoire pour une meilleure protection des zones humides (suivi des actions et de l'évolution de l'état des zones humides).

Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux.

Utilisation d'engrais et de pesticides participent en partie à la pollution de ces milieux et à leur eutrophisation.

Destruction de mares et de zones humides par la modification des pratiques agricoles et l'urbanisation.



Milieux humides (cours d'eau, zones humides, mares, ripisylves...) à proximité des cours d'eau du territoire (identification de zones potentielles).  
Absence d'inventaire des zones humides à l'échelle du territoire.



**Période d'étiage plus fréquente** avec des assècs observés en lien avec les prélèvements (en particulier pour l'irrigation).

Aménagement des prises d'eau des biefs pour maintenir la biodiversité et gérer les débits lors des périodes d'étiage (qui sont plus fréquentes) en dirigeant les eaux vers le cours d'eau naturel.

**Changement climatique** accentuera les précédentes menaces.

Sources des données

- INPN : localisation et fiches des sites naturels protégés et/ou remarquables du territoire (consultation en mars 2019)
- SRCE Poitou-Charentes (2015)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Poitou-Charentes (2015)

### 5.3.3 Continuités écologiques

#### 5.3.3.1 Trame Verte et Bleue

Actuellement la Trame Verte et Bleue n'a pas été développée à l'échelle du territoire de la CCPL. Des études sont réalisées dans le cadre du SCoT du territoire et du SRCAE de Nouvelle Aquitaine qui sont en cours d'élaboration.

#### 5.3.3.2 SRCE Poitou-Charentes

Dans le cadre du SRCE Poitou-Charentes de 2015 les réservoirs de biodiversité à préserver sur le territoire de la CCPL sont :

- Les plaines ouvertes qui représentent la majorité des espaces du territoire ;
- Les forêts ;
- Les cours d'eau et les zones humides ;
- Quelques zones de pelouses sèches calcicoles très localisées.

Les principaux corridors écologiques identifiés sont en lien avec les cours d'eau (chemins de moindres coûts) et leurs abords (corridors diffus) et les éléments fragmentant sont les zones urbaines, les routes et les obstacles sur les cours d'eau. Ainsi plusieurs secteurs du territoire sont des zones de contact entre un réservoir de biodiversité ou un corridor et un élément fragmentant (ex : le long de la D347).

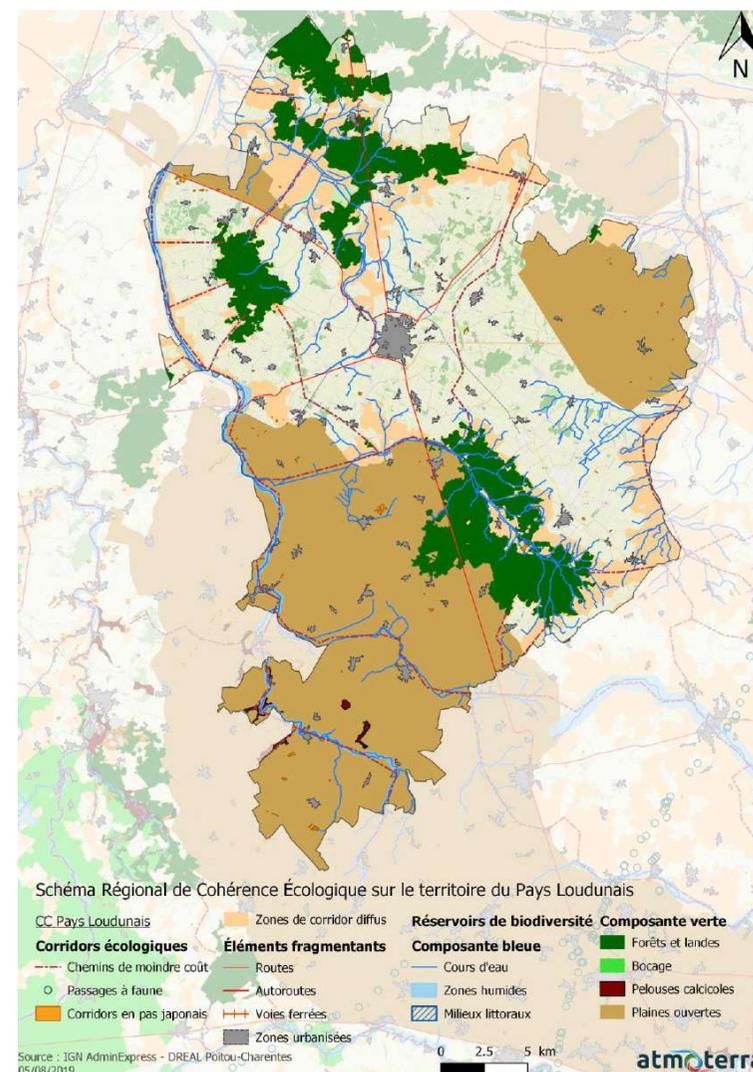


Figure 19 : Extrait du SRCE Poitou-Charentes

### 5.3.3.3 Synthèse

**Tableau 21 : État initial des continuités écologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Développement de la <b>Trame Verte et Bleue (TVB)</b> au droit du territoire dans le cadre de l'élaboration en cours du SCoT et du SRCAE Nouvelle Aquitaine. Cartographie des continuités écologiques dans le SRCE Poitou-Charentes.</p>	<p><b>Identification</b> des milieux et des continuités écologiques pour une connaissance des milieux du territoire afin de les préserver. Prévoir des prescriptions de préservation dans les <b>documents d'urbanisme</b>.</p>	<p>↘</p>
<p> <b>Plaines ouvertes</b> : surface importante d'un <b>réservoir de biodiversité</b> sur le territoire. Et aussi : forêts, milieux humides et pelouses sèches localement.</p> <p><b>Corridors écologiques en lien avec les cours d'eau et leurs abords.</b></p>	<p><b>Éléments fragmentant principalement liés aux activités</b> humaines (zones urbaines, routes, obstacles sur les cours d'eau).</p> <p>Pratiques agricoles défavorables au maintien des espèces emblématiques, des zones humides, des milieux bocagers et de la vie dans les sols. Présence d'obstacles à la libre circulation des espèces de poisson</p> <p>Prévoir d'intégrer les espaces naturels dans les documents d'urbanisme. Préserver et restaurer les cours d'eau pour maintenir leur rôle de corridors écologiques (SDAGE, SAGE...).</p> <p>Le <b>développement des ENR</b> et notamment de l'<b>éolien</b> est susceptible d'affecter certaines <b>continuités écologiques</b> (à prendre en compte dans le développement des projets).</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- SRCE Poitou-Charentes (2015)
- INPN : localisation et fiches des sites naturels protégés et/ou remarquables du territoire (consultation en mars 2019)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

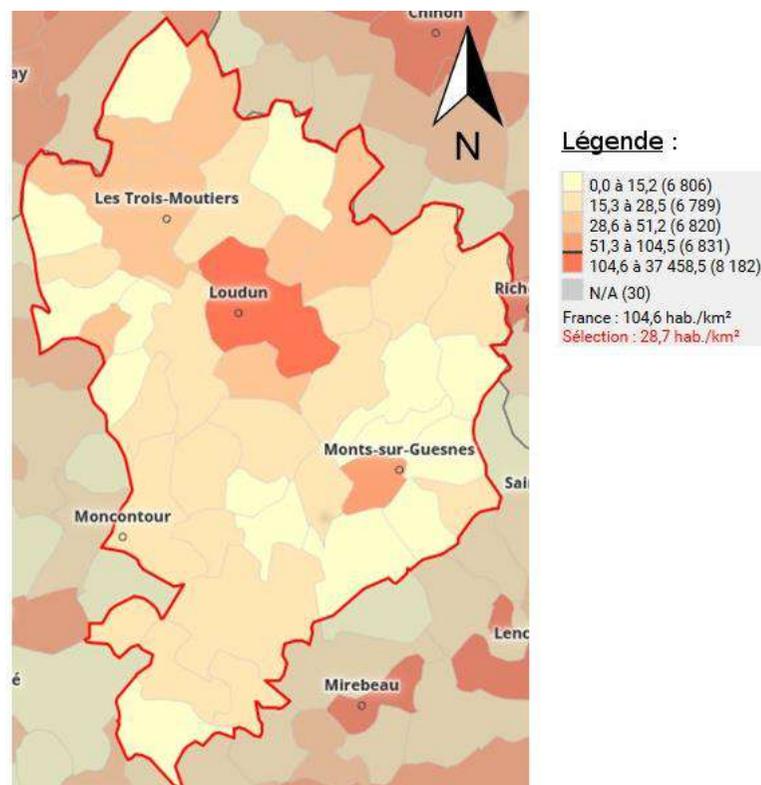
- SRCAE Nouvelle Aquitaine

## 5.4 Milieu humain

### 5.4.1 Démographie/Population et Santé

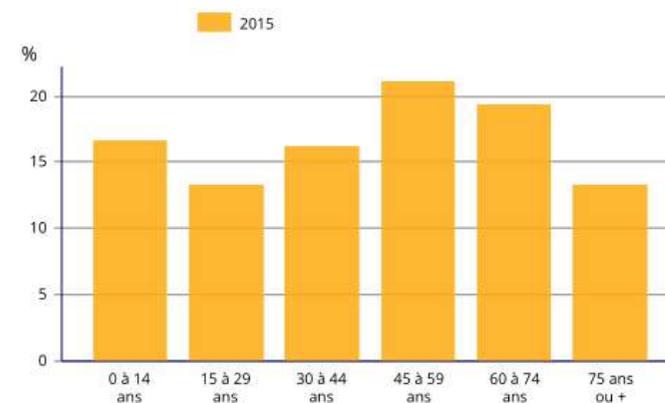
#### 5.4.1.1 Population totale

En 2015, d'après l'INSEE, la population de la CCPL représentait 24 436 habitants, pour une densité de population de 28,7 habitants/km<sup>2</sup>. Loudun est la principale ville du territoire avec 6 740 habitants en 2015 (Source : INSEE).



**Figure 20 : Densité de population sur le territoire (Source : INSEE)**

La répartition de la population par tranches d'âge est la suivante :



Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

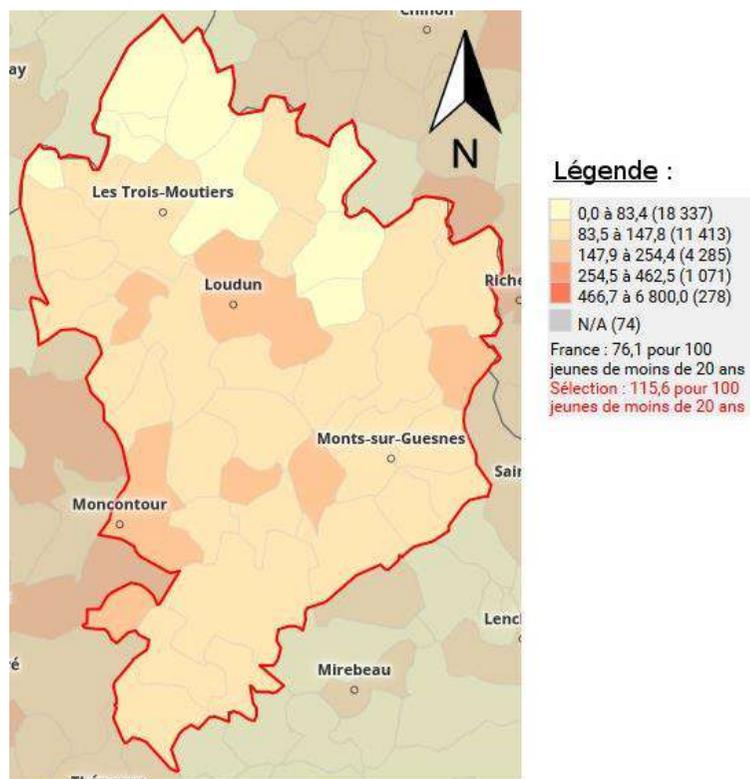
#### Graphique 2 : Population par tranches d'âges

Le taux d'évolution de la population indique une stabilisation entre 2010 et 2015. Cependant depuis 1968 ce taux évoluait négativement.

#### Tableau 22 : Évolution de la population depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	27 612	26 228	25 673	25 125	24 625	24 431	24 436
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	32,5	30,9	30,2	29,6	29,0	28,8	28,8

Les statistiques montrent un vieillissement de la population.

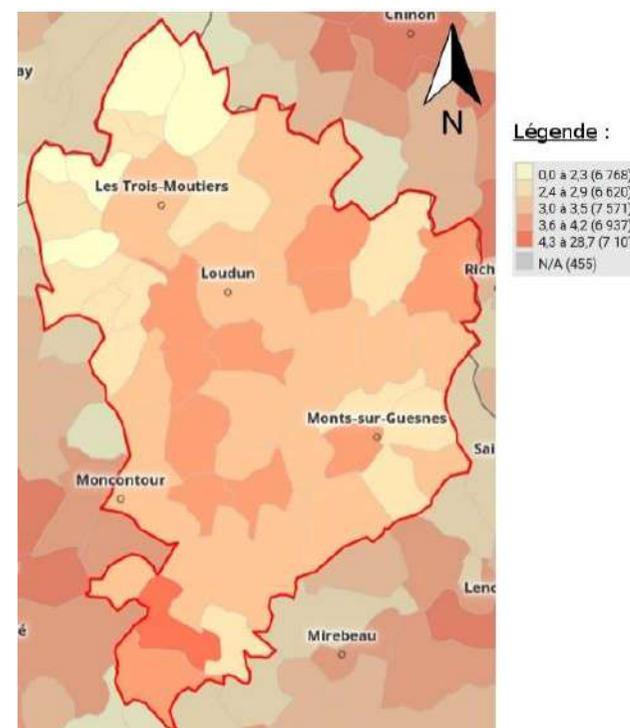


**Figure 21 : Indice de vieillissement de la population par commune du territoire (Source : SIRSé)**

#### 5.4.1.2 Accès au service de santé

Sur le territoire de la CCPL l'accès aux médecins généraliste est variable selon les communes (entre 4,3 consultations par habitant à La Grimaudière et 1,6 à Pouançay, en 2015). D'après l'INSEE, en 2017, 17 médecins généralistes étaient installés sur le territoire (8 à Loudun, 3 à Moncontour, 3 à Monts-sur-Guesnes, 2 aux Trois-Moutiers et 1 à Saint-Jean-de-Sauves).

La CCPL a signé un Contrat Local de Santé avec l'ARS en avril 2018. Dans ce cadre, un diagnostic santé social a été réalisé par l'ORS.



**Figure 22 : Accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes libéraux en 2015 (Source : SIRSé)**

### 5.4.1.3 Synthèse

**Tableau 23 : État initial de la population et de la santé sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une <b>population vieillissante</b> : en 2015, 32,7% de la population est âgée de 60 ans et plus.</p>	<p>Augmentation des températures et des périodes de <b>canicules</b> due au réchauffement climatique pourraient particulièrement affecter cette partie de la population</p>	<p>↘</p>
<p> Santé des individus potentiellement impactée par la qualité de l'air extérieur mais aussi la <b>qualité de l'air intérieur</b> de leurs habitations (chauffage au bois (Cf. § 5.2.5), radon).</p>	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m<sup>3</sup>. La <b>ventilation est à développer</b> sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Émissions de polluants des appareils de chauffage (fioul et bois) pouvant avoir des impacts (problèmes respiratoires, risque de cancer...) en lien avec la qualité de l'air intérieur et extérieur</p>	<p>=</p>
<p> Santé des <b>individus allergiques au pollen</b> affectée (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation (entre mi-mars et août principalement avec un risque classé de moyen à très élevé selon la période sur les stations de mesures de Poitiers)</p>	<p>L'<b>ambrosie</b>, plante invasive fortement allergisante, est présente dans le département et progresse rapidement.</p> <p>Augmentation des températures pourrait favoriser la <b>remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation.</b></p> <p>Le développement de la <b>végétation en ville</b> est susceptible d'aggraver le risque (vigilance sur les essences sélectionnées).</p>	<p>↘</p>
<p> Potentielle perturbation du sommeil et du cycle biologique pour les habitants étant touchés par la <b>pollution lumineuse.</b></p>	<p>Une meilleure gestion de <b>l'éclairage public</b>, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement le risque</p>	<p>=</p>
<p> Accès aux soins de santé faible selon les communes et disparité sur le territoire. Manque de praticiens spécialisés et répondant aux demandes de la population vieillissante du territoire.</p>	<p>Éloignement du service de soin, difficulté d'accès particulièrement pour les personnes non-mobiles et/ou non-motorisées</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- Rapport de l'INSEE sur l'intercommunalité (2015)
- SIRSé : information sur les populations et l'accès à la santé
- Diagnostic Air-Climat-Energie du PCAET, AUXILIA, AKAJOULE, ATMOTERRA, 2019
- IRSN carte d'exposition au radon par commune, consulté en janvier 2019
- RNSA, les risques par ville (Poitiers), consulté en mars 2019
- ATMO Nouvelle-Aquitaine, épisodes polliniques, consulté en mars 2019
- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Poitou-Charentes (2015)
- PNSE 3 (2015-2019)
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021) : prévention des allergies et prise en compte du radon dans la qualité de l'air intérieur et des effets sur la santé, prise en compte du changement climatique
- Information sur les épisodes polliniques à venir sur ATMO Nouvelle Aquitaine
- ARS Nouvelle Aquitaine, prévention et lutte contre l'expansion de l'ambrosie (inventaire et destruction)
- CLS du Pays Loudunais, 2018

## 5.4.2 Activités humaines

### 5.4.2.1 Activités

Le taux d'actif sur le territoire de la CCPL est de 75,1%. La répartition de la population par type d'activité est la suivante :



Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

#### Graphique 3 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Les emplois sont principalement issus des secteurs des services :

- De l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (33,5%) ;
- Des commerces, des transports et des services divers (33,4%).

**Tableau 24 : Emplois selon le secteur d'activité**

	2015			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
<b>Ensemble</b>	<b>7 327</b>	<b>100,0</b>	<b>49,5</b>	<b>80,2</b>
Agriculture	944	12,9	29,5	27,0
Industrie	991	13,5	24,6	92,5
Construction	489	6,7	13,4	67,0
Commerce, transports, services divers	2 448	33,4	50,9	82,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 457	33,5	73,0	95,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires lieu de travail.

**Tableau 25 : Établissements actifs par secteur d'activité au 31/12/2015**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>2 437</b>	<b>100,0</b>	<b>1 757</b>	<b>574</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>19</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	639	26,2	532	104	2	1	0
Industrie	177	7,3	109	48	7	9	4
Construction	234	9,6	151	73	6	4	0
Commerce, transports, services divers	1 129	46,3	851	244	16	12	6
dont commerce et réparation automobile	339	13,9	219	104	10	5	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	258	10,6	114	105	15	15	9

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

La population active du territoire de la CCPL est quant à elle répartie de la manière suivante :

**Tableau 26 : Population de 15 ans et plus selon la catégorie professionnelle**

	2015	%
<b>Ensemble</b>	<b>20 396</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	750	3,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	653	3,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	636	3,1
Professions intermédiaires	1 807	8,9
Employés	3 085	15,1
Ouvriers	3 700	18,1
Retraités	7 357	36,1
Autres personnes sans activité professionnelle	2 407	11,8

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017)  
exploitations complémentaires.

Les zones d'emploi du secteur sont principalement Loudun et Thouars pour les trois quarts Nord du territoire et Poitiers pour le quart Sud (Source : INSEE, 2010).

#### 5.4.2.2 Secteur agricole

La Surface Agricole Utile (SAU) sur le territoire de la CCPL représente 70% en 2010 (soit près de 60 000 ha) ce qui en fait un territoire rural où le secteur agricole est bien implanté.

Plus de 30% des exploitations agricoles ont une superficie agricole (SAU) d'au moins 100 ha.

L'élevage est représenté sur le territoire par l'élevage de bovins et d'ovins. La vigne est présente sur les communes situées au Nord du territoire, jusqu'à 13,5% de la SAU de la commune de Ternay.

En 2017, 26 exploitations s'étaient engagées en agriculture biologique.

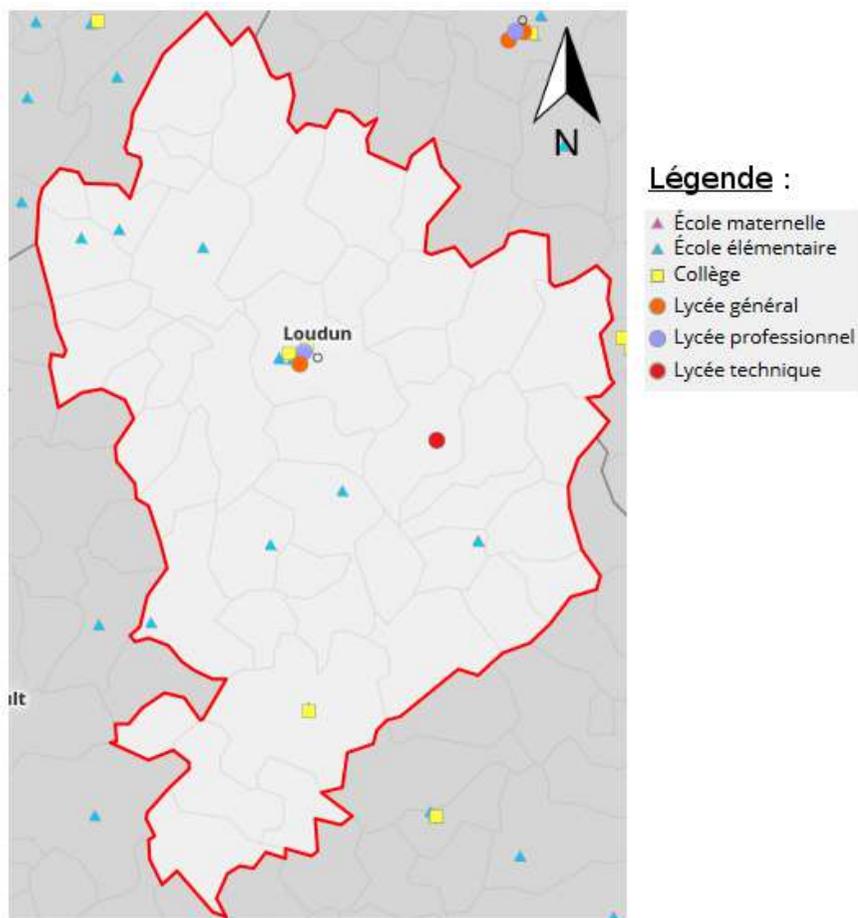
#### 5.4.2.3 Tourisme

Sur le Pays Loudunais, un office du tourisme et 3 bureaux d'informations touristiques sont organisés pour présenter les offres du territoire. Ces offres sont principalement en lien avec la découverte des milieux naturels (sentiers, forêts), le patrimoine (habitat troglodytes, moulins, châteaux...), la gastronomie et les activités sportives.

Dans ce cadre, hôtels, chambres d'hôtes, camping, hébergements insolites sont présents sur le territoire.

#### 5.4.2.4 Éducation, enseignement

La figure suivante présente la répartition des établissements scolaires sur le territoire de la CCPL.



**Figure 23 : Répartition des établissements scolaires sur le territoire (Source : INSEE, 2017)**

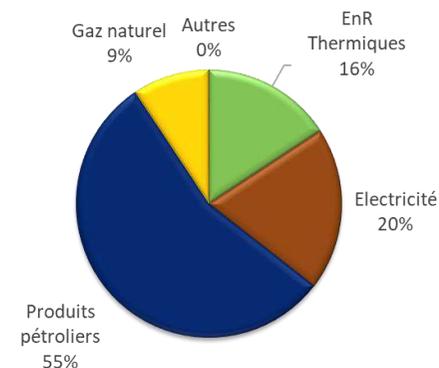
#### 5.4.2.5 Industries

Sur le territoire de la CCPL, la Base des installations classées du Ministère en charge de l'environnement, recense 29 Installations Classées pour le Protection de l'Environnement (ICPE) (Cf. § 5.7.2 ci-après). Les activités identifiées sont principalement :

- Agriculture : élevages, stockage de céréales ou stockage d'engrais ;
- Carrières ;
- Gestion des déchets : méthanisation, stockage (ISDI) ou tri et une casse automobile.

#### 5.4.2.6 Énergies et énergies renouvelables

L'« État des lieux énergétique » du Diagnostic territorial Climat Air Énergie réalisé en mars 2019 par Akajoule met en évidence sur le territoire de la CCPL une consommation de 642 GWh/an avec une répartition des consommations par type d'énergie selon le graphique suivant :



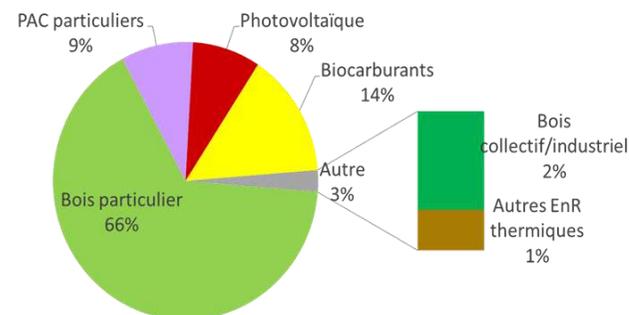
**Figure 24 : Répartition des consommations par type d'énergie (Source : AREC)**

Le diagnostic met également en évidence :

- Le secteur des transports routiers est le plus consommateur d'énergie sur le territoire, avec 37% de la consommation totale, suivi par le secteur résidentiel (230 GWh, 33%) ; le territoire étant rural, l'usage de la voiture individuelle est très fréquent, expliquant ce niveau de consommation ;
- L'importante consommation du secteur des transports routiers se traduit par une forte consommation de produits pétroliers, à hauteur de 55% du mix énergétique ;
- L'agriculture représente une part notable de la consommation (12%), en tant que secteur d'activité prédominant sur le territoire ;
- La consommation d'EnR thermique à hauteur de 16% (bois bûche du secteur résidentiel) ;
- La consommation de gaz est relativement faible sur le territoire : le réseau de gaz naturel GRDF n'est présent que sur une seule commune, complété par des réseaux propane dispersés sur les autres communes.

En 2016, la production totale d'EnR était de 113 GWh en 2016. Celle-ci est principalement due à l'utilisation du bois bûche par les particuliers (66%), suivie par la part de biocarburant dans les transports (14%), et les pompes à chaleur des particuliers (9%) (Cf. Graphique ci-contre).

Le territoire ne possède pas de parc éolien en fonctionnement ni d'installation d'hydroélectricité. Un projet de centrale photovoltaïque au droit l'ancienne décharge municipale de Loudun est en cours d'étude (3,8 ha, puissance de 3,34 Mwc)



**Graphique 4 : Répartition des productions d'énergies renouvelables sur le territoire (Source : AREC)**

La production d'EnR&R (Energie Renouvelable et de Récupération) couvre 18% de la consommation énergétique du territoire.

La production renouvelable électrique couvre 7% des consommations d'électricité du territoire.

Le diagnostic montre également que le territoire présente un potentiel de production d'énergies renouvelables principalement de type éolien, géothermie et méthanisation.

### 5.4.2.7 Synthèse

**Tableau 27 : État initial des activités humaines sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Territoire centré sur la commune de Loudun (population, emplois, services, administration, commerces).	<p><b>Multiplication des déplacements en voiture</b> vers les pôles d'emplois et de commerce</p> <p><b>Inégalités</b> dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p>	<p>=</p>
 Territoire dynamique : taux d'activité de 75,1% en 2015, une part importante de TPE et PME (artisans et commerçants, exploitation agricole).	<p>Viellissement de la population et départ des jeunes pour leurs études ou la recherche de leur 1<sup>er</sup> emploi pourraient impacter le dynamisme du territoire</p> <p>Concurrence mondiale pour des produits agricoles et industriels menacent ces activités</p>	<p>↘</p>
 Territoire de services (administration, enseignement, commerces, transports, santé, action sociale). Inégalité de répartition des commerces et des établissements scolaires sur le territoire.	<p>Maintien des services publics dans les pôles d'activités.</p> <p><b>Multiplication des déplacements en voiture</b> vers les pôles d'emplois, d'éducation et de commerce.</p> <p><b>Inégalités</b> dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées.</p>	<p>↘</p>
 Un territoire rural où l'agriculture occupe une place importante malgré une forte diminution des emplois agricoles depuis les années 1960 et un vieillissement de ces actifs et un renouvellement faible.	<p>Augmentation de la taille des exploitations, industrialisation des pratiques, concurrence mondiale (pression sur les coûts et les rendements), vague importante de départs à la retraite chez les agriculteurs, endettements et difficultés à trouver des repreneurs mettent en péril les exploitations agricoles.</p>	<p>↘</p>

<p><b>Agriculture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une SAU représentant 70% du territoire ;</li> <li>• Plus de 30% des exploitations agricoles ont une superficie agricole (SAU) d'au moins 100 ha.</li> </ul>	<p>Progression de <b>l'agriculture intensive</b> pour faire face à la concurrence : disparition des petites exploitations particulièrement dans la filière de l'élevage au profit de grandes exploitations et spécialisation progressive des cultures qui ont pour conséquence une perte de diversification des cultures et des activités.</p> <p><b>Changement climatique</b> (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications : diminution des quantités, de la qualité, récoltes précoces, conflits autour de la ressource en eau, ...</p> <p>Potentialité de développer et valoriser les <b>circuits-courts ou de proximité</b> pour réduire les menaces pesant sur l'agriculture et favoriser <b>l'agriculture biologique</b>.</p>	<p>↘</p>
<p><b>Agriculture biologique</b> déjà présente et en développement sur le territoire avec des possibilités de valorisation sur des circuits courts (réseau d'AMAP)</p>	<p><b>Modification des pratiques</b> et processus de labellisation long et coûteux pouvant freiner le développement de l'agriculture biologique.</p> <p>Forte pression sur les agriculteurs notamment dans l'élevage (rendements, coûts) avec la <b>concurrence</b> accrue sur les marchés mondiaux pouvant aller à l'encontre des enjeux de préservation des sols et de limitation des intrants.</p> <p>Potentialité pour une <b>meilleure résilience du secteur et du territoire face au changement climatique</b> si l'agriculture biologique s'installe de façon pérenne.</p>	<p>↗</p>
<p><b>Tourisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre d'hébergement variée ;</li> <li>• Patrimoine historique et culturel ;</li> <li>• Circuits de randonnées pédestres et cyclables.</li> </ul>	<p>Concurrence des grands pôles touristiques à proximité (Futuroscope, parcs d'attractions...).</p> <p>Absence de voie de circulation douce (vélo, randonnée) permettant une interconnexion des lieux touristiques.</p>	<p>↗</p>
<p><b>L'industrie :</b> carrières, gestion des déchets, stockage de céréales et d'engrais.</p>	<p>Agriculture développée sur le territoire permettant des <b>débouchés locaux pour ce secteur</b></p> <p>Concurrence des autres régions et de l'étranger affaiblissent le modèle économique de ces industries.</p>	<p>=</p>



Production d'EnR en lien avec l'usage de bois bûche par les particuliers (66%), de biocarburant dans les transports (14%) et les pompes à chaleur des particuliers (9%).  
Absence de parc éolien et d'installation d'hydroélectricité.

Potentiel éolien, géothermie, méthanisation.

Des sources d'EnR multiples permettront une **diversification du mix énergétique**.

**Projets en cours** : éolien, centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Loudun-Messemé



#### Sources des données

- Insee
- Diagnostic Air-Climat-Energie du PCAET, AUXILIA, AKAJOULE, ATMOTERRA, 2019
- Base des installations classées du Ministère en charge de l'environnement
- Offices du tourisme du Pays Loudunais
- Recensement agricole de 2010

## 5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

### 5.4.3.1 Occupation du territoire

Le territoire est principalement agricole (70% de SAU) et est composé de grandes plaines cultivées.

Les activités et les aménagements sont principalement orientés vers le secteur de Loudun et le Nord du territoire : emplois, établissements publics, professionnels de santé, établissements scolaires, infrastructures routières.

Le territoire est éligible à l'ADSL.

### 5.4.3.2 Logements

D'après l'INSEE, les logements sont répartis de la manière suivante et comparés au département de la Vienne :

**Tableau 28 : Répartition des logements sur le territoire et le département**

Indicateurs	CC du Pays Loudunais	Vienne
Nombre de logements	13 863	235 912
Part des résidences principales (%)	79,1 	84,8
Part des rés. secondaires (y.c log. occasionnels) (%)	9,1 	5,6
Part des logements vacants (%)	11,8 	9,6

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2015

Sur le territoire, entre 2010 et 2015, les taux d'évolution annuels des logements étaient :

- +0,2% de résidences principales ;
- -0,6% de nombre de logements vacants ;
- +1,1% de résidences secondaires.

Entre 2011 et 2015, le nombre annuel moyen de logements en construction a augmenté sur les communes de Morton (105 logements par an) et Les Trois-Moutiers (99 logements par an), en lien avec la création d'un Center Parc. À l'échelle du territoire de la CCPL, cet indicateur est de 269 logements par an sur la même période.

En 2015, 91,4% des logements sont des maisons individuelles.

Le tableau suivant présente les dates d'achèvement des logements du territoire (Source : INSEE)

Catégorie	Nombre	%
Avant 1919	3 739	34,8
De 1919 à 1945	1 166	10,9
De 1946 à 1970	1 356	12,6
De 1971 à 1990	2 697	25,1
De 1991 à 2005	1 110	10,3
De 2006 à 2012	675	6,3
<b>Total</b>	<b>10 743</b>	<b>100,0</b>

### 5.4.3.3 Synthèse

**Tableau 29 : État initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>⚠ Occupation des sols dominée par l'agriculture (SAU représentant 70% du territoire). Augmentation de l'urbanisation dans le Nord du territoire.</p>	<p><b>Changement d'affectation des sols</b> : des prairies permanentes vers la mise en culture (ce qui est susceptible également d'affecter la biodiversité mais également la séquestration carbone des sols). Augmentation de la <b>pression urbaine</b> au Nord du territoire malgré un taux de vacance de logements assez important (absence de renouvellement ou de modernisation des logements anciens)</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Parc résidentiel relativement <b>énergivore et émetteurs de GES</b> qui s'explique par l'<b>ancienneté du parc</b> (58,3% des logements construits avant 1970) et de la <b>prépondérance des maisons individuelles</b> (plus de 9 logements sur 10). Augmentation du nombre moyen de nouvelles constructions par an : 269 entre 2011 et 2015 (en majorité liés à la création d'un Center Parc à Morton et Les Trois-Moutiers), 131 entre 2006 et 2010, soit 11 constructions neuves par an pour 1000 habitants entre 2011 et 2015 (France : 6,2 constructions) et 5,4 entre 2006 et 2010.</p>	<p><b>Précarité énergétique</b> pour certains ménages.  Amélioration par les aides et actions en lien avec la <b>rénovation du bâtiment et la maîtrise de l'énergie</b>.  Engagement du département dans une démarche PIG Habitat avec l'ANAH</p>	<p>↗</p>
<p>⚠ Vacance des logements élevée (11,8%) pour 9,6% à l'échelle du département en 2013.</p>	<p>Réaménagement/réadaptation d'une partie de ces logements inoccupés comme solution face à l'étalement urbain. Absence de programme de rénovation des logements inoccupés</p>	<p>↗</p>
<p>⚠ En 2016, le territoire éligible à 95% à l'ADSL et le Très Haut Débit (THD) n'est pas opérationnel.</p>	<p>Disparité des raccordements au numérique. Ces éléments ne permettent pas de favoriser le télétravail (réduisant les déplacements)</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- INSEE : Rapport relatif à l'intercommunalité (2015)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan France numérique 2012-2020

## 5.4.4 Patrimoine culturel, architectural et historique

### 5.4.4.1 Monuments historiques

De nombreux monuments historiques classés et inscrits sont recensés sur le territoire (Cf. Figure 25) :

- 24 monuments classés : châteaux, dolmen... ;
- 60 monuments inscrits : moulins, châteaux, églises, manoirs ;
- 1 monument classé et inscrit : l'ancienne commanderie des Moulins à Bournand ;
- 23 monuments partiellement classés et/ou inscrits.

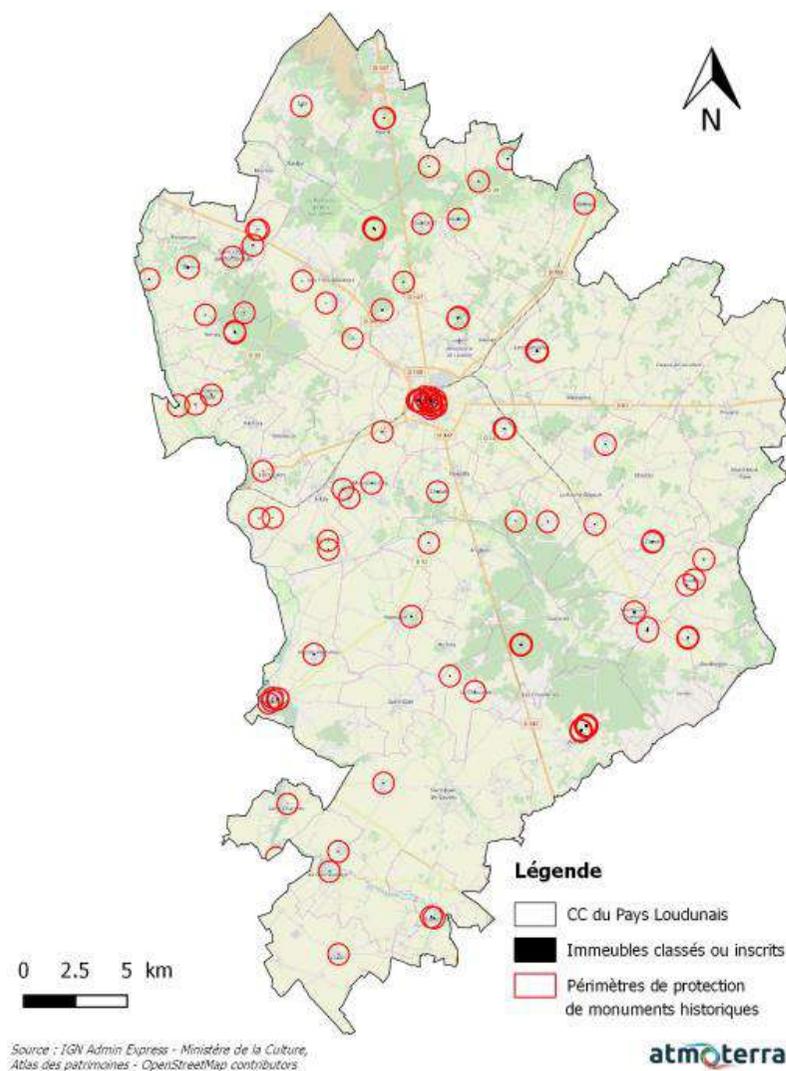
### 5.4.4.2 Sites classés et inscrits

Le patrimoine du territoire du Pays Loudunais est reconnu et présente 2 sites inscrits au titre de la Loi du 2 mai 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque :

- Le Village de Curçay-sur-Dive ;
- La Source de la Dive Mirebalaise à La Grimaudière.

### 5.4.4.3 Autre patrimoine

Le territoire est riche en patrimoine local tel que les habitats troglodytes, des châteaux, chapelles, fermes...



**Figure 25 : Localisation des Monuments Historiques**

#### 5.4.4.4 Synthèse

**Tableau 30 : État initial du patrimoine sur le territoire**

<b>Forces et Faiblesses</b>	<b>Opportunités et Menaces</b>	<b>Tendances générales</b>
 Nombreux monuments historiques (108) domestiques, funéraires, religieux, historiques et architecturaux.	Promotion du territoire avec retombées économiques. Qualité du cadre de vie.	=

#### Sources des données

- Atlas des patrimoines du Ministère de la Culture
- CCPL : Office du tourisme

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PLU opposables

## 5.5 Gestion des déchets et assainissement

### 5.5.1 Déchets

#### 5.5.1.1 Collecte des déchets ménagers et assimilés

Dans le cadre de ses compétences, la CCPL a en charge la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire. Ce service est réalisé en régie directe par le « Pôle Déchets » de la CCPL et de ses agents. En 2016, ce service a assuré la collecte des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble du territoire : environ 25 000 habitants, 640 entreprises et établissements publics.

Les collectes sont réalisées :

- En porte à porte avec 2 types de bacs roulants, l'un dédié aux ordures ménagères résiduelles (OMR) et le second aux emballages ménagers recyclables ;
- Aux points d'apports volontaires (PAV) : 110 points répartis sur le territoire pour la collecte des papiers et du verre ;
- Sur les 5 déchèteries du territoire :
  - Loudun-Messemé ;
  - Les Trois-Moutiers ;
  - Monts-sur-Guesnes ;
  - La Grimaudière ;
  - Saint-Clair.

En 2016, la production de déchets ménagers et assimilés représente 529 kg/hab./an répartie de la manière suivante, comparée aux valeurs départementales et nationales :

**Tableau 31 : Répartition des collectes de déchets ménagers et assimilés en 2016**

Collecte en kg/hab./an	CCPL		Vienne		France	
<b>Déchets ménagers et assimilés</b>	<b>529</b>		<b>550</b>		<b>570</b>	
<b>OMR</b> <i>(Ordures Ménagères Résiduelles)</i>	206	39%	231	42%	268	47%
<b>Recyclables</b> <i>(emballages, verre, papier)</i>	93	18%	93	17%	94	16%
<b>Déchèterie</b> <i>(hors gravats)</i>	230	43%	225	41%	208	36%

Le rapport d'activité du service de 2016 indique, qu'entre 2006 et 2016 :

- Une diminution de 72,5 kg/hab./an des collectes d'OMR ;
- Une augmentation d'environ 15 kg/hab./an des collectes de déchets recyclables ;
- Une augmentation de 15 kg/hab./an des collectes en déchèterie.

#### 5.5.1.2 Collecte des déchets des professionnels

Les déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères sont collectés dans les mêmes conditions que les OMR.

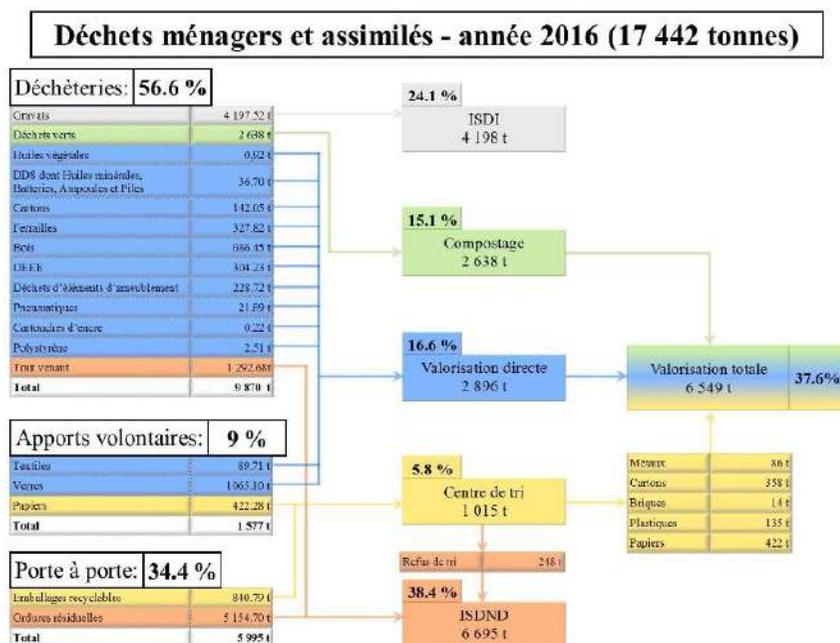
Les déchets des professionnels (artisans résidant sur le territoire de la CCPL) sont acceptés dans les déchèteries à l'exception des déchets dangereux et dans la limite d'apports inférieurs à 3 m<sup>3</sup>. Ces dépôts font l'objet d'une facturation sur la base du coût réel du traitement et du transport des déchets.

### 5.5.1.3 Traitement et valorisation des déchets ménagers

La CCPL exploite depuis 2000 un centre de transfert de déchets ménagers sur la commune de Saint-Georges-Les Baillargeaux (86). Cet équipement permet de rassembler les collectes en porte à porte et des PAV avant de les diriger vers le site de traitement et/ou de valorisation.

Le tableau, ci-contre, indique pour chaque type de déchets collectés la filière de valorisation (localisation, capacité, mode de traitement ou de valorisation réalisé).

Le synoptique, ci-dessous, présente les flux des déchets collectés en 2016.



Graphique 5 : Synoptique des flux de déchets

Tableau 32: Filière de traitement et/ou de valorisation des déchets ménagers et assimilés collectés

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation / capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduaires	CSDND COVED (Chanceaux-près-loches-37 / capacité annuelle maximale de 150 000 Tonnes	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86) / capacité de tri de	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac-16) St Romain Le Puy (42)	Recyclage direct
<b>Déchèteries</b>		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	CSDND COVED (Chanceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut -86)	Valorisation matière
Bois	SEOSSE (Tonnay Charente)	Valorisation matière
Gravats	ISDI (Messemé-86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Roucheau Screlec Corepile, Recylum, Les Ateliers du Bocage (79)	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier (Pena Environnement 86)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	Mister collecte (86)	Valorisation matière

#### *5.5.1.4 Prévention et sensibilisation*

Au cours de chaque année, la CCPL organise des actions de prévention et de sensibilisation :

- Distribution dans tous les foyers du calendrier des collectes et des consignes de tri ;
- Sensibilisation au compostage et distribution de composteurs ;
- Animation avec les enfants : visite des déchèteries, fabrication d'objets... lors des festivités locales ;
- Caractérisation des collectes pour évaluer les efforts réalisés.

#### *5.5.1.5 Anciennes décharges*

La Communauté de Communes a accompagné les anciennes communes du territoire dans la réhabilitation de leurs anciennes décharges communales (pose de piézomètres, surveillance de la qualité des eaux, travaux de terrassement-remblaiement), 7 communes sur la période 2004-2007 et 15 communes entre 2017-2018.

Le site de Loudun-Messemé, propriété de la Communauté de Communes, fait l'objet de travaux importants de réhabilitation en 2019 pour pouvoir accueillir une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie de 3,8 hectares pour une puissance envisagée de 3.34Mwc.

### 5.5.1.6 Synthèse

**Tableau 33 : État initial de la gestion des déchets sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Service en régie pour les 45 communes du territoire qui assure la collecte (porte à porte, PAV, 5 déchèteries).	Mutualisation des moyens pour l'ensemble du territoire.	=
 Augmentation des collectes de déchets recyclables et réduction des collectes d'ordures ménagères résiduelles. Taux de valorisation des déchets de 37,6% grâce au compostage et à la valorisation de certains déchets collectés en déchèterie.	Actions de prévention et de réduction des déchets à maintenir. Multiplication des points d'apport volontaire et la diversification des collectes permettraient de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et une meilleure valorisation des déchets (biodéchets, plastiques, métaux, BTP...).	↗
 Absence de filière de valorisation sur le territoire de la CCPL à l'exception de l'ISDI de Messemé (exportation dans et en dehors du département).	Une meilleure valorisation des déchets sur le territoire permettrait une valorisation énergétique et une réduction des émissions de GES en lien avec le transport (compostage, bois énergie). Enjeux du recyclage de matériaux du BTP sur le territoire.	
 Nombreuses anciennes décharges pouvant impacter la qualité des eaux, des sols et du paysage (Recensement départemental).	Réhabilitation finalisées et en cours Potentiel ENR : centrale photovoltaïque sur le site de Loudun-Messemé	=

#### Sources des données

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, Année 2016

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PRREDD de la Région Poitou – Charentes qui intègre le PREDIS de 1996 et PREDASRI de 2004
- PDEDMA de la Vienne pour la période 2009-2018

## 5.5.2 Assainissement

La compétence assainissement est exercée par le syndicat Eau de Vienne – SIVEER.

### 5.5.2.1 *Assainissement collectif*

Dans le département de la Vienne, le taux de desserte en assainissement collectif atteint environ 90% avec un parc de 473 stations d'épuration (STEP) (Source : Conseil Départemental de la Vienne)

Le secteur de la CCPL dispose de 45 STEP.

Le traitement des eaux est principalement réalisé par boues activées ou lagunage.

### 5.5.2.2 *Assainissement non collectif*

Sur le territoire de la CCPL, le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du syndicat Eau de Vienne – SIVEER a recensé et contrôlé les installations d'Assainissement Non Collectif (ANC).

### 5.5.2.3 Synthèse

**Tableau 34 : État initial de l'assainissement sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>45 STEP pour une capacité de traitement de 59 000 EH Principaux types de traitement :</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lagunage ;</li> <li>• Boues activées.</li> </ul>                     Boues destinées à l'épandage.</p>	<p>Entretien et modernisation des équipements vieillissants afin de garantir des rejets conformes.</p> <p>Qualité des eaux impactée par les rejets des STEP et les épandages.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>
<p> SPANC du syndicat Eau de Vienne – SIVEER Nombreuses installations ANC non conformes (xx%).</p>	<p>Programme de contrôle et de mise en conformité en cours pour une amélioration de la qualité des eaux.</p>	<p style="text-align: center;">↗</p>

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SPANC du syndicat Eau de Vienne – SIVEER : gestion et contrôle de l'ANC

## 5.6 Déplacement et infrastructures de transport

### 5.6.1 Infrastructures de transports

#### 5.6.1.1 Réseau routier

Le territoire de la CCPL dispose d'un réseau de routes départementales dense. Il est traversé par la R347 du Nord au Sud et la D759 qui accueillent entre 3 400 et 6 000 véhicules par jour.

#### 5.6.1.2 Réseau ferroviaire

Seule la commune de Loudun dispose d'une gare. Cependant, elle n'est plus accessible aux voyageurs, seul un service de fret est réalisé sur la ligne Les Sables d'Olonne à Tours.

#### 5.6.1.3 Transport collectif

Le réseau de cars départementaux « Lignes en Vienne » dessert la commune de Loudun grâce à 2 lignes.

#### 5.6.1.4 Pistes cyclables

Le réseau de piste cyclables est en cours d'inventaire sur le territoire de la CCPL.

L'ancienne voie ferrée Châtellerault – Loudun a été transformée en Ligne Verte sur 37 km dont 18 km sont localisé sur le Pays Loudunais.

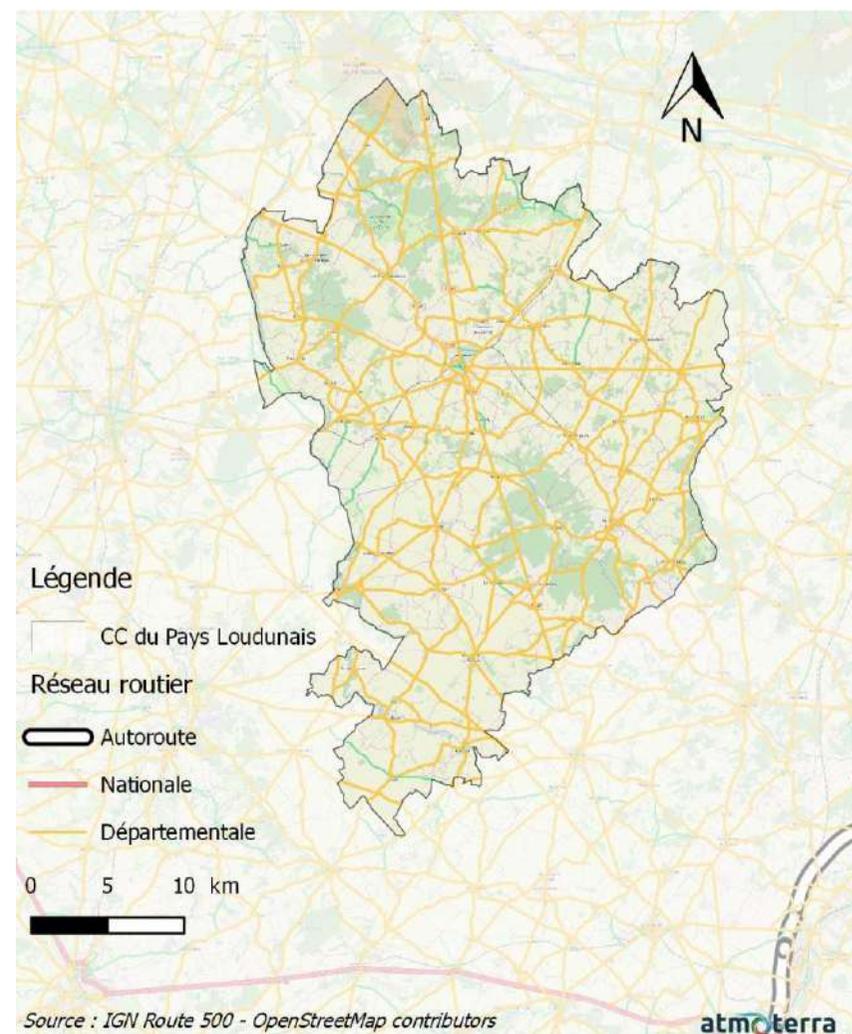
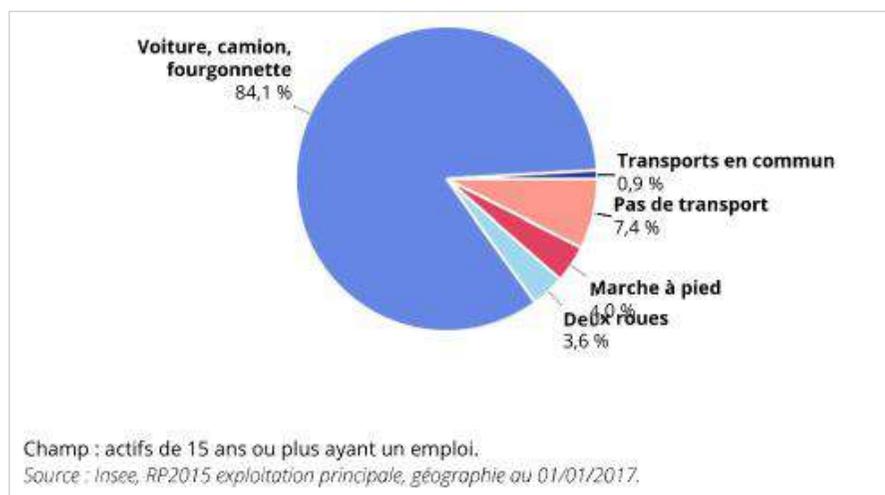


Figure 26 : Réseau routier du territoire

## 5.6.2 Déplacements

Les données ci-après sont issues du rapport de l'INSEE sur l'année 2015.

D'après l'INSEE, la répartition des modes de transport utilisés pour se rendre sur son lieu de travail sont les suivants :



**Graphique 6 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015**

L'INSEE indique également que 90% des ménages sont équipés d'au moins 1 voiture (44,4% en détiennent 1 et 15,5% en détiennent 2 ou plus).

### 5.6.3 Synthèse

**Tableau 35 : État initial des déplacements et infrastructures de transport**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>⚠</b> <b>Prépondérance de la voiture individuelle</b> (plus de 80% des usages) pour les déplacements ; <b>utilisation du vélo et autres modes alternatifs à la voiture très peu développés.</b></p>	<p><b>Aménagements pour les déplacements « doux » peu développés</b> pour les déplacements quotidiens et <b>peu sécurisés</b> (peu de zones 30, peu de pistes cyclables, cheminements piétons souvent étroits ...)</p> <p>Potential de changement avec le <b>développement et/ou l'adaptation des modes de déplacements doux et alternatifs</b> favorisé par un relief relativement plat du territoire.</p>	<p>=</p>
<p><b>⚠</b> <b>Offre de transports très faible</b> : 2 lignes de cars départementaux, absence de train, transport à la demande...) et donc <b>très peu fréquentés.</b> À l'exception de Loudun, le territoire est exclu des services de transport en commun.</p>	<p><b>Sensibilisation, communication et adaptation de l'offre</b> pourrait favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des <b>échanges multimodaux</b></p>	<p>↗</p>
<p><b>⚠</b> Absence de projet d'aménagement de nouvelles voies routières</p>	<p>Pas d'évolution du trafic des véhicules et des émissions liées à la circulation des véhicules.</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- Carte du réseau routier français (Géoportail)
- Carte du réseau ferroviaire en France métropolitaine (Geoportail)
- Carte du réseau « Lignes en Vienne »
- Dossier de l'INSEE relatif à la Communauté de Communes du Pays Loudunais

## 5.7 Risques et nuisances

### 5.7.1 Risques naturels

D'après le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) de la Vienne, toutes les communes du territoire de la CCPL présentent au moins un risque naturel. Les communes les plus touchées sont localisées dans le Nord du territoire : Berrie, Curçay-sur-Dive, Ranton, Roiffé, Saix et Les Trois-Moutiers qui cumulent jusqu'à 7 risques.

Le Tableau 36 ci-après présente pour chaque commune de la CCPL les risques naturels recensés et le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris.

#### 5.7.1.1 Risque d'inondation

Le risque d'inondation est important sur le territoire avec la présence de nombreux cours d'eau.

La base de données GASPARD du Ministère en charge de l'environnement (base de Gestion ASsistée des Procédures Administratives relatives aux Risques) recense 18 communes du territoire de la CCPL concernées par le risque d'inondation et 19 arrêtés de catastrophes naturelles relatifs à un phénomène d'inondation depuis 1900 :

- 17 arrêtés pour inondations et coulées de boues ;
- 2 arrêtés pour inondations, coulées de boues et mouvements de terrain.

Ce risque concerne principalement les communes de Loudun (7 arrêtés), de Mouterre-Silly (6 arrêtés) et de Saint-Jean-de-Sauves (6 arrêtés).

25 communes sont recensées dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI). L'AZI identifie 4 bassins présentant un risque d'inondation : La Dive, la Petite Maine, La Mâble, Le Négron.

Le territoire de la CCPL n'est concerné par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels relatifs aux inondations.

#### 5.7.1.2 Risques géologiques

Le risque géologique est un type de risque lié à la nature du terrain. On retrouve trois types de risques :

- Le retrait - gonflement des argiles : les variations de volumes d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche) pouvant avoir des conséquences sur les matériaux, notamment ceux des maisons individuelles aux fondations superficielles. Ce phénomène n'engage que des dégâts matériels et non humains ;
- Les mouvements de terrain : on retrouve dans cette typologie les glissements pelliculaires de terrain superficiel, l'instabilité des pentes marneuses, les chutes de pierres et de blocs, les blocs préparés, l'écoulement ou l'éboulement, les effondrements et affaissements et les tassements différentiels. Ces mouvements de terrain sont localisés ;
- Les séismes, résultant de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches, le long d'une faille, généralement préexistante.

En outre, une seule commune du territoire (Pouançay) présente un risque vis-à-vis du radon (catégorie 2) (Cf. § 5.2.5.4 ci-avant).

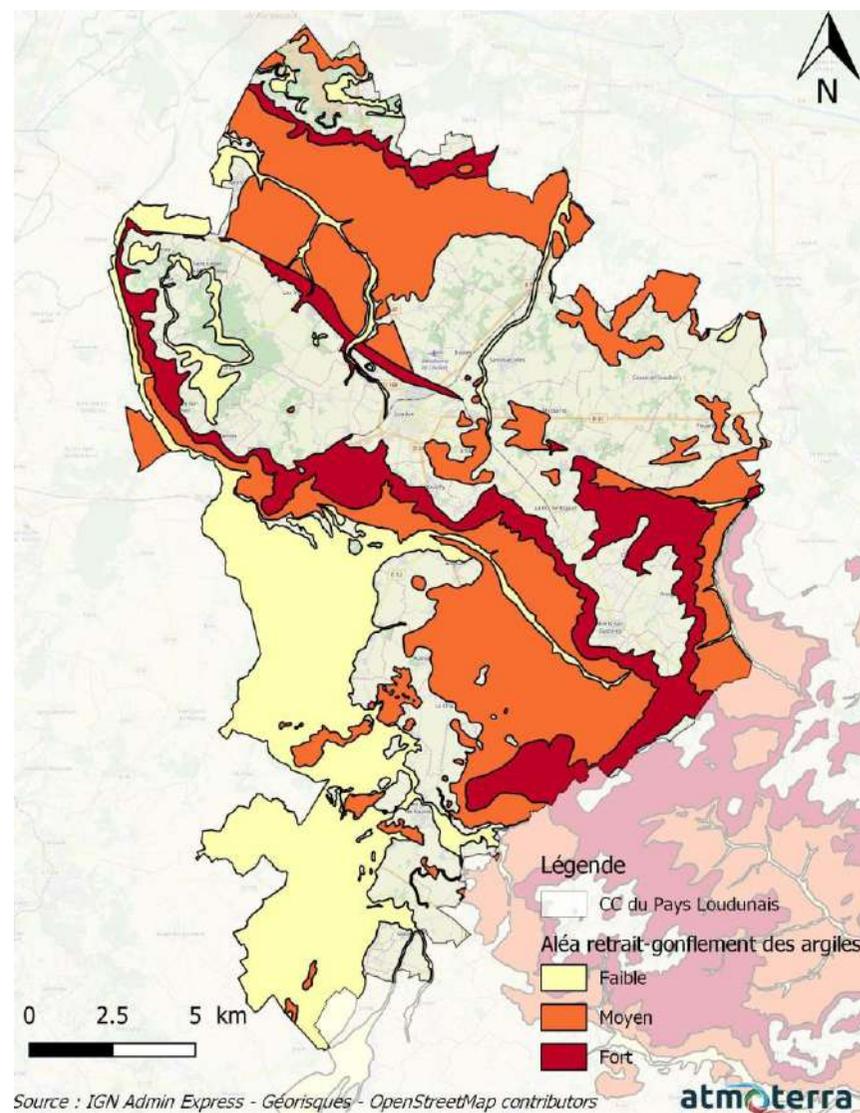
### ❖ Retrait gonflement des argiles

La carte du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) relatif au risque de gonflement des argiles pour le Département de la Vienne indique que l'aléa varie sur le territoire et est fortement lié à la présence de cours d'eau (CF. Figure 27) :

- Un aléa nul traverse d'Est en Ouest le centre du territoire ;
- Un aléa faible concerne le secteur Sud-Ouest du territoire ;
- Un aléa moyen concerne les secteurs Sud-Est et Nord ;
- Un aléa fort concerne au centre du territoire des secteurs des communes de : Monts-sur-Guesnes, Chalais, Mouterre-Silly, Glénouze, Curçay-sur-Dive, Ternay, au Nord, des secteurs des communes de : Les Trois-Moutiers, Roiffé, Saix.

Le DDRM classe l'ensemble des communes de la Vienne en risque d'argiles gonflantes ; 75% du département est concerné par un aléa faible à fort.

Il est à noter que, pour les zones argileuses, ce phénomène devrait s'amplifier dans les années à venir car le changement climatique va dans le sens d'une alternance plus marquée des épisodes de pluie et de sécheresse.



**Figure 27 : Risque de gonflement des argiles sur le territoire**

### ❖ *Mouvement de terrain*

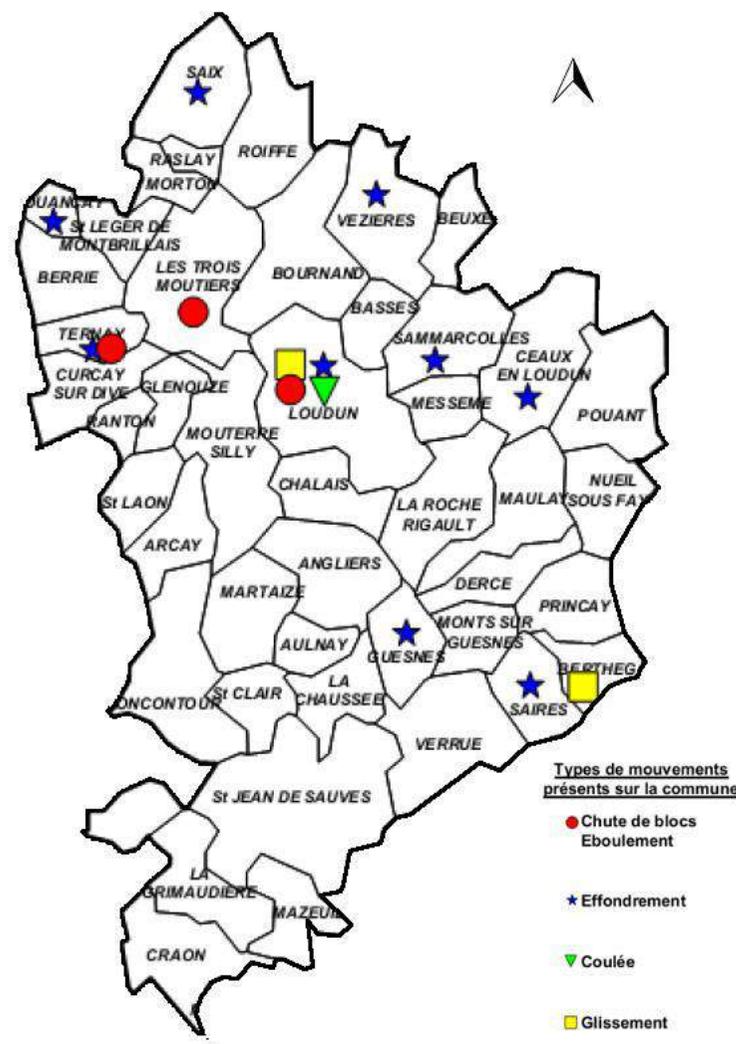
Les risques de mouvements de terrain recensés sur le territoire de la CCPL sont :

- Mouvement de terrain par tassements différentiels (31 communes) ;
- Mouvement de terrain par affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) (16 communes).

La base GASPARE recense 9 arrêtés de catastrophe naturelle liés à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, 3 arrêtés de catastrophe naturelle liés à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et 3 arrêtés de catastrophe naturelle liés à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse. Ces phénomènes sont liés à la présence d'argiles dans les sols (Cf. § ci-avant « Retrait gonflement des argiles »).

La carte ci-après indique les risques de mouvement de terrain identifiés dans le DDRM de la Vienne pour le territoire de la CCPL.

La commune de Loudun est concernée par un Plan de Prévention des Risques (PPR) Mouvements de terrain prescrit en 2018. Il fait suite au Plan d'Exposition des Risques (PER) de 1988 qui n'a pas abouti. Ce plan est relatif aux 758 cavités souterraines anthropiques (caves et carrières) identifiées sur la commune. La prescription du PPR cavités de Loudun a pour objectif de prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme.



**Figure 28 : Principaux types de mouvements de terrain recensés sur le territoire de la CCPL (Source : DDRM 86)**

### ❖ Séismes

D'après la carte du zonage sismique de la France de 2011 indique que l'ensemble des communes de la CCPL est en zone de sismicité modérée (niveau 3).

Le DDRM de la Vienne indique que 2 épencentres des principaux séismes de la Vienne sont recensés sur le territoire :

- Martaize avec une intensité de 7 à 7,5 et des dommages prononcés ;
- La Grimaudière avec une intensité de 5 à 5,5.



**Figure 29 : Risque sismique sur le territoire de la CCPL (Source : DDRM 86)**

### ❖ Risque de tempête

L'aléa « tempête » est fréquent en Nouvelle Aquitaine du fait de sa position en façade Atlantique. Les phénomènes de tempêtes sont plus souvent observés à l'automne et en hiver avec des vents supérieurs à 90 km/h.

L'ensemble du département de la Vienne est concerné par le risque de tempête. Cependant aucun arrêté de catastrophe naturelle n'a été pris sur le territoire de la CCPL.

#### 5.7.1.3 Risque de feu de forêt

Le DDRM de la Vienne a identifié sur le territoire de la CCPL 3 massifs forestiers localisés au Nord du territoire présentant un risque incendie de forêt au titre du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) :

- Le Bois de Fontevraud sur les communes de Roiffé et Saix ;
- Le Bois de la Mothe Chandeniers sur les communes de Les Trois-Moutiers, Morton, Raslay et Roiffé et Saint-Léger-de-Montbrillais ;
- Le Bois de la Pique Noire sur les communes de Berrie, Curçay-sur-Dive, Glénouze, Les Trois-Moutiers, Mouterre-Silly, Ranton, Saint-Léger-de-Montbrillais et Ternay.

**Tableau 36 : Risques identifiés sur le territoire de la CCPL et nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris (Source : GASPAR)**

Communes	INONDATION			MOUVEMENT DE TERRAIN					Commune à risque Séisme zone de sismicité 3	Commune à risque Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent)	Commune à risque Feu de forêt	Nombre de risques par commune
	Commune à risque d'inondation	Arrêté Cat Nat Inondations et coulées de boue	Arrêté Cat Nat Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Commune à risque Mouvement de terrain - Tassements différentiels	Commune à risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)	Arrêté Cat Nat Mouvements de terrain	Arrêté Cat Nat Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté Cat Nat Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols				
Angliers		3	2	X		0	1	0	X	X		4
Arçay		1	2			0	0	0	X	X		5
Aulnay		2	2	X		0	0	0	X	X		4
Basses	X	3	2	X		0	0	0	X	X		5
Berrie	X	1	2	X	X	0	0	0	X	X	X	7
Berthegon	X	2	2	X	X	0	0	2	X	X		6
Beuxes	X	2	2	X		0	0	0	X	X		6
Bourmand	X	2	2	X	X	0	0	0	X	X		6
Ceaux-en-Loudun		2	2	X	X	0	0	0	X	X		5
Chalais		1	2	X	X	0	0	0	X	X		5
La Chaussée		2	2			0	0	0	X	X		4
La Roche-Rigault		3	2	X		0	0	0	X	X		5
Craon	X	1	2	X		0	0	0	X	X		5
Curçay-sur-Dive		2	2			1	0	0	X	X		7
Dercé		2	2			0	0	0	X	X		5
Glénouze		1	2			0	0	0	X	X		6
La Grimaudière		1	2			0	0	0	X	X		6
Guesnes		2	2	X	X	0	0	1	X	X		5
Loudun	X	5	2	X	X	1	0	1	X	X		6
Martaizé		2	2			0	0	1	X	X		4
Maulay		2	2	X		0	1	1	X	X		4
Mazeuil	X	1	2	X		0	0	0	X	X		5
Messemé		4	2			0	0	0	X	X		4
Moncontour	X	3	2	X		0	2	3	X	X		5
Monts-sur-Guesnes		1	2	X	X	0	0	0	X	X		5
Morton	X	1	2	X		0	0	0	X	X	X	6
Mouterre-Silly		4	2	X	X	0	1	2	X	X	X	6
Nueil-sous-Faye	X	2	2	X		0	0	0	X	X		5
Pouançay		1	2			0	0	0	X	X		6
Pouant		2	2	X	X	1	0	0	X	X		5
Prinçay		2	2			0	0	0	X	X		6
Ranton	X	1	2	X	X	0	0	0	X	X	X	7
Raslay	X	1	2	X		0	0	0	X	X	X	6
Roiffé		2	2			0	0	0	X	X		7
Saint-Clair		1	2	X		0	0	0	X	X		4
Saint-Jean-de-Sauves	X	4	2	X		0	0	5	X	X		5
Saint-Laon	X	2	2	X		0	0	2	X	X		5
Saint-Léger-de-Montbrillais		2	2			0	0	0	X	X		6
Saires		2	2	X	X	0	0	2	X	X		5
Saix	X	2	2	X	X	0	0	0	X	X	X	7
Sammarçolles		2	2			0	0	0	X	X		6
Ternay	X	2	2	X	X	0	0	0	X	X	X	7
Les Trois-Moutiers	X	1	2	X	X	0	0	3	X	X	X	7
Verrue		2	2	X	X	0	0	1	X	X		5
Vèzières		3	2			0	0	0	X	X		5

### 5.7.1.4 Synthèse

**Tableau 37 : État initial des risques naturels sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Risque inondation relativement important :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 communes sur 45 identifiées présentant ce risque ;</li> <li>• 25 communes sur 45 identifiées sur l'Atlas des Zones Inondables (Le Négron, La Mâble, La Petite Maine, La Dive) ;</li> <li>• Réseau hydraulique dense.</li> </ul> <p>⚠ Risque d'inondation associé aux coulées de boues et aux mouvements de terrain important : 180 arrêtés de catastrophes naturelles.</p> <p>Absence de PPRN relatif aux inondations.</p>	<p><b>Artificialisation des sols</b> pour l'urbanisation et le changement d'affectation des sols type mise en culture des prairies permanentes limitent fortement la capacité d'infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Prise en compte du risque dans les aménagements.</p> <p>Le <b>changement climatique</b> pourrait faire augmenter le nombre de <b>phénomènes pluviaux intenses</b> et violents et donc augmenter le risque inondation.</p>	<p>↘</p>
<p><b>Risque de mouvement de terrain important :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 31 communes sur 45 concernées par le risque lié aux tassements différentiels ;</li> <li>• 16 communes sur 45 concernées par le risque lié à des affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines) ;</li> <li>• Toutes les communes concernées par le risque de séisme (niveau 3 modéré).</li> </ul> <p>⚠ Un PPR cavité concerne la commune de Loudun du fait de la présence de nombreuses cavités anthropiques.</p>	<p>Risque consécutif à une période de sécheresse et de réhydratation des sols.</p> <p>Le <b>changement climatique</b> pourrait augmenter le nombre d'évènements lié au mouvement de terrain.</p> <p>Prescription parasismique applicable aux bâtiments et normes de constructions pour réduire la vulnérabilité des bâtiments</p>	<p>↘</p>

<p> Aléa nul à fort de gonflement des argiles sur le territoire. Risque pouvant entraîner des dégâts sur les constructions.</p>	<p>91,4% des résidences sur le territoire sont des maisons individuelles (bâtiments les plus vulnérables face à ce risque)</p> <p>Augmentation potentielle du risque avec le changement climatique (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p> <p>Intégration de ce risque dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Augmentation également du risque de glissement de terrain et coulées de boues en lien avec les sols argileux</p>	<p>↘</p>
<p> <b>Risque radon faible</b> : seule la commune de Pouançay présente un risque (catégorie 2).</p>	<p>Les stratégies de maîtrise de l'énergie sont susceptibles de réduire la ventilation des bâtiments et donc d'augmenter ce risque.</p> <p>Une réduction du risque est possible grâce à une meilleure <b>isolation</b> des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaires) et à une meilleure <b>ventilation</b>.</p> <p>L'adaptation des bâtiments existants à ce risque peut s'avérer coûteuse.</p> <p>Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) et réalisation de mesures pourraient permettre de mieux évaluer le risque.</p>	<p>=</p>
<p> <b>Risque de vents violents et tempête</b> présent sur le département et l'intercommunalité.</p>	<p>Le <b>changement climatique</b> pourrait augmenter le <b>nombre de phénomènes climatiques et violents</b> et augmenter ce risque.</p> <p>Les prévisions météo et carte de vigilance de Météo France permettent de réduire les éventuelles conséquences de ces aléas climatiques.</p> <p>Intégrer les évolutions attendues en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme</p>	<p>↘</p>
<p> Le <b>risque de feux de végétaux</b> (cultures sur pied, broussailles, pailles) est identifié au droit des 3 grands massifs forestiers du territoire (Le Bois de Fontevraud, Le Bois de la Mothe Chandenières, Le Bois de la Pique Noire).</p>	<p>L'augmentation des fortes chaleurs et des périodes de sécheresse en lien avec les <b>changements climatiques</b> aggravent ce risque</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Géorisques : base de données GASPAREL, risque de gonflement-retrait des argiles ; cavités souterraines, consulté en février 2019
- IRSN, carte d'exposition au radon par commune, consulté en février 2019
- DDRM de la Vienne (25 juin 2012)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPR Cavité de Loudun prescrit en 2018
- Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI)
- DDRM de la Vienne (25 juin 2012)
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »
- PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017-2021) : risque radon pris en compte

## 5.7.2 Risques technologiques et risques liés à l'activité humaine

### 5.7.2.1 Les installations industrielles

Sur le territoire de la CCPL, 29 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en fonctionnement ou en construction sont recensées sur la Base des Installations Classées du Ministère en charge de l'environnement (Cf. Tableau ci-après). Parmi celles-ci :

- 17 sont soumises au régime de l'autorisation, dont 1 au statut Seveso Bas (Terrena à La Roche-Rigault) ;
- 12 sont soumises au régime de l'enregistrement ;
- Les activités identifiées sont principalement :
  - Agriculture : 12 établissements réalisant de l'élevage, du stockage de céréales ou du stockage d'engrais ;
  - Carrières : 4 établissements ;
  - Gestion des déchets : 5 établissements réalisent de la méthanisation, du stockage (ISDI) ou du tri et une casse automobile ;
- 4 sont concernées par la Directive IED (Industrial Emissions Directive) ;
- 12 sont concernées par la déclaration annuelle des émissions GERP.

D'après la base de données GASPARE, 2 communes de la CCPL sont identifiées pour le risque industriel :

- La Roche-Rigault pour le site Terrena Poitou de stockage de céréales classé Seveso seuil Bas ;
- Beuxes pour le site UVL de stockage de céréales (site non classé Seveso).

Cependant, aucun PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) n'est pris sur le territoire.

**Tableau 38 : ICPE recensées sur le territoire de la CCPL**

Nom de l'établissement	Commune	Régime	Statut Seveso	IED-MTD	Activité	GEREP
SCEA LES PINEAUX	BASSES	Autorisation		Oui	agriculture : élevage de volailles	X
UVL	BEUXES	Autorisation			stockage en silo et concassage de céréales	X
GAEC DE LA GAUDIERE	BOURNAND	Enregistrement			agriculture : élevage de porcs et de bovins	
PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU	CRAON	Autorisation			carrière	X
ARGI PROPRE SARL	CURCAY SUR DIVE	Autorisation			carrière	X
SARL METHA CENTER 86	CURCAY SUR DIVE	Enregistrement			installation de méthanisation (en cours de construction)	
DOUCY (EARL)	LA GRIMAUDIERE	Autorisation			Pisciculture	
BONTEMPS NICOLAS	LA ROCHE RIGAUT	Enregistrement			agriculture : élevage de porcs	
TERRENA	LA ROCHE RIGAUT	Autorisation	Seuil Bas		stockage en silo et concassage de céréales	
CENTER PARCS RESORTS FRANCE	LES TROIS MOUTIERS	Autorisation			parc zoologique	
M3M	LES TROIS MOUTIERS	Enregistrement			traitement de surface métal	X
GTS GALVANISATION TRAITEMENT DE SURFACE	LOUDUN	Autorisation		Oui	traitement de surface métal	X
LES LAVANDIERES (ELIS)	LOUDUN	Enregistrement			blanchisserie	X
ROUCHEAU	LOUDUN	Autorisation			centre de tri de déchets	
SCEA DE GENESTON	MAULAY	Enregistrement			agriculture : élevage de porcs	
SOUFFLET AGRICULTURE (SOUFFLET ATLANTIQU)	MESSEME	Autorisation			stockage d'engrais et de céréales	
EARL POLYVO	MONCONTOUR	Enregistrement			agriculture : élevage de volailles	
RTL (BOUCHER Ets)	MONCONTOUR	Autorisation			carrière	X
SIAM	MONCONTOUR	Autorisation			traitement de surface métal	
ABO Wind France	NUEIL SOUS FAYE	Autorisation			éolienne (en construction)	
CMB SA (ISDI, ancienne carri�re)	POUANCAY	Enregistrement			ISDI (ancienne carrière)	
Garage Démolition Auto COURVOISIER Alain	POUANCAY	Autorisation			casse automobile	
HEGRON SA	POUANCAY	Enregistrement			ISDI	X
GAEC DE L'EPINE (BOUSSEAU)	POUANT	Enregistrement			agriculture : élevage de porcs	
SCEA ELIPORC MRS AUTSON DEVANNES	POUANT	Autorisation		Oui	agriculture : élevage de porcs	X
CARRIERES DE VAYOLLES SARL	PRINCAY	Autorisation			carrière	X
SCEA DES PERRIERES	RANTON	Enregistrement			agriculture : élevage de porcs	
COOPERATIVE AGRICOLE DU LAC	ROIFFE	Autorisation		Oui	stockage d'engrais	X
BOCAGE RESTAURATION	SAMMARCOLLES	Enregistrement			agroalimentaire	

### 5.7.2.2 Anciens sites industriels – Sites et sols pollués

#### ❖ Sites BASIAS

La Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (BASIAS) du Ministère en charge de l'environnement est un inventaire des sites industriels et des activités de services actuelles et passées. Cet inventaire permet d'identifier de potentielles sources de pollutions. Il ne s'agit pas nécessairement de sites où la pollution est avérée, mais elle vise à assurer une vigilance concernant les terrains susceptibles d'être concernés.

Sur le territoire de la CCPL, BASIAS recense 130 sites dont 7 en activités et 27 arrêtées (NB : l'état d'occupation est inconnu pour 93 sites recensés).

La majorité des activités identifiées sont des stations-services, des dépôts de liquides inflammables ou de gaz.

#### ❖ Sites BASOL

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués nécessitant ou qui ont nécessité une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

Aucun site BASOL n'est recensé au droit du territoire de la CCPL.

### 5.7.2.3 Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

D'après la base de données GASPARET et le DDRM toutes les communes de la CCPL sont concernées par le risque TMD. Ce risque est lié au réseau de routes départementales qui traversent son territoire (D61, D147, D347, D759...).

Les communes de Glénouze et de Loudun sont également concernées par un risque relatif la présence d'une canalisation de gaz.

### 5.7.2.4 Synthèse

**Tableau 39 : État initial des risques technologiques sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p><b>Présence de sites industriels ayant (ou étant susceptibles d'avoir) pollué les sols</b> : 130 sites BASIAS (dont 7 en activités) et 0 aucun site BASOL.</p> <p>⚠ Nombreuses <b>anciennes décharges</b> pouvant impacter la qualité des eaux, des sols et du paysage. Sites ayant fait l'objet d'un inventaire par le département de la Vienne et réhabilités par les communes avec l'appui technique de la CCPL.</p>	<p>Impacts sanitaires des sols pollués Gestion des matériaux de dépollution sur le territoire. Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière. Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET</p>	<p>=</p>
<p>28 <b>ICPE</b> dont 12 exploitations agricoles, principalement de l'élevage, 4 carrières, 5 établissements de gestion des déchets.</p> <p>⚠ 16 ICPE sont sous le régime de l'autorisation, 4 sont IED, et 1 au Statut Seveso Bas (Terrena à La Roche-Rigault). 12 ICPE sont concernées par la déclaration des émissions polluantes à l'IREP : émissions de polluants de l'air, production de déchets. Absence de risque minier.</p>	<p>Activités agricoles : utilisation d'engrais azotés et de pesticides, besoins en eau important. Exploitation des ICPE autorisée après démarches auprès de l'Administration et suivant des prescriptions applicables selon l'activité réalisée. Attention particulière aux établissements IED et Seveso. Sécurité et gestion à garantir autour des sites ICPE Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Toutes les communes du territoire sont concernées par le <b>risque TMD</b> (transports de matières dangereuses) en lien avec le réseau routier du territoire. Risque lié à une canalisation de gaz sur 2 communes.</p>	<p>Réduire le transport routier des marchandises et favoriser les transports combinés et le ferroutage.</p> <p>Servitudes d'utilités publiques (SUP) définissant les zones de dangers à proximité des canalisations de gaz sont annexées aux PLU.</p> <p>Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le <b>développement de la méthanisation</b> sur le territoire (si projet de Biogaz en vue de raccordement sur le réseau)</p>	<p>↘</p>

Sources des données

- Ministère de la transition écologique et solidaire « Pollutions des sols : BASOL », consulté en février 2019
- Géorisques : BASIAS, consulté en février 2019
- Ministère de la transition écologique et solidaire « Base des installations classés », consulté en février 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM de la Vienne (25 juin 2012)
- SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021
- Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2016-2021
- Atlas des zones inondables de la Vienne

## 5.7.3 Bruit

### 5.7.3.1 Classement sonore des infrastructures

Le classement sonore des infrastructures constitue le volet préventif de la politique nationale de lutte contre le bruit des transports terrestres. Il se traduit par la classification du réseau routier et ferroviaire en tronçons auxquels est affectée une catégorie sonore, ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit » dans lesquels les bâtiments à construire doivent présenter une isolation acoustique renforcée, conformément à l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

Le classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de la Vienne est présenté sur les figures ci-après (Source : Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015).

La route départementale n°347 (D347) qui traverse le territoire du Nord au Sud est classée selon les tronçons en catégorie 3 ou 4. 10 communes de la CCPL sont concernées.

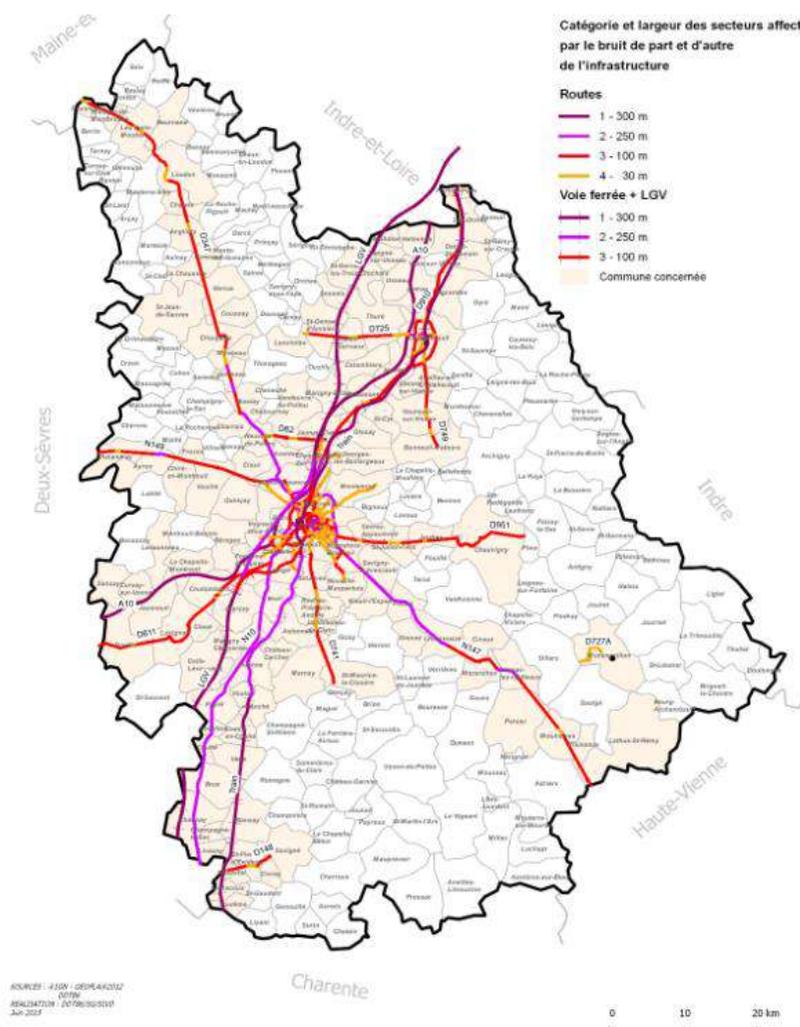


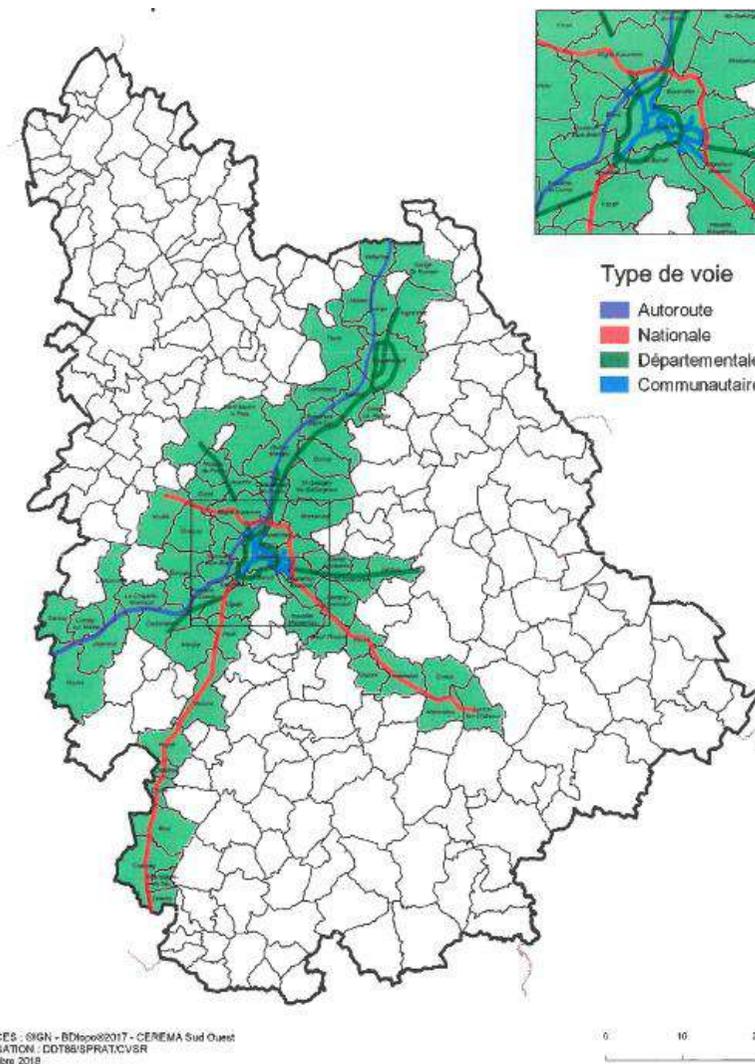
Figure 30 : Classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Vienne (86) (Source : Préfecture de la Vienne)

### 5.7.3.2 Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est un document visant à optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer les situations sonores critiques et de préserver les endroits remarquables par leur qualité sonore. Il fait suite à réalisation de cartes de bruit stratégiques.

Les PPBE identifient des Points noirs de Bruit (PNB), un bâtiment sensible, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser au moins une des valeurs limites fixées par la circulaire du 25 mai 2004.

Le département de la Vienne est concerné par un PPBE de 3<sup>ème</sup> échéance (2018-2023). La carte de bruit à l'échelle du département de la Vienne (carte relative aux infrastructures routières et autoroutières présentant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules) ne met pas en évidence de commune impactée sur le territoire de la CCPL ; aucun PNB n'y est également recensé.



**Figure 31 : Carte de bruit stratégique de la Vienne – Échéance3 (2017-2022) - Les communes impactées par les niveaux**

### 5.7.3.3 Synthèse

**Tableau 40 : État initial du bruit sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le PPBE (2017-2022) ne relève pas de commune impactée sur le territoire de la CCPL.</p> <p> Majorité du territoire non touché par les nuisances sonores du trafic routier malgré le classement de la D347 en catégorie 3 ou 4, selon les tronçons, vis-à-vis du bruit.</p>	<p>Réalisation des actions proposées par le PPBE dont la mise en œuvre de schémas départementaux de <b>transports interurbains</b>, de <b>développement et de soutien au covoiturage</b>, le développement des modes de <b>transports doux</b>, permettant une réduction des transports, des nuisances sonores et en parallèles des émissions atmosphériques et de GES.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- PPBE de la Vienne (3<sup>ème</sup> échéance 2017-2022) approuvé le 13 juillet 2016
- Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015 relatif au classement sonore des infrastructures routières du département de la Vienne

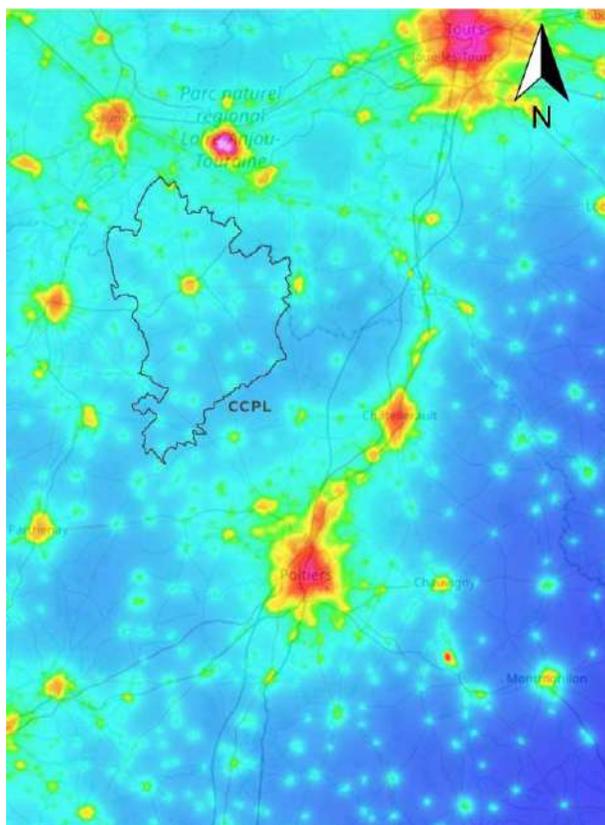
#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPBE de la Vienne (approuvé le 13 juillet 2016) (classement sonore des routes nationales et autoroutes, isolation acoustique des nouveaux bâtiments...)

## 5.7.4 Autres nuisances

### 5.7.4.1 Carte de pollution lumineuse

L'association AVEX (club d'astronomie de VEXIN) met à disposition du public les cartes de pollution lumineuse sur le territoire français pour l'année 2016. L'extrait ci-contre concerne le territoire du Loudunais et ses abords.



**Figure 32 : Extrait de la carte des pollutions lumineuse de l'association AVEX**

#### **LEGENDE DE LA FIGURE 32 CI-CONTRE**

**Blanc** : 0-50 étoiles visibles (hors planètes) selon les conditions. Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grandes métropoles régionales et nationales.

**Magenta** : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

**Rouge** : 100 -200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent. Au télescope, certains Messier se laissent apercevoir.

**Orange** : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

**Jaune** : 250-500 étoiles : pollution lumineuse encore forte. La Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions. Certains Messier parmi les plus brillants peuvent être perçus à l'œil nu.

**Vert** : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourgs des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur.

**Cyan** : 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

**Bleu** : 1800-3000 : bon ciel, la Voie Lactée se détache assez nettement, on commence à avoir la sensation d'un bon ciel, néanmoins, des sources éparées de pollution lumineuse sabotent encore le ciel ici et là en seconde réflexion, le ciel à la verticale de l'observateur est généralement bon à très bon.

**Bleu nuit** : 3000-5000 : bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

**Noir** : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas à plus de 8° au-dessus de l'horizon

La cartographie met en évidence le halo lumineux du centre-ville de Loudun et de sa périphérie. Dans l'ensemble, sur le territoire de la CCPL, la pollution apparaît modérée mais aucune zone du territoire n'est épargnée : absence de noir total et identification des centre-bourgs.

Le territoire apparaît également influencé par les sources lumineuses de zones urbanisées au Nord, de Chinon et sa centrale nucléaire et de Saumur.

Cette pollution est principalement due aux éclairages artificiels (éclairages publics et des commerces et services...). Elle peut être à l'origine :

- D'inconfort dans la vie quotidienne, voire de problèmes de santé ;
- De perturbation de la biodiversité (modification des déplacements, des migrations, modification des chaînes alimentaires (proies / prédateurs), perturbations des cycles de reproduction...);
- De consommations énergétiques importantes.

#### ❖ *Nuisances olfactives*

Les activités suivantes peuvent être source de nuisances olfactives :

- Les pratiques agricoles : épandage, engrais, pesticides, élevages... ;
- Les activités industrielles à l'origine d'émissions à l'atmosphère (compostage, chimie, plasturgie, combustion...);
- Le trafic routier.

Les nuisances peuvent être liées à un ou plusieurs paramètres :

- L'intensité de la nuisance ;
- La fréquence de la nuisance ;
- Le lieu de la nuisance (proximité de la source par rapport aux habitations).

Le territoire de la CCPL présentant un caractère rural important les activités agricoles peuvent être source de nuisance olfactive.

#### 5.7.4.2 *Pollutions visuelles*

Les aménagements et les équipements du territoire de la CCPL ne sont pas à l'origine d'une pollution visuelle.

Afin de ne pas être à l'origine d'une dégradation du paysage des mesures sont prises vis l'application des règles d'urbanismes opposables sur les communes.

### 5.7.4.3 Synthèse

**Tableau 41 : État initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> <b>Pollution lumineuse</b> modérée sauf pour le centre de Loudun.</p>	<p>Une <b>meilleure gestion de l'éclairage public</b>, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie</p>	<p>=</p>
<p> Quasiment aucune zone du territoire n'est épargnée par les halos de pollution lumineuse (<b>pas de noir total</b>).</p>	<p><b>L'urbanisation croissante</b> a tendance à étaler cette pollution lumineuse</p> <p>Une <b>meilleure gestion de l'éclairage public</b>, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie.</p>	<p>=</p>
<p> De nombreuses exploitations agricoles d'élevage présentent un <b>risque de nuisances olfactives</b>.</p>	<p><b>L'urbanisation croissante</b> à tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>La <b>méthanisation susceptible d'être développée</b> sur le territoire est une source d'odeurs significative.</p>	<p>↘</p>
<p> Absence pollution visuelle.</p>	<p>Les documents d'urbanisme prennent en compte l'impact visuel des projets de construction.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels

## 5.8 Paysages

### 5.8.1 Atlas du paysage

D'après l'Atlas des paysages de Poitou-Charentes, le territoire de la CCPL présente 2 entités paysagères :

- Au Nord et à l'Est, la « région du tuffeau » caractérisée par :
  - Des plaines agricoles (polyculture) ;
  - Des collines et des coteaux boisés ;
  - Des monuments religieux et un petit patrimoine tels que moulins, chapelles, cimetières... observables à l'extérieur des villages ;
- Au Sud et Sud-Ouest, « les Plaines de Neuville, Moncontour et Thouars » caractérisées par :
  - Des plaines et des champs ouverts ;
  - Des petites zones boisées, des bosquets et des vignes sont observées à proximité des bourgs créant des ceintures vertes périurbaines ;
  - Des alignements d'arbres le long des voies routières ;
  - Les villages traditionnels compacts et composés de pierres de taille, de tuiles plates dites « de Bourgogne » ou d'ardoise qui habillent de grands toits pentus de maisons ;
- Localement au Nord, les zones de vignes du « vignoble du Haut-Poitou ».

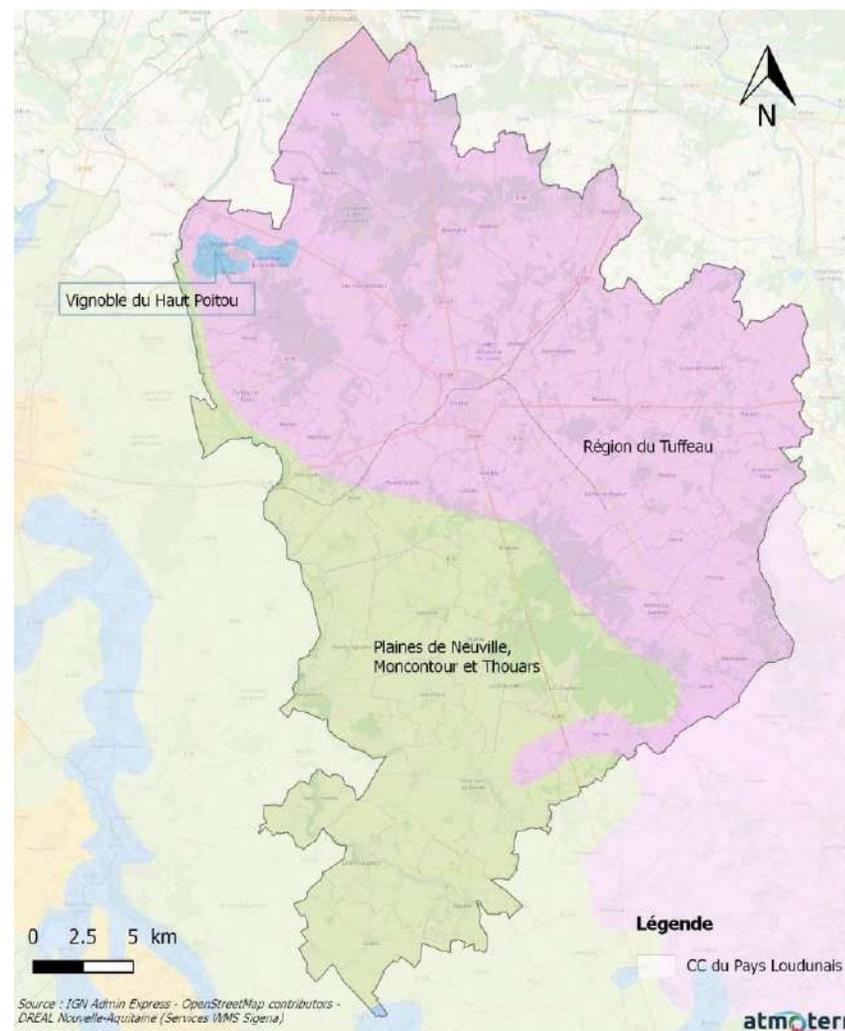


Figure 33 : Extrait de l'Atlas du Paysage du Poitou-Charentes

## 5.8.2 Synthèse

**Tableau 42 : État initial du paysage sur le territoire**

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>3 ensembles paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Nord et à l'Est, les plaines agricoles et les collines de la « région du tuffeau » ;</li> <li>• Au Sud et Sud-Ouest, les plaines ouvertes agricoles ;</li> <li>• Localement au Nord, les zones de vignes.</li> </ul>	<p>Tendance à une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles (remembrement et augmentation des surfaces des prairies) et à l'urbanisation en périphérie des villages.</p>	<p>↘</p>
<p>Secteur rural préservé. Petit patrimoine rural dense et riche qui tend à disparaître. Milieux naturels remarquables : zones humides, forêts plaines cultivées.</p>	<p>Évolution des modes de vie et des techniques agricoles et sylvicoles. Régression des formations végétales.</p>	<p>↘</p>
<p>Patrimoine bâti historique important : châteaux, moulins, habitats troglodytes... 1 site inscrit au titre de la Loi du 2 mai 1930. Arbres remarquables.</p>	<p>Les documents d'urbanisme prennent en compte l'impact visuel des projets de construction. Modification de l'architecture traditionnelle. Logements vides dans les centre-bourg et développement de l'urbanisation en périphérie des bourgs</p>	<p>↘</p>

### Sources des données

- Atlas paysagers de la région Poitou-Charentes
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles du département de la Vienne

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE
- PLU des communes de la CCPL

## 5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

### 5.9.1 Synthèse générale

Le Tableau 43 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

**Tableau 43 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire**

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
<b>Milieu physique</b>			
Sols et sous-sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
<b>Milieu naturel</b>			
Milieus remarquables (dont Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
<b>Milieu humain</b>			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			
<b>Gestion des déchets</b>			
Déchets			
Assainissement			
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>			
Déplacement			
<b>Risques et Nuisances</b>			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Autres nuisances (émissions lumineuses, odeurs...)			
<b>Paysages</b>			
Paysages			

## 5.9.2 Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET

**Tableau 44: Synthèse des principaux enjeux environnementaux et des leviers d'actions possibles du PCAET**

Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <p><b>Ressource en eau</b></p> <p>Eaux superficielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité (conflits d'usage, périodes d'étiage plus fréquentes)</li> <li>• Qualité (nitrates, pesticides)</li> <li>• Morphologie des cours d'eau dégradée (ripisylves, obstacles, inondation, diminution de la biodiversité, espèces envahissantes)</li> </ul> <p>Eaux souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité (prélèvements principalement destinés à l'agriculture et AEP issue principalement des eaux souterraines, conflits d'usage AEP / agriculture - irrigation)</li> <li>• Qualité (nitrates, pesticides, eutrophisation)</li> </ul> </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Modification des pratiques agricoles (limitation des intrants agricoles, diminution de l'irrigation)</li> <li>× Amélioration de la gestion des eaux en anticipant les changements climatiques (diminution des prélèvements, objectifs des SDAGE et SAGE) et les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP)</li> <li>× Restauration des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides pour leur rôle de réservoirs écologiques et de gestion des crues</li> </ul>
<div style="display: flex; align-items: center;">  <div> <p><b>Qualité de l'air</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions polluantes en provenance de l'agriculture (élevage, écobuage), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), les transports (N10, moteur diesel, voiture individuelle), les industries</li> <li>• Des émissions de polluants atmosphériques toutes supérieures à celles du département à l'exception SO<sub>2</sub></li> <li>• Absence de commune sensible à la dégradation de la qualité de l'air (SRCAE)</li> </ul> </div> </div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>× Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)</li> <li>× Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie)</li> <li>× Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture et réduction de l'écobuage</li> </ul>



### Climat et émissions de GES

- Des émissions de GES en provenance de l'agriculture, des transports routiers, du secteur résidentiel
  - Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)
- \* Développement des modes de transport doux pour les trajets courts (vélo), de l'usage des véhicules électriques ou hybrides et des transports en commun (car, train)
  - \* Rénovation énergétique des bâtiments
  - \* Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industrie)
  - \* Modification des pratiques agricoles pour limiter les émissions de GES liées à l'élevage et au stockage des effluents
  - \* Développement des techniques favorisant le stockage du carbone : réduction du travail du sol, restauration des zones humides et des haies bocagères, usage de fertilisants organiques, usage de matériaux biosourcés en construction et rénovations...



### Milieus naturels et biodiversité

- Emprise importante de zones de protection stricte (19,6% du territoire sont classés Natura 2000, ENS, CEN) et d'inventaires (29,5% du territoire sont recensés en ZNIEFF, zones humides potentielles) avec une biodiversité remarquable en lien
  - Grande emprise des Grandes plaines cultivées et grands massifs forestiers, en parties sites Natura 2000 et/ou ZNIEFF
  - Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, urbanisation (artificialisation, imperméabilisation des sols), pollution des eaux et des sols, prélèvements d'eau, prolifération d'espaces invasives, changement climatique...
- \* Limitation de l'urbanisation et la consommation d'espace
  - \* Modification des pratiques agricoles pour limiter l'usage des engrais et des produits phytosanitaires
  - \* Limitation de la destruction des haies et des bocages, et la fermeture des milieux
  - \* Maintien des travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes
  - \* Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux et compléter l'état de connaissance des milieux humides



### Continuités écologiques

- Absence de Trame Verte et Bleue au droit du territoire, uniquement SRCE du Poitou-Charentes
  - Prairies ouvertes principal réservoir de biodiversité
  - Corridors écologiques en lien avec les cours d'eau et leurs abords.
  - Présence d'éléments fragmentant
- × Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement, la fermeture des milieux, l'usage de pesticides
  - × Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau
  - × Gestion de l'urbanisation



### Santé

- Une part importante et croissante de la population vieillissante
  - La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air :
    - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
    - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage au bois et au fioul et potentiel radon élevé pour le Sud-Est du territoire (cancérogènes à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
  - Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes fragiles particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)
- × Développement des EnR et de la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).
  - × Sensibilisation de la population et des artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie (radon) et extérieur (combustion de bois, pollen)



### Activités humaines

- Territoire agricole (SAU=70% du territoire)
- Territoire dynamique : taux d'activité de 75,1%, part importante des activités de services
- Inégalité de répartition et d'accès aux commerces, aux établissements scolaires, aux services de santé
- Prédominances de la voiture individuelle pour les déplacements
- Tourisme en développement
- Projets EnR peu développés

- × Développement du transport collectif et des modes doux
- × Valorisation des espaces naturels du territoire dans le cadre du tourisme (cyclotourisme, randonnée...)
- × Développement des circuits courts, des marchés locaux... en favorisant les échanges entre les acteurs du territoire
- × Modification des pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux
- × Maintien des logements et des activités dans les centre-bourgs



### Aménagement

- Surfaces agricoles très importantes (SAU de 70%)
- Parc résidentiel ancien (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)
- Urbanisation en périphérie des centre-bourgs

- × Limitation de l'urbanisation et de la consommation d'espace
- × Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique) dans le secteur résidentiel et en particulier le PV ou le solaire thermique



### Déchets

- Service de collecte des déchets en régie et de traitement (compostage, tri)
- Absence de valorisation des déchets y compris des déchets de chantier
- Nombreuses anciennes décharges

- × Augmentation du tri des déchets ménagers recyclables et limitation du stockage des déchets ultimes
- × Développement de structures de tri, de recyclage, de valorisation
- × Potentiel EnR par le photovoltaïque au sol dans le cadre d'un programme de réhabilitation des anciennes



### Assainissement

- Plusieurs STEP sur le territoire
- Contrôle des équipements d'ANC

- × Anticipation de la modernisation des équipements
- × Poursuite du contrôle des installations d'ANC



### Déplacements

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail et domicile-commerces/loisirs/santé
- Réseau de transport en commun peu développé et peu fréquenté
- Absence de transport ferroviaire ouvert aux voyageurs, uniquement réalisation de fret

- × Réduction des besoins en déplacement (revitalisation des bourgs, des services de proximité...)
- × Développement du transport collectif et des modes doux
- × Sécurisation des liaisons cyclables et des zones piétonnes
- × Assurance des interconnexions entre les différents modes de transport



### Risques naturels

- Risque d'inondation important
- Plusieurs risques naturels qui pèsent sur le territoire (inondation, mouvement de terrain, gonflement des argiles, feux de forêts, tempête) vont s'accroître avec les changements climatiques
- Le risque radon est moyen pour la commune de Pouaça

- × Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme
- × Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau pour réduire les nombreux obstacles et faciliter le déplacement des poissons et les liens entre les milieux



### Risques technologiques

- Nombreux anciens sites industriels
- Risque TMD

- × Accompagnement pour la réhabilitation des anciens sites industriels avec une reconversion pour le développement d'EnR
- × Développement du ferroutage et des transports combinés pour réduire le trafic sur les voies routières



### Paysages

- Secteur rural préservé avec les plaines cultivées malgré une uniformisation des paysages liée aux pratiques agricoles et à l'urbanisation en périphérie des centre-bourgs, présence de milieux naturels remarquables, patrimoine bâti historique importants

- × Modification des pratiques agricoles pour limiter le remembrement et la fermeture des milieux
- × Encadrement de l'urbanisation

## 6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

### 6.1 Démarche et étapes de l'évolution du plan d'actions

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

**Tableau 45 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET**

<b>Date – Nom de la réunion et étape</b>	<b>Objet</b>	<b>Intervention en lien avec l'EES</b>
26/11/2018 – Réunion de lancement des PCAET de 5 EPCI de la Vienne	Réunion de lancement des procédures d'élaboration des PCAET de 5 EPCI de la Vienne, avec l'accompagnement du SEV Réunion commune au 5 EPCI  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens des 5 EPCI, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation de la démarche d'élaboration du PCAET et d'EES
30/01/2019 – COFIL de lancement	Réunion de lancement avec présentation des démarches du PCAET auprès des élus et des techniciens de la CCPL Animation d'un atelier « Vos priorités sur le territoire ? »  <i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation de la démarche d'EES
21/02/2019 – COTECH d'appropriation du diagnostic	Présentation des résultats du diagnostic aux élus référents et aux techniciens de la CC  <i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation des enjeux et les éléments de vulnérabilité au changement climatique du territoire
25/02/2019 – COFIL Diagnostic	Présentation des résultats du diagnostic aux élus, enrichissement et validation par les élus  <i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Présentation des enjeux et les éléments de vulnérabilité au changement climatique du territoire
08/03/2018 – Séminaire départemental	Présentation des résultats du diagnostic des 5 EPCI et lien avec le Grand Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Châtelleraut  <i>Participants et intervenants : élus et techniciens des 5 EPCI, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV, Partenaires (DREAL, DDT86, CA86, Eaux de Vienne SIVEER, Grand Poitiers, Grand Châtelleraut)</i>	Présentation des enjeux et les éléments de vulnérabilité au changement climatiques des 5 territoires étudiés

<p>10/04/2019 – Séminaire stratégique d'élus</p>	<p>Présentation du diagnostic, des potentiels et des scénarios du territoire Groupes de travail pour définir une stratégie territoriale : bâtiments, EnR (production d'électricité, production de chaleur), agriculture et milieux naturels, transports et mobilité</p> <p><i>Participants et intervenants : CCPL (élus), groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	<p>Présentation des enjeux, des éléments de vulnérabilité au changement climatiques du territoire et présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque thématique abordée</p>
<p>16/04/2019 – COTECH de consolidation de la stratégie</p>	<p>Enrichissement, réorganisation et validation des axes et des objectifs stratégiques par les élus référents et les techniciens de la CC</p> <p><i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	<p>Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques</p>
<p>14/05/2019 – COPIIL Stratégie</p>	<p>Analyse, enrichissement et validation des axes et des objectifs de stratégie par les élus de la CC</p> <p><i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	<p>Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques</p>
<p>04/06/2019 – 1<sup>er</sup> Atelier de concertation</p>	<p>Atelier de concertation avec les partenaires et acteurs locaux afin d'établir des actions sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie</li> <li>- Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</li> </ul> <p><i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV, acteurs du territoire : CMA86, exploitants agricoles, Chambre d'agriculture... (26 participants)</i></p>	<p>Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques</p>
<p>12/06/2019 – 2<sup>nd</sup> Atelier de concertation</p>	<p>Atelier de concertation avec les partenaires et acteurs locaux afin d'établir des actions sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes</li> <li>- Mieux de déplacer sur notre territoire et au-delà</li> </ul> <p><i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV, acteurs du territoire : SOLIHA, collectif Loudunais du Logement, Compagnons Bâisseurs... (21 participants)</i></p>	<p>Présentation des points de vigilance et scénarios alternatifs pour chaque objectifs stratégiques</p>
<p>02/07/2019 – COTECH Fiches actions</p>	<p>Analyse des fiches actions et de la stratégie au regard des enjeux environnementaux avant diffusion aux différents partenaires pour avis et commentaires</p> <p><i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i></p>	<p>Commentaires et propositions d'évolution des fiches actions afin d'intégrer les enjeux environnementaux et des mesures ERC</p>

17/09/2019 – COTECH Fiches actions	Analyse des fiches actions et de la stratégie au regard des enjeux environnementaux avant diffusion aux différents partenaires pour avis et commentaires  <i>Participants et intervenants : CCPL</i>	Commentaires et propositions d'évolution des fiches actions afin d'intégrer les enjeux environnementaux et des mesures ERC
02/10/2019 – COFIL Fiches actions	Validation et priorisation des fiches actions par les élus de la CC  <i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Commentaires et propositions d'évolution des fiches actions afin d'intégrer les enjeux environnementaux et des mesures ERC
18/12/2019 – COFIL Finalisation de la démarche	Validation politique des différents documents (stratégie, fiches actions, EES, diagnostic) avant instruction par les services de la DREAL  <i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, SEV</i>	Commentaires en lien avec l'EES (mesures ERC), analyse des incidences des actions sur l'environnement et attente de justification des choix
Aout 2022 – Reprise et finalisation du PCAET	Reprise des objectifs stratégiques et du plan d'actions suite au moratoire sur le développement de l'éolien et au projet de territoire  <i>Participants et intervenants : CCPL, groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA</i>	Commentaires en lien avec l'EES (mesures ERC), analyse des incidences des actions sur l'environnement et analyse de la cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux

L'accompagnement (Phase 2 de l'évaluation environnementale) s'est fait à travers des réunions formalisées (Cf. Tableau 45 ci-dessus). Il s'est aussi traduit par des échanges réguliers entre la CCPL, le SEV et le groupement AUXILIA – AKAJOULE – ATMOTERRA, par mail et téléphone qui ont menés à des améliorations et des modifications du plan d'actions.

## 6.2 Scénarios alternatifs identifiés lors de la phase stratégie

Lors de la phase stratégie, les éléments suivants ont été communiqués lors des ateliers et séminaires. Ces éléments, formulés sous la forme de « points de vigilance », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie et en particulier pour orienter les scénarios et trajectoires énergétiques proposés par le bureau d'étude vers des scénarios alternatifs. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des stratégies.

### 6.2.1 Lors du séminaire départemental du 08 mars 2019

Un séminaire départemental a été organisé pour rassembler les acteurs de la Vienne :

- Des acteurs des services publics : DDT, DREAL, Chambre d'Agriculture, Eaux de Vienne (SIVEER...) ;
- Des élus des 5 EPCI faisant l'objet de la mise en place d'un PCAET sur la Vienne : CC Civraisien Poitou, CC du Haut Poitou, CC Pays Loudunais, CC Vallées du Clain, CC Vienne et Gartempe ;
- Des représentants du Grand Poitiers et du Grand Châtelleraut disposant d'un PCAET.

Les principaux enjeux communs identifiés pour les 5 territoires en cours de mise en place d'un PCAET ont été présentés.

**Tableau 46 : Enjeux communs aux 5 EPCI**

Thème	Enjeux identifiés
 <b>Eau</b>	<p><b>Pression</b> sur la ressource en eau, <b>conflit d'usage</b> AEP / agriculture                      Zones de vulnérabilités aux <b>nitrates</b> et aux <b>pesticides</b>                      Obstacles aux écoulements et risque d'inondation                      Maintien de la biodiversité liée aux zones humides et cours d'eau</p>
 <b>Agriculture</b>	<p>Émissions de <b>GES</b>, polluants atmosphériques (<b>NH<sub>3</sub></b>, écobuage)  <b>Irrigation</b> importante  <b>Préservation des haies, bocages et zones humides</b> par modification des pratiques agricoles</p>
 <b>Mobilité</b>	<p>Trafic routier important, prépondérance de la voiture individuelle                      Émissions de <b>GES</b>, polluants atmosphériques (<b>NO<sub>x</sub></b>, PM10, PM2,5)                      Réseau de <b>transport en commun développé inégalement</b> sur le territoire                      Absence ou <b>développement faible des modes collectifs de transport des marchandises</b>  <b>Éloignement des services de proximité</b> en zone rurale                      Zones de <b>bruit</b></p>
 <b>Milieux naturels et biodiversité</b>	<p>Secteur <b>rural et agricole</b>, maîtrise de l'urbanisation via la revitalisation des centre-bourg  <b>Limiter la fragmentation des milieux</b> : Trame Verte et *Bleue développée, continuums écologiques nombreux, <b>zones de ruptures</b> (réseau routier, réseau ferroviaire)  <b>Préservation des espaces naturels en lien avec le changement climatique et les risques naturels</b> (ex. : zones humides / inondation)</p>

Lors de séminaire la DREAL a émis les préconisations suivantes pour la mise en place des PCAET :

- Le PCAET doit être **opérationnel** avec des **actions mesurables et quantifiables** ;
- Importance d'avoir de la **cohérence entre les objectifs et le plan d'actions** ;
- Nécessité d'intégrer les thématiques suivantes :
  - **L'adaptation au changement climatique** (CC) (biodiversité, gestion de l'eau, milieux urbains, santé) ;
  - La **séquestration carbone** : objectif de la neutralité carbone (agriculture, développement matériaux bois et biosourcés, limiter l'artificialisation des sols) ;
- Insister sur la nécessaire appropriation de la démarche par les acteurs, la **mobilisation des acteurs et des partenaires** dans les actions.

Ces éléments ont été régulièrement rappelés pendant la suite de l'élaboration du PCAET et globalement ces éléments ont été pris en compte. Toutefois, la **considération de l'adaptation au changement climatique reste faible** dans le PCAET du territoire. En effet, la collectivité a abordé ce thème via :

- L'information et la sensibilisation dans le cadre des actions relatives aux conseils et à la réalisation de travaux sur les bâtiments (Axe 1) ;
- Les objectifs d'évolution des pratiques agricoles comprenant une réduction des consommations en eaux, en pesticides, en engrais (Axe 4) ;
- Les objectifs de développement des activités forestière en faveur du stockage de carbone ;
- La préservation des zones humides (action 4.16).

Pour répondre aux enjeux liés au changement climatique, la collectivité n'a pas choisi spécifiquement d'intégrer la limitation de l'artificialisation des sols, la qualité de l'air, la gestion des risques naturels ou la santé dans ses objectifs stratégiques à ce stade de la stratégie.

## 6.2.2 Lors du séminaire d'élus du 10 avril 2019 – Définition des objectifs stratégiques

Ce séminaire fait suite au diagnostic du territoire. Dans le cadre de l'EES, les 3 principaux enjeux du territoire de la CCPL ont été rappelés aux participants (Cf. Tableau 47), puis les scénarios alternatifs et les points de vigilance en lien avec les scénarii de développement des EnR ont été présentés (Cf. Tableau 48).

**Tableau 47 : Principaux enjeux du territoire**

Thème	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire
 <b>Ressource en eau</b>	<b>Eaux superficielles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (conflits d'usage, augmentation de la fréquence des périodes d'étiage)</li> <li>Qualité (nitrates, pesticides)</li> <li>Morphologie (ripisylves, obstacles, inondation)</li> </ul> <b>Eaux souterraines :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité (conflits d'usage AEP / agriculture / industrie)</li> <li>Qualité (nitrates, pesticides)</li> </ul>
 <b>Qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions polluantes en provenance de l'agriculture (élevage, écobuage, pesticides), le secteur résidentiel (chauffage bois et fioul), les transports (N10, moteur diesel, voiture individuelle), les industries</li> <li>Émissions de polluants atmosphériques supérieures à celles du département</li> </ul>
 <b>Déplacements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prépondérance de la voiture individuelle pour les déplacements domicile – travail (84,5%)</li> <li>Réseau important de départementales dont la RD 347 et RD 759 qui accueillent entre 3 400 et 6 000 véhicules par jour</li> <li>Réseau de transport en commun peu développé sur le territoire</li> <li>Émissions de polluants atmosphériques</li> </ul>

**Tableau 48 : Scénarios alternatifs et points de vigilance émis lors du séminaire d'élus du 10/04/2019**

10/04/2019 - Séminaire d'élus – Élaboration de la stratégie	
Thème	Scénarios alternatifs et points de vigilance
Production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préférer le solaire, le photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie plutôt que le bois énergie (dégradation de la qualité de l'air / ressource en bois sur le territoire / déstabilisation de la filière bois d'œuvre / potentiels impacts sur la biodiversité et la TVB)</li> <li>Cibler le remplacement des chaufferies fioul et foyers bois ouverts</li> <li>Vigilances avec la méthanisation (quantité de déchet, origine, impact eau) et l'éolien (TVB, paysage, Natura 2000)</li> <li>Adéquation de la stratégie avec la ressource disponible : bois énergie, méthanisation...</li> </ul>
Maîtrise de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés et locaux (bois)</li> <li>Vigilance avec le Radon et la qualité de l'air intérieur (ventilation) (communes de Pouançay en catégorie 2)</li> </ul>
Adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les consommations (avant de développer le stockage) des différents secteurs et anticiper les conflits d'usage</li> <li>Gestion des eaux : atteindre les objectifs de qualité des eaux (SDAGE, SAGE), favoriser l'infiltration et limiter l'imperméabilisation, réduire le risque d'inondation par l'entretien</li> <li>Lutter contre les îlots de chaleur urbains, les espèces invasives, les pollens...</li> </ul>

Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des commerces et services de proximité pour limiter les déplacements</li> <li>Impliquer les entreprises (PDE), favoriser la multimodalité, considérer le lien avec les zones urbaines voisines</li> </ul>
Alimentation /Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Changement de pratiques agricoles (CO<sub>2</sub>, bocage, Ammoniac, pesticides, zones humides et préservation de la biodiversité, limiter le labour et le brûlage des déchets verts ...)</li> <li>Réduire l'irrigation (et limiter le stockage) et anticiper les conflits d'usage</li> </ul>

Il a été rappelé aux élus présents d'intégrer les enjeux transversaux suivants :

- La séquestration carbone ;
- La qualité de l'air ;
- L'adaptation au changement climatique.

Lors du séminaire, 50 élus étaient présents et ont abordés les 4 thèmes de travail suivants :

- Les bâtiments (résidentiel, tertiaire, industrie) ;
- EnR : la production d'électricité et de chaleur ;
- L'agriculture et les milieux naturels ;
- Les transports et la mobilité.

Une matrice de priorisation des enjeux a également été réalisée avec les participants :

### / L'élaboration de la stratégie territoriale

#### La matrice de priorisation des enjeux

MATRICE DES ENJEUX (air/énergie/climat)	MODIFIER LES PRIORITES ET LES CAPACITE D'ACTION EN FONCTION DE VOS PERCEPTIONS DES ENJEUX					
	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Priorité 5	Priorité 6
Résidentiel	X					
Transport interne	X					
Industrie & Tertiaire			X			
Séquestration carbone et adaptation au CC		X				
Agriculture		X				
Transport marchandise			X			
Production d'ENR thermique	X					
Production d'ENR électrique	X					

En case grisée se trouvent les priorités mises en avant par le diagnostic du territoire

Les croix représentent les priorités des élus présents

On constate que ces derniers sont d'accord sur les secteurs prioritaires et tendent à renforcer l'action sur l'industrie/tertiaire, l'agriculture et les transports de marchandises

(Source : Compte-rendu du séminaire du 10/04/2019, Auxilia)

**Figure 34 : Matrice de priorisation des enjeux établie lors du séminaire d'élus du 10/04/2019**

Ainsi :

- 23 objectifs ont été identifiés ;
- Les participants ont **hiérarchisé par leur vote** les thématiques abordées dans les groupes de travail :

**Tableau 49 : Résultats de la hiérarchisation des thèmes abordés par les groupes de travail**

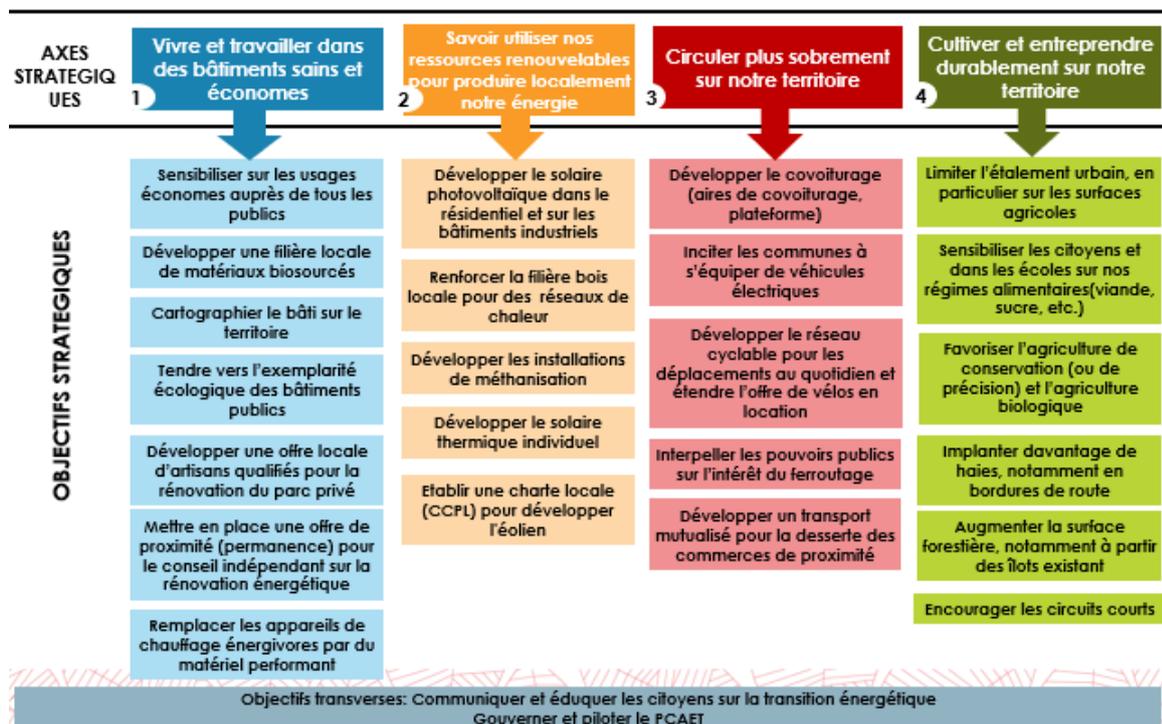
Thématiques	Nombre de votes	Nombre d'objectifs
Agriculture et milieux naturels	84	6
Transports et mobilité	63	5
Bâtiments	106	7
EnR électriques	38	2
EnR Thermiques	34	3
<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>23</b>

(Source : Compte-rendu du séminaire du 10/04/2019, Auxilia)

À la lecture du travail réalisé lors du séminaire du 26 avril 2019, plusieurs constats ont été faits par Auxilia :

- Sur les niveaux d'ambition :
  - L'ambition souhaitée sur les bâtiments est très forte ;
  - L'ambition sur la mobilité et l'agriculture sont médianes (y aller progressivement) ;
  - L'ambition sur les EnR est très variable : forte sur l'éolien et le bois, faible sur le solaire thermique et photovoltaïque ;
- Sur les objectifs :
  - La question de la mobilité est peu priorisée ;
  - Le développement de l'éolien semble fédérer l'ensemble des élus présents (c'est un objectif à challenger avec les élus) ;
  - La modification des pratiques culturelles est assez mise en avant (ses 6 objectifs sont dans les 13 priorités des élus) ;
  - À l'exception de l'éolien et solaire thermique le développement des EnR est peu priorisé (photovoltaïque, méthanisation et bois-énergie dans les 5 dernières entrées).

La stratégie produite au terme de ce séminaire est la suivante :



**Figure 35 : Stratégie du PCAET de la CCPL à l'issue du séminaire d'élus du 10/04/2019**

Il apparaît que, malgré une priorisation de niveau 2 de l'enjeu « séquestration carbone et adaptation au changement climatique », les objectifs stratégiques visent peu ses thèmes.

### 6.2.3 Lors du séminaire d'élus du 10 avril 2019 – Définition de la stratégie énergétique 2020

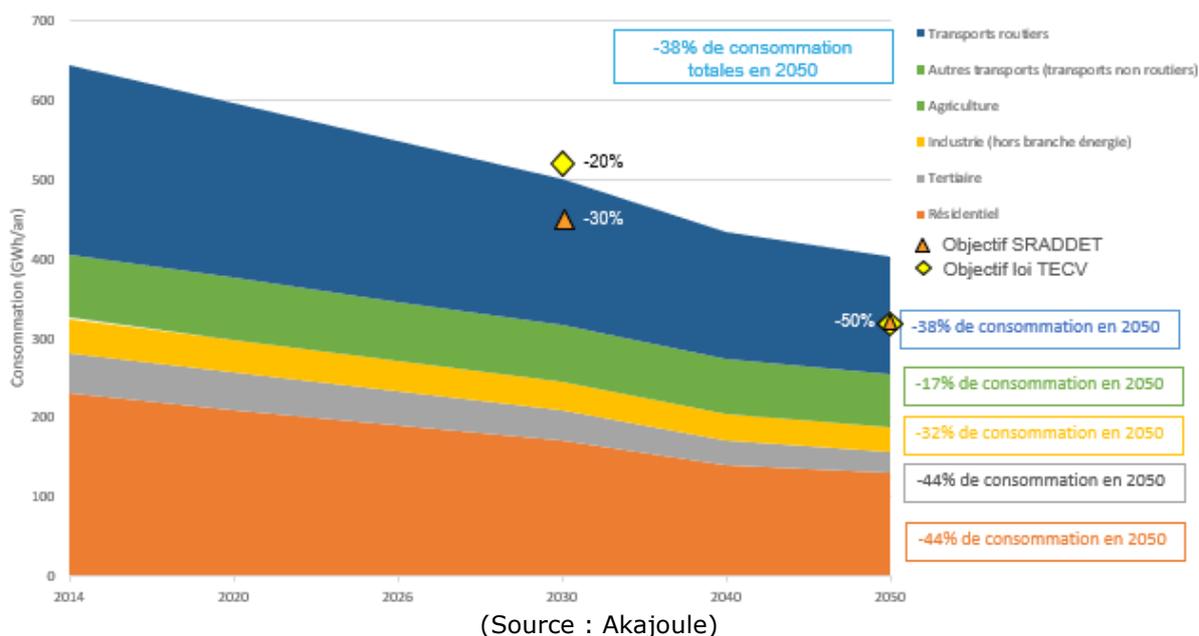
Lors du séminaire d'élus du 26 avril 2019, la stratégie énergétique a été définie à partir des niveaux d'ambition choisis par les élus. Les scénarios énergétiques ont alors été étudiés par AKAJOULE et sont présentés ci-après.

#### ➤ Consommation d'énergie

La stratégie relative à la maîtrise de l'énergie a été déterminée sur la base des niveaux d'ambition suivants exprimés par les participants au COPIL, ce qui a permis de déterminer la trajectoire souhaitée :

**Tableau 50 : Niveau d'ambition choisi en COPIL pour la MDE**

Secteur	Niveau d'ambition choisi
Résidentiel	4/5
Tertiaire	4/5
Industrie (hors branche énergie)	3/5
Agriculture	3/5
Autres transports (transports non routiers)	3/5
Transports routiers	3/5



**Figure 36 : Évolution de la consommation d'énergie**

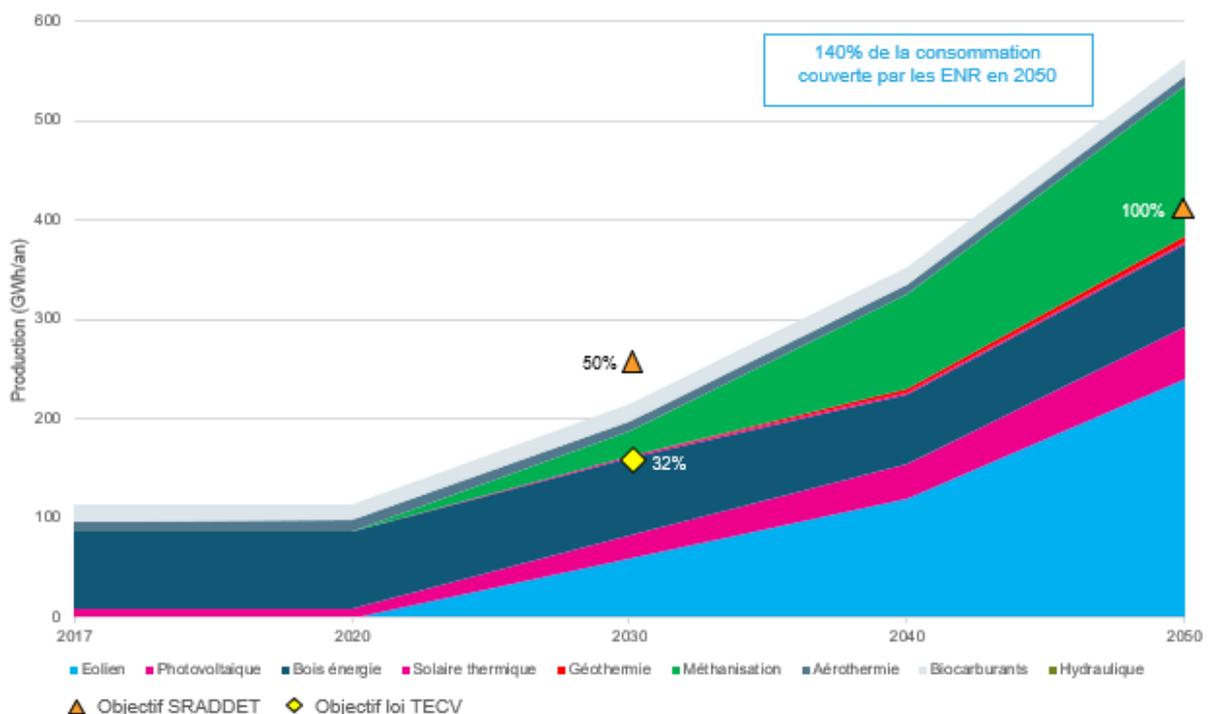
La maîtrise de l'énergie sur le territoire de la CCPL se traduit en objectifs suivants :

- Économie de 100 GWh annuels sur la consommation des bâtiments nécessitant la rénovation d'une majorité des logements (11 869 logements) ;

- Réduction d'un bon tiers des déplacements en priorisant :
  - Les voitures individuelles (65% des consommations) pour le domicile-travail et domicile-services ;
  - La circulation hors routes départementales structurantes (D347, D147, D759, D725), représentant environ 14% des consommations du transport ;
- Ainsi que :
  - +25 GWh d'économie à rechercher sur les bâtiments professionnels ;
  - +15 GWh d'économie à rechercher dans l'industrie ;
  - +14 GWh d'économie à rechercher dans l'agriculture.

Les objectifs stratégiques de réduction des consommations retenus à ce stade ne permettent pas d'atteindre les objectifs de 2050 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)<sup>19</sup> et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine, malgré une atteinte de l'objectif de la Loi TECV en 2030.

➤ **Production d'EnR**



(Source : Akajoule)

**Figure 37 : Évolution de la production d'EnR**

**La feuille de route à l'horizon 2050 repose sur les efforts suivants retenus par la CCPL :**

- Un mix électrique renouvelable reposant sur **24 éoliennes (4 MW)** et **53 hectares de panneaux photovoltaïques** (soit 8 833 habitations équipées sur la base d'une surface de 60m<sup>2</sup> de panneaux par bâtiment) ;

<sup>19</sup> LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

- Un développement de **13 unités (+/- 5) de méthanisation** à raccorder aux réseaux de gaz naturel en injection ou (si trop onéreux) en cogénération (électricité + réseau de chaleur) ;
- Concernant la filière bois énergie :
  - Une structuration de la valorisation du bois-énergie et des pratiques sylvicoles associées (+6 GWh) ;
  - Une production de bois qui n'augmente que légèrement parce que les besoins des logements diminuent en parallèle : 80% des logements seraient chauffés au bois en 2050 par rapport à 50% en 2017 par remplacement des équipements de chauffage par des appareils plus performants. Ceci correspond donc à une optimisation de l'utilisation de la ressource bois ;
- Veille et perspectives du développement des EnR thermiques (panneaux solaires et géothermie) ;
- Mise à l'étude et estimation du potentiel hydraulique en fonction des usages possibles (effort retenu à ce stade de la démarche, malgré un potentiel nul).

Ces objectifs ont été déterminés en fonction du niveau d'ambition de développement choisi et comparés aux potentiels de chaque énergie pour le territoire :

**Tableau 51 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire**

Energie	Potentiel en GWh	Niveau d'ambition choisi	Objectif 2050 en GWh	% du potentiel en 2050
Éolien	1 332	5/5	240	18%
Photovoltaïque	163	2/5	53	33%
Bois énergie	198	5/5	83	42%
Solaire thermique	11	2/5	3	27%
Géothermie	1 270	1/5	5	0,4%
Méthanisation	470	3/5	153	33%
Aérothermie	NC	-	10	-NC
Biocarburants	30	-	16	53%
Hydraulique	0	-	0	0

Les objectifs stratégiques de production d'EnR retenus **permettent d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) en 2030 (mais pas ceux du SRADDET)**. En **2050, 140% des consommations seront couvertes par des énergies renouvelables** et les objectifs du SRADDET de Nouvelle Aquitaine seront largement dépassés.

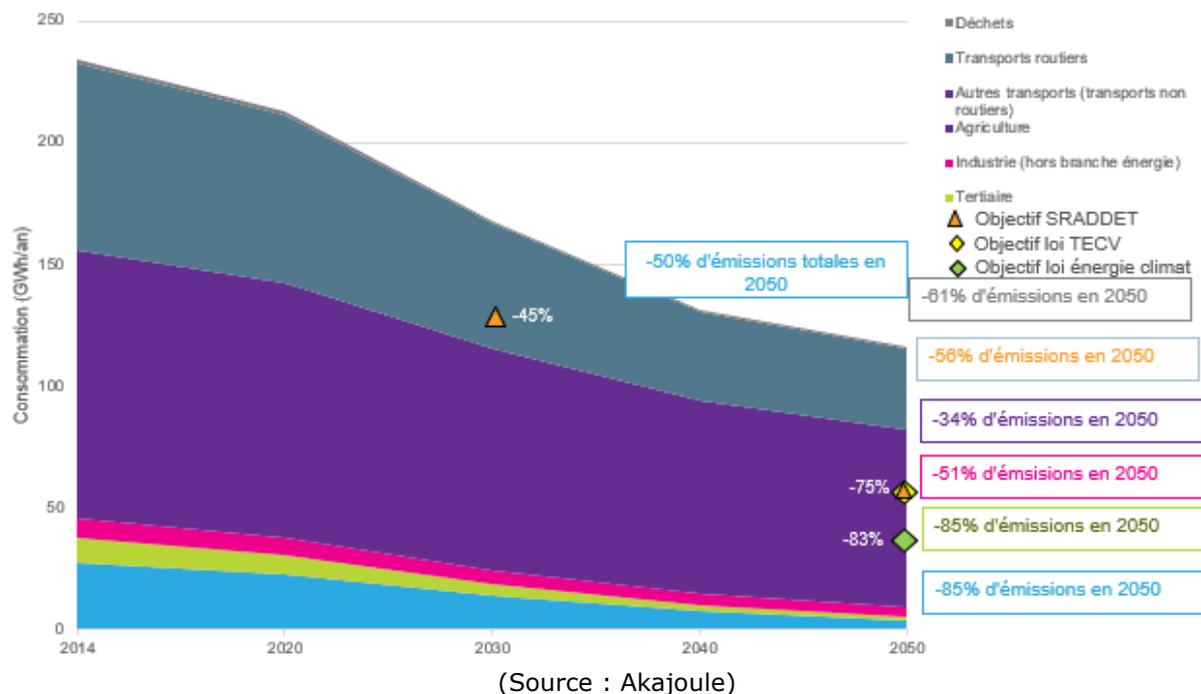
À noter que les élus montrent des ambitions de développement de l'éolien et du bois énergie très fortes (5/5) et que le potentiel est modérément utilisé. Le potentiel en géothermie est également largement sous-mobilisé.

➤ **Émissions de GES**

Les objectifs de réduction des GES ont été réalisés à partir des niveaux d'ambition suivants :

**Tableau 52: Niveau d'ambition choisi en COPIL pour les GES**

Secteur	Niveau d'ambition choisi
Résidentiel	4/5
Tertiaire	4/5
Industrie (hors branche énergie)	3/5
Agriculture	3/5
Autres transports (transports non routiers)	3/5
Transports routiers	3/5
Déchets	3/5
Industrie branche énergie	3/5



**Figure 38 : Évolution des émissions de GES**

Malgré des réductions d'émissions de GES importantes dans les secteurs du résidentiel (-85%) et du tertiaire (-85%), les objectifs stratégiques de réduction de ces émissions retenues ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), de la Loi Energie Climat<sup>20</sup> et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

Ce thème devra faire l'objet d'efforts supplémentaires de la part de la collectivité dans les prochaines années.

<sup>20</sup> LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

## 6.2.4 Lors du COTEC de consolidation de la stratégie du 16 avril 2019 et du COPIL de validation de la stratégie du 14 mai 2019

Lors du COTEC du 16 avril 2019, des « **points de vigilance** » et des **scénarios alternatifs** pour chacun des axes stratégiques ont également été présentés sur les fiches de travail et des observations mettant en évidences **des manquements**.

La stratégie de l’Axe 2 a été complété par un objectif « Sensibiliser les publics sur la réduction des consommations de nos ressources ».

Le tableau suivant indique ces observations et les évolutions apportées lors de ce COTEC sur la stratégie, ainsi que les évolutions apportées lors du COPIL du 14 mai 2019.

**Tableau 53 : Évolutions de la stratégie en lien avec les alternatives et observations proposées**

16/04/2019 - COTECH – Consolidation de la stratégie 14/05/2019 – COPIL – Validation de la stratégie
Observations en lien avec l’EES, les scénarios alternatifs proposés et les points de vigilance

Les objectifs stratégiques devraient être complétés par des objectifs relatifs à l’adaptation au changement climatique et en particulier sur le territoire de la CC du Pays Loudunais sur les thèmes suivants :

- L’eau en lien avec la protection des milieux humides afin de :
  - Maintenir et/ou rendre le rôle de ces milieux dans la gestion des crues ;
  - Maintenir la biodiversité souvent importante (absence d’identification et d’inventaire au droit de ces milieux sur le territoire) dans l’objectif de les connaître et les protéger ;
- L’agriculture et les évolutions des techniques agricoles permettant :
  - De réduire les consommations en eau et en intrants (engrais, pesticides) ;
  - Le développement des zones de séquestration du carbone (haies, forêt) ;
  - D’arrêter la pratique de l’écobuage ;
- L’urbanisme : Revitaliser les centres-bourgs avec des services et commerces de proximité pour limiter les déplacements et l’artificialisation des sols.

Le thème de la qualité de l’air devrait également être rappelés pour les objectifs concernés (transport, mode de chauffage, pratiques agricoles...).

### Axe 1 : Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes

Sensibiliser sur les usages économes auprès de tous les publics

- Indépendance de la structure sensibilisatrice.
- Adaptation des bâtiments au changement climatique

Développer une filière locale de matériaux biosourcés

- Favoriser le bois d’œuvre versus le bois énergie

Cartographier le bâti sur le territoire

- Indépendance de la structure sensibilisatrice
- Adaptation des bâtiments au changement climatique.
- Règles de respect de la vie privée

Tendre vers l'exemplarité écologique des bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion.</li><li>• Vigilance : patrimoine architectural, matériaux utilisés (favorisé le biosourcé par rapport au non renouvelable), qualité air intérieur et radon si isolation sans ventilation</li><li>• Adaptation des bâtiments au changement climatique.</li><li>• Chantiers à faible nuisance et matériaux bio-sourcés</li></ul>
Développer une offre locale d'artisans qualifiés pour la rénovation du parc privé	<ul style="list-style-type: none"><li>• Indépendance de la structure sensibilisatrice,</li><li>• Favoriser les actions en lien avec les enjeux du territoire (choix mode de chauffage, matériaux biosourcés...)</li><li>• Formation sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur et les matériaux biosourcés locaux</li></ul>
Mettre en place une offre de proximité (permanence) pour le conseil indépendant sur la rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"><li>• Indépendance de la structure sensibilisatrice</li><li>• Information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur et les matériaux biosourcés locaux</li></ul>
Remplacer les appareils de chauffage énergivores des particuliers par du matériel performant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cibler en priorité les chauffages fioul du secteur résidentiel puis remplacement des foyers bois ouverts par EnR sans combustion ou foyers bois performants</li></ul>

## Axe 2 : Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie

### Ajout lors du COTEC :

Sensibiliser les publics sur la réduction des consommations de nos ressources

*Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES*

Développer le solaire photovoltaïque dans le résidentiel et sur les bâtiments industriels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le solaire et la géothermie sont préférables aux modes de chauffage avec combustion (qualité de l'air).</li><li>• Isolation des bâtiments avec maintien d'une ventilation.</li><li>• Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment</li><li>• Développement du photovoltaïque au sol sur des friches industrielles</li></ul>
Renforcer la filière bois locale pour des réseaux de chaleur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser le solaire aux modes de chauffage avec combustion</li><li>• Dégradation de la qualité de l'air en lien avec les chaufferies bois</li><li>• Remplacement des foyers bois ouverts par EnR sans combustion ou foyers bois performants</li><li>• Assurer une filière bois locale en privilégiant le bois d'œuvre (avec déchets pour le bois énergie). Adapter au potentiel,</li><li>• Développer les filières biosourcées locales</li></ul>
Développer les installations de méthanisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs de réduction des déchets (limiter les quantité collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...)</li><li>• Évaluation du gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE</li><li>• Gestion des odeurs de digestats, évolution des pratiques agricoles</li></ul>

Développer le solaire thermique chez le particulier *Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES*

Établir une charte locale (CCPL) pour développer l'éolien

- Intégrer TVB, Natura 2000, paysages, intégration sociale

### Axe 3 : Mieux de déplacer sur notre territoire et au-delà

Développer le covoiturage (aires de covoiturage, plateforme de mise en relation)

- Développer les services et commerces de proximité pour limiter l'usage de la voiture (même électrique)

Inciter les communes à s'équiper de véhicules électriques

- Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air
- Développer les services et commerces de proximité pour limiter l'usage de la voiture (même électrique).
- Privilégier les transports en commun.
- Implication des acteurs économiques.
- Bénéfices pour la santé

Développer le réseau cyclable pour les déplacements au quotidien et étendre l'offre de vélos en location

- Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air
- Développer les services et commerces de proximité
- Implication des acteurs économiques
- Bénéfices pour la santé

Interpeller les pouvoirs publics sur l'intérêt du ferroutage *Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES*

Développer un transport mutualisé pour la desserte des commerces de proximité

- Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air.
- Implication des acteurs économiques.
- Communiquer sur l'importance de consommer local.
- Bénéfices pour la santé.

### Axe 4 : Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire

Limiter l'étalement urbain, en particulier sur les surfaces agricoles

- Vigilance à l'artificialisation des sols en lien avec l'accentuation du risque d'inondation. Identifier les zones urbanisables dans les documents d'urbanisme
- Perte de dynamisme des centres-bourgs (vacance de logement, absence de commerces et de services de proximité)
- Adapter les logements aux besoins actuels et futurs (isolation, rénovation...)

Sensibiliser les citoyens et dans les écoles sur nos régimes alimentaires (viande, sucres, local, de saison, bio, etc.)

- Évolution des pratiques agricoles et agroalimentaires

Favoriser l'agriculture de conservation et l'agriculture biologique (ou de précision) et l'agriculture biologique

- Maintenir les prairies de longue durée
- Évolution des pratiques agricoles pour éviter les émissions de polluants dans les sols, les eaux et à l'atmosphère

Implanter davantage de haies notamment en bordures de route

- Évolution des pratiques agricoles
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques. Gestion des crues
- Vigilance pour l'usage des haies pour le bois énergie. Gestion des zones boisées
- Séquestration carbone
- Vigilance au choix des espèces (espèces locales, espèces adaptées au changement climatique et enjeu pollen)

Augmenter la surface forestière, notamment à partir des îlots existants

- Évolution des pratiques agricoles
- Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
- Gestion des crues.
- Vigilance sur l'usage des zones boisées pour le bois énergie : privilégier le bois d'œuvre
- Gestion des zones boisées. Séquestration carbone
- Vigilance au choix des espèces (espèces locales, espèces adaptées au changement climatique)

Encourager les circuits courts

*Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES*

### Objectifs transverses

Communiquer et éduquer les citoyens sur la transition énergétique  
Gouverner et piloter le PCAET

*Pas de préconisation particulière proposée dans le cadre de l'EES*

À l'issue de ce COTEC et de ce COPIL, la stratégie adoptée est la suivante :

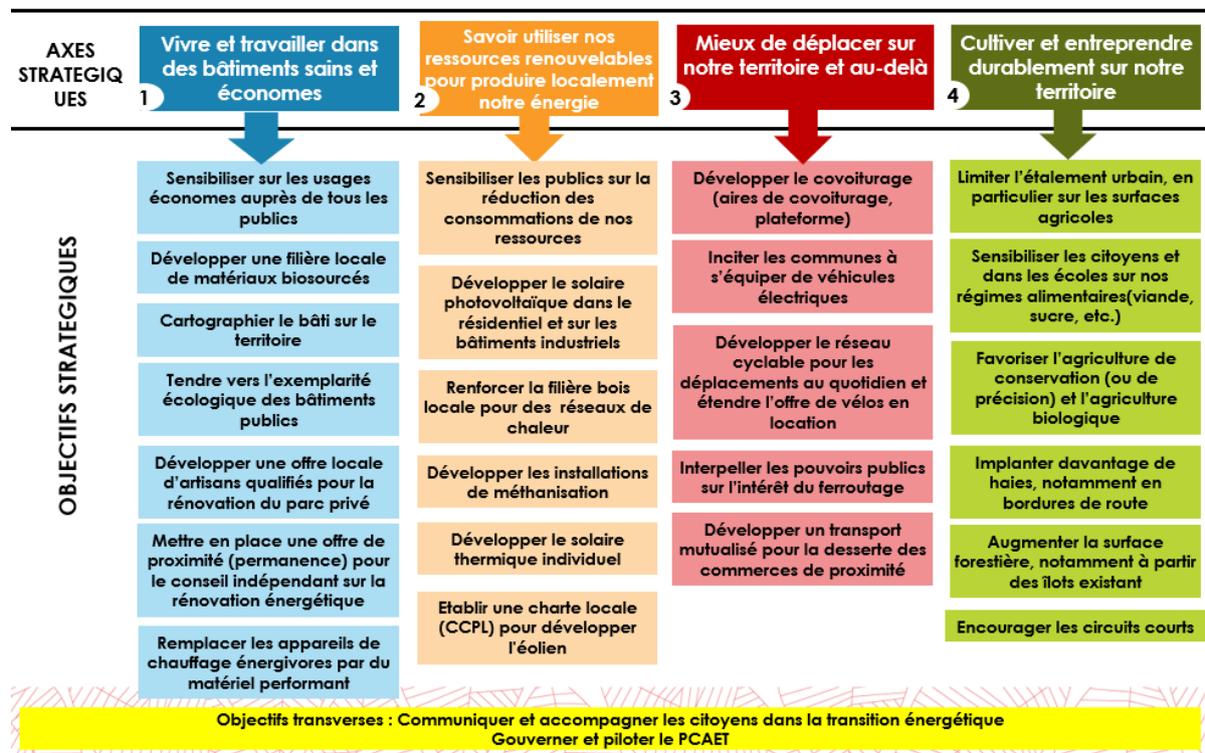


Figure 39 : Stratégie du PCAET de la CCPL à l'issue du COPIL de validation de la stratégie

Les propositions et scénarios alternatifs présentés n'ont pas été retenus dans la stratégie par la collectivité à ce stade, sans justification particulière.

Certaines thématiques sont absentes de la stratégie :

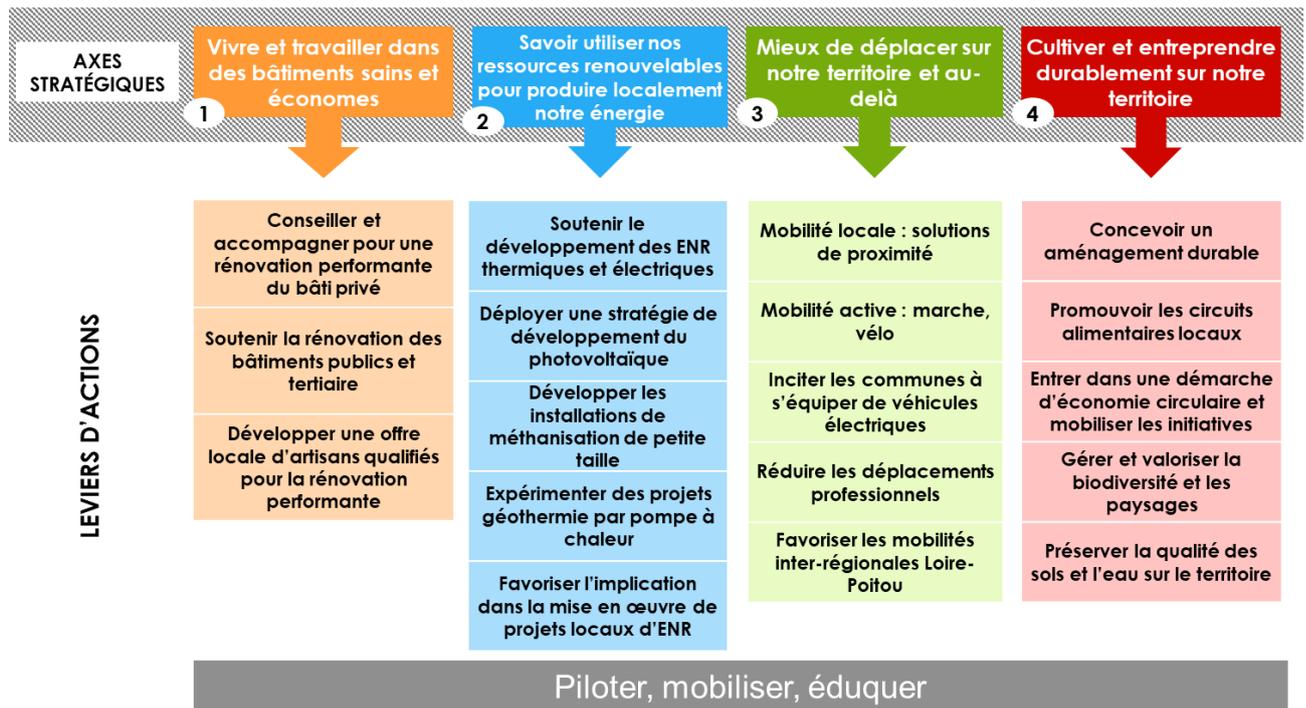
- Les enjeux liés à l'eau et aux milieux naturels afin notamment de prendre en compte les risques naturels (gestion des crues) et la biodiversité ;
- Les enjeux liés à la qualité de l'air (ex : écoquartier, chauffage...);
- La géothermie.

Des thématiques sont peu développées :

- L'adaptation au changement climatique : anticipation des conflits d'usage liés à l'eau, incidences sur la santé ;
- La revitalisation des centres-bourgs avec des services et commerces de proximité et la limitation de l'artificialisation des sols ;
- Les évolutions des pratiques agricoles : réduction des consommations en eau, en pesticides et en engrais, séquestration carbone.

## 6.2.5 A l'issue de la phase de reprise et finalisation du PCAET entre Février et Septembre 2022

En 2022, les objectifs stratégiques ont été redéfinis, pour aboutir à la stratégie suivante :



**Figure 40 : Stratégie du PCAET à l'issue de la reprise de 2022**

Dans cette dernière version de la stratégie, certaines thématiques sont peu développées :

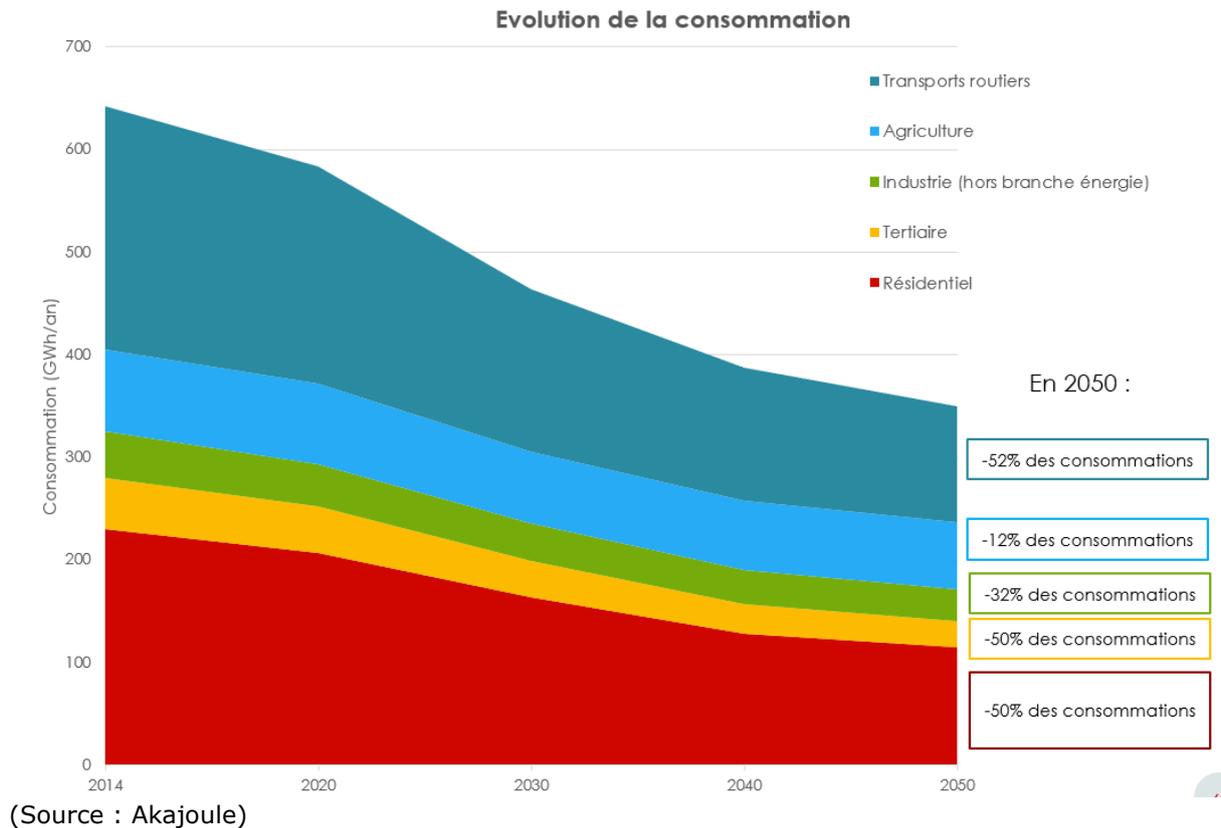
- Les évolutions des pratiques agricoles : réduction des consommations en eau, en pesticides et en engrais, séquestration carbone
- Les enjeux liés à la qualité de l'air (ex : écobuage, chauffage...)
- L'adaptation au changement climatique : anticipation des conflits d'usage liés à l'eau, incidences sur la santé.

### 6.2.6 Mise à jour de la stratégie énergétique en 2022

En lien avec la reprise du PCAET, la trajectoire énergétique a été reprise par AKAJOULE en 2022

#### ➤ Consommation d'énergie

La stratégie relative à la maîtrise de l'énergie a été déterminée sur la base des demandes de la collectivité :



**Figure 41 : Évolution de la consommation d'énergie**

La maîtrise de l'énergie sur le territoire de la CCPL se traduit en objectifs suivants :

**Résidentiel**

- Rénovation de 300 logements /an,
- En 2030 : 35% des logements au niveau BBC, réduction de 20% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation)
- En 2050 : 70% des logements au niveau BBC, réduction de 40% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation et optimisation)  
**(115 GWh en 2050 soit -50%)**

**Tertiaire**

- En 2030 : 30% des bâtiments rénovés au niveau BBC,
- Réduction de 20% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation)
- En 2050 : 70% des bâtiments rénovés au niveau BBC, réduction de 55% des consommations autres que le chauffage (sensibilisation et optimisation)  
**(25 GWh en 2050 soit -50%)**

**Industrie**

- Mobilisation de l'industrie sur tous les postes d'économie possibles  
**(30 GWh en 2050 soit -32%)**

**Agriculture**

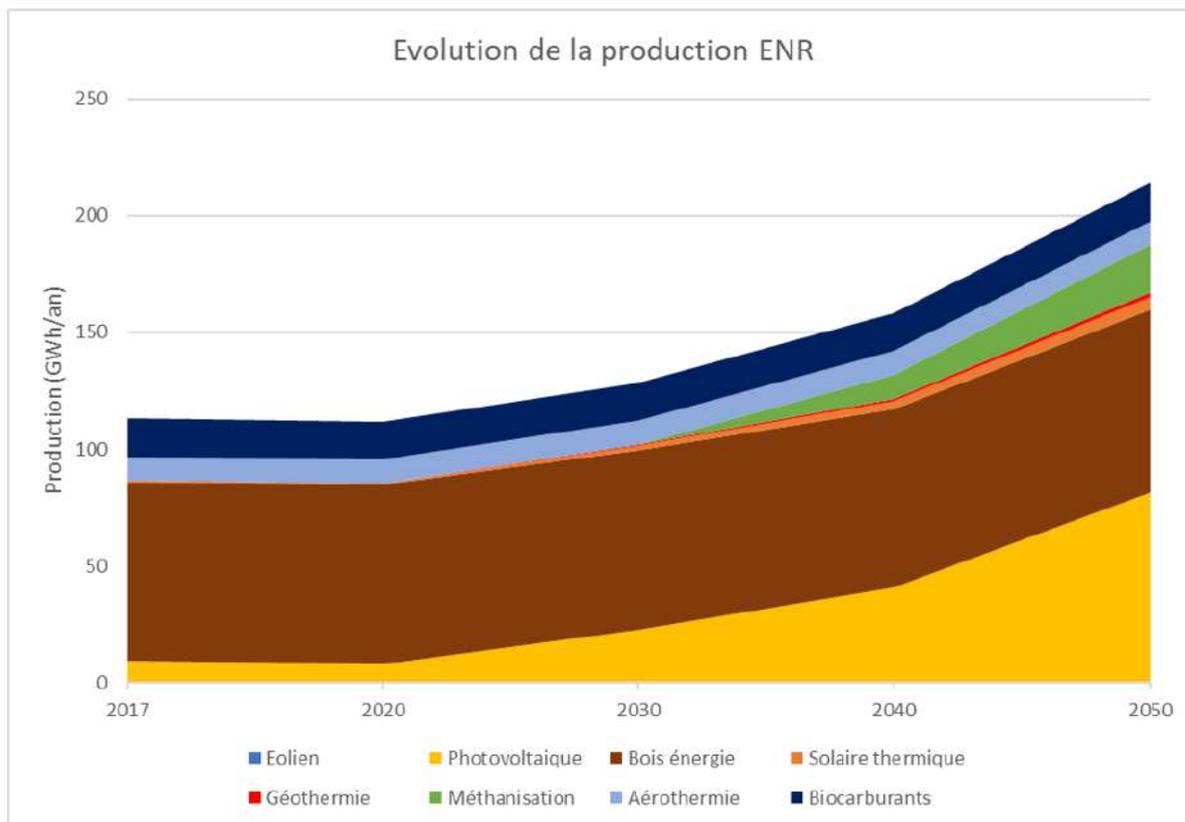
**Meilleure régulation des serres, renouvellement du parc motorisé (amélioration des performances des moteurs), optimisation des parcelles et des déplacements**  
**(66 GWh en 2050 soit -17%)**

**Transports routiers**

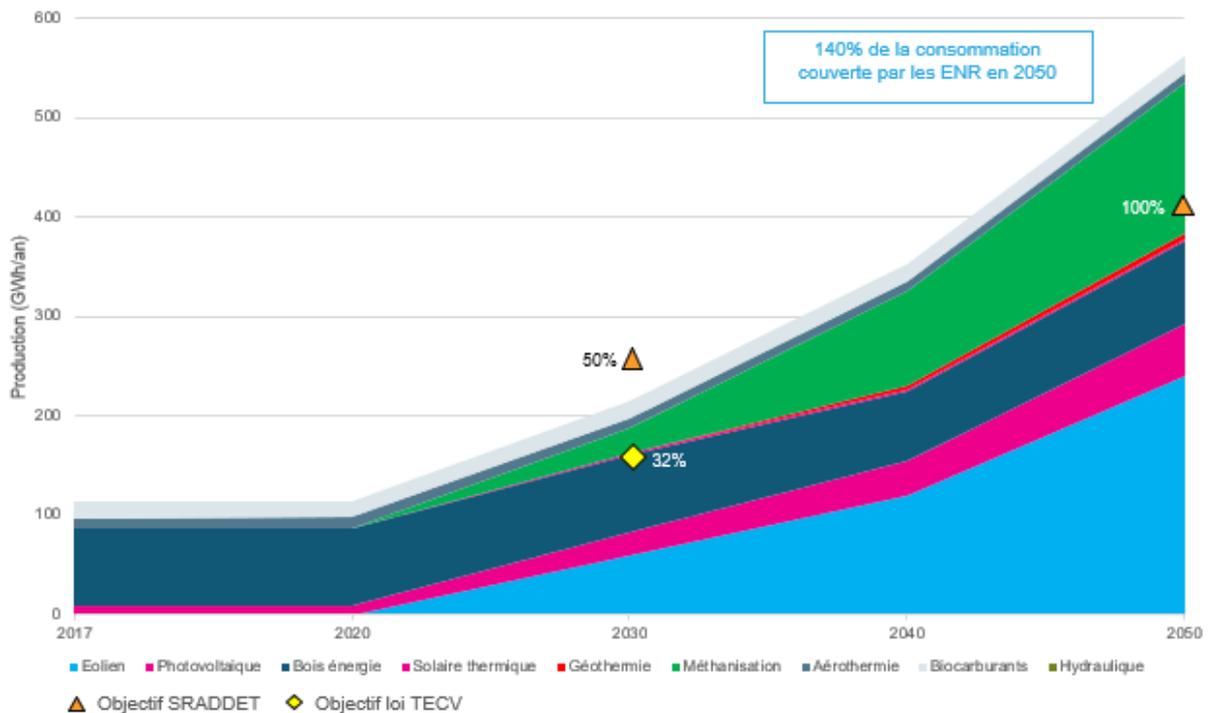
- Renouvellement du parc automobile (amélioration des performances des moteurs et de conduite) : 5 000 véhicules en 2030 / 8 000 véhicules en 2050 remplacés pour 3L/100km
- Politique d'urbanisme : -6% de déplacements locaux en 2030; -10% en 2050
- Réduction du nombre de véhicules circulants (covoiturage, transports en commun, mobilité douce, télétravail...) : 12 % de déplacements évités en 2030 / 30% en 2050
- Réduction du transit poids lourds : -10% en 2030 / -25% en 2050  
**(113 GWh en 2050 soit -52%)**

Les objectifs stratégiques de réduction des consommations retenus à ce stade ne permettent pas d'atteindre les objectifs de 2050 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV)<sup>21</sup> et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine, malgré une atteinte de l'objectif de la Loi TECV en 2030.

➤ **Production d'EnR**



<sup>21</sup> LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



(Source : Akajoule)

**Figure 42 : Évolution de la production d'EnR**

**La feuille de route à l'horizon 2050 repose sur les efforts suivants retenus par la CCPL :**

### Hypothèses retenues

#### Bois énergie

- 60% des logements chauffés au bois en 2030 / 80% en 2050
- 15% des bâtiments tertiaires chauffés au bois en 2030 / 60% en 2050  
**(73 GWh en 2050)**



#### Géothermie - PAC

- 0,5% des logements chauffés en géothermie en 2030 / 2% en 2050
- 0,5% des bâtiments tertiaires chauffés en géothermie en 2030 / 2% en 2050  
**(2 GWh en 2050)**



#### Solaire thermique

- 15% des logements individuels et collectifs équipés en 2030 / 45% en 2050,
  - 20% des gros consommateurs équipés en 2030 / 55% en 2050**(5,1 GWh en 2050 soit x 6)**

#### Photovoltaïque

- 15% des bâtiments couverts en 2030 / 50% en 2050
- 15% des parkings couverts en 2030 / 60% en 2050  
**(80 GWh en 2050 soit x 10)**



#### Biogaz - injection

- Ajout de l'équivalent de 1 installation en injection en 2040 / 3 installations en 2050  
**(30 GWh en 2050)**



Ces objectifs ont été déterminés en fonction du niveau d'ambition de développement choisi et comparés aux potentiels de chaque énergie pour le territoire :

**Tableau 54 : Choix de développement des EnR et comparaison aux potentiels du territoire**

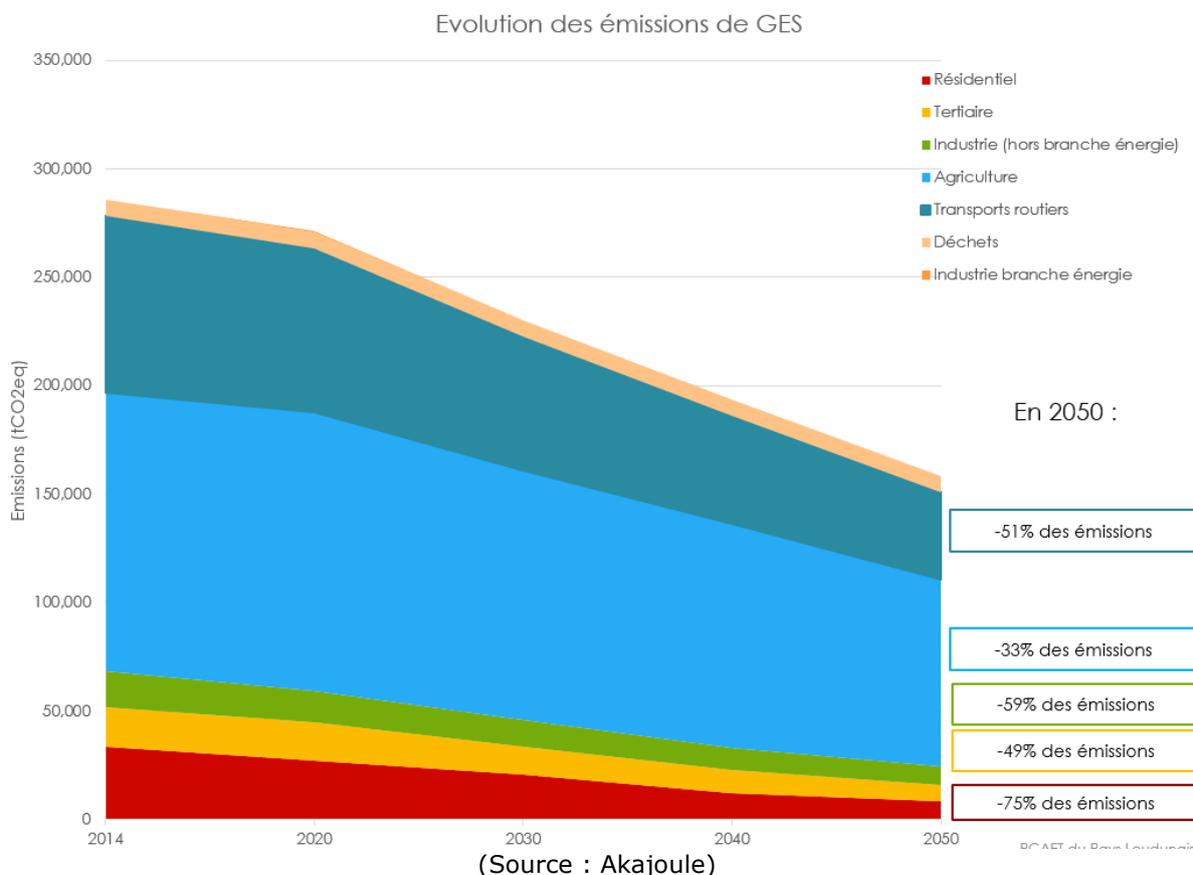
<b>Energie</b>	<b>Potentiel en GWh</b>	<i>Niveau d'ambition choisi (2020)</i>	<i>Objectif 2050 en GWh (2020)</i>	<i>% du potentiel en 2050 (2020)</i>	<b>Objectifs retenus en 2022</b>
Éolien	1 332	5/5	240	18%	0
Photovoltaïque	163	2/5	53	33%	80
Bois énergie	198	5/5	83	42%	73
Solaire thermique	11	2/5	3	27%	5.1
Géothermie	1 270	1/5	5	0,4%	2
Méthanisation	470	3/5	153	33%	30
Aérothermie	NC	-	10	-NC	nd
Biocarburants	30	-	16	53%	nd
Hydraulique	0	-	0	0	0

Les objectifs stratégiques de production d'EnR retenus **permettent d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) en 2030, bien qu'ils soient légèrement moins ambitieux, mais ne permettent pas d'atteindre ceux du SRADET**. En **2050, 68% des consommations seront couvertes par des énergies renouvelables** et les objectifs du SRADET de Nouvelle Aquitaine ne sont pas atteints.

La révision de la stratégie énergétique en 2022 conduit à une baisse significative de la production d'EnR (140 % de couverture initialement retenue en 2020).

## ➤ Émissions de GES

Les objectifs de réduction des GES ont été réalisés à partir des niveaux d'ambition suivants :



**Figure 43 : Évolution des émissions de GES**

Malgré des réductions d'émissions de GES importantes dans les secteurs du résidentiel (-75%) et de l'agriculture (-33%), les objectifs stratégiques de réduction de ces émissions retenues ne permettent pas d'atteindre les objectifs de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), de la Loi Energie Climat<sup>22</sup> et du SRADDET de Nouvelle Aquitaine.

Ce thème devra faire l'objet d'efforts supplémentaires de la part de la collectivité dans les prochaines années.

## 6.3 Mesures ERC proposées en phase plan d'actions

### 6.3.1 Méthodologie

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration des éléments suivants en appliquant la séquence **Éviter > Réduire > Compenser** :

1. Des mesures visant en priorité à **éviter (E) les incidences négatives identifiées.**
2. Des **mesures de réduction (R)** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément ou remplacement des mesures d'évitement.

<sup>22</sup> LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).
4. Proposer, en dernier lieu, des **mesures de compensation (C)** éventuelles.

Ainsi, ces mesures ERC ont été proposées afin de mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la rédaction des actions. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des actions.

### 6.3.2 Lors des ateliers de concertation

Lors de la construction du plan d'actions, les mesures ERC et points d'attention en lien avec les axes et les objectifs stratégiques étaient rappelés lors des 2 ateliers de concertation (Cf. Tableau 45 ci-avant) :

- Atelier du 04 juin 2019 sur les thèmes :
  - « Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie » ;
  - « Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire » ;
- Atelier du 12 juin 2019 sur les thèmes :
  - « Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes » ;
  - « Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà ».

Ces éléments ont permis d'influencer la construction des actions par les participants (démarche itérative intégrée).

Lors de ces ateliers entre 15 et 20 personnes y ont participé, élus, citoyens et acteurs du territoire. Cette participation a permis la rédaction de 27 fiches actions sur les thèmes abordés.

Les fiches actions rédigées lors de ces ateliers ont été compilées, complétées et transmises aux partenaires et porteurs potentiels de l'action pour commentaires et complétion.

### 6.3.3 Lors des COTEC du 02 juillet 2019 et du 17 septembre 2019

La déclinaison des objectifs stratégiques en actions présentée en COTEC a permis une relecture de chaque fiche action rédigée à l'issue des ateliers cités précédemment et par les partenaires de l'EPCI (SEV, Chambre d'agriculture, SOLIHA...).

Ces fiches actions ont été systématiquement relues et (éventuellement) complétées par des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts dans le cadre de l'EES (Cf. § 6.3.1).

Toujours dans le cadre de l'EES, des observations et alternatives ont été mises en évidence sur le programme d'actions, notamment sur les thèmes à compléter dans le PCAET :

- Intégrer la **limitation de l'artificialisation des sols pour limiter les risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, argiles), favoriser la **biodiversité**, l'**infiltration** des eaux ;
- Favoriser le **développement de pratiques agricoles moins consommatrices en eau** : la mise en place de réserve ne favorise pas les changements de pratiques agricoles mais déplace le problème dans le temps ;
- **Prioriser le développement du bois d'œuvre** par rapport au développement du bois énergie ;

- Favoriser le mix énergétique en incluant le développement de la **géothermie** et de la méthanisation (valorisation des effluents agricoles) dans le cadre de projet de **méthanisation à la ferme** ;
- Intégrer la **revitalisation des centres-bourgs** qui fait le lien avec le développement des circuits-courts, la limitation de l'artificialisation des sols, la réduction des transports et l'usage de la voiture ;
- Intégrer des objectifs en lien avec la **gestion des déchets** : réduction de la production y compris le gaspillage alimentaire, tri et valorisation. ;
- Compléter sur le thème de l'**eau** dans le cadre de la **protection des milieux humides** afin de :
  - Maintenir et/ou rendre le rôle de ces milieux dans la **gestion des crues** ;
  - Maintenir la **biodiversité** souvent importante (absence d'identification et d'inventaire au droit de ces milieux sur le territoire) dans l'objectif de les connaître et les protéger ;
- Compléter sur le thème de la **qualité de l'air** :
  - Via l'**éviterment des transports motorisés** (y compris électrique) en favorisant la revitalisation des centres-bourgs (commerces, services de proximité), le télétravail, le coworking... ;
  - Via le développement des **EnR sans source de combustion** (pour rappel, l'éolien et la géothermie sont le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> potentiel du territoire) ;
  - Via l'arrêt de l'écobuage.

**Lors de ce COTEC le plan d'actions a été complété, en intégrant certains commentaires en lien avec l'EES :**

- En faveur de la modification des pratiques agricoles :
  - Action 4.1 relative à l'accompagnement de la reconversion des exploitants vers l'agriculture biologique ;
- En faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes :
  - Action 3.5 relative au développement des transports en commun ;
  - Action 4.11 relative à la revitalisation des centres-bourgs ;
- En faveur de la gestion des déchets :
  - Action 4.12 relative à la réduction des déchets des entreprises ;
  - Action 4.13 relative au développement de l'économie circulaire auprès des entreprises ;
  - Action 4.14 relative à la réalisation d'un Plan Local de Prévention des Déchets
- En faveur des milieux naturels :
  - Action 4.16 relative à la préservation des zones humides ;
- En faveur de la filière bois d'œuvre :
  - Action 4.3 relative à l'adaptation de la gestion forestière au changement climatique ;
  - Action 4.4 relative à l'implantation de haies.
  - Action 3.4 relative aux déplacements de professionnels.

### 6.3.4 Évolutions lors du COPIL du 02 octobre 2019

Après le COTEC du 05 septembre 2019, le programme d'actions a été complété. De la même manière que lors du COTEC, des mesures ERC et points d'attention ont été émis sur ces nouvelles actions.

Lors de cette réunion, les commentaires suivants relatifs au plan d'actions ont été formulés par l'évaluateur environnemental :

- **Des actions manquantes ou incomplètes en lien avec :**

- L'adaptation au changement climatique (ex : artificialisation des sols, stockage carbone, gestion des inondations...)
- La qualité de l'air (dont l'air intérieur avec la ventilation) ;
- Le transport de marchandise / transit ;
- L'écologie industrielle et la mobilisation des entreprises ;
- Limiter l'étalement urbain ;
- **Remarques générales sur le programme d'actions :**
  - Les actions doivent privilégier en premier lieu l'évitement : éviter les consommations à la source (eau, intrants agricoles, énergie, matières premières...) avant de mettre en place des mesures de réduction et de compensation ;
  - Ne pas mélanger "production agricole" et "production de matériaux énergétiques" (Cf. fiche citant la production de miscanthus) ;
  - Privilégier les EnR sans source de combustion pour l'enjeu qualité de l'air, et les CIVE ;
  - Vigilance sur le thème des mobilités douces qui ne concerne pas les véhicules électriques ;
  - Mettre en place un engagement fort dans les actions, aller au-delà de la sensibilisation car le passage à l'acte est compliqué à calculer.

**Les discussions de ce COPIL ont permis de prendre en compte les mesures ERC proposées par l'évaluateur environnemental par fiche action (Cf. Tableau 55) et de compléter le plan d'actions par les nouvelles actions suivantes :**

- Développement du mix énergétique en lien avec le potentiel du territoire :
  - Action 2.9 relative à la production de biogaz ;
  - Action 2.11 relative au développement d'un réseau de chaleur ;
  - Action 2.12 relative au développement du solaire thermique ;
- Développement des mobilités alternatives :
  - Action 3.7 relative au développement du réseau cyclable ;
  - Action 3.8 relative au ferroutage ;
- Limiter l'étalement urbain :
  - Action 4.20 relative à la préservation des terres agricoles pour limiter l'artificialisation des sols.

### 6.3.5 Évolutions du plan d'actions

Le Tableau 55 ci-après présente une synthèse de l'évolution du plan d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le plan d'actions final.

Les mesures d'évitement sont suivies d'un « (E) » tandis que les mesures de réduction sont suivies d'un « (R) ». Les modifications n'étant pas suivies de ces identifiants sont des modifications visant à accentuer les co-bénéfices des actions ou à les réorienter de façon que ce que celles-ci soient le plus vertueuses possibles.

Ainsi, le plan d'actions a évolué au fur et à mesure des réunions et des éléments communiqués tout au long de l'élaboration du plan d'actions définitif. Au total, 69 actions ont été retenues et détaillées en 5 axes stratégiques.

**Afin de refléter au mieux l'évolution du plan d'action, une double numérotation a été utilisée : la première numérotation correspond à la version initiale du PCAET adopté en 2019, tandis que la numérotation « B » correspond à la version du PCAET telle que reprise et finalisée en 2022.**

**Tableau 55 : Évolution du plan d'actions (modification et mesures ERC)**

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		Commentaire transversal	Modifier la description de l'action en prenant en compte les points de vigilance et les commentaires mentionnés ci-après plutôt que de l'ajouter dans une section indépendante qui ne conditionne pas la prise en compte de ces mesures ERC dans l'opérationnalisation de l'action	 <i>Point non retenu, mais porté à l'attention de la CC</i>
<b>Axe 0/ Animation, gouvernance et communication</b>				
<b>0.1</b>	B.0.1	Piloter, suivre et réaliser le PCAET	Nouvelle FA suite au COTEC Plan d'actions Confirmer l'évaluation annuelle	
<b>0.2</b>	B.0.2	Communiquer, mobiliser, gagner en expérience	Nouvelle FA suite au COTEC Plan d'actions <i>Absence de commentaire en lien avec l'EES</i>	
	B.0.3	Evaluer le PCAET	Fiche action ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
0.3			<p>Nouvelle FA suite au COTEC / COPIL par le SEV</p> <p>Préciser /séparer le suivi des conventions avec le SEV mentionnées dans la fiche action (dont l'origine, le détail et les impacts ne sont pas connus), des actions du PCAET. Il s'agit de 2 choses différentes. On peut animer des réseaux autour du PCAET et des objectifs communs du PCAET. Cependant il est impossible de savoir ce que contiennent ses conventions et comment elles s'articulent avec les objectifs ou les FA du PCAET</p>	 <i>Point non retenu.</i> Le SEV précise que l'action est un soutien aux conventions actuelles, lors de leur mise à jour les objectifs du PCAET seront pris en compte Fiche action supprimée en 2022
		Animation des relations et des partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux engagés dans la transition énergétique	<p>(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion pour ne pas dégrader la qualité de l'air</p> <p>Pour la géothermie : (E) intégrer le risque Radon et (E) limiter la consommation d'espace</p> <p>Pour les installations solaires en toiture : (E, R) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment</p> <p>Pour l'hydraulique : (R) intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique</p> <p>Pour la méthanisation : (E, R) intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs</p>	 Fiche action supprimée en 2022

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			<p>de digestats et la pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz</p> <p>Pour le bois-énergie : (E, R) à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air</p>	
	0.4	<p>Animation et mise en œuvre du plan d'action de la Commission « Excellence Environnementale »</p>	<p>(E, R) Favoriser les matériaux biosourcés et locaux</p> <p>(E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion</p> <p>(E, R) Diminuer l'éclairage puis remplacer les lampes</p> <p>(R) Accompagner les projets de constructions uniquement sur du foncier déjà artificialisé (objectif zéro artificialisation des sols)</p> <p>Aides financières portent sur des chaudières <u>gaz</u> HPE</p> <p>(E, R) Ajouter un diagnostic et un objectif de réduction des points d'éclairage d'au moins 20% (en nombre de points), prendre en charge 50% du coût des travaux (HT) sur le parc éclairage public résiduel</p> <p>Compléter le suivi annuel par le gain d'émissions de GES et la baisse des émissions de polluants atmosphériques</p> <p>Préciser les chiffres relatifs à l'étude réalisé en été 2019</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p>Fiche action supprimée en 2022</p>
<b>Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes</b>				

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
		Commentaire transversal	(E, R) Dans le cadre des travaux de rénovation de bâtiment et des incidences sur les sites Natura 2000, en particulier pour les chiroptères et l'avifaune identifiés, intégrer des informations et des formations pour ne pas détruire les nids et leur accès, limiter les nuisances tel que le bruit, intégrer un suivi avec les chargés de missions Natura 2000 en charge des sites.	 <i>Élément non intégré dans les fiches actions.</i> Ce critère peut être intégré pour le patrimoine historique et vernaculaire, mais ne sera pas prévu pour la rénovation des bâtiments usuels (mairie, salle des fêtes, bibliothèque, logements collectifs...)
<b>1.1</b>	B.1.2.1	Sensibiliser les usagers aux écogestes dans les bâtiments collectifs	(E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information	👍
<b>1.2</b>	B.1.1.1	Sensibiliser le grand public aux écogestes	(E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information Lien avec la gestion des déchets en favorisant le recyclage et la réparation Lien à faire avec le gaspillage alimentaire	👍
	B.1.1.2	Devenir une famille « z'HERO », ambassadrice pour les écogestes	Fiche ajoutée en 2022 (E, R) Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur (E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information	
	B.1.1.3	Mobiliser toutes les aides au logement pour une entrée unique en Loudunais	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	
<b>1.3</b>	B.1.3.3	Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation	(E, R) Valorisation des déchets issus de la filière (pailis, compostage, bois énergie...)	👍
	B.1.2.3	Rénover le parc immobilier de la communauté de communes	(R) Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation des bâtiments (R) Lors des rénovations, prendre en compte la qualité de l'air intérieur (ventilation, ...)	👍

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			(E, R) Utiliser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation (E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion.	
	B.1.2.4	Conseiller et suivre la rénovation énergétique des bâtiments publics	(R) Utiliser des matériaux biosourcés pour la rénovation des bâtiments (R) Lors des rénovations, prendre en compte la qualité de l'air intérieur (ventilation, ...) (E, R) Utiliser les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité dans les opérations de rénovation (E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion.	👍
1.4	B.1.1.4	Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais	(E, R) Développer les EnR en fonction des potentiels du territoire (E, R) Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur et les matériaux biosourcés locaux (E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / information	👍
1.5	B.1.2.2	Accompagner la rénovation exemplaire du parc public	(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion. (E, R) Vigilance : patrimoine architectural, qualité air intérieur et radon si isolation sans ventilation	👍
1.6		Cartographie détaillée de l'état du bâti	(E) Règles de respect de la vie privée (E) S'assurer de l'indépendance de la structure qui réalisera l'étude	Fiche fusionnée avec B.1.1.5
1.7		Création d'une aide locale pour le remplacement de vieilles chaudières par du chauffage bois	(E, R) Vigilance au développement de la filière bois énergie sur le territoire (qualité de l'air, ressource locale) et en lien avec le potentiel du territoire (éolien > géothermie > méthanisation > bois énergie)	Fiche supprimée en 2022

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion qui présentent un potentiel plus important que le bois énergie	
1.8	B.1.3.1	Former les professionnels à la rénovation performante	(E, R) Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur	👍
1.9	B.1.3.2	Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisan	(E, R) Inclure la formation sur la ventilation, la qualité de l'air, le risque Radon, les matériaux biosourcés, les chantiers à faible nuisances, les EnR et les bénéfices sur la qualité de l'air des EnR sans source de combustion	👍
1.10	B.1.1.5	Cibler puis accompagner la rénovation des logements	(E) Règles de respect de la vie privée (E) S'assurer de l'indépendance de la structure qui réalisera l'étude (E, R) Inclure la formation sur la ventilation, la qualité de l'air, le risque Radon, les matériaux biosourcés, les chantiers à faible nuisances, les EnR et les bénéfices sur la qualité de l'air des EnR sans source de combustion	👍
1.11	B.1.2.5	Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public	(E, R) Réduire le nombre de points d'éclairage et la surface éclairée, en fixant un objectif à atteindre, puis adaptée les subventions en fonction des actions de réduction et de remplacement engagées	👍 SEV : Le marché relatif à l'éclairage prévoit déjà la réduction du nombre de points d'éclairage de 20%
			(E, R) Préciser les modalités de suivi car l'arrêté ne précise pas de modalité de suivi sur la faune	✗ Point non retenu La fiche action s'appuie sur le décret et la réglementation qui encadre le matériel et les dispositions à prendre pour réduire l'impact de l'éclairage public sur la faune nocturne mais ne précise pas les modalités de suivi
<b>Axe 2 / Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie</b>				

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
2.1	B.2.5.3	Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)	<p>Coordonner le projet avec une démarche d'écologie industrielle et territoriale si pertinent(E, R) Utiliser de préférence des EnR sans source de combustion</p> <p>(E, R) Intégrer la gestion des déchets en favorisant le recyclage et la réparation</p> <p>(E) Vigilance à l'artificialisation/urbanisation des sols / Favoriser la rénovation de l'existant versus création de nouvelles zones urbaines</p>	👍
2.2	B.2.2.1	Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser	<p>(E, R) Règles de respect de la vie privée</p> <p>Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)</p>	👍
2.3	B.2.2.5	Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque	<p>Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)</p> <p>(E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment</p> <p>(E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie</p>	👍
2.4		Communication pour installer du PV sur les ZAC	<p>(E, R) Intégrer des projets d'écologie industrielle</p> <p>Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)</p> <p>(E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment</p> <p>(E, R) Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air</p> <p>(E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie</p>	Fiche fusionnée avec B.2.2.5
2.5	B.2.2.6	Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)	<p>(E, R) Intégrer l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur(E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment</p> <p>(E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie</p>	<p>👍</p> <p>Mesure mentionnée en point de vigilance</p>

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			(E, R) S'assurer de l'indépendance de la structure de formation / informati(E) Prendre en compte les aspects paysagers et patrimoniaux	
2.6		Implication des associations du Pays Loudunais dans l'élaboration d'une Charte locale de maîtrise du développement des énergies renouvelables	(E) L'analyse du contexte doit intégrer la TVB, les sites Natura 2000 en complément du paysage et de l'acceptabilité Adapter le développement des EnR au potentiel du territoire (éolien > géothermie > méthanisation > bois énergie > photovoltaïque > solaire thermique), tout en favorisant un mix énergétique (E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air)	Fiche supprimée en 2022
2.7	B.2.1.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée	Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB Globalement pour les EnR sélectionnées, les points de vigilance sont les suivants : - (E, R) Privilégier les développements des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ; - Pour l'éolien : (R) intégrer la trame verte et bleue, le paysage et l'inclusion des citoyens dans les projets ; - Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; - Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; - Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées	
2.8	B.2.1.2	Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR	L'énergie hydraulique est mentionnée dans la Fiche Action	<i>Sans objet : Le SEV n'exploite pas d'installation de production d'énergie hydraulique en Vienne et cette énergie ne sera pas développée dans le cadre du PCAET ; les références à l'énergie hydraulique ont été supprimées</i>

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			Faire le lien avec les autres actions pour expliciter l'origine du mix énergétique	✘ <i>Le mix énergétique est abordé dans les autres fiches actions</i>
			Expliciter / Justifier la pertinence et l'intérêt de l'indicateur "hors Vienne"	Éléments supprimés, hors propos
			(R) Dans le cas des centrales photovoltaïques démontables, ne pas artificialiser les sols	👍
			Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB	✘ <i>Le Conseil Départemental a élaboré une charte qui prévoit d'intégrer ces critères ainsi que d'autres critères de gouvernance, d'investissement, de zonage... Cet outil sera mis à la disposition des EPCI qui pourront le personnaliser</i>
			Globalement pour les EnR sélectionnées, les points de vigilance sont les suivants : - (E, R) Privilégier les développements des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ;	👍 <i>Mesure mentionnée en point de vigilance</i>
			- Pour l'éolien : (R) intégrer la trame verte et bleue, le paysage et l'inclusion des citoyens dans les projets ; - Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; - Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; - Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées	👍 <i>Remarques :</i> La géothermie n'est pas une énergie développée par le SEV et n'est pas prise en charge dans le cadre de cette action mais dans l'action 2.10 L'observation sur l'éolien est sans objet, puisqu'il n'est pas souhaité de développement de cet EnR par les élus du territoire.

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	B.2.2.3	Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires	<p>Fiche révisée et recentrée sur l'énergie solaire en 2022</p> <p>Développer la participation citoyenne (concertation), l'intégration systématique des contraintes environnementales (réglementaires ou non) et de la TVB Globalement pour les EnR sélectionnées, les points de vigilance sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (E, R) Privilégier les développements des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ;</li> <li>- Pour l'éolien : (R) intégrer la trame verte et bleue, le paysage et l'inclusion des citoyens dans les projets ;</li> <li>- Pour la géothermie : (E, R) intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ;</li> <li>- Pour les installations solaires en toiture : (E) en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ;</li> <li>- Pour les installations solaires au sol : (E, R) uniquement sur sols pollués, décharges, zones artificialisées</li> </ul>	<p style="text-align: center;">👍</p> <p><i>Mesures relatives à l'énergie solaire mentionnées en point de vigilance</i> <i>La participation citoyenne fait l'objet d'une fiche dédiée (B.2.5.2)</i></p>
	B.2.2.4	Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque	<p>Vigilance au potentiel du PV qui est le 5ème potentiel après le bois énergie (favoriser le développement des 4 premières énergie)</p> <p>(E) Informer et intégrer l'Assistance pour le remplacement des toitures en fibrociment</p> <p>(E, R) Prévoir la filière de recyclage des équipements en fin de vie</p>	<p style="text-align: center;">👍</p> <p><i>Mesure mentionnée en point de vigilance</i></p>
2.9	B.2.3.1	Identifier les potentiels méthanogènes en local	<p>Développer la méthanisation en fonction du potentiel du territoire.</p> <p>(R) Intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...).</p> <p>(E) Intégrer une évaluation du gisement utilisable en méthanisation <u>actuel et futur</u> en limitant les CIVE et en</p>	<p style="text-align: center;">👍</p> <p>Mesures mentionnées en points de vigilance</p>

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles. (R) Intégrer une évolution des pratiques agricoles qui réduisent le potentiel méthanisable.	
	B.2.3.2	Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation	(R) S'engager à ne pas avoir d'intrants autres que des déchets (pas de CIVE)	 Mesure mentionnée en point de vigilance, mais pas d'engagement clair dans le corps de la fiche action
2.10	B.2.4.1	Identifier et mobiliser les solutions géothermie	Indiquer pourquoi le potentiel technico-économique de la GMI n'a pas été réalisé dans la PCAET Supprimer "au côté du bois-énergie prédominants" (E) EnR à développer en fonction du potentiel du territoire et qui peut compléter une autre EnR de préférence sans source de combustion. (E) Intégrer les contraintes en lien avec la présence de captage d'eau potable ou minérale, l'existence de pollution des sols ou des nappes d'eau souterraine, l'existence d'activités particulières à proximité (décharge, mine ou ancienne mine, stockage souterrain, canalisations, tunnel...), les objectifs et règlements du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les territoires Natura 2000... (E, R) Intégrer le risque Radon	  <i>Cette EnR thermique est très ciblée par les élu(e)s même si à ce jour il y a un manque d'accompagnement et d'aide à l'investissement.</i> Mesures ERC mentionnées en points de vigilance
2.11	B.2.4.2	Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie	<i>Action ajoutée lors du COPIL Plan d'actions</i> <i>Fiche modifiée et recentrée sur la géothermie en 2022</i> (E) Privilégier le développement des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire // Enjeux qualité de l'air (E) Implantation du réseau de chaleur en cohérence avec l'implantation d'un réseau gaz (non-concurrence) et à articuler avec des actions de remplacement des foyers bois / chaufferies fuel dans ces zones)	 Mesures mentionnées en points de vigilance

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			<p>Intégrer les vigilances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la <u>méthanisation</u> : (E, R) intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et la pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz</li> <li>- Pour le <u>bois-énergie</u> : (E, R) à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air</li> </ul>	
	B.2.5.1	Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux	<p><i>Fiche ajoutée en 2022</i> <i>Pas de remarques à ce stade de l'EES</i></p>	👍
	B.2.5.2	Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux	<p><i>Fiche ajoutée en 2022</i> <i>Pas de remarques à ce stade de l'EES</i></p>	👍
<b>2.12</b>	B.2.2.2	Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques	<p><i>Action ajoutée lors du COPIL Plan d'action</i> <i>Action modifiée et recentrée sur l'accompagnement des particuliers en 2022</i></p> <p>(R) Prendre en compte les aspects paysagers, patrimoniaux ainsi que la trame verte et bleue (R) Réfléchir à une filière de recyclage des équipements en fin de vie</p>	<p>👍</p> <p><i>Mesure mentionnée en point de vigilance</i></p>
			B.2.5.4	Informer et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			<p>(E) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie, en paillage, en amendement agricole</p> <p>(E) S'assurer de l'installation d'équipements performants (par exemple foyers labellisés flamme verte par l'ADEME) et de l'utilisation d'un combustible sec</p>	
<b>Axe3 / Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà</b>				
	B.3.1.1	Développer la mobilité solidaire au local	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.3.1.2	Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.3.1.3	Soutenir des points de proximité locaux (commerces, services, tiers-lieux)	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.3.2.2	Etudier un plan vélos autour de Loudun	<p>Fiche ajoutée en 2022</p> <p>(E) Dans le cadre de la création de voies (ou pistes) cyclables et piétonnes et d'espaces de stationnement, privilégier la conversion de voies et espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures</p> <p>(R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire.</p> <p>(C) Compenser les surfaces imperméabilisées</p> <p>(E, R) Prendre en compte les continuités écologiques et les milieux naturels dans les tracés de pistes cyclables et limiter l'accès aux zones naturelles protégées (tranquillité des espèces, éviter le piétinement et la dégradation)</p> <p>(R) Cibler les trajets domicile-travail mais également les flux touristiques / week-end</p>	<p>👍</p> <p>Mesures mentionnées en points de vigilance</p>

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	B.3.2.3	Développer l'usage du vélo	Fiche ajoutée en 2022 (E, R) Impliquer les entreprises (dans le cadre de leur PDE) et les sensibiliser aux enjeux des déplacements doux (challenge vélo, douches, ...)	👍
	B.3.4.1	Travailler avec les entreprises pour des solutions de mobilités	Fiche action ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
3.1	B.3.4.2	Augmenter les aires de covoiturage sur les axes allant sur les bassins d'emplois	(E, R) Associer les acteurs économiques du territoire et favoriser la mise en place de Plans de Déplacement (PDE) au sein des entreprises concernées par l'obligation (+100 personnes) ou non et faire lien avec l'usage des aires de covoiturage (E, R) Inclure les transports doux et les transports en commun pour favoriser la multimodalité au droit des aires de covoiturage (Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air et informer sur les bénéfices sur la santé) (E, R) Limiter l'artificialisation des sols en créant les aires de covoiturage, en favorisant la création sur des sites déjà artificialisés	👍
3.2	B.3.4.4	S'appuyer sur la plateforme locale de covoiturage du département	Associer les acteurs économiques du territoire (E, R) Favoriser les modes doux de transport pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air et informer sur les bénéfices sur la santé => Faire le lien avec le développement des modes doux et les transports en commun, favoriser la multimodalité aux abords des aires de covoiturage et informer les usagers de la plateforme de cette multimodalité	👍
3.3	B.3.3.1	Equiper les collectivités de véhicules moins polluants	(R) Donner la priorité à une réflexion sur la diminution des déplacements (E, R) Favoriser les modes doux de transport pour limiter l'usage de la voiture (même électrique) et pour éviter la consommation de carburant et la dégradation de la qualité de l'air et informer sur les bénéfices sur la santé	👍

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			=> lien avec le développement des modes doux et les transports en commun	
3.4		Diminuer les déplacements professionnels	(E, R) Lien à faire avec la mise en place de Plans de Déplacement (PDE) au sein des entreprises concernées par l'obligation (+100 personnes) ou non et faire lien avec l'usage des aires de covoiturage (action 3.1) Lien à faire le développement des mobilités douces => faire une action supplémentaire	Ficher supprimée en 2022
3.5	B.3.5.1	Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur	Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
3.6	B.3.3.2	Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique	Au préalable, mettre en place des mesures d'évitement et de réduction des déplacements. Par exemple : télétravail, PDE, modes doux, transport en commun.	👍
			<i>Action ajoutée lors du COPIL Plan d'actions</i>	
3.7	B.3.2.1	Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien	(E, R) Favoriser les mobilités douces (marche et vélo (non VAE)) (E, R) Sécuriser le réseau cyclable (E, R) Faire le lien avec la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs	👍
	B.3.4.3	Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur	<i>Fiche ajoutée en 2022</i> (R) Favoriser la multimodalité aux abords de ces lignes (ex : covoiturage + vélo)	👍
	B.3.4.5	Encourager les espaces de télétravail	<i>Fiche ajoutée en 2022</i> Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.3.5.2	Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou	<i>Fiche ajoutée en 2022</i> (R) Favoriser la multimodalité des transports (ex : train + vélo, ...)	👍

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
3.8		Sensibiliser les pouvoirs publics sur l'intérêt du ferroutage	<i>Action ajoutée lors du COPIL Plan d'actions</i>  <i>Absence de commentaire en lien avec l'EES</i>	Fiche supprimée en 2022
<b>Axe 4 / Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</b>				
	B.4.1.1	Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.4.1.2	Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.4.1.4	Réinvestir le bâti des centres des bourgs et des villages	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
4.1	B.4.1.5	Accompagner la reprise/installation des agriculteurs	(E, R) Sensibiliser des futurs acquéreurs sur la préservation de la biodiversité, la faible ressource en eau, les continuités écologiques, la séquestration carbone, ...  Identifier les possibilités de mettre en place des baux agro-environnementaux sur le territoire (pour restaurer, protéger et/ou assurer le maintien des zones humides notamment)	👍 Mesures mentionnées en points de vigilance
	B.4.2.1	Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
4.2	B.4.2.3	Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux	(E, R) Former les cuisiniers pour adapter les recettes et les faire valider par des diététiciens (E) Mettre aussi en place des actions de réduction du gaspillage alimentaire (E, R) Limiter les quantités d'emballages	👍
4.3		Adapter la gestion forestière au changement climatique	(R) Utiliser éventuellement les déchets de la filière bois d'œuvre en bois-énergie	Fiche supprimée en 2022

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.4		Planter davantage de haies	(E, R) Espèces faiblement consommatrices d'eau et non allergisantes (E, R) Vigilance avec l'exploitation des haies pour le bois-énergie (qualité de l'air)	Fiche supprimée en 2022
	B.4.4.1	Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.4.4.2	Gérer durablement la forêt pour en développer les potentiels	(E, R) favoriser la gestion forestière pour le bois d'œuvre plutôt que pour le bois énergie (sous-produits et déchets de l'exploitation forestière en bois d'œuvre) (E) Anticiper les feux de forêts	👍

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.5	B.4.4.3	Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie  <i>(Ex-ti re : Augmenter la surface en boisements dédiés au bois énergie)</i>	(E, R) Inclure les propriétaires privés de zones boisées et respecter le potentiel du territoire (E, R) Favoriser les EnR sans source de combustion (qualité de l'air) par rapport au bois-énergie.  (E, R) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie (Le développement du bois forestier pour faire du bois énergie n'a aucun sens d'un point de vue économique par rapport au bois d'œuvre (bénéfices en séquestration carbone, en impacté éco, en création d'emploi, en biodiversité...) (E, R) Intégrer la biodiversité dans la gestion forestière (indicateur de biodiversité)	👍
			Vigilance à la dégradation des ZNIEFF concernant la forêt de Scévollles qui comprend une tourbière	✗ Non pris en compte pour la période 2020-2026
4.6	B.4.4.4	Valoriser et exploiter les essences bois locales(R) Valoriser la filière bois d'œuvre et utiliser les déchets de cette filière en bois-énergie Inclure des indicateurs de biodiversité dans la gestion forestière Communiquer sur les savoir-faire locaux Faire le lien avec les artisans	👍	
4.7		Mobiliser les crédits carbone forestier	Absence de commentaire en lien avec l'EES	Fiche supprimée en 2022
4.8		Encourager les usages en bois d'œuvre locaux sur le département de la Vienne	(E, R) Vigilance : Développer la ressource dédiée au bois d'œuvre (et valoriser les déchets en bois énergie - action 4.5) Communiquer sur les savoir-faire locaux Faire le lien avec les artisans	Fiche fusionnée avec B.4.4.4

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			(E, R) Intégrer la biodiversité dans la gestion forestière (indicateur de biodiversité)	 <i>Le CRPF est désormais habilité à délivrer une certification de bonne gestion pour la séquestration carbone. Pas de suivi de la biodiversité de prévu pour l'instant.</i>
			(E, R) Informer sur la qualité de l'air intérieur en lien avec l'usage de chauffage au bois Changer de terme : pas de chauffage au bois propre	
4.9		Sensibiliser les particuliers à une charte pour l'exploitation responsable en bois de chauffage	Contradiction / cohérence entre les actions => Viser le remplacement des foyers ouverts et du bois-buche, mais on ne peut pas promouvoir les techniques de séchage et autres en même temps	 <i>Pour le chauffage bois une sensibilisation est prévue pour des installations modernes optimisant le processus de combustion et limitant l'émission de polluants. Cette action porte sur l'usage des particuliers eux même de leurs propres îlots forestiers (en rapport avec la majorité des hectares forestiers dispatchés en de multiples petits parcelaires privés).</i>  Fiche supprimée en 2022
4.10	B.4.2.2	Soutenir les projets de circuits courts alimentaires	(E, R) Limiter les quantités d'emballages et le gaspillage alimentaire	
4.11	B.4.1.3	Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun	(E, R) Choisir des espèces faiblement consommatrices d'eau, non allergisantes pour fleurir les espaces verts	
4.12		Réduire les déchets des entreprises	(R) Réduire aussi les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières, les déplacements...	Fusionnée avec B.4.3.7
	B.4.3.1	Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
	B.4.3.2	Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.4.3.4	Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.4.3.5	Prévenir les déchets : communication et sensibilisation générale	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
	B.4.3.6	Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays Loudunais	Fiche ajoutée en 2022 Pas de remarques à ce stade de l'EES	👍
<b>4.13</b>	B.4.3.7	Développer l'économie circulaire auprès des entreprises	(R) Donner la priorité à la réduction des consommations d'eau, d'énergie, de matières premières, les déplacements... (E) Proposer également la thématique de l'eau pour les groupes de travail et développer l'écologie industrielle et territoriale (E) Prévoir des moyens dédiés au dispositif d'animation qui sera clé pour la mise en œuvre réelle de la démarche	👍
<b>4.14</b>		Réaliser le Plan Local de Prévention des Déchets	Aucun commentaire sur l'action en elle-même, mais elle est trop "générale" (action chapeau). Le PCAET permet d'établir des actions plus précises => mettre en place des actions supplémentaires sur le thème des déchets Faire le lien avec le service déchets de l'EPCI	👍 <i>Fiche supprimée car détaillée dans les actions B.4.3.1 à B.4.3.6</i>
<b>4.15</b>	B.4.3.3	Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable	Absence de commentaire en lien avec l'EES	👍
<b>4.16</b>	B.4.5.1	Préserver les Zones Humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)	Restaurer et valoriser les zones humides Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter l'imperméabilisation	👍

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
4.17		Améliorer la valorisation de la ressource en robinier	Favoriser d'abord la filière bois d'œuvre, et utiliser ses déchets en bois-énergie ATTENTION : Contradiction de l'action qui vise à développer la ressource pour le bois énergie alors qu'elle est clairement valorisée en bois d'œuvre (peut être que de présenter les couts en €/m3 ou €/m2 permettrait de bien illustrer l'intérêt économique de la valorisation en bois d'œuvre	Fiche supprimée en 2022
4.18		Diminuer les entrants (eau et produits phytosanitaire)	(E, R) Inclure dans les axes de travail : la réduction des consommations en eau et des pesticides, la réduction des apports en azote et en particulier des engrais chimiques tout en limitant les émissions atmosphériques de NH3 (notamment lors de l'épandage) (E, R) S'appuyer également sur l'agriculture Bio (E, R) Adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques Inclure les évolutions à prévoir sur : - (R) les bâtiments d'élevage, les équipements sur leur consommation de carburants et leurs émissions de GES et particules liées à la combustion de carburant - (E, R) les aménagements intra-parcellaires pour favoriser la biodiversité, l'infiltration des eaux pluviales et la séquestration carbone - (E, R) la qualité de l'air (E, R) Inclure la protection des populations vis-à-vis des enjeux sanitaires, de la quantité et la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des phénomènes climatiques... Accompagner les installations de jeunes agriculteurs en Agriculture biologique et la conversion des exploitations conventionnelles Valoriser les bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire ou ailleurs, le but n'est pas de partir de zéro)	Fiche supprimée en 2022
4.19		Complémentarité entre les polycultures et l'élevage	Compléter les objectifs :	Fiche supprimée en 2022

N° action	N° action 2022	Intitulé de l'action	Mesures ERC et modifications proposées lors de l'élaboration du plan d'actions	Prise en compte (👍), justification et commentaires
			<p>- (E) Choisir des cultures adaptées au changement climatique</p> <p>- (E, R) Adapter les équipements agricoles aux évolutions des pratiques et au changement climatique (agriculture de conservation, agriculture Bio, adaptation des bâtiments d'élevage...)</p> <p>(E, R) Inclure de l'information sur les adaptations aux changements climatiques à anticiper : la réduction des consommations en eau, la qualité de l'air, les différentes pratiques agricoles, la séquestration carbone, partage de REX...</p> <p>Privilégié les circuits-courts</p> <p>Possibilité de créer des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)</p>	
4.20	B.4.5.2	Préserver la qualité des sols et de l'eau	<p><i>Action ajoutée lors du COPIL Plan d'actions</i></p> <p>(E, R) favoriser les pratiques agricoles moins consommatrices d'eaux et d'intrants... en faisant le lien avec les actions relatives à ces orientations</p> <p>(E, R) Inclure dans les axes de travail : la réduction des consommations en eau et des pesticides, la réduction des apports en azote et en particulier des engrais chimiques tout en limitant les émissions atmosphériques de NH3 (notamment lors de l'épandage)</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><i>Mesures mentionnées en points de vigilance mais non intégrées aux axes de travail</i></p>
	B.4.5.3	Garantir une eau potable de qualité – préserver les captages	<p><i>Fiche ajoutée en 2022</i></p> <p><i>Pas de remarques à ce stade de l'EES</i></p>	<p style="text-align: center;"></p>

### 6.3.6 Réunion de finalisation de la démarche du PCAET du 17 décembre 2019

Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan de la démarche, notamment vis-à-vis de la stratégie énergétique mais aussi sur l'EES. Les derniers éléments et mesures ERC non intégrées jusqu'à présent dans les fiches action ont fait l'objet d'une discussion et d'une dernière actualisation du plan d'actions (cf. Tableau 55).

Les observations suivantes, présentées dans le cadre de l'EES, indiquent les enjeux et objectifs non adressés dans le PCAET qui auraient pu être développés par la collectivité grâce à son PCAET :

- **L'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air :**
  - Limiter l'artificialisation des sols **pour limiter les risques vis-à-vis des phénomènes climatiques** (inondations, coulées de boues, gonflement des argiles...);
  - Absence d'action en faveur de la couverture des fosses (ou autres actions sur l'ammoniac) et de l'arrêt de l'écobuage ;
- La **gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau**, et anticipation des conflits d'usage ;
- La **gestion des espaces naturels et de leur biodiversité :**
  - **Réduire les éléments fragmentant de la TVB, fermeture des milieux, développement des espèces invasives...** ;
  - Connaissance de la biodiversité et de ses rôles (tampon, réservoirs...);
- La gestion des **déchets** ;
- La modification des **modes déplacement** et la **revitalisation des centres-bourgs**.

Vis-à-vis de la stratégie énergétique :

- La non atteinte des objectifs de réduction des GES qui est un enjeu majeur du PCAET ;
- **Vérifier la cohérence avec les potentiels d'EnR** et les objectifs de développement affichés en phase stratégie
  - Développement du **Bois énergie** en plusieurs actions, susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de l'air ;
  - Une ambition forte de développement de l'**éolien** et un potentiel important qui ne se traduit pas en actions concrètes ;
  - Peu d'ambition et d'action sur la **géothermie** malgré un potentiel important.

Ces observations n'ont pas donné lieu de commentaire de la part des participants lors de la réunion.

### 6.3.7 Reprise et finalisation du PCAET entre Février et Septembre 2022

Suite au moratoire sur le développement de l'éolien de Mai 2021 et à l'élaboration du projet de territoire, la première version du PCAET de la CCPL a été reprise et finalisé entre Février et Septembre 2022.

La trajectoire énergétique a en particulier été significativement réduite.

### 6.3.8 Synthèse sur la prise en compte des mesures ERC et des évolutions du plan d'actions

L'évaluation environnementale a permis de proposer des scénarios alternatifs et des mesures ERC lors de la formalisation de la stratégie et de la rédaction des fiches actions. Ce travail itératif, tout au long de l'élaboration du plan d'actions, a permis de rédiger la version répondant aux enjeux environnementaux du territoire et aux enjeux des acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce PCAET, de nombreuses mesures d'évitement et de réduction ont été formulées et intégrées au plan d'actions.

Notamment, le PCAET de la CCPL présente les atouts suivants :

- Des actions nombreuses et variées sur la mobilité, qui donnent la priorité à la réduction des déplacements, aux déplacements doux et la multimodalité
- Des actions contribuant à la rénovation énergétique du parc immobilier privé et public
- Une attention accordée à la revitalisation des centres bourgs et commerces de proximité
- Une priorité donnée à l'exploitation forestière pour le bois d'œuvre

Toutefois, certaines actions ont des effets négatifs résiduels, il pourrait être nécessaire de mettre en place des mesures de compensation pour atteindre les objectifs.

Les principales incidences négatives potentielles de ce PCAET sont les suivantes :

- Méthanisation : Incidences négatives de la méthanisation sur les eaux, les sols et l'air en lien avec l'épandage du digestat, qui est également à l'origine de nuisances olfactives. Pas d'engagement pris à ne pas recourir à des CIVE.
- Changements de pratiques agricoles : pas de conditionnalité de l'aide à l'installation/reprise des agriculteurs et peu d'actions précises et concrètes dédiées à encourager les changements de pratiques (agroécologie, agriculture de conservation des sols,...)
- Une prise en compte de la préservation de la biodiversité non systématique (chantiers de rénovation, déploiement de pistes cyclables, gestion forestière...)

Des mesures d'adaptation aux effets du dérèglement climatique (îlots de chaleur, urbanisme résilient, agriculture résiliente,...) qui auraient pu être renforcées

De plus, la compensation pourrait être requise dans certains projets au stade de développement ou lors de l'étude détaillée des impacts des projets (i.e. Étude d'Impact pour les projets EnR photovoltaïques par exemple).

## 7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le plan d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R.122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants :

### 7.1 Analyse du plan d'actions du PCAET

Les tableaux suivants évaluent les incidences de chaque action du PCAET sur les différentes thématiques environnementales suivantes

- Milieu physique :
  - Les sols ;
  - Ressources non renouvelables ;
  - Eaux souterraines ;
  - Eaux superficielles ;
  - Qualité de l'air ;
  - Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Milieu naturel :
  - Diversité biologique ;
  - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000) ;
  - Continuités écologiques ;
- Milieu humain :
  - Santé ;
  - Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)
  - Aménagement / urbanisme / consommation d'espace ;
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique ;
- Gestion des déchets :
  - Déchets ;
  - Assainissement ;
- Déplacement, infrastructures et transports :
- Risques et nuisances :
  - Risques naturels ;
  - Risques technologiques ;
  - Bruit ;
  - Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)
- Paysages.

Pour chacun de ces thèmes, une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation).

L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

**Tableau 56 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts**

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
i	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu ( <i>utilisé principalement pour la version de travail</i> )

À noter que les actions analysées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches d'actions.**

Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement.

Tableau 57 : Analyse des incidences des actions

N°	Action Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel			Milieu human			Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires			
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Contributions écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement		Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques
<b>Axe 0/ Transversal</b>																				
B.0.1	Piloter, suivre et réaliser le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.0.2	Communiquer, mobiliser, gagner en expérience	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.0.3	Evaluer le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes</b>																				
B.1.1.1	Sensibiliser le grand public aux écocestes	0	+	0	+	+	+	0	0	0	+	+	0	0	+	0	+	0	0	0
B.1.1.2	Devenir une famille "z'HERO", ambassadrice pour les écocestes	0	+	0	+	+	+	0	0	0	+	+	0	0	+	0	+	0	0	0
B.1.1.3	Mobiliser toutes les aides au logement par une entrée unique en Loudunais	0	+	0	0	0	+	0	0	0	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0
B.1.1.4	Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0
B.1.1.5	Cibler puis accompagner la rénovation des logements	0	+	0	0	+	+	-	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	-	-
B.1.2.1	Sensibiliser les usagers aux écocestes dans les bâtiments collectifs	0	+	0	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0
B.1.2.2	Accompagner la rénovation exemplaire du parc public	0	+	0	0	+	+	-	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	-	-
B.1.2.3	Rénover le parc immobilier de la communauté de communes	0	+	0	0	+	+	-	0	0	+	+	+	+	-	0	0	0	-	-
B.1.2.4	Conseiller et suivre la rénovation énergétique des bâtiments publics (CEP ou économe de flux)	0	+	0	0	+	+	-	0	0	+	+	+	+	0	0	0	0	-	-
B.1.2.5	Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public	0	+	0	0	0	+	+	0	0	+	0	0	-	0	0	0	0	0	0
B.1.3.1	Former les professionnels à la rénovation performante	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0
B.1.3.2	Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisans	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0
B.1.3.3	Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0

N°	Action Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Commentaires				
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés (ind. Natura 2000)	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques		Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)		
<b>Axe 2/ Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie</b>																							
B.2.1.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée	0	+	0	0	+	++	-	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	La fiche action donne la priorité aux EnR sans source de combustion. La préservation de la biodiversité devra être pris en compte dans ces projets
B.2.1.2	Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR	0	+	0	0	+	++	-	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	La mise en place d'une filière de recyclage des équipements en fin de vie est nécessaire pour diminuer la pression sur les ressources non renouvelables nécessaires à la production des EnR
B.2.2.1	Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.2	Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.3	Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.4	Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.5	Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.6	Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)	0	+	0	0	+	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Inclure les notions de respect de la biodiversité et d'économie circulaire à ces formations.
B.2.3.1	Identifier les potentiels méthanogènes au local	-	0	-	-	-	+	0	0	0	0	-	-	0	+	0	-	0	-	-	-	0	Incidences négatives de la méthanisation sur les eaux, les sols et l'air en lien avec l'épandage du digestat, qui est également à l'origine de nuisances olfactives Déséquilibre des objectifs de réduction des déchets et des objectifs d'évolutions des pratiques agricoles attendues et augmentation des déplacements en lien avec l'approvisionnement en matières premières
B.2.3.2	Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation	-	+	-	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	-	0	0	0	Pas d'engagement pris à ne pas recourir à des CIVE
B.2.4.1	Identifier et mobiliser les solutions géothermie	0	+	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.4.2	Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie	0	+	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.1	Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.2	Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.3	Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.4	Informier et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

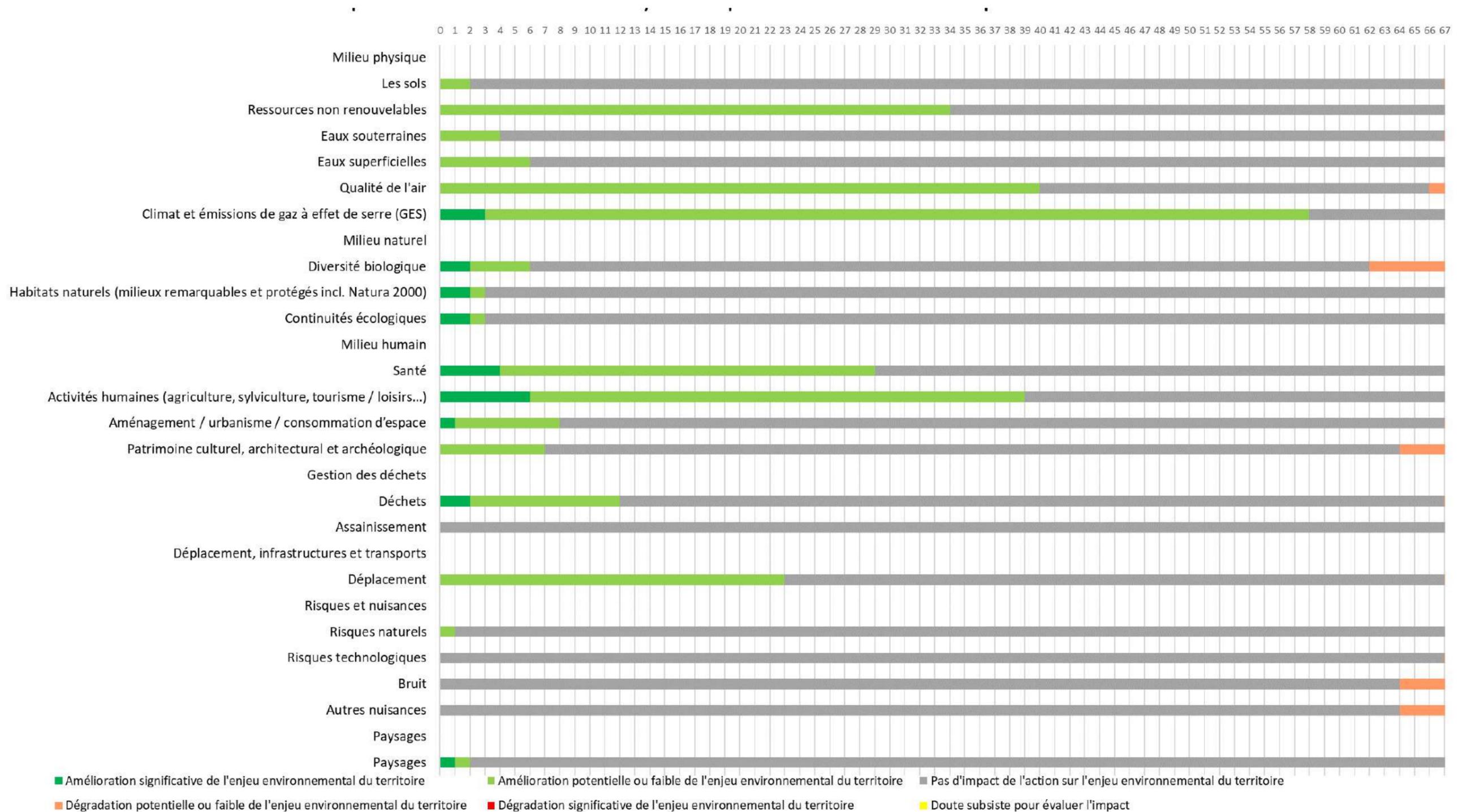
N°	Action Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel		Milieu humain		Gestion des déchets		Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Paysages		Commentaires						
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000) écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement		Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
<b>Axe 3/ Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà</b>																						
B.3.1.1	Développer la mobilité solidaire au local	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.1.2	Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.1.3	Soutenir des points de proximité locaux (commerces, services, tiers-lieux)	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	++	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.2.1	Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien	0	0	0	0	+	++	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.2.2	Etudier un plan vélos autour de Loudun	0	0	0	0	+	+	0	0	-	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	La prise en compte de la trame verte et la limitation de l'imperméabilisation des sols dans le cadre du plan vélos devront faire l'objet d'une attention particulière (non intégré au corps de l'action actuellement)
B.3.2.3	Développer l'usage du vélo	0	0	0	0	+	+	0	0	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.3.1	Equiper les collectivités de véhicules moins polluants	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.3.2	Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	L'action précise bien après avoir réduit les déplacements
B.3.4.1	Travailler avec les entreprises pour des solutions de mobilités	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.4.2	Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emploi	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	-	0	0	0	0	0	0	0	0	L'aménagement d'aires de covoiturage peut nécessiter la consommation d'espace
B.3.4.3	Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.4.4	S'appuyer sur la plateforme locale de covoiturage du département	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.4.5	Encourager les espaces de télétravail	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Attention aux effets rebond (distance domicile-travail pouvant être allongée, grâce au télétravail)
B.3.5.1	Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.3.5.2	Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou	0	0	0	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

N°	Action	Milieu physique										Milieu humain				Gestion des déchets		Déplacement, transports		Risques et nuisances			Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés	Nature (2000) et milieux protégés	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel, archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)		
<b>Axe 4/ Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</b>																							
B.4.1.1	Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.1.2	Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité	+	0	0	0	0	0	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.1.3	Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	+	+	0	0	+	0	0	0	0	
B.4.1.4	Réinvestir les centres des bourgs et des villages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	+	+	0	0	+	0	0	0	0	
B.4.1.5	Accompagner la reprise/installation des agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Pas de conditionnalité liée à la nature des pratiques agricoles prévue dans la fiche action
B.4.2.1	Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	+	0	0	0	0	
B.4.2.2	Soutenir les projets de circuits courts alimentaires	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	0	0	0	
B.4.2.3	Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	++	+	0	0	0	+	0	0	0	0	
B.4.3.1	Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.2	Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.3	Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.4	Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.5	Prévenir les déchets : communication et sensibilisation	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.6	Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays Loudunais	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.7	Développer l'économie circulaire auprès des entreprises	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
B.4.4.1	Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)	0	0	+	0	0	+	++	++	++	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	++	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique			Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés (ind. Natura 2000)	Contributions écologiques	Milieu humain		Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel / archéologique	Gestion des déchets		Assainissement	Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances		Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages	Commentaires		
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines						Eaux superficielles	Santé					Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Déchets		Déchets	Risques naturels	Risques technologiques							
B.4.4.2	Gérer durablement la forêt pour en développer les potentiels	0	+	0	0	-	+	-	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	Incidence sur les milieux naturels par l'exploitation de la ressource forestière (coupes, espèces exploitées...) en absence d'indicateur de suivi de la biodiversité	
B.4.4.3	Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie	0	+	0	0	-	+	0	0	0	-	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Incidence négative sur la qualité de l'air par les émissions liées à l'usage du bois énergie (chaudière bois) et par conséquent sur la santé. Toutefois, l'action visant le bois d'œuvre reste largement positive.
B.4.4.4	Valoriser et exploiter les essences bois locales	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.5.1	Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)	0	0	+	+	0	+	++	++	++	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+		
B.4.5.2	Préserver la qualité des sols et de l'eau	+	0	+	+	0	0	+	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0		
B.4.5.3	Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages	0	0	+	+	0	0	0	0	0	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

## 7.2 Profil du PCAET

**Figure 44 : Évaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales**





### 7.3 Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Chaque action a fait l'objet, pour chaque thématique environnementale :

- Une évaluation de ses incidences directes et indirectes ;
- Une évaluation de la temporalité de ses incidences : temporaire et permanente.

#### 7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

Légende du tableau :

<b>O</b>	Absence d'incidence de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
<b>D</b>	Effet Direct
<b>I</b>	Effet Indirect

**Tableau 58 : Caractère des incidences probables du PCAET**

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets				Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances				Paysages	Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés incl. Natura 2000	Contributions écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / consommation	Urbanisme / Patrimoine culturel	Architecture et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit		
<b>Axe 0/ Transversal</b>																							
B.0.1	Piloter, suivre et réaliser le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.0.2	Communiquer, mobiliser, gagner en expérience	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.0.3	Evaluer le PCAET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes</b>																							
B.1.1.1	Sensibiliser le grand public aux éco-gestes	0	I	0	I	I	I	0	0	0	I	I	0	0	I	0	I	0	0	0	0		
B.1.1.2	Devenir une famille "z'HERO", ambassadrice pour les éco-gestes	0	I	0	I	I	I	0	0	0	I	I	0	0	I	0	I	0	0	0	0		
B.1.1.3	Mobiliser toutes les aides au logement par une entrée unique en Loudunais	0	I	0	0	0	I	0	0	0	I	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.1.1.4	Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.1.1.5	Cibler puis accompagner la rénovation des logements	0	I	0	0	I	I	I	0	0	I	I	I	I	0	0	0	0	I	I	0		
B.1.2.1	Sensibiliser les usagers aux éco-gestes dans les bâtiments collectifs	0	I	0	I	I	I	0	0	0	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0		
B.1.2.2	Accompagner la rénovation exemplaire du parc public	0	I	0	0	D	D	I	0	0	I	I	I	I	0	0	0	0	D	D	0		
B.1.2.3	Rénover le parc immobilier de la communauté de communes	0	D	0	0	D	D	I	0	0	I	I	D	D	D	0	0	0	D	D	0		
B.1.2.4	Conseiller et suivre la rénovation énergétique des bâtiments publics (CEP ou économe de flux)	0	D	0	0	D	D	I	0	0	I	I	D	D	0	0	0	0	D	D	0		
B.1.2.5	Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public	0	D	0	0	0	D	D	0	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0		
B.1.3.1	Former les professionnels à la rénovation performante	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.1.3.2	Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisans	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
B.1.3.3	Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	D	0	0	0	0	I	0	0	0	0		

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et transports		Risques et nuisances			Paysages		Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme, consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
<b>Axe 2/ Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie</b>																						
B.2.1.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée	0	D	0	0	D	D	I	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.1.2	Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR	0	D	0	0	D	D	I	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.1	Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.2	Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.3	Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.4	Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.5	Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.2.6	Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)	0	I	0	0	I	I	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.3.1	Identifier les potentiels méthanogènes au local	I	0	I	I	I	I	0	0	0	0	I	I	0	I	0	I	0	I	I	I	
B.2.3.2	Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation	I	I	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	I	0	0	
B.2.4.1	Identifier et mobiliser les solutions géothermie	0	D	0	0	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.4.2	Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie	0	I	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.1	Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.2	Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.3	Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.2.5.4	Informer et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique	0	0	0	0	I	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

N° Action	Intitulé de l'action	<b>Milieu physique</b>				<b>Milieu naturel</b>				<b>Milieu humain</b>				<b>Gestion des déchets</b>				<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>		<b>Risques et nuisances</b>			<b>Paysages</b>		Commentaires
		Lessols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel / architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	Paysages			
<b>Axe 3/ Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà</b>																									
B.3.1.1	Développer la mobilité solidaire au local	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.1.2	Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	
B.3.1.3	Soutenir des points de proximité locaux (commerces, services, tiers-lieux)	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.2.1	Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.2.2	Etudier un plan vélos autour de Loudun	0	0	0	0	I	I	0	0	I	0	I	I	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	
B.3.2.3	Développer l'usage du vélo	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.3.1	Equiper les collectivités de véhicules moins polluants	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.3.2	Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.4.1	Travailler avec les entrepreneurs pour des solutions de mobilités	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	
B.3.4.2	Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emploi	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.4.3	Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	
B.3.4.4	S'appuyer sur la plateforme locale de covoiturage du département	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.4.5	Encourager les espaces de télétravail	0	0	0	0	I	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	
B.3.5.1	Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	
B.3.5.2	Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique			Milieu naturel			Milieu humain			Gestion des déchets			Déplacement, infrastructures et transports			Risques et nuisances			Paysages	Commentaires
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme, consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques		
<b>Axe 4/ Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</b>																					
B.4.1.1	Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	I	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0
B.4.1.2	Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité	I	0	0	0	0	I	I	I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.4.1.3	Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D	D	D	0	0	D	0	0	0	0	0
B.4.1.4	Réinvestir les centres des bourgs et des villages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D	D	D	0	0	D	0	0	0	0	0
B.4.1.5	Accompagner la reprise/installation des agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.4.2.1	Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0
B.4.2.2	Soutenir les projets de circuits courts alimentaires	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0
B.4.2.3	Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux	0	0	0	0	D	0	0	0	D	D	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0
B.4.3.1	Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0
B.4.3.2	Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0
B.4.3.3	Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0
B.4.3.4	Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0
B.4.3.5	Prévenir les déchets : communication et sensibilisation	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0
B.4.3.6	Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays Loudunais	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0
B.4.3.7	Développer l'économie circulaire auprès des entreprises	0	I	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0	I	0	0	0	0	0	0	0
B.4.4.1	Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)	0	0	D	0	D	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D
B.4.4.2	Gérer durablement la forêt pour en développer les potentiels	0	D	0	0	D	D	D	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	D
B.4.4.3	Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie	0	D	0	0	D	D	0	0	0	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.4.4.4	Valoriser et exploiter les essences bois locales	0	D	0	0	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.4.5.1	Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)	0	0	D	D	0	D	D	D	D	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	D
B.4.5.2	Préserver la qualité des sols et de l'eau	D	0	D	D	0	0	D	0	0	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0
B.4.5.3	Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages	0	0	D	D	0	0	0	0	0	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets				Risques et nuisances				Paysages	Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement, consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement, infrastructures et transports	Déplacement	Risques naturels			Risques technologiques
<b>Axe 2/ Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie</b>																						
B.2.1.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée	0	P	0	0	P	P	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.1.2	Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR	0	P	0	0	P	P	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.2.1	Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.2.2	Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.2.3	Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.2.4	Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.2.5	Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.2.6	Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.3.1	Identifier les potentiels méthanogènes au local	P	0	P	P	P	P	0	0	0	0	P	P	0	P	0	P	0	P	P	P	0
B.2.3.2	Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation	P	P	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	P	0	0	0
B.2.4.1	Identifier et mobiliser les solutions géothermie	0	P	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.4.2	Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie	0	P	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.5.1	Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.5.2	Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.5.3	Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B.2.5.4	Informier et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique	0	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain				Gestion des déchets				Risques & nuisances				Paysages	Commentaires	
		Les sols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Patrimoine culturel / architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement infrastructures et transports	Déplacement	Risques naturels			Risques technologiques
<b>Axe 3/ Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà</b>																						
B.3.1.1	Développer la mobilité solidaire au local	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.1.2	Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.1.3	Soutenir des points de proximité locaux (commerces, services, tiers-lieux)	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.2.1	Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.2.2	Etudier un plan vélos autour de Loudun	0	0	0	0	P	P	0	0	P	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.2.3	Développer l'usage du vélo	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.3.1	Equiper les collectivités de véhicules moins polluants	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.3.2	Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.4.1	Travailler avec les entrepreneurs pour des solutions de mobilités	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.4.2	Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emploi	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.4.3	Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.4.4	S'appuyer sur la plateforme locale de covoiturage du département	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.4.5	Encourager les espaces de télétravail	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.5.1	Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0
B.3.5.2	Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0

N° Action	Intitulé de l'action	Milieu physique		Milieu naturel				Milieu humain			Gestion des déchets				Déplacement infrastructures et transports		Risques et nuisances			Paysages		Commentaires
		Lessols	Ressources non renouvelables	Eaux souterraines	Eaux superficielles	Qualité de l'air	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Diversité biologique	Habitats naturels remarquables et protégés incl. Natura 2000	Continuités écologiques	Santé	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Aménagement / urbanisme, consommation d'espace	Patrimoine culturel, architectural et archéologique	Déchets	Assainissement	Déplacement	Risques naturels	Risques technologiques	Bruit	Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses...)	
<b>Axe 4/ Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</b>																						
B.4.1.1	Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.1.2	Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité	P	0	0	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.1.3	Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.1.4	Réinvestir les centres des bourgs et des villages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.1.5	Accompagner la reprise/installation des agriculteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.2.1	Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.2.2	Soutenir les projets de circuits courts alimentaires	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.2.3	Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.1	Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.2	Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.3	Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.4	Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.5	Prévenir les déchets : communication et sensibilisation	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.6	Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays Loudunais	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.3.7	Développer l'économie circulaire auprès des entreprises	0	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	
B.4.4.1	Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)	0	0	P	0	0	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	
B.4.4.2	Gérer durablement la forêt pour en développer les potentiels	0	P	0	0	P	P	P	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	P	
B.4.4.3	Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie	0	P	0	0	P	P	0	0	0	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.4.4	Valoriser et exploiter les essences bois locales	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.5.1	Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)	0	0	P	P	0	P	P	P	P	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	P	
B.4.5.2	Préserver la qualité des sols et de l'eau	P	0	P	P	0	0	P	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
B.4.5.3	Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages	0	0	P	P	0	0	0	0	0	P	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

## 7.4 Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques du territoire

### 7.4.1 Sites Natura 2000

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.



Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »<sup>23</sup>** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »<sup>24</sup>** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

2 sites Natura 2000 sont identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Loudunais :

- « **Champagne de Méron** » (FR5212006), au Nord du territoire (Directive Oiseaux, ZPS) ;
- « **Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois** » (FR5412018), au Sud du territoire (Directive Oiseaux, ZPS).

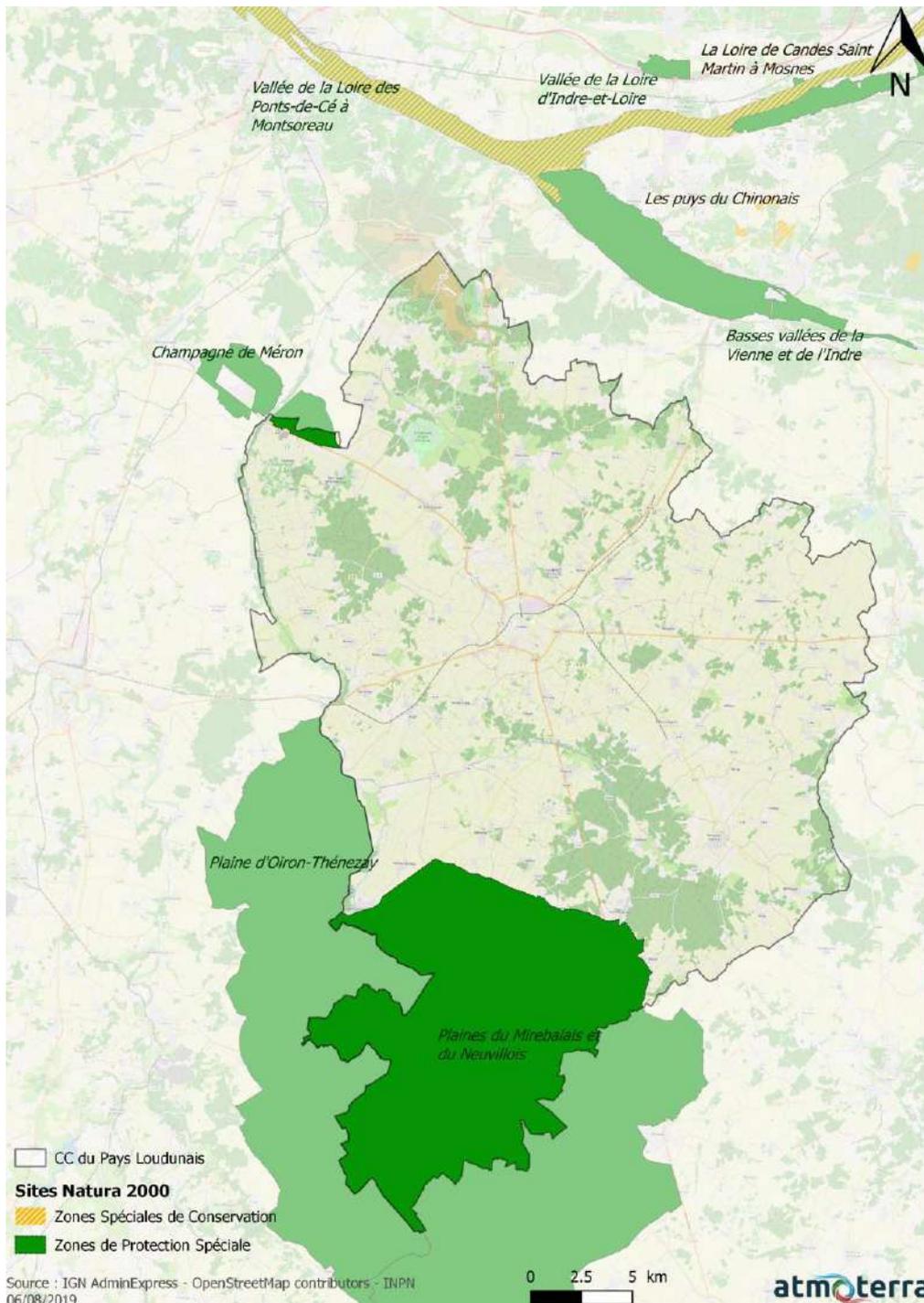
7 sites Natura 2000 (Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale) ont été inclus dans l'analyse des incidences au regard de leur proximité avec le territoire de la Communauté de Communes du Pays Loudunais (moins de 10 km) :

- La ZPS « **Plaine d'Oiron-Thénezay** » (FR5412014), limitrophe à l'ouest du territoire ;
- Au Nord :
  - La ZPS et la ZSC « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (FR5200629) ;
  - La ZPS « Vallées de la Loire d'Indre-et-Loire » (FR2410012) ;
  - La ZPS es « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » (FR2410011) ;
  - La ZSC « Les puy du Chinonais » (FR2400540) ;
  - La ZSC « La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes » (FR2400548).

<sup>23</sup> Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

<sup>24</sup> Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

La carte de la Figure 45 présente la localisation des sites Natura 2000 cités ci-dessus. Les caractéristiques de chacun des 6 sites Natura 2000 sont présentées ci-après et sont issues des fiches réalisées par l'INPN pour chacun d'eux (date d'édition du 31 mai 2019).



**Figure 45 : Localisation des sites Natura 2000 situés sur le territoire et à proximité**

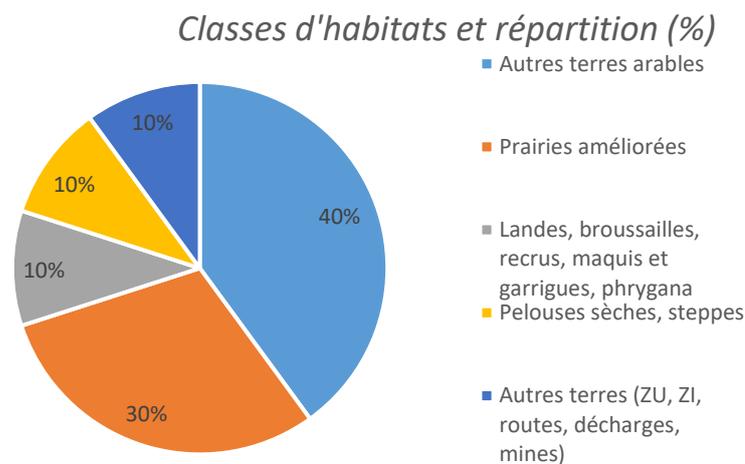
## 7.4.2 Champagne de Méron (FR5212006)

### 7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est classé ZPS depuis le 25 avril 2006 et s'étend sur 1 334 ha.

Le site présente une grande richesse d'avifaune, en partie liée à ses caractéristiques. En effet, la plaine s'est développée sur un sol d'affleurement calcaire en plaques favorisant une agriculture plus extensive et la présence de milieux variés favorables aux oiseaux.

La Champagne de Méron contient 5 types d'habitats, majoritairement des prairies améliorées et autres terres arables (Cf. Graphique ci-dessous).



**Figure 46 : Classes d'habitats du site la Champagne de Méron (Source : fiche INPN FR5212006)**

### 7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Au droit du site, 18 espèces d'oiseaux observées sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard Saint-Martin et busard des roseaux (*Circus cyaneus* et *Circus aeruginosus*) ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ...



**Vanneau huppé (source INPN)**

Le site constitue par ailleurs une zone migratoire importante car de nombreuses espèces d'oiseaux migratrices viennent sur le site pour s'y reproduire, en halte migratoire ou pour hiverner.

Le site de la Champagne de Méron est également très important pour les oiseaux de plaine, en particulier le busard cendré, l'œdicnème criard et l'outarde canepetière. Pour cette dernière, la densité des couples reproducteurs est remarquable sur une aussi faible surface, ce qui fait de la Champagne de Méron un site essentiel pour la conservation de cette espèce en danger.

Le site a fait l'objet d'un programme Life sur l'Outarde canepetière.

### 7.4.2.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) élaboré en septembre 2010 permet d'encadrer la gestion du site afin de le préserver.

### 7.4.2.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 60 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Champagne de Méron (Source : fiche INPN 5212006)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux (oliviers, vergers) ;</li> </ul>	Haute		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Irrigation ;</li> </ul>	Haute	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâturage</li> </ul>	Haute
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones industrielles ou commerciales ;</li> </ul>	Moyenne		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratique de loisirs : vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon.</li> </ul>	Moyenne		

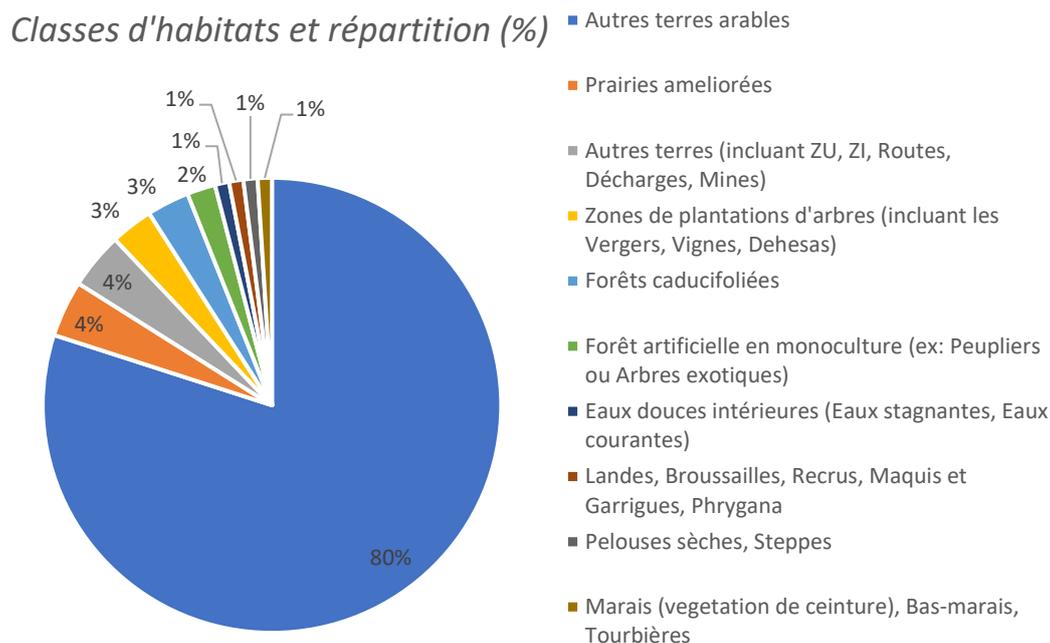
## 7.4.3 Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (FR5412018)

### 7.4.3.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est classé ZPS depuis le 26 août 2003 (dernier arrêté en date du 8 janvier 2019) et s'étend sur 37 430 ha.

Le site est relativement plat avec un relief peu prononcé. Cette vaste plaine agricole est dominée par les grandes cultures, son climat très ensoleillé, sa faible pluviométrie et son paysage d'openfield attirent différentes espèces d'affinités méditerranéennes.

Les Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois regroupent 10 types d'habitats, majoritairement des autres terres arables et des plantations d'arbres (Cf. Graphique ci-dessous).



**Figure 47 : Classes d'habitats des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (Source : Fiche INPN FR5412018)**

#### 7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Au droit du site, 22 espèces d'oiseaux observées sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) ;
- Busard Saint-Martin et busard des roseaux (*Circus cyaneus* et *Circus aeruginosus*) ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- Cœdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) ...



**Bruant ortolan (source INPN)**

Le site constitue par ailleurs une zone migratoire importante car de nombreuses espèces migratrices viennent sur le site pour s'y reproduire, en halte migratoire ou pour hiverner.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes et la plus étendue en surface. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Vienne. Celle-ci abrite environ un quart des effectifs régionaux. Cette zone est par ailleurs en continuité avec une autre zone de même type en Deux-Sèvres également proposée en ZPS. Au total 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 7 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Des effectifs importants de Vanneau (*Vanellus vanellus*) (plusieurs milliers) sont également notés en hivernage et au passage migratoire.

D'autres espèces d'oiseaux considérées comme importantes sont recensées sur le site, comme le faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le Petit-duc scops ou Hibou petit-duc (*Otus scops*), l'autour des palombes (*Accipiter gentilis*) ou le pipit farlouse (*Anthus pratensis*) ...

### 7.4.3.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs-DocOb) permet d'encadrer la gestion du site depuis septembre 2011 (approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2011).

De plus, 1% du site est inscrit au titre de la loi de 1930.

### 7.4.3.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 61 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois (Source : Fiche INPN FR5412018)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	
		Importance	
• Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux (oliviers, vergers)	Haute		
• Fauche de prairies	Haute		
• Élimination des haies et bosquets ou broussailles	Haute		
• Routes, autoroutes	Haute		
• Urbanisation discontinue	Haute		
• Fertilisation	Faible	Aucun facteur inventorié	
• Carrières de sable et graviers	Faible		
• Chasse	Faible		
• Utilisation de biocides, hormones, produits chimiques	Moyenne		
• Production d'énergie éolienne	Moyenne		
• Voie ferrée, TGV	Moyenne		
• Lignes électriques et téléphoniques	Moyenne		
• Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	Moyenne		
• Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon	Moyenne		

Les habitats des espèces majeures de la ZPS sont des parcelles ou des éléments du paysage agricole. La mutation du système de polyculture élevage vers une céréaliculture intensive a fortement dégradé les milieux de reproduction et d'alimentation de ces espèces de plaine :

- En diminuant la longueur de lisières par la simplification de la fine mosaïque des parcelles, sources d'alimentation et corridors de déplacement pour l'outarde et l'œdicnème,
- En réduisant drastiquement la surface en herbe (prairies et luzernières) primordiales pour la nidification de l'outarde,
- En élevant la vitesse des travaux agricoles (notamment fauche et moisson) qui cause des destructions de nichées, voire d'adultes,
- En augmentant la précocité des récoltes de céréales qui détruisent les nichées de busards encore non volants,
- En amoindrissant fortement la part des cultures de printemps, milieux appréciés par l'ortolan.

Les règles agricoles communautaires ne prennent pas en compte l'importance des enjeux de biodiversité de cette ZPS. Les mesures agro-environnementales n'arrivent pas à compenser les effets des aides financières à la production : soutien déséquilibré des systèmes céréaliers au détriment de l'élevage à l'herbe, milieux herbacés et corridors négligés.

Par ailleurs, l'urbanisation, en périphérie de l'agglomération de Poitiers, consomme directement ou indirectement (mitage, effet repoussoir) une grande quantité d'espaces ouverts. Or la plupart des espèces (notamment outardes, busards et dans une moindre mesure œdicnèmes) montrent une sensibilité très forte à la présence d'implantations anthropiques (bâtiments, infrastructures...).

Si les modifications des pratiques agricoles peuvent présenter une relative réversibilité, il n'en est pas de même pour l'urbanisation. L'indispensable restauration de la population d'outardes ne restera envisageable qu'à la première condition de conserver un espace ouvert favorable à recoloniser.

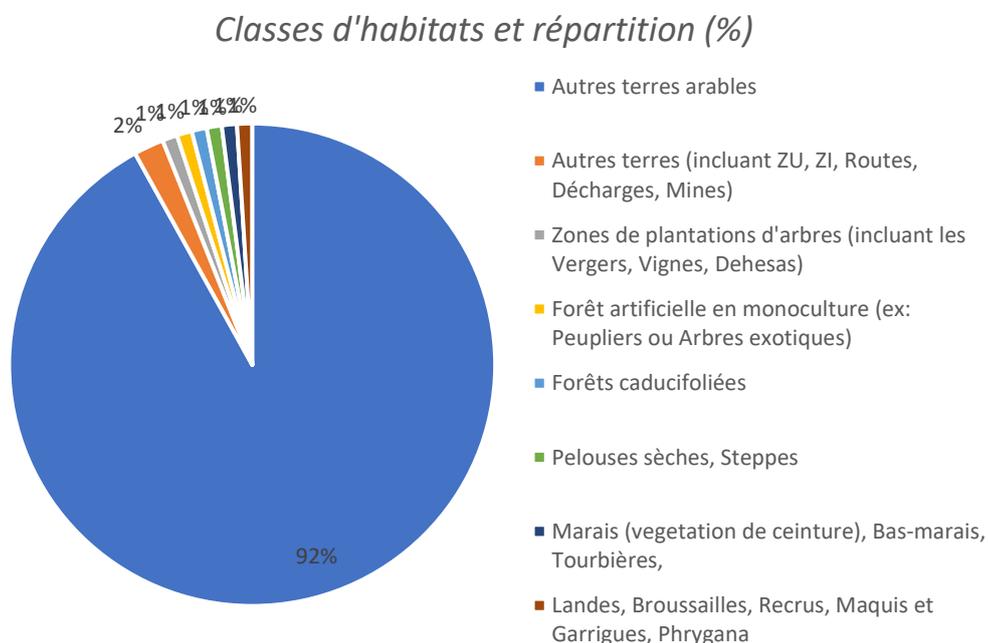
## 7.4.4 Plaine d'Oiron-Thénezay (FR5412014)

### 7.4.4.1 Caractéristiques du site et habitats

La Plaine d'Oiron-Thénezay est classée en ZPS depuis le 26 août 2003 (dernier arrêté en date du 8 janvier 2019) et s'étend sur 15 580 ha.

Cette plaine cultivée principalement s'est développée sur des calcaires à silex du Bathonien et des calcaires argileux fossilifères du Callovien. Des buttes témoins composées d'argiles, de sables et de grès du Cénomaniens, des plissements issus du ressant morphologique, ainsi que des coteaux issus de l'érosion glaciaire et la vallée de la Dive induisent une hétérogénéité des milieux et des pratiques agricoles favorables au cortège d'espèces remarquables.

Ce site compte 8 types d'habitats mais est largement représenté par les terres arables autres (92%, Cf. Graphique ci-dessous).



**Figure 48 : Classes d'habitats de la Plaine d'Oiron-Thénezay (Source : Fiche INPN FR5412014)**

### 7.4.4.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Au droit du site, 19 espèces d'oiseaux observées sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Busard Saint-Martin et busard des roseaux (*Circus cyaneus* et *Circus aeruginosus*) ;
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) ;
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) ;
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ;
- Faucon émerillon (*Falco columbarius*) ...



**Faucon émerillon (source INPN)**

D'autres espèces d'oiseaux importantes peuvent être observées sur le site, notamment la perdrix grise (*Perdix perdix*), la Chouette chevêche (*Athene noctua*), la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), l'alouette des champs (*Alauda arvensis*) ou le moineau friquet (*Passer montanus*). Le site constitue par ailleurs une zone migratoire importante car de nombreuses espèces migratrices viennent sur le site pour s'y reproduire, en halte migratoire ou pour hiverner.

Il participe de manière importante au maintien des populations françaises d'Œdicnèmes criards, des Busards cendré et St-Martin et de l'Outarde canepetière. Pour cette dernière espèce, il constitue le dernier site important en tant que zone de rassemblement postnuptial pour le nord de son aire de répartition et se situe géographiquement à l'intersection des zones à population isolée (Montreuil-Bellay, Indre). C'est un site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite environ 7% des effectifs régionaux. Au total 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes, dont 5 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

#### 7.4.4.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DoCob) de septembre 2011 permet d'encadrer la gestion et la conservation du site.

#### 7.4.4.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant dans ce site Natura 2000. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 62 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Plaine d'Oiron-Thénezay (Source : Fiche INPN FR5412014)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	
		Aucun	facteur inventorié
• Intensification agricole	Haute		
• Changement de type de culture	Haute		
• Retournement de prairies	Haute		
• Utilisation de biocides, hormones, produits chimiques	Haute	Aucun	facteur inventorié
• Urbanisation discontinuë	Haute		
• Absence de fauche	Faible		
• Autres activités de chasse, pêche ou collecte	Faible		

- 
- Fauche intensive ou intensification *Moyenne*
  - Élimination des haies, bosquets, broussailles *Moyenne*
  - Production d'énergie éolienne *Moyenne*
- 

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou Contrat d'Agriculture Durable (CAD) à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc.). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

## 7.4.5 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (FR5200629)

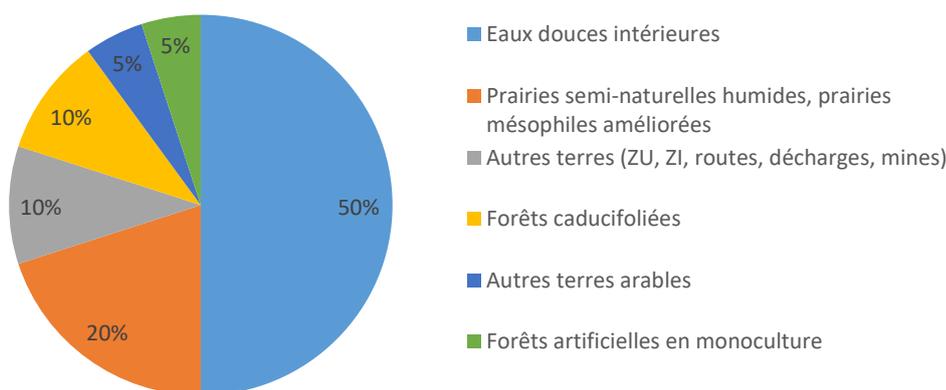
### 7.4.5.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est classé Site d'Importance Communautaire (SIC) depuis le 12 décembre 2008 (dernière publication au Journal Officiel de l'UE) et ZSC depuis le 10 avril 2015. Il s'étend sur 5 161 ha. Ce site est également classé ZPS depuis le 5 janvier 2006 et s'étend sur 5 157ha en commun avec la ZSC.

Cette zone Natura 2000 englobe la Loire fluviale « sauvage » et une partie de sa vallée alluviale. La variété des milieux est bien représentative d'un fonctionnement relativement peu perturbé du fleuve et donne donc un intérêt paysager et culturel à cette partie du Val de Loire. Outre son intérêt écologique, le site présente une unité paysagère de grande valeur et un patrimoine historique encore intéressant, malgré les évolutions récentes. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

La ZSC compte 6 types d'habitats, majoritairement des eaux douces intérieures et prairies semi-naturelles humides ou mésophiles améliorées (Cf. figure ci-dessous).

*Classes d'habitats et répartition (%): ZSC*



**Figure 49 : Classes d'habitats de la ZSC Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (Source : Fiche INPN FR5200629)**

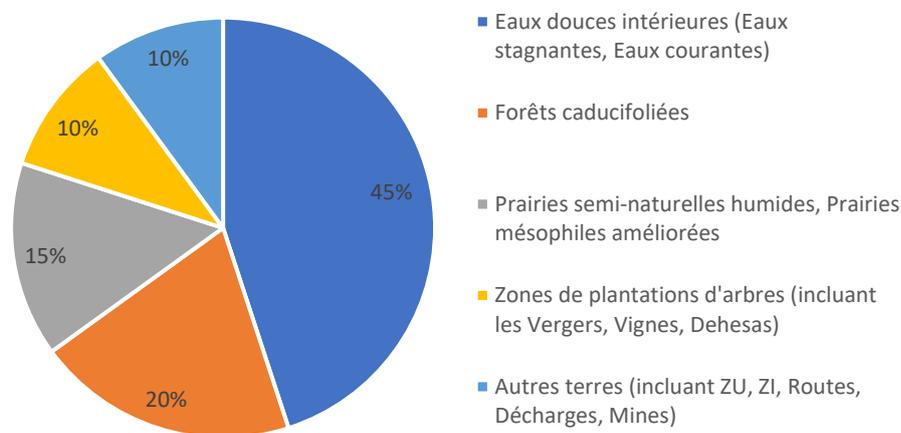
9 habitats sont inscrits à l'annexe 1 de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea ;
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. ;

- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition ;
- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p. ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ;
- Grottes non exploitées par le tourisme ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) ;
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*).

La ZPS recense quant à elle 5 types d'habitats :

### Classes d'habitats et répartition (%) : ZPS



**Figure 50 : Classes d'habitats de la ZPS Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (Source : Fiche INPN FR5212003)**

#### 7.4.5.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Au droit du site (ZSC), 25 espèces observées sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels et la faune et flore sauvages :

- Invertébrés (8 espèces), dont :
  - Mulette épaisse (*Unio crassus*) ;
  - Gomphe serpentifère (*Ophiogomphus cecilia*) ;
  - Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Poissons (7), dont :
  - Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ;
  - Grande Alose et Alose feinte (*Alosa alosa* et *Alosa fallax*) ;
  - Saumon atlantique (*Salmo salar*) ;
- Amphibiens (1) : Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Mammifères (9, essentiellement des chauves-souris) :
  - Rhinolophe euryale, Petit rhinolophe et grand rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*,



**Grand murin (source INPN)**

- Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus euryale) ;
- Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

D'autres espèces de divers groupes sont considérées comme importantes et sont recensées sur le site, comme le crapaud alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), le gomphe à pattes jaunes (*Stylurus flavipes*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), la couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*) ou la scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*).

L'intérêt majeur du site réside dans les espaces périphériques au fleuve lui-même, en particulier dans les "boires" et autres milieux aquatiques à riche végétation d'hydrophytes, les prairies mésophiles à hygrophiles, les boisements ripariaux et le bocage à Frêne oxyphille. Les grèves exondées en période d'étiage présentent également un intérêt pour certaines espèces végétales.

Enfin, l'axe du fleuve lui-même est essentiel pour les populations de poissons migrateurs, encore assez bien représentées.

La Loire a conservé, malgré des aménagements souvent anciens, des caractéristiques de fleuve avec un lit mobile. Il se situe par ailleurs dans un contexte géographique et climatique qui induit de fortes et irrégulières variations de débit, de l'étiage prononcé aux très grandes crues. Ces caractéristiques induisent des mosaïques de milieux très variés favorables aux oiseaux : grèves, prairies naturelles, bocage, milieux palustres et aquatiques, boisements, pelouses...

De nombreuses espèces d'oiseaux observées sur le site sont par ailleurs visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE, dite directive Oiseaux.



**Chevalier guignette (source INPN)**



**Goéland brun (source INPN)**

#### 7.4.5.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs Natura 2000 permet d'encadrer la gestion du site depuis 2010.

De plus :

- 12% et 10% du site ZSC sont respectivement inscrits ou classés au titre de la loi de 1930 ;
- 29% du site ZSC fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique ;
- 1% du site ZPS fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope (Ile de Parnay) ;
- 2% du site ZSC sont une réserve de chasse et faune sauvage du domaine public alluvial et 2% sont une réserve de pêche ;
- 1% du site ZPS est inclus dans une réserve de chasse et faune sauvage d'ACCA
- Enfin, 88% et 85% de la ZSC et de la ZPS sont couverts par le PNR Loire-Anjou-Touraine.

Des mesures de conservation liées au Plan Loire Grandeur Nature et à la Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine s'appliquent à ce site Natura 2000.

La Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau est également en relation avec 5 sites désignés aux niveaux national et régional (Coteau et rive de la Loire entre Saumur et Montsoreau, Les rives de la Loire à Thoureil-Saint-Maur, Grèves de la Loire de Saumur à Montsoreau, Grèves de la Loire de la Daguenière à Thoureil et le PNR Loire-Anjou-Touraine) et 2 sites désignés au niveau international (la zone humide RAMSAR Basses vallées angevines et la zone protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes)

#### 7.4.5.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les habitats et espèces du site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 63 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la ZSC Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau (Source : Fiche INPN FR5200629)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Haute		
• Abandon de systèmes pastoraux	Haute		
• Élimination de haies et bosquets ou broussailles	Haute		
• Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Haute		
• Pollution des eaux de surface	Haute	• Fauche non intensive	Haute
• Extraction de sable et graviers	Faible	• Pâturage extensif	Haute
• Routes, autoroutes	Faible		
• Endigages, remblais, plages artificielles	Faible		
• Érosion	Faible		
• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	Moyenne		
• Espèces exotiques envahissantes	Moyenne		
• Captages des eaux du surface	Moyenne		

Vulnérabilité :

- Déséquilibres morphologiques et hydrauliques (restauration en cours, Plan Loire) ;
- Vigilance nécessaire sur la pression urbaine et touristique ;
- Banalisation des milieux souvent aux dépens des prairies naturelles. ;
- Progression des espèces exotiques envahissantes.

## 7.4.6 Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (FR2410012)

### 7.4.6.1 Caractéristiques du site et habitats

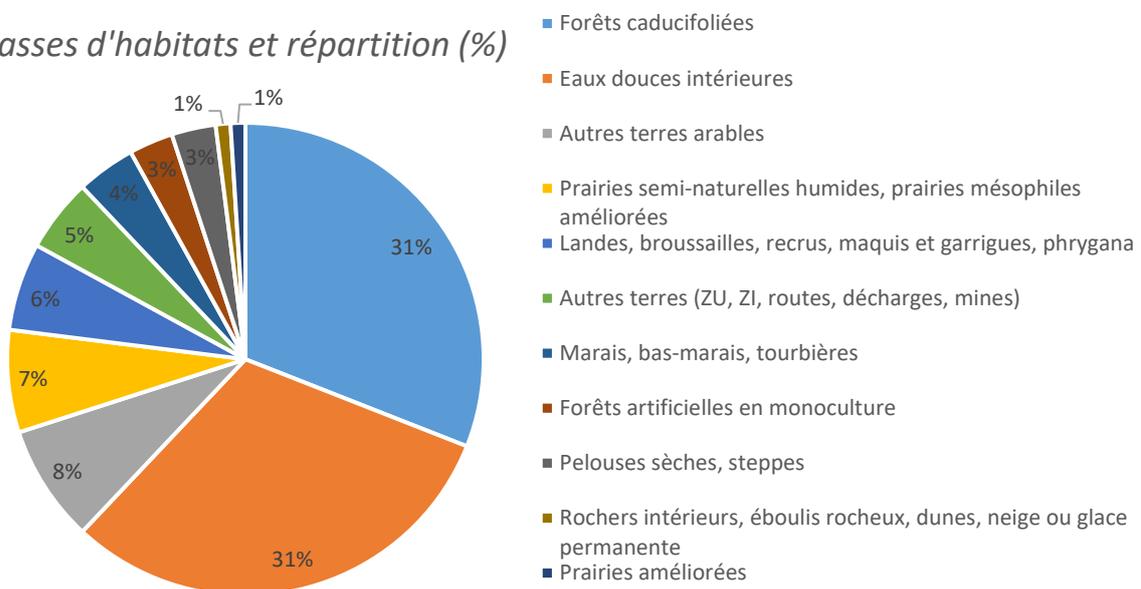
Ce site est classé ZPS depuis le 5 juillet 2005 (dernier arrêté en date du 17 septembre 2013) et s'étend sur 5 942 ha.

À l'amont de la confluence avec le Cher, le lit conserve des caractères de la partie amont. On note toutefois l'apparition de falaises calcaires favorisant la présence d'habitats rupicoles.

Après la confluence avec le Cher et surtout avec la Vienne, le lit mineur se diversifie avec la présence de grandes îles et d'un val plus ample et localement bocager.

La Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire compte 11 types d'habitats, principalement des eaux douces intérieures et des forêts caducifoliées (Cf. Graphique ci-dessous).

#### Classes d'habitats et répartition (%)



**Figure 51 : Classes d'habitats de la Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire (Source : Fiche INPN FR2410012)**

### 7.4.6.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Au droit du site, 23 espèces d'oiseaux observées sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages :

- Bihoreau gris (*Nyctorax nyctorax*) ;
- Aigrette garzette et Grande Aigrette (*Egretta garzetta* et *Egretta alba*) ;
- Petit gravelot (*Charadrius dubius*) ;
- Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) ;
- Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) ...



**Héron bihoreau, Bihoreau gris (source INPN)**

2 autres espèces sont également repérées et considérées comme importantes, le faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et l'hirondelle de rivage (*Riparia riparia*).

Le site constitue par ailleurs une zone migratoire importante car de nombreuses espèces migratrices viennent sur le site pour s'y reproduire (Bihoreau gris, Aigrette garzette, Martin-pêcheur, Pic noir...), en halte migratoire ou pour hiverner.

Des colonies de sternes naines, mouettes mélanocéphales, mouettes rieuses et hirondelles de rivage sont observées. Certaines se déplacent d'année en année en raison du changement de physionomie des îlots.

Les milieux ligériens sont particulièrement intéressants : vastes pelouses sur sable décalcifié des bras annexes, mares, forêts alluviales (pour la plupart en excellent état).

#### 7.4.6.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) Natura 2000 permet d'encadrer la gestion du site depuis octobre 2008.

De plus :

- 1% du site est concernée par un arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique.
- 25% du site sont couverts par le PNR Loire-Anjou-Touraine.

Une partie du site est également incluse dans une réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial (pourcentage non renseigné par l'INPN).

#### 7.4.6.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les oiseaux observés sur le site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 64 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Vallée de Loire d'Indre et Loire (Source : fiche INPN FR2410012)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Sports nautiques	Haute		
• Piétinement, sur-fréquentation	Haute		
• Endigages, remblais, plages artificielles	Haute		
• Extraction de sable et graviers	Faible		
• Sentiers, chemins, pistes cyclables	Faible		
• Eutrophisation (naturelle)	Faible		
• Lignes électriques et téléphoniques	Moyenne	Aucun	facteur
• Autres activités de plein air et de loisirs	Moyenne	inventorié	
• Autres intrusions et perturbations humaines	Moyenne		
• Pollution des eaux de surface	Moyenne		
• Modifications du fonctionnement hydrographique	Moyenne		
• Inondation (processus naturels)	Moyenne		

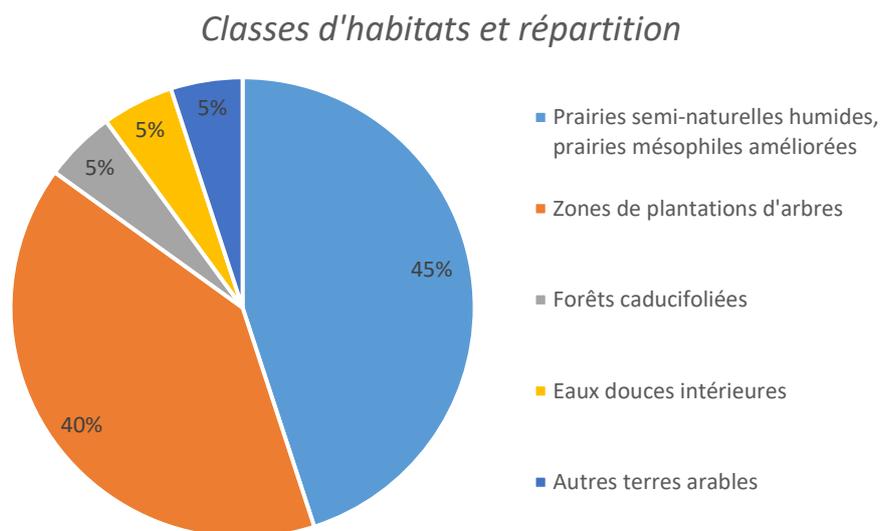
## 7.4.7 Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (FR2410011)

### 7.4.7.1 Caractéristiques du site et habitats

Ce site est classé en ZPS depuis le 3 novembre 2005 et s'étend sur 5 671ha.

Le site englobe les zones naturelles d'inondation de l'Indre et de la Vienne, ainsi qu'un tronçon supplémentaire de la Vienne près d'Anché. Ces zones sont largement occupées par des prairies.

5 types d'habitats sont présents sur ce site avec une prépondérance de prairies semi-naturelles humides ou mésophiles améliorées et des zones de plantations d'arbres (Cf. Graphique ci-dessous).



**Figure 52 : Classes d'habitats du site des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (Source : Fiche INPN FR2410011)**

### 7.4.7.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Au droit du site, 11 espèces d'oiseaux observées sont inscrites à l'article 4 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages :

- Bihoreau gris (*Nyctorax nyctorax*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Cigogne noire (*Ciconia nigra*) ;
- Râle des genêts (*Crex crex*) ...



Râle des genêts (source INPN)

1 espèce est également identifiée comme importante, le tarier des prés (*Saxicola rubetra*).

Le site constitue par ailleurs une zone migratoire importante car de nombreuses espèces migratrices viennent sur le site pour s'y reproduire, en halte migratoire ou pour hiverner.

Le principal intérêt de la zone repose sur la présence d'une population de Râles des genêts, espèce en fort déclin aux niveaux européen et français et dépendante pour sa reproduction et son alimentation de milieux de prairies inondables gérés de manière extensive.

D'autres espèces intéressantes nichent dans ces basses vallées, notamment le Tarier des Prés et la Marouette ponctuée. Une colonie de Bihoreaux gris (11 couples) est présente sur la commune d'Anché.

#### 7.4.7.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) Natura 2000 permet d'encadrer la gestion du site depuis septembre 2008.

#### 7.4.7.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les oiseaux qui vivent dans cette zone. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 65 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (Source : Fiche INPN FR2410011)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	Haute		
• Retournement de prairies	Haute		
• Fauche intensive ou intensification	Haute		
• Plantation forestière en milieu ouvert	Haute		
• Sentiers, chemins, pistes cyclables	Faible		
• Chasse	Faible		
• Gestion de la végétation aquatique et rivulaire pour des raisons de drainage	Faible	• Pâturage	Moyenne
• Abandon de système pastoraux	Moyenne		
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	Moyenne		
• Lignes électriques et téléphoniques	Moyenne		
• Captages des eaux du surface	Moyenne		
• Inondation (processus naturels)	Moyenne		

La vulnérabilité du site est grande. Le maintien de la reproduction du Rôle des genêts sur la zone se trouve confronté à plusieurs facteurs :

- Précocité des fauches de prairies ;
- Disparition des prairies naturelles ;
- Abaissement de la ligne d'eau des affluents de la Loire ;
- Déprise agricole.

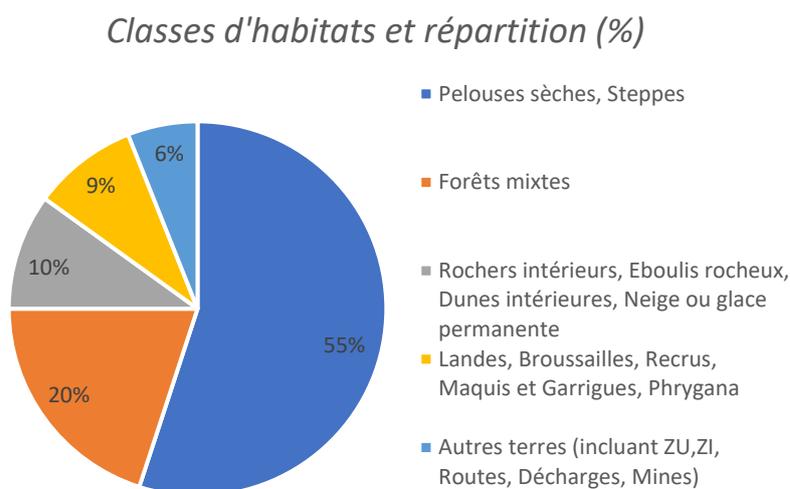
## 7.4.8 Les puys du Chinonais (FR2400540)

### 7.4.8.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZPS depuis le 13 avril 2007.

Il occupe une superficie globale de 127,18 ha et se compose de buttes témoin (puys) constituées par des calcaires durs entourés d'auréoles sableuses - Exposition Sud. Des pelouses calcicoles, des pelouses calcaro-sableuses et des pelouses décalcifiées coexistent. Quelques espaces abandonnés ont également été recolonisés.

5 types d'habitats y sont identifiés :



**Figure 53 : Classes d'habitats du site des puys du Chinonais (Source : Fiche INPN FR2400540)**

### 7.4.8.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Ce site est un milieu très singulier en région Centre-Val de Loire, associant des influences méditerranéennes et submontagnardes.

La présence d'espèces végétales uniques pour la région Centre-Val de Loire est à noter.

2 espèces d'invertébrés et 4 espèces de mammifères (chiroptères) observées sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/42/CEE, dite directive Habitats-Faune-Flore.



**Lucane cerf-volant (source INPN)**



**Alysson des montagnes (source INPN)**

### 7.4.8.3 Protections et gestion

Un document d'objectif (DocOb) de juillet 2002 permet d'encadrer la gestion du site afin de le préserver.

De plus :

- 40% du site sont acquis par le conservatoire d'espaces naturels
- 40% du site font l'objet d'un arrêté de protection de biotope, habitat naturel ou site d'intérêt géologique (Puys du Chinonais)
- 100% du site sont inclus dans le PNR Loire-Anjou-Touraine

### 7.4.8.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les oiseaux qui vivent dans cette zone. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 66 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site des puys du Chinonais (Source : Fiche INPN FR2410011)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Haute		
• Fauche de prairies	Faible		
• Autres décharges	Faible	• Modification des pratiques culturelles y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux	Moyenne et faible
• Chasse	Faible		
• Véhicules motorisés	Faible		
• Autres intrusions et perturbations humaines	Faible		
• Accumulation de matière organique	Faible	• Fauche de prairies	Faible
• Véhicules motorisés	Moyenne		
• Piétinement, sur-fréquentation	Moyenne		
• Eutrophisation naturelle	Moyenne		

Vulnérabilité :

- Espace traditionnellement intégré aux pratiques locales en cours d'abandon ;
- Milieux jadis très fréquentés par l'homme (moulins, pâturages), pratiques pastorales et agricoles extensives en cours d'abandon.

## 7.4.9 La Loire de Candes Saint Martin à Mosnes (FR2400548)

### 7.4.9.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 (dernière publication au JO UE le 7 novembre 2013) et ZSC depuis le 29 août 2014.

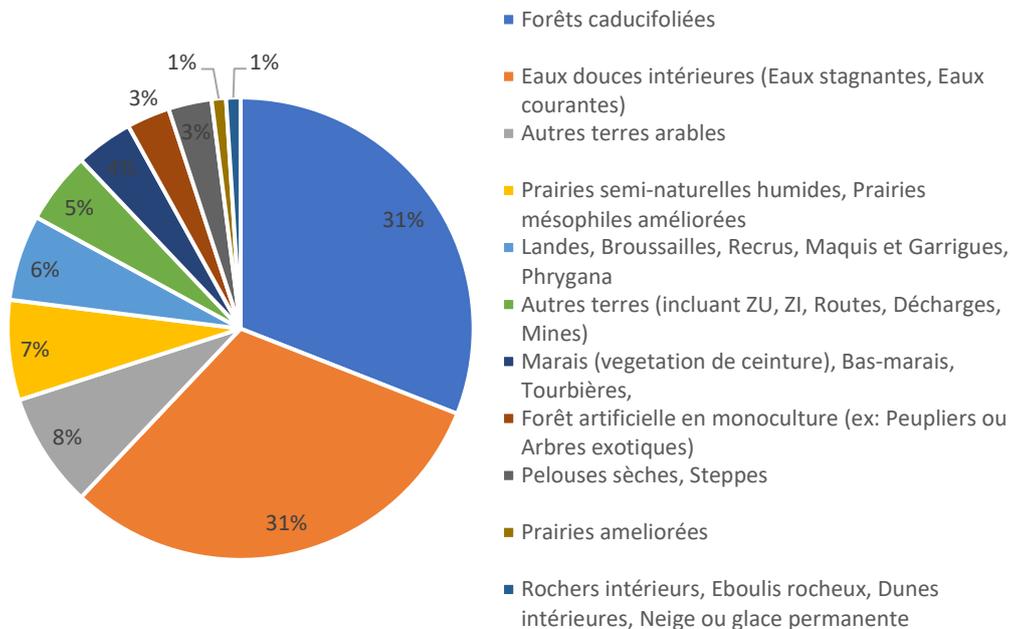
Ce site occupe 5 556ha.

À l'amont de la confluence avec le Cher, le lit conserve des caractères de la partie amont. On note toutefois l'apparition de falaises calcaires favorisant la présence d'habitats rupicoles.

Après la confluence avec le Cher et surtout avec la Vienne, le lit mineur se diversifie avec la présence de grandes îles et d'un val plus ample et localement bocager.

13 types d'habitats y sont dénombrés, dont 2 identifiés à moins d'1% (Galets, falaises maritimes, îlots & dunes, plages de sables, machair) :

### Classes d'habitats et répartition (%)



**Figure 54 : Classes d'habitats du site de la Loire de Candes Saint Martin à Mosnes (Source : Fiche INPNFR2400548)**

#### 7.4.9.2 Qualité et importance du site pour les espèces

On peut distinguer trois unités :

- De Mosnes à Rochecorbon, la Loire est associée à des forêts alluviales et à l'ormie qui subsistent en stations souvent remarquables ;
- De Rochecorbon à Cinq-Mars-La-Pile, le cours conserve à peu près les mêmes caractères, avec toutefois une extension des surfaces occupées par le Chenopodium et le Nanocyperion ;
- À l'aval de Cinq-Mars-La-Pile, avec les confluences du Cher et de la Vienne, le cours se diversifie de manière considérable.

Apparition de vastes pelouses sur sables décalcifiés des bras annexes (boires) et de mares.

Les forêts alluviales sont pour la plupart en excellent état. Le val renferme encore de grandes surfaces en prairies exploitées par les Pies-grièches.

À noter en outre la présence de stations de Fritillaires pintades. L'ensemble du cours joue un rôle important pour les oiseaux et les poissons.

Quelques espèces d'invertébrés, mammifères et poissons identifiées sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (directive Habitats-Faune-Flore), mais d'autres espèces importantes sont également observés.



**Petit rhinolophe (source INPN)**



**Grand capricorne (source INPN)**



**Fritillaire pintade (source INPN)**

### 7.4.9.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) de septembre 2005 permet d'encadrer la gestion du site afin de le protéger.

De plus, :

- 1% du site fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique
- 25% du site sont inclus dans le PNR Loire-Anjou-Touraine

### 7.4.9.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les oiseaux qui vivent dans cette zone. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. Le tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 67 : Principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site de la Loire de Candès Saint Martin à Mosnes (Source : Fiche INPNFR2400548)**

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Pâturage	Faible		
• Extraction de sable et graviers	Faible		
• Lignes électriques et téléphoniques	Faible		
• Autres formes d'habitations	Faible		
• Autres décharges	Faible		
• Chasse	Faible		
• Pollution génétique (plantes)	Faible		
• Compétition (faune)	Faible		
• Modification des pratiques culturelles y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux	Moyenne		
		• Inondation (processus naturels)	Moyenne
	Moyenne		

- 
- Abandon de systèmes  
pastoraux, sous-pâturage *Moyenne*
  - Urbanisation continue *Moyenne*
  - Autres activités de plein air et  
de loisirs *Moyenne*
  - Espèces exotiques  
envahissantes *Moyenne*
  - Changements des conditions  
hydrauliques induits par  
l'Homme *Moyenne*
  - Eutrophisation (naturelle)
- 

Vulnérabilité :

- Évolution des pratiques agricoles : abandon de certains secteurs et intensification à d'autres endroits (cultures maraîchères).
- Extension locale de zones industrielles.
- Création de plans d'eau de loisirs et développement d'urbanisation de loisirs (cabanons et caravanes fixes).
- L'extraction de granulats est en recul.

### 7.4.10 Synthèse des menaces et facteurs à influence positive des sites Natura 2000

**Tableau 68 : Menaces et facteurs d'influence des sites Natura 2000**

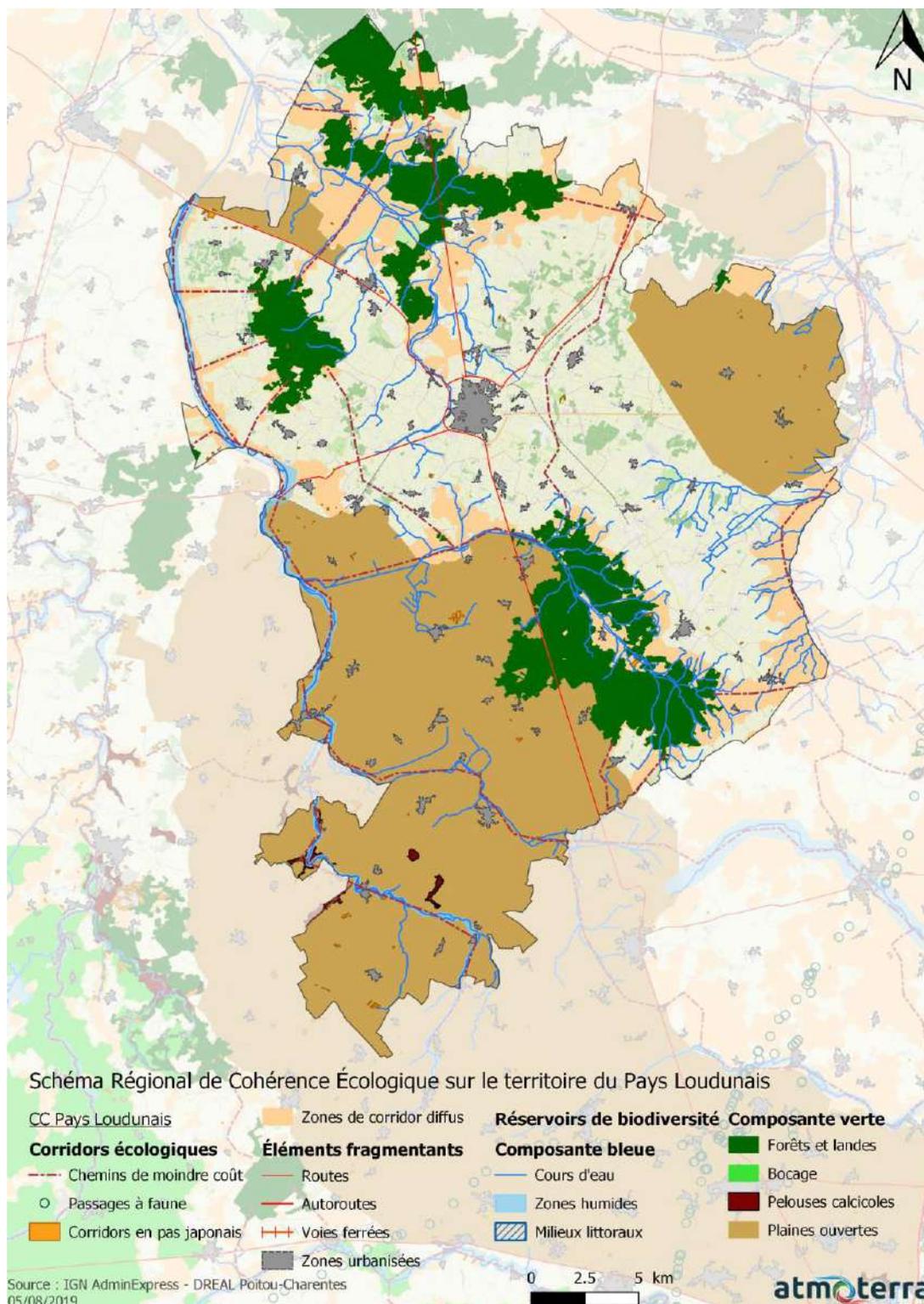
Influence	Site (code) (FRxxx : sur le territoire, FRxxx : à proximité et hors territoire)								Total général
	FR2400540	FR2400548	FR2410011	FR2410012	FR5200629	FR5212006	FR5412014	FR5412018	
<b>Activités, menaces</b>									
<b>Négatives</b>	10	15	12	12	12	4	10	20	95
Abandon / Absence de fauche							1		1
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	1	1	1		1				4
Accumulation de matière organique	1								1
Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte							1		1
Autres activités de plein air et de loisirs		1		1					2
Autres décharges	1	1							2
Autres formes d'habitations		1							1
Autres intrusions et perturbations humaines	1			1					2
Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage								2	2
Captages des eaux de surface			1		1				2
Carrières de sable et graviers								1	1
Changement de type de culture							1		1
Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		1							1
Chasse	1	1	1					1	4
Compétition (faune)		1							1
Élimination des haies et bosquets ou des broussailles					1		1	1	3
Endigages, remblais, plages artificielles				1	1				2
Érosion					1				1
Espèces exotiques envahissantes		1			1				2
Eutrophisation (naturelle)	1	1		1					3
Extraction de sable et graviers		1		1	1				3
Fauche de prairies	1							2	3
Fauche intensive ou intensification			1				1		2
Fertilisation								1	1
Gestion de la végétation aquatique et rivulaire pour des raisons de drainage			1						1
Inondation (processus naturels)			1	1					2
Intensification agricole							1		1
Irrigation						1			1
Lignes électriques et téléphoniques		1	1	1				1	4
Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)			1		1				2
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)		1				1		2	4
Modifications du fonctionnement hydrographique				1					1
Pâturage		1							1
Piétinement, sur-fréquentation	1			1					2
Plantation forestière en milieu ouvert			1						1
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)					1				1
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)				1	1				2

Influence	Site (code) (FRxxx : sur le territoire, FRxxx : à proximité et hors territoire)								Total général
	FR2400540	FR2400548	FR2410011	FR2410012	FR5200629	FR5212006	FR5412014	FR5412018	
<b>Activités, menaces</b>									
<b>Négatives</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>95</b>
Pollution génétique (plantes)		1							1
Production d'énergie éolienne							1	1	2
Retournement de prairies			1				1		2
Routes, autoroutes					1			2	3
Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)			1	1					2
Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives					1				1
Sports nautiques				1					1
Urbanisation continue		1							1
Urbanisation discontinue							1	2	3
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques			1				1	2	4
Véhicules motorisés	2								2
Voie ferrée, TGV								1	1
Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon						1		1	2
Zones industrielles ou commerciales						1			1
<b>Positives</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>2</b>	<b>1</b>			<b>8</b>
Fauche de prairies	1								1
Fauche non intensive					1				1
Inondation (processus naturels)		1							1
Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)	2								2
Pâturage			1			1			2
Pâturage extensif					1				1
<b>Total général</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>103</b>

## 7.4.11 Continuités écologiques identifiées

### 7.4.11.1 Présentation

La carte suivante, extraite du SRCE de Poitou-Charentes, présente les continuités écologiques au droit du territoire de la CCPL.



**Figure 55 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le SRCE (DREAL Poitou-Charentes)**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la TVB finale.

La carte précédente issue du SRCE Poitou-Charentes permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité du territoire :

- Les **plaines ouvertes**, qui sont le réservoir de biodiversité majeur en termes de superficie, notamment sur la partie Sud et Nord-Ouest du territoire. On trouve les plaines de Neuville, Moncontour et Thenzais, la Champagne Méron et le Richelais ;  
Le site Natura 2000 « Plainnes du Mirebalais et du Neuvillois » se superpose sur une partie de ce réservoir (au Sud du territoire) ;
- Les **forêts et landes**, regroupant notamment des massifs forestiers, et des landes identifiées lors d'inventaires. On trouve par exemple le Bois de la Pique Noire ou la forêt de Scevolles ;
- Les **pelouses sèches calcicoles**, au Sud, ponctuant le réservoir « plainnes ouvertes » : les pelouses de la vallée de la Dive et buttes témoins ;
- Les **cours d'eau et les zones humides**, situées de part et d'autre.

Ces réservoirs peuvent coïncider avec des zones de protection ou d'inventaire et peuvent donc être liés à la présence de sites Natura 2000, de ZNIEFF, de zones humides ou d'Espaces Naturels Sensibles.

3 types de corridors sont identifiés dans le SRCE sur le territoire :

- Les **zones de corridor diffus**, correspondant aux espaces favorables au déplacement d'espèces et pour relier des réservoirs proches.
- Les **chemins de moindre coût**, se superposant essentiellement aux cours d'eau.
- Quelques **corridors en pas japonais** de la sous-trame pelouses sèches calcicoles correspondant à des espaces relais ou îlots refuges, mares, bosquets...

Néanmoins, quelques éléments identifiés comme fragmentant viennent perturber ces continuités écologiques : les **zones urbanisées et artificialisées** et les **infrastructures routières (certaines routes nationales et départementales)** qui se rejoignent au niveau de la ville de Loudun. La **D147** et la **D347** traversent le territoire du nord au sud, la **D759** et la D347 traversent le territoire de Loudun vers l'Ouest et une autre portion de la D759 fragmente le territoire de Loudun vers le Nord-Est.

Les cartes suivantes, issues du SRCE de Poitou-Charentes, présentent les continuités régionales et interrégionales. Il apparaît sur le territoire :

- Une surface importante de réservoirs de biodiversité en forêt, landes et milieux bocagers et en plaines ouvertes (Cf. Figure 56) ;
- Un réservoir de biodiversité de pelouses sèches calcicoles (Cf. Figure 56) et des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais (Cf. Figure 57) au Sud-Ouest du territoire ;
- Des continuités entre les réservoirs de biodiversité voisins, régionaux à l'Ouest et au Nord-Est (Cf. Figure 56) ;
- Un couloir de migration aviaire qui traverse le département de la Vienne du Nord au Sud et concerne la majorité du territoire de la CCPL et des continuités régionales et interrégionales (Cf. Figure 58).

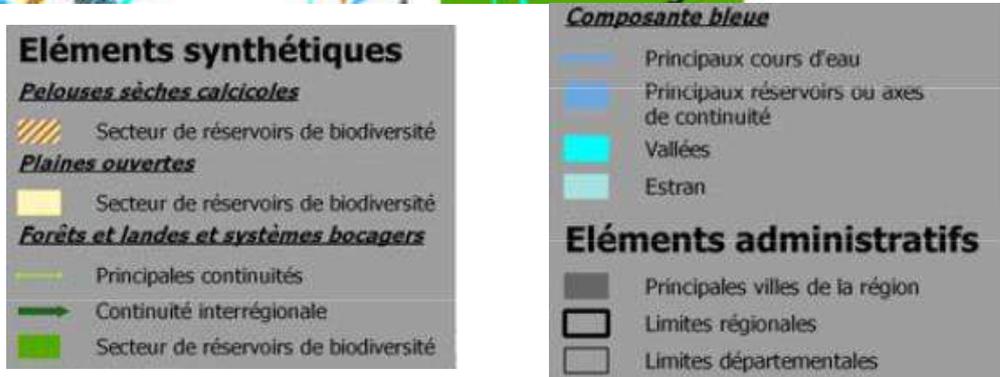
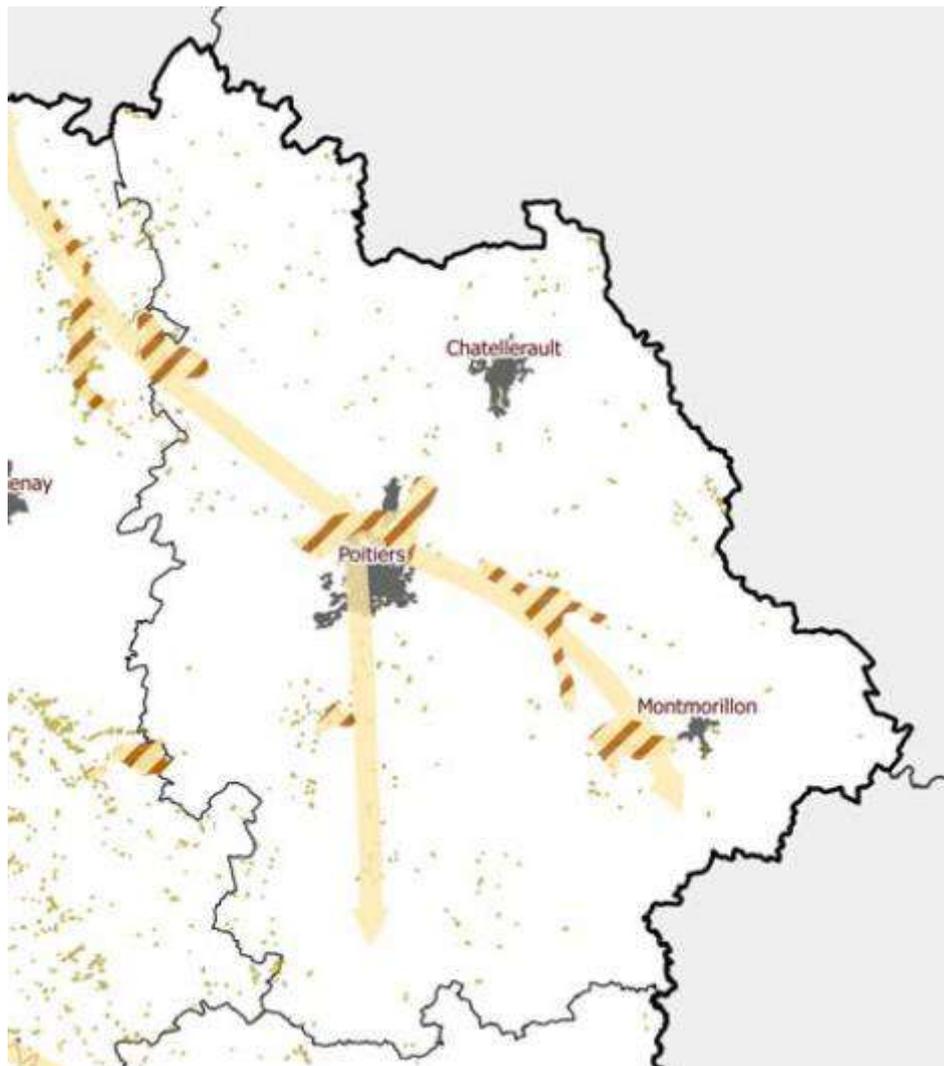
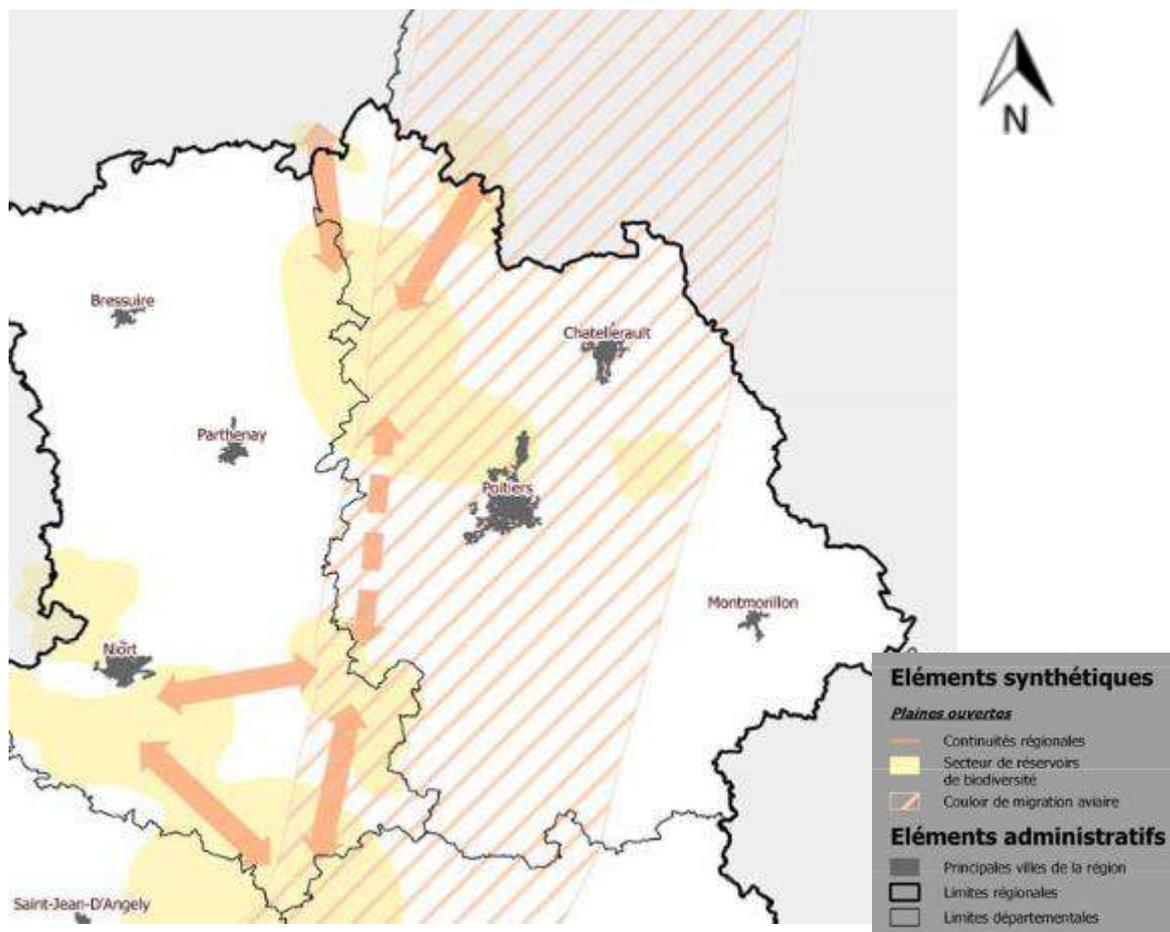


Figure 56 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités régionales terrestres et aquatiques » du SRCE Poitou-Charentes



**Figure 57 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités de pelouses calcicoles en pas japonais » du SRCE Poitou-Charentes**



**Figure 58 : Extrait de la carte « Synthèse régionale schématique des continuités pour l'avifaune » du SRCE Poitou-Charentes**

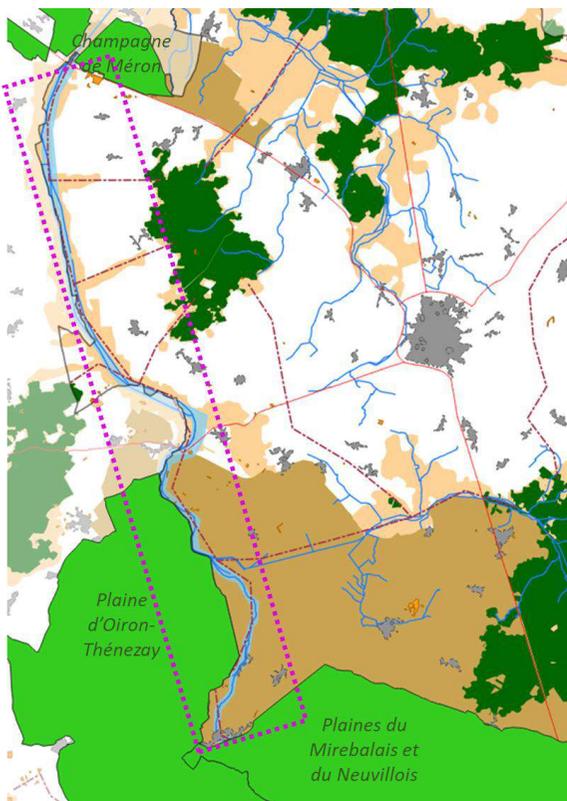
**Ces éléments montrent le rôle important des milieux naturels du territoire de la CCPL. Ils devront être pris en compte dans les projets du territoire, notamment les projets nécessitant une étude d'incidence comme les projets éoliens.**

#### *7.4.11.2 Les continuités écologiques en lien avec les sites Natura 2000*

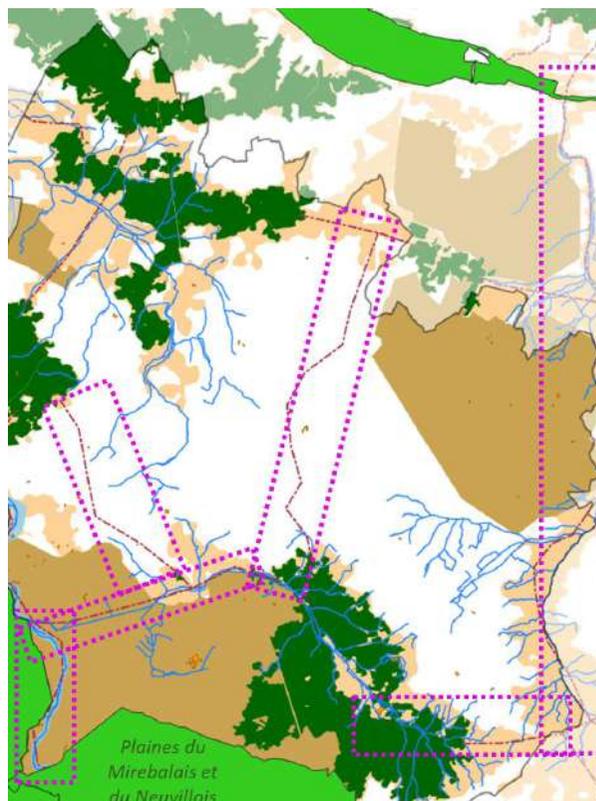
Les sites Natura 2000 « Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois » et « Plaine d'Oiron-Thénezay » constituent eux-mêmes une partie du réservoir de biodiversité « plaines ouvertes », au Sud du territoire. Partageant une limite commune, ces 2 sites sont donc connectés entre eux et ne forment qu'une entité (Cf. Figure 45).

Ces 2 sites sont liés au site de la Champagne de Méron, plus au Nord, par des corridors diffus et des chemins de moindre coût, empruntant notamment le cours de la Dive et son ancien canal. Sur cette zone géographique les réservoirs de biodiversité de forêts et landes sont également connectés à ces 3 sites Natura 2000 (cf. Figure 59 et Figure 60).

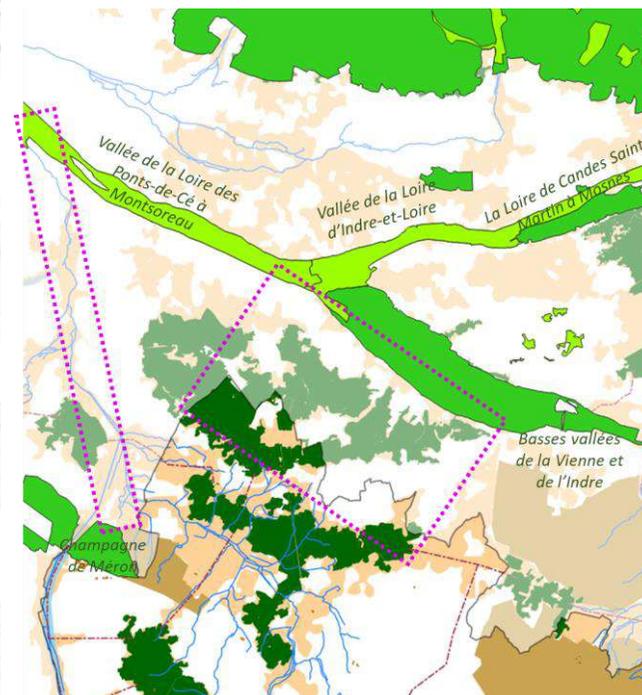
Au Nord du territoire, les connexions avec les sites Natura 2000 liés à la Loire reposent sur des corridors diffus (cf. Figure 61) et des connexions régionales et interrégionales (Cf. Figure 56)..



**Figure 59 : Zoom sur les principales continuités écologiques (rectangle pointillé) entre les sites Natura 2000 à l'ouest du territoire**



**Figure 60 : Zoom sur les principales continuités écologiques (rectangles pointillés) entre le site Natura 2000 au sud et le nord du territoire**



**Figure 61 : Zoom sur les principales continuités écologiques (rectangles pointillés) avec les sites Natura 2000 proches, au nord du territoire**

## 7.4.12 Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques

### 7.4.12.1 Axe 0 : Axe transversal

Les actions de l'Axe 0 portant sur l'animation, la gouvernance et la communication du PCAET n'auront pas d'incidence positives ou négatives sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques.

### 7.4.12.2 Axe 1 : Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes

Les actions de l'Axe 1 ne devraient pas avoir d'incidences directes sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques car si des aménagements sont réalisés au droit des sites protégés, ils devront faire l'objet au préalable d'études d'incidences Natura 2000 (selon la réglementation en vigueur) ; des mesures d'évitement, de réductions et éventuellement de compensation des incidences seront étudiées.

La présence de câbles électriques et téléphoniques est une incidence négative pour le site Natura 2000 « **Champagne de Méron** » (FR5212006). Ainsi, dans le cadre de travaux réalisés et en lien avec les actions de l'Axe 1 (éclairage, rénovation...), les câbles enterrés devront être favorisés.

Dans le cadre des actions de rénovation ou de construction des bâtiments, si la présence d'animaux nichant dans ces bâtiments ou à proximité est observée une attention particulière devra être portée : ne pas obstruer les accès au nid, créer des nichoirs, éviter les nuisances de type bruit... **Ces éléments ont été portés à la connaissance de la collectivité mais sans que cette mesure ne soit intégrée dans les fiches actions.**

L'action B.1.2.5 relative à l'éclairage public aura un impact positif sur les sites Natura 2000 car cette action a pour objectif de maîtriser les performances et les demandes d'éclairage. Ainsi, une diminution de la pollution lumineuse en période nocturne est attendue qui aura probablement une incidence positive pour les espèces nocturnes (chiroptères tels que le Rhinolophe euryale, le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) présents sur plusieurs sites Natura 2000 du territoire de la CCPL, et des oiseaux (hiboux, chouettes, espèces migratrices...). Dans le cadre de cette action, le SEV porteur de l'actions ne prévoit toutefois pas de réaliser des études sur les incidences positives attendues sur la faune nocturne.

Les 12 autres actions de l'Axe 1 ne sont pas susceptibles d'avoir d'incidences positives ou négatives sur les sites Natura 2000 du territoire et de ses abords.

### 7.4.12.3 Axe 2 : Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie

Le développement des EnR peut avoir des incidences négatives pour les espèces présentes sur les sites Natura 2000 et les continuités écologiques. Les impacts négatifs potentiels des EnR sont :

- Le bois énergie :
  - Émission de particules à l'atmosphère et dégradation de la qualité de l'air, dépôt de particules sur la végétation ;
  - Dégradation des zones forestières, de la biodiversité qui s'y niche et fragmentation des continuités écologiques si la filière n'est pas encadrée (i.e. coupe selon les cycles biologiques, éviter les coupes franches, éloignement des zones protégées, ...) ;
- Le photovoltaïque et le solaire thermique : perte d'habitat et/ou de nourriture, perte de surfaces agricoles si le développement de cette énergie n'est pas conforme aux mesures ERC mentionnées dans la fiche action (développement sur des surfaces déjà urbanisées), éblouissement (incidence négligeable) ;
- Les équipements de transport de l'énergie (câbles, poteaux...) : perturbations, perte d'habitat et de zone chasse, collision et mortalité, effet barrière si ceux-ci sont aériens ;

- La méthanisation : incidences sur la qualité des eaux, des sols et de l'air (odeur, NH<sub>3</sub>...) soit directement par l'installation de méthanisation, soit par la production ou le transport de produits méthanogènes (déchets, biomasse...).

Ces incidences probables devraient être évitées et réduites autant que possible en intégrant les mesures ERC prévues dans les fiches actions. **Toutefois, l'implantation exacte des projets n'est pas connue à l'heure actuelle et devra faire l'objet d'une attention particulière en lien avec les continuités régionales et interrégionales et les connexions entre les réservoirs de biodiversité et les zones Natura 2000.**

Dans le cadre de la définition d'un projet d'EnR sur le territoire, une étude d'impact et une étude d'évaluation des incidences sur la biodiversité, les sites naturels protégés (Natura 2000) et inventoriés, ainsi que sur les continuités écologiques devront être réalisées pour identifier les mesures ERC spécifiques à mettre en place. Cependant, **l'absence d'incidences résiduelles de ces actions sur les zones Natura 2000 n'est pas à exclure.**

#### 7.4.12.4 Axe 3 : *Se déplacer plus sobrement sur notre territoire*

Les 15 actions de l'Axe 3 relatif à la mobilité ne présentent pas d'incidence négative sur les milieux naturels et les sites Natura 2000 en particulier. Elles auront tendance à améliorer les continuités de ces dernières en réduisant le trafic automobile.

#### 7.4.12.5 Axe 4 : *Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire*

Les actions B.4.5.2 « Préserver la qualité des sols et de l'eau », B.4.2.1 « Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial » et B.4.2.3 « Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux » visent la réduction des émissions de polluants atmosphériques, la gestion de la ressource en eau, la diminution de l'usage des pesticides et engrais, la préservation de la biodiversité, la couverture des sols et les cultures limitant les intrants.

Ces actions peuvent donc avoir des effets bénéfiques sur les sites Natura 2000 du territoire et à proximité par :

- Une amélioration de la qualité de l'eau (diminution des engrais et pesticides) ;
- Une augmentation de la disponibilité en eau et l'anticipation des conflits d'usage (réduction des consommations en eau) ;
- Une amélioration de la qualité de l'air (diminution des émissions de pesticides et NH<sub>3</sub> également responsables de l'acidification et de l'eutrophisation des milieux naturels) ;
- Un contexte propice aux insectes pollinisateurs et à la microfaune du sol.

L'action B.4.4.1 est en faveur du maintien et du développement des continuités écologiques (trame Verte) du territoire et donc des milieux naturels et des sites Natura 2000. L'action B.4.4.2 vise la gestion durable des forêts, lesquelles sont des espaces de refuges et de nidification pour la faune et la flore. Une incidence positive est donc attendue également sur la biodiversité. À noter que l'action B.4.4.1 devra prendre en compte la dégradation de la forêt Scévilles et de sa tourbière (Cf. § 5.3.1.2). Cependant, une attention devra être portée sur la mise en œuvre de l'action B.4.4.3 sur les usages en bois d'œuvre et bois énergie sur le territoire, qui peut déséquilibrer les zones boisées exploitées, et par conséquent avoir des incidences sur les sites naturels, sites Natura 2000 et les continuités écologiques.

L'action B.4.4.2 vise à augmenter la part de forêts faisant l'objet d'un Document de Gestion Durable qui devrait permettre de limiter voire d'annuler les incidences de la filière bois d'œuvre et bois énergie sur le territoire. De plus, il n'est cependant pas prévu d'exploitation sur ou à proximité d'une zone Natura 2000.

L'action B.4.5.1 sur la préservation des zones humides aura une incidence positive sur les milieux naturels dont les sites Natura 2000 en favorisant la biodiversité (nombre d'espèce, reproduction...) sur les zones concernées et leur rôle de tampon lors des périodes de crue et d'épurateur naturel, ainsi qu'en réduisant les impacts sur les écoulements des cours d'eau. En conséquence, la faune piscicole pourra mieux se déplacer et augmenter ses zones de vie. Une incidence positive est alors attendue sur les sites Natura 2000 sur et à proximité du territoire.

Les autres actions de cet axe ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences négatives ou positives sur les zones Natura 2000 ou les continuités écologiques sur et à proximité du territoire.

## 8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactif aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencé par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurable par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Pertinent et faisable techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurable par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétable.
- Reproductible, transposable et généralisable.
- Pertinent à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

**Tableau 69 : Indicateurs de suivi environnemental**

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi
<b>Axe 0/ Transversal</b>		
B.0.1	Piloter, suivre et réaliser le PCAET	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.0.2	Communiquer, mobiliser, gagner en expérience	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.0.3	Evaluer le PCAET	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
<b>Axe 1/ Vivre et travailler dans des bâtiments sains et économes</b>		
B.1.1.1	Sensibiliser le grand public aux écocestes	- Public touché par les actions de sensibilisation [nombre/an]
B.1.1.2	Devenir une famille « z'HERO », ambassadrice pour les écocestes	- Public touché par les actions de sensibilisation [nombre/an]
B.1.1.3	Mobiliser toutes les aides au logement par une entrée unique en Loudunais	Aucun indicateur pertinent avec l'EES

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi
B.1.1.4	Mobiliser le service conseil rénov' en Loudunais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an]</li> <li>- Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]</li> </ul>
B.1.1.5	Cibler puis accompagner la rénovation des logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rénovation menées [nombre/an]</li> <li>- Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an]</li> <li>- Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]</li> <li>- Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an]</li> </ul>
B.1.2.1	Sensibiliser les usagers aux écogestes dans les bâtiments collectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Public touché par les actions de sensibilisation [nombre/an]</li> </ul>
B.1.2.2	Accompagner la rénovation exemplaire du parc public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rénovation menées [nombre/an]</li> <li>- Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]</li> <li>- Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an]</li> <li>- Nombre d'installations de chaleur remplacées par un chauffage EnR sans combustion [nombre/an]</li> </ul>
B.1.2.3	Rénover le parc immobilier de la communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'installations de chaleur remplacées par un chauffage EnR sans combustion [nombre/an]</li> <li>- Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]</li> <li>- Part des chantiers ayant intégrés la démarche de chantiers à faibles nuisances [%/an]</li> </ul>
B.1.2.4	Conseiller et suivre la rénovation énergétique des bâtiments publics (CEP ou économe de flux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rénovation menées [nombre/an]</li> </ul>
B.1.2.5	Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évolution des espèces nocturnes dans les zones Natura 2000 [nombre/espèce/an]</li> </ul>
B.1.3.1	Former les professionnels à la rénovation performante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an]</li> <li>- Part des chantiers de rénovation ayant intégrés des matériaux bio sourcés, bio dégradables et locaux [%/an]</li> </ul>
B.1.3.2	Mener un chantier-école et mobiliser un groupe d'artisans	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.1.3.3	Mobiliser les filières locales de matériaux biosourcés pour la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface mise en culture [ha/an]</li> <li>- Part de culture destinée à la production de matériaux biosourcés [%/an]</li> </ul>

**Axe 2/ Savoir utiliser nos ressources renouvelables pour produire localement notre énergie**

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi
B.2.1.1	Accompagner le déploiement des énergies renouvelables par une ingénierie dédiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces consommées par les projets EnR [ha/an]</li> <li>- Suivi des indicateurs spécifiés dans les projets locaux [à définir]</li> <li>- Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/ projet /an]</li> </ul>
B.2.1.2	Accompagner les collectivités souhaitant développer des installations d'EnR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces consommées par les projets EnR [ha/an]</li> <li>- Suivi des indicateurs spécifiés dans les projets locaux [à définir]</li> <li>- Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/ projet /an]</li> </ul>
B.2.2.1	Elaborer un cadastre solaire, communiquer et mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des enjeux environnementaux (TVB, site Natura 2000...) [nombre/type]</li> </ul>
B.2.2.2	Accompagner les particuliers dans les projets solaires thermiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'installations de chaleur remplacées par un chauffage EnR sans combustion [nombre/an]</li> </ul>
B.2.2.3	Accompagner les collectivités dans leur projet d'énergies solaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des panneaux en fin de vie récupérés et recyclés via une filière adaptée [Kg/an]</li> <li>- Part des projets sur les bâtiments neufs et sur les bâtiments existants [%/an]</li> <li>- Surface artificialisée et surface déjà urbanisées utilisées [ha/an]</li> </ul>
B.2.2.4	Mobiliser les sites publics pour installer du photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des indicateurs spécifiés dans les projets locaux [à définir]</li> <li>- Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/ projet /an]</li> </ul>
B.2.2.5	Mobiliser les entreprises pour installer du photovoltaïque	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des indicateurs spécifiés dans les projets locaux [à définir]</li> <li>- Nombre de mesures E, R et C par projet [nombre/ projet /an]</li> </ul>
B.2.2.6	Former les professionnels à l'installation de système EnR (solaire, PV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la qualité de l'air et aux autres enjeux (déchets, ventilation...) [heures de formation/an]</li> <li>- Part des panneaux en fin de vie récupérés et recyclés via une filière adaptée [Kg/an]</li> <li>- Part des projets sur les bâtiments neufs et sur les bâtiments existants [%/an]</li> <li>- Surface artificialisée et surface déjà urbanisées utilisées [ha/an]</li> <li>- Nombre de projet ayant une incidence sur le paysage et le patrimoine [nb/an]</li> </ul>
B.2.3.1	Identifier les potentiels méthanogènes au local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des Surfaces agricoles utilisées (temporairement ou cultures annuelles) pour les cultures énergétiques [ha/an]</li> <li>- Evaluation des quantités de déchets valorisés en méthanisation [t/an]</li> </ul>
B.2.3.2	Etudier un site potentiel en réseau gaz par méthanisation	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.2.4.1	Identifier et mobiliser les solutions géothermie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface dédiée à la géothermie par an [m²/an]</li> </ul>
B.2.4.2	Etudier un site collectif en réseau de chaleur par géothermie	Aucun indicateur pertinent avec l'EES

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi
B.2.5.1	Réaliser un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.2.5.2	Impliquer les citoyens dans les projets EnR locaux	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.2.5.3	Accompagner un projet d'autoconsommation collective (PV)	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.2.5.4	Informier et sensibiliser sur la forêt, ses ressources et sa valeur énergétique	- Public touché par les actions de sensibilisation [nombre/an]
<b>Axe 3/ Mieux se déplacer sur notre territoire et au-delà</b>		
B.3.1.1	Développer la mobilité solidaire au local	- Nombre d'utilisateurs [nombre/an]
B.3.1.2	Etudier l'autopartage pour l'insertion-emploi	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.1.3	Soutenir des points de proximité locaux (commerces, services, tiers-lieux)	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.2.1	Sécuriser le réseau cyclable pour le quotidien	- Surface artificialisée et surface déjà urbanisées utilisées [ha/an]
B.3.2.2	Etudier un plan vélos autour de Loudun	- Intégration des enjeux environnementaux (TVB, site Natura 2000...) [nombre/type]
B.3.2.3	Développer l'usage du vélo	- Gain annuel de GES et d'émissions à l'atmosphère [unité de mesure/an] - Consommation annuelle des VAE [kW/an]
B.3.3.1	Equiper les collectivités de véhicules moins polluants	- Gain annuel de GES et d'émissions à l'atmosphère [unité de mesure/an]
B.3.3.2	Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique	- Gain annuel de GES et d'émissions à l'atmosphère [unité de mesure/an]
B.3.4.1	Travailler avec les entreprises pour des solutions de mobilités	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.4.2	Augmenter les aires de covoiturages sur les axes d'emploi	- Surface artificialisée et surface déjà urbanisées utilisées [ha/an]
B.3.4.3	Etudier des solutions organisées entre les sites d'emplois de Chinon Thouars/Loudun/Chinon/Saumur	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.4.4	S'appuyer sur la plateforme locale de covoiturage du département	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.4.5	Encourager les espaces de télétravail	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.5.1	Développer l'intermodalité pour l'accès aux gares, à l'emploi, à la formation sur l'axe Poitiers/Saumur	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.3.5.2	Préserver le potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
<b>Axe 4/ Cultiver et entreprendre durablement sur notre territoire</b>		
B.4.1.1	Se doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers	- Intégration des enjeux environnementaux (TVB, site Natura 2000...) [nombre/type]
B.4.1.2	Identifier les potentiels agronomiques et la biodiversité	Aucun indicateur pertinent avec l'EES

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi
B.4.1.3	Mener l'opération de revitalisation du centre de Loudun	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.4.1.4	Réinvestir les centres des bourgs et des villages	- Surfaces aménagées pour les mobilités douces en centres-bourgs [km ou m <sup>2</sup> /an]
B.4.1.5	Accompagner la reprise/installation des agriculteurs	- Part d'exploitation en agriculture biologique [ha/an et nombre/an] - Consommation d'eau du secteur agricole [m <sup>3</sup> /an] - Émissions de NH <sub>3</sub> , PM <sub>10</sub> et PM <sub>2.5</sub> en provenance du secteur agricole [tonnes/an]
B.4.2.1	Promouvoir l'alimentation locale par un plan territorial	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.4.2.2	Soutenir les projets de circuits courts alimentaires	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.4.2.3	Approvisionner la restauration collective avec des produits sains et locaux	- Part des repas constitués en produits issus de l'agriculture biologique locale [%]
B.4.3.1	Prévenir les déchets : l'écoexemplarité des collectivités	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.4.3.2	Prévenir les déchets : inciter à la seconde vie	- Déchets évités [kg/an]
B.4.3.3	Prévenir les déchets : lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir la consommation responsable	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.4.3.4	Prévenir les déchets : réduire la production de biodéchets	- Biodéchets collectés [t/an]
B.4.3.5	Prévenir les déchets : communication et sensibilisation	- Public touché par les actions de sensibilisation [nombre/an]
B.4.3.6	Prévenir les déchets : l'économie circulaire en pays Loudunais	Aucun indicateur pertinent avec l'EES
B.4.3.7	Développer l'économie circulaire auprès des entreprises	- Partenariats inter-entreprise créés [nombre/an] - Réduction de la quantité de déchets collectés (OMr, emballages ménagers, biodéchets...) [tonne/an/hab.] - Part des déchets valorisés [t/an] - Consommation d'eau du secteur industriel [m <sup>3</sup> /an]
B.4.4.1	Mener des restaurations de milieux à référence patrimoniale (trame verte)	- Surfaces restaurées [m <sup>2</sup> /an]
B.4.4.2	Gérer durablement la forêt pour en développer les potentiels	- Surface plantée [ha/an] - Tonnes de carbone séquestrées par an (ktCO <sub>2</sub> /an) - Ratio arbres plantés / arbres prélevés [%/an] - Surface boisée exploitée pour le bois d'œuvre [ha] - Surface boisée exploitée pour le bois énergie [ha] - Part du bois prélevé valorisé en bois d'œuvre [m <sup>3</sup> /an ou t/an] - Part du bois prélevé valorisé en bois Énergie [m <sup>3</sup> /an ou t/an] - Nombre d'espèces identifiées [nb/an]

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateurs de suivi
B.4.4.3	Valoriser les coproduits du bois d'œuvre pour l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de bois valorisé en bois énergie [m3/an]</li> <li>- Emissions de particules atmosphériques associées</li> </ul>
B.4.4.4	Valoriser et exploiter les essences bois locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface plantée [ha/an]</li> <li>- Tonnes de carbone séquestrées par an (ktCO2/an)</li> <li>- Ratio arbres plantés / arbres prélevés [%/an]</li> <li>- Surface boisée exploitée pour le bois d'œuvre [ha]</li> <li>- Surface boisée exploitée pour le bois énergie [ha]</li> <li>- Part du bois prélevé valorisé en bois d'œuvre [m3/an ou t/an]</li> <li>- Part du bois prélevé valorisé en bois Energie [m3/an ou t/an]</li> <li>- Nombre d'espèces identifiées [nb/an]</li> </ul>
B.4.5.1	Préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau (trame bleue)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface de zones humides inventoriée [ha/an]</li> <li>- Surface de zones humides incluse dans les documents d'urbanisme [ha/an]</li> <li>- Surface de zones humides restaurée [ha/an]</li> <li>- Surface agricole concernées par les MAEC [ha/an]</li> <li>- Surface moyenne des parcelles agricoles ([ha/an]</li> <li>- Tonnes de carbone séquestrées par an (ktCO2/an)</li> <li>- Linéaire de haies plantées [mL/an]</li> <li>- Surface concernée par l'infiltration des eaux pluviales [ha/an]</li> <li>- Gain de surface imperméabilisée [ha/an]</li> </ul>
B.4.5.2	Préserver la qualité des sols et de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation d'eau du secteur agricole [m3/an]</li> <li>- Émissions de NH3, PM10 et PM2.5 en provenance du secteur agricole [tonnes/an]</li> <li>- Surface de friches industrielles requalifiée et dépolluée [ha]</li> </ul>
B.4.5.3	Garantir une eau potable de qualité - préserver les captages	Aucun indicateur pertinent avec l'EES

## 9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

**Tableau 70 : Niveau de cohérence**

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

### 9.1 Conformité avec les plans règlementaires

#### 9.1.1 Compatibilité avec la SNBC

La compatibilité du PCAET avec la SNBC sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 71 : Cohérence du PCAET avec la SNBC**

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du plan d'action du PCAET avec les orientations
<p><b>Transports et déplacement « bas carbone » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la mobilité des personnes et des marchandises</li> <li>- Amélioration des véhicules et réseaux</li> <li>- Renforcement de l'efficacité énergétique des véhicules</li> <li>- Réduction l'intensité carbone des vecteurs énergétiques</li> <li>- Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens</li> </ul>	<p>L'Axe 3 vise des évolutions dans les habitudes de déplacement, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le covoiturage et l'autopartage ;</li> <li>- exemplarité de la collectivité par l'usage de véhicules moins polluants et mise en place de bornes pour les véhicules électriques ;</li> <li>- réduction des déplacements des professionnels ;</li> <li>- les transports collectifs ;</li> <li>- le vélo.</li> </ul>
<p><b>Résidentiel et tertiaire « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments</li> <li>- Renforcement de l'efficacité énergétique des nouvelles constructions</li> <li>- Développement de matériaux de construction peu carbonés</li> </ul>	<p>Les actions de l'Axe 1 du PCAET ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques des bâtiments via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil, la sensibilisation et l'information</li> <li>- La formation des professionnels de la rénovation;</li> <li>- L'exemplarité de la collectivité pour les bâtiments publics;</li> <li>- La rénovation du bâti ancien.</li> </ul> <p>Ces actions prévoient de privilégier les matériaux biosourcés locaux.</p>
<p><b>Agriculture « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de protoxyde d'azote en grande culture</li> <li>- Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l'élevage</li> <li>- Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles</li> </ul>	<p>Plusieurs actions de l'Axe 4 visent la modification des pratiques agricoles pour réduire les émissions de GES, les consommations en eau, en pesticides et en engrais.</p> <p>La protection et la restauration des zones humides sont également porté par la PCAET .Les changements de pratiques et l'attention portée aux milieux humides permettront d'augmenter le</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'alimentation</li> </ul>	<p>stockage de carbone dans les sols et les écosystèmes agricoles.</p>
<p><b>Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de la gestion forestière</li> <li>- Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation</li> <li>- Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse</li> </ul>	<p>Les actions B.4.4.2, B.4.4.3 B.4.4.4 portent directement sur la gestion forestière et le développement de la filière bois sur le territoire. La gestion forestière prévoit d'augmenter la part de forêts faisant l'objet d'un Document de Gestion Durable. Les déchets de bois issus de la filière bois d'œuvre pourront être utilisés en paillis ou en bois énergie. Ces actions sont en faveur d'une augmentation de la capacité de stockage du carbone sur le territoire.</p>
<p><b>Industrie « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie de l'industrie</li> <li>- Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits</li> </ul>	<p>L'action B.4.3.7 porte sur les déchets des entreprises et l'économie circulaire.</p>
<p><b>Production d'énergie « bas carbone »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie</li> <li>- Développement d'un mix énergétique décarboné</li> </ul>	<p>L'Axe 2 aborde le développement des EnR sur le territoire en tenant compte du potentiel afin de mettre en place un mix énergétique comprenant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du solaire ;</li> <li>- De la méthanisation ;</li> <li>- De la géothermie.</li> </ul> <p>Le bois énergie est visé dans l'action B.4.4.3 dans le cadre d'une charte d'exploitation responsable du bois énergie. Dans le cadre de la gestion sylvicole et de la filière bois d'œuvre, les déchets de bois pourront être valorisés en bois énergie. La CCPL prévoit de mettre en place un cadastre solaire et un plan paysager énergétique adossé aux documents d'urbanisme locaux. Une action est dédiée à l'implication des citoyens dans les projets EnR locaux. Des réseaux de chaleur seront créés dans le cadre de l'action B.2.4.2.</p> <p>Les actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques par les bâtiments sont développées dans l'Axe 1. De même une réduction des consommations énergétiques est attendue via les actions de réduction des déplacements de l'Axe 3.</p>
<p><b>Déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la production de déchets</li> <li>- Valorisation des déchets inévitables</li> <li>- Réduction des émissions liées au traitement des déchets</li> </ul>	<p>Le thème de la gestion des déchets est abordé dans l'Axe 4 avec des actions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déchets de bois ;</li> <li>- Les déchets des entreprises ;</li> <li>- Le gaspillage alimentaire et les biodéchets ;</li> <li>- L'économie circulaire en pays Loudunais et l'exemplarité des collectivités.</li> </ul>

**Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC.**

L'Article L.100-4 du Code de l'Énergie (Modifié par la LOI n°2019-1147 du 8 novembre 2019 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

**Tableau 72 : Cohérence du PCAET avec l'article L.100-4 du Code de l'Énergie**

Article L.100-4 du Code de l'Énergie	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la CC
<p>1° De réduire les <b>émissions de gaz à effet de serre</b> de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L.222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>Dans le PCAET, la baisse des émissions de GES est estimée à - 15% pour 2030 et - 42% pour 2050, par rapport à 2014.</p> <p>Les actions de réduction des GES portées par la CCPL ne semblent <b>pas cohérents avec les objectifs nationaux</b>.</p>
<p>2° De réduire la <b>consommation énergétique</b> finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>Le PCAET vise à réduire de 21% les consommations énergétiques d'ici 2030 et de 40% en 2050, par rapport à 2014.</p> <p>La stratégie la CCPL semble <b>cohérente</b> avec les objectifs nationaux pour 2030 mais <b>n'est pas cohérente</b> avec les objectifs long terme (2050).</p>
<p>4° De porter la part des <b>énergies renouvelables</b> à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>Dans le PCAET, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables à 30% de la consommation finale en 2030.</p> <p>La stratégie de la CCPL est donc cohérente avec les objectifs nationaux pour 2030, bien que <b>légèrement moins ambitieuse</b> suite à la revue la trajectoire énergétique à la baisse entre 2019 et 2022.</p>

## 9.1.2 Compatibilité avec le PREPA

Une analyse des actions a été menée par ATMO Nouvelle Aquitaine.

Les données de références (2005) n'étant pas disponibles, les projections ont été réalisées à partir de l'état des lieux de 2014 (une transposition des objectifs PREPA a donc été faite en base 2014, en considérant une évolution linéaire des émissions de polluants entre 2005 et 2014).

Pour cette scénarisation, il a été considéré par ATMO NA les hypothèses suivantes :

- Baisse des émissions de polluants estimées qualitativement sur la base des baisses des consommations énergétiques envisagées (produits pétroliers et bois, hors électricité) pour les secteurs résidentiels, tertiaire, transport, industrie, agriculture... ;
- Baisse des émissions de NH3 du secteur agricole sur la base d'une baisse de 10% des apports en engrais azotés sur les émissions de NH3 ;
- L'impact des actions de sensibilisation, information, formation n'ont pas été chiffrés.

ATMO Nouvelle Aquitaine précise que de fortes incertitudes existent concernant certains secteurs (transport routier en particulier, où ils ne disposent pas d'élément de parc prospectif à cet horizon).

Sur cette base, les émissions ont été calculées pour l'horizon 2030 uniquement. Les pourcentages de baisse des polluants atmosphérique (calculés en 2014 sur la base 2005 reconstituée) sont présentés dans le Tableau 1 et comparés aux objectifs du PREPA.

**Tableau 73 : Pourcentages de baisse des polluants attendus pour 2030 comparés aux objectifs du PREPA**

Pourcentage de baisse par rapport à 2014	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
<b>Baisse attendue dans le PCAET à l'horizon 2030</b>	26,8%	4,4%	7,6%	7,3%	37,6%	0,3%
<b>Baisse requise par le PREPA (2014-2030)</b>	56%	Absence d'objectif PREPA	49%	35%	66%	11%

Il apparait que pour ce territoire, les objectifs PREPA 2030 ne semblent pas pouvoir être atteints au regard du plan d'actions du PCAET.

**Des efforts sont encore à fournir pour réduire les émissions des polluants atmosphériques.**

### 9.1.3 Compatibilité avec le SRCAE Poitou Charentes

Le tableau ci-dessous présente la comptabilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Poitou-Charentes :

**Tableau 74 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE**

Orientations structurantes et transversales du SRCAE Poitou-Charentes		Compatibilité du PCAET avec les orientations
EFFICACITE ENERGETIQUE ET MAITRISE DE L' ENERGIE	<b>Renforcer la sobriété énergétique :</b> Maîtrise des usages de l'électricité dans le tertiaire / Maîtrise des consommations dans l'éclairage public	Dans l'Axe 1, plusieurs actions portent sur la maîtrise des consommations : - Par la sensibilisation, l'information et la formation ; - L'accompagnement lors de chantiers de rénovation ; - Sur l'éclairage public. Les actions du PCAET portent essentiellement sur la réduction des besoins énergétiques des particuliers et des bâtiments de la collectivité.
	<b>Efficacité d'énergie au sein du secteur du bâtiment :</b> Priorités d'actions de rénovation thermique des bâtiments / Développement de la construction bois	Les actions de l'Axe 1 ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques des bâtiments via le conseil, la sensibilisation, la formation et l'encadrement de la rénovation. Ces actions visent les particuliers et les bâtiments des collectivités. Ces actions prévoient de favoriser l'usage des matériaux biosourcés locaux.
	<b>Efficacité énergétique au sein de l'urbanisme :</b> Maîtrise foncière / Limitation de l'étalement urbain / Recherche de la neutralité carbone des territoires / Préservation du couple agriculture/ville (agriculture péri-urbaine)	Dans le cadre de projets d'aménagement, la limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aires de covoiturage (action B.3.4.2). L'Axe 4 aborde l'évolution des pratiques agricoles en réduisant les consommations d'intrants ainsi que la gestion. Ces actions permettront également d'augmenter la capacité de séquestration du carbone.
	<b>Efficacité énergétique au sein du secteur de l'industrie</b>	Ce thème est abordé par l'action B.4.3.7 « Développer l'économie circulaire auprès des entreprises ».
REDUCTION DES EMISSIONS DE GES	<b>Développement d'une mobilité durable :</b> Développement coordonné urbanisme-transport / Politique de logistique urbaine	L'Axe 3 porte sur l'évolution des habitudes de mobilités en favorisant les modes doux tel que le vélo , les transports en communs et le covoiturage . Le PCAET n'aborde pas le thème de la logistique urbaine. L'action B.3.5.2 abordera le thème du potentiel ferré du carrefour Loire/Poitou.
	<b>Une nouvelle approche des déplacements :</b> Restriction de l'usage de la voiture individuelle /	Les actions B.3.4.2 et B.3.4.4 relatives au covoiturage et les actions B.3.2.1 à B.3.2.3 relatives au vélo ont pour objectif de réduire l'usage de la voiture individuelle et de modifier les habitudes de déplacement.

	Développement de nouveaux services (covoiturage, autopartage...) / Développement de modes alternatifs à la voiture	Les actions B.3.4.1 et B.3.5.1 visent la réduction des déplacements des professionnels.
	<b>Développer un fret durable :</b> Transporter moins / Transporter mieux	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET.
	<b>Une agriculture durable :</b> Développer les énergies renouvelables / favoriser le stockage de carbone des sols / plan de fertilisation	Les actions relatives à l'agriculture de l'Axe 4 abordent la réduction des consommations en eau, réduction de l'usages des intrants de type engrais et pesticides Ces évolutions permettront d'augmenter le stockage de carbone dans les sols. Des actions de l'axe 2 portent sur les potentiels méthanogènes.
	<b>Un recours aux matériaux biosourcés dans la construction et l'industrie</b>	Les actions relatives à la rénovation et à la construction de bâtiments de l'Axe 1 favoriseront l'usage de matériaux biosourcés. Les actions B.1.3.2 et B.1.3.3 portent sur la création d'une filière locale de production de matériaux biosourcés. Plusieurs actions de l'Axe 4 concernent la gestion sylvicole et le développement de filière bois d'œuvre.
<b>REDU CTIO N DES EMISS</b>	<b>Développer les énergies renouvelables :</b> par action de l'ensemble des acteurs / par filière	Toutes les actions de l'Axe 2 portent sur le développement des EnR. Le mix énergétique devra prendre en compte le potentiel actuel et futur du territoire à son développement.
<b>ET DES</b>	<b>Connaitre les émissions des différents polluants sur les territoires</b>	Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant.
<b>PREVENTION REDUCTION POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES</b>	<b>Connaitre la qualité de l'air</b>	Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant. Cependant, le territoire ne dispose pas de station de mesure, la plus proche est localisée à Poitiers.
	<b>Disposer d'informations sur les expositions aux polluants</b>	

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

<p><b>Ressources en eau :</b> anticipation de la diminution des ressources / Renforcement de la protection qualitative de la ressource</p>	<p>La préservation de la ressource en eau est abordée via les actions de modification des pratiques agricoles de l’Axe 4 (réduction des consommations en eau, réduction de l’usages des intrants de type engrais et pesticides abordées), et la préservation des zones humides..</p>
<p><b>Agriculture, sylviculture et conchyliculture :</b> Anticipation des impacts et adaptation des essences</p>	<p>Les actions de l’Axe 4 relative à l’agriculture visent des modifications des pratiques agricoles permettant une adaptation au changement climatique, sans pour autant spécifier d’objectifs précis. L’Axe 4 aborde également la gestion sylvicole et son adaptation au changement climatique.</p>
<p><b>Biodiversité :</b> Renforcement de la protection des espaces naturels et des continuités écologiques</p>	<p>L’action B.4.5.1 porte sur la préservation des zones humides. L’Axe 4 inclue les évolutions des pratiques agricoles et la gestion sylvicole. La biodiversité, les sites Natura 2000 et les continuités écologiques sont prise en compte dans le développement des EnR.</p>
<p><b>Aménagement urbain et bâtiment :</b> Adaptation des caractéristiques de l’urbanisme et des revêtements urbains / Développement de la végétation en ville / Aménagements économes</p>	<p>Les actions de l’Axe 1 encouragent et accompagnent la rénovation énergétique et thermique, et donc les bâtiments économes et adaptés au changement climatique. Le contexte urbain tel que les îlots de chaleur et la végétalisation des centres-villes et centres-bourgs n’est pas abordé dans le PCAET.</p>
<p><b>Santé</b> Adaptation aux canicules / Prise en compte des effets de l’augmentation de la température sur l’eau potable / Surveillance des agents pathogènes</p>	<p>Ce thème n’est pas abordé dans le PCAET.</p>
<p><b>Risques naturels</b> Renforcement de la culture du risque / Anticipation et adaptation aux risques</p>	<p>Ce thème n’est pas abordé par une action propre dans le PCAET.</p>

## 9.1.4 Compatibilité avec le SRADDET de Nouvelle Aquitaine

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que le Schéma régional d'aménagement et de développement de territoire (SRADT) devienne le SRADDET. Il devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, intermodalité, cohérence écologique, déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communes. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale à la création des 13 grandes régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devait être compatible (Cf. § 3.1).

Le SDRADDET Nouvelle-Aquitaine a été adopté le 16 Décembre 2019 et approuvé par la Préfète de Région le 27 Mars 2020.

### 9.1.4.1 Compatibilité avec les règles

**Tableau 75 : Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET (en cours d'élaboration)**

Règles générales du SRADDET	Compatibilité du PCAET avec les règles du SRADDET
<b>I. DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE</b>	
1. Les territoires mobilisent prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes	Dans le cadre de projets d'aménagement, la limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2) et des aires de covoiturage
2. Les territoires organisent essentiellement le développement des surfaces commerciales dans les centralités et les zones commerciales existantes.	L'action B.4.1.4 vise à la revitalisation des centres-bourgs et donc des activités commerciales et des services.
3. Les territoires proposent une armature territoriale intégrant l'appareil commercial, les équipements et les services répondant aux besoins actuels et futurs de leur population en lien avec les territoires voisins. Cette armature sera construite en cohérence avec l'armature régionale.	L'action B.4.1.4 vise à la revitalisation des centres-bourgs et donc des activités commerciales et des services. Et, la plupart des actions de l'Axe 4 portent sur les pratiques agricoles et sylvicoles locales en faveur des circuits courts. Les actions de l'Axe 3 permettront développer des mobilités alternatives et les transports en communs, tout en maintenant des liens avec les territoires voisins.
4. Les territoires favorisent, au sein des enveloppes urbaines existantes, l'intensification du développement urbain à proximité des points d'arrêts desservis par une offre structurante en transport collectif	Les actions de l'Axe 3 permettent le développement des transports alternatifs et prend en compte la multimodalité dans le cadre du covoiturage et du réseau cyclable.

5. Les territoires font des friches des espaces de réinvestissement privilégiés	Ce thème n'est pas spécifiquement couvert par une action du PCAET. Dans le cadre du développement des EnR tel que le solaire, les zones déjà urbanisées seront privilégiées.
---	--

**II. COHÉSION ET SOLIDARITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES**

6. Les complémentarités interterritoriales sont identifiées par les SCoT et les chartes de PNR, en vue d'être organisées par les collectivités qui les composent.	PCAET non concernés.
---	----------------------

7. Les documents de planification et d'urbanisme cherchent, par une approche intégrée, à conforter et/ou revitaliser les centres-villes et centres-bourgs.	L'action B.4.1.4 vise à la revitalisation des centres-bourgs et donc des activités commerciales et des services. Et, la plupart des actions de l'Axe 4 portent sur les pratiques agricoles et sylvicoles locales en faveur des circuits courts.
--	---

8. Les administrations, équipements et services au public structurants sont préférentiellement implantés et/ou maintenus dans les centres-villes et les centres-bourgs	L'action B.4.1.4 vise à la revitalisation des centres-bourgs et donc des activités commerciales et des services. Et, la plupart des actions de l'Axe 4 portent sur les pratiques agricoles et sylvicoles locales en faveur des circuits courts.
--	---

9. L'adaptation du cadre de vie aux usages et besoins des personnes âgées est recherchée par les documents de planification et d'urbanisme.	L'action B.4.1.4 vise à la revitalisation des centres-bourgs et donc des activités commerciales et des services. Et, la plupart des actions de l'Axe 4 portent sur les pratiques agricoles et sylvicoles locales en faveur des circuits courts.
---	---

10. Des dispositions favorables à l'autonomie alimentaire des territoires sont recherchées dans les documents de planification et d'urbanisme : -Par la préservation du foncier agricole -Par la promotion de stratégies alimentaires locales et autres dispositifs de valorisation de la ressource agricole en proximité	Des actions de l'Axe 4 portent sur les activités agricoles et le développement de circuits locaux pour ses productions comme dans les cantines. Une action est dédiée à la promotion de l'alimentation locale par un plan territorial.
---	--

**III. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, INTERMODALITÉ ET DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS**

11. Le développement des pôles d'échanges multimodaux, existants ou en projet, s'accompagne d'une identification et d'une préservation des espaces dédiés et/ou à dédier à l'intermodalité.	Les actions de l'Axe 3 permettent le développement des transports alternatifs et prennent en compte la multimodalité dans le cadre du covoiturage et du réseau cyclable . Dans le cadre de l'aménagement des aires de covoiturage, l'artificialisation des sols sera limitée.
---	---

12. Les autorités organisatrices de la mobilité recherchent la compatibilité de leurs outils billettiques et d'informations voyageurs avec ceux portés par le syndicat mixte intermodal régional.	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET
---	---

<p>13. Les réseaux de transport publics locaux sont organisés en cohérence avec le réseau de transports collectifs structurant de la Région et dans la recherche d'une optimisation des connexions entre les lignes de transport.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>14. Dans le cas de PDU limitrophes, chacun des PDU veille à optimiser les interfaces transport entre les territoires.</p>	<p>PCAET non concernés</p>
<p>15. L'amélioration de l'accessibilité aux sites touristiques par les modes alternatifs à l'automobile est recherchée.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p>16. Les stratégies locales de mobilité intègrent tous les services de mobilité, y compris ceux ne dépendant pas des autorités organisatrices (covoiturage, autopartage, services librement organisés...) et en favorisant les pratiques durables.</p>	<p>Les actions de l'Axe 3 permettent le développement des transports alternatifs et prennent en compte la multimodalité dans le cadre du covoiturage et du réseau cyclable . Dans le cadre de l'aménagement des aires de covoiturage, l'artificialisation des sols sera limitée.</p>
<p>17. Dans les zones congestionnées, les aménagements d'infrastructures routières structurantes privilégient l'affectation de voies pour les lignes express de transports collectifs et, en expérimentation, pour le covoiturage.</p>	<p>L'Axe 3 porte sur l'évolution des habitudes de mobilités en favorisant les modes doux tel que le vélo , les transports en communs et le covoiturage.</p>
<p>18. Les documents d'urbanisme et de planification conçoivent et permettent la mise en œuvre d'un réseau cyclable en cohérence avec les schémas départementaux, régionaux, nationaux ou européens.</p>	<p>Les actions B.3.2.1 et B.3.2.2 portent sur le développement d'un réseau cyclable.</p>
<p>19. Les stratégies locales de mobilité développent les zones de circulation apaisée pour faciliter l'accès aux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et aux équipements publics par les modes actifs.</p>	<p>Les actions de l'Axe 3 permettent le développement des transports alternatifs et prennent en compte la multimodalité dans le cadre du covoiturage et du réseau cyclable.</p>
<p>20. Les espaces stratégiques pour le transport de marchandises (ports maritimes et fluviaux, chantiers de transport combiné, gares de triage, cours de marchandises, emprises ferrées, portuaires, routières, zones de stockage et de distribution urbaine) et leurs accès ferroviaires et routiers sont à préserver. Les espaces nécessaires à leur développement doivent être identifiés et pris en compte, en priorisant les surfaces déjà artificialisées.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>

21. Le réseau routier d'intérêt régional est composé des axes départementaux suivants [...]	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET
<b>IV. CLIMAT, AIR, ÉNERGIE</b>	
22. Le principe de l'orientation bioclimatique est intégré dans tout projet d'urbanisme et facilité pour toute nouvelle construction, réhabilitation ou extension d'une construction existante.	L'Axe 1 du plan d'actions du PCAET a pour objectif la réduction des consommations et en particulier les consommations des bâtiments. Ainsi, de nombreuses actions portent sur les bâtiments actuels et futurs adaptés au changement climatique et isolés. L'orientation bioclimatique, même si elle n'est pas précisée, sera prise en compte dans ce contexte.
23. Le rafraîchissement passif est mis en œuvre dans les espaces urbains denses	Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET
24. Les documents de planification et d'urbanisme intègrent la ressource en eau en qualité et en quantité en favorisant les économies d'eau, la réduction des ruissellements, la récupération des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la préservation des zones tampons.	La préservation de la ressource en eau est abordée via les actions de modification des pratiques agricoles de l'Axe 4 (réduction des consommations en eau, réduction de l'usage des intrants de type engrais et pesticides ). La limitation de l'artificialisation des sols, et donc des ruissellements, est également pris en compte dans le programme d'actions : - Axe 1 : rénovation favorisée ; - Axe 2 : développement des EnR sur des zones déjà urbanisées ; - Axe 3 : lors des travaux d'aménagement des aires de covoiturage et des voies cyclables ; - Axe 4 avec l'action d'accompagnement à la reprise/installation des agriculteurs et l'action visant à préserver les zones humides et leurs propriétés (tampon, épuration, biodiversité...).
25. Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) des territoires littoraux intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'élévation du niveau de la mer	Sans objet : le territoire n'est pas côtier
26. Les documents de planification et d'urbanisme anticipent les évolutions de la bande côtière et réduisent les risques côtiers	Sans objet : le territoire n'est pas côtier
27. L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) des bâtiments est facilitée	L'isolation thermique par l'extérieure n'est pas visée directement dans le programme d'actions. Cependant, l'Axe 1 prévoit des actions pour une amélioration de l'habitat par l'isolation et pour une réduction des consommations.
28. L'intégration des équipements d'énergie renouvelable solaires dans la construction est facilitée et encouragée.	Ce thème n'est pas abordé directement dans le PCAET, cependant, l'Axe 2 est en faveur du développement des EnR, dont les énergies solaires.

<p>29. L'optimisation des installations solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtiments est améliorée par une inclinaison adaptée de la toiture.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé directement dans le PCAET, cependant, l'Axe 2 est en faveur du développement des EnR, dont les énergies solaires.</p>
<p>30. Le développement des unités de production d'électricité photovoltaïque doit être privilégié sur les surfaces artificialisées bâties et non bâties, offrant une multifonctionnalité à ces espaces.</p>	<p>Dans le cadre du développement du solaire au sol, les zones déjà urbanisées seront privilégiées dont les friches industrielles. L'action B.2.2.1 permettra d'identifier les zones potentielles de développement du solaire.</p>
<p>31. L'installation des réseaux de chaleur et de froid couplés à des unités de production d'énergie renouvelable est facilitée.</p>	<p>L'action B.2.4.2 est en faveur du développement d'un réseau de chaleur sur le territoire.</p>
<p>32. L'implantation des infrastructures de production, distribution et fourniture en énergie renouvelable (biogaz, hydrogène, électricité) pour les véhicules de transport de marchandises et de passagers est planifiée et organisée à l'échelle des intercommunalités, en collaboration avec la Région et l'État.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>
<p><b>V. PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ</b></p>	
<p>33. Les documents de planification et d'urbanisme doivent lors de l'identification des continuités écologiques de leur territoire (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à leur échelle : [...]</p>	<p>Les continuités écologiques sont abordées et prises en compte dans plusieurs actions du PCAET dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions en faveur du développement des EnR ;</li> <li>- Les actions de l'Axe 4 sur les pratiques agricoles, la gestion forestière, la préservation des zones humides.</li> </ul>
<p>34. Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000 (atlas de 64 planches : « Trame verte et bleue, cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine »).</p>	<p>Dans le cadre de projets d'aménagement, la limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aires de covoiturage (action B.3.4.2), dans la préservation des terres agricoles (action B.4.1.5).</p>
<p>35. Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage</p>	<p>L'action B.4.1.1 vise à doter d'un document d'urbanisme intercommunal et d'outils fonciers visant notamment à préserver la qualité des sols, la qualité de l'eau, les terres agricoles et la biodiversité.</p>

<p>36. Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville. Pour cela ils peuvent mobiliser des outils adaptés tels que les zonages, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la définition d'un Coefficient de Biotope par Surface, ou encore la définition d'emplacements réservés.</p>	<p>Les continuités écologiques sont abordées et prises en compte dans plusieurs actions du PCAET dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions en faveur du développement des EnR ;</li> <li>- Les actions de l'Axe 4 sur les pratiques agricoles, la gestion forestière, la préservation des zones humides.</li> </ul>
<p><b>VI. PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS</b></p>	
<p>37. Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.</p>	<p>Plusieurs actions de l'Axe 4 portent sur la prévention des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action B.4.3.7 sur la réduction des déchets des entreprises ;</li> <li>- Action B.4.3.2 en faveur de la seconde vie ;</li> <li>- Action B.4.3.3 et B.4.3.4 sur le gaspillage alimentaire et la réduction des biodéchets.</li> </ul>
<p>38. Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.</p>	<p>L'axe 4 prévoit la valorisation des déchets de bois de la filière bois d'œuvre en bois énergie. L'action B.4.3.7 porte sur le développement de l'économie circulaire des entreprises.</p>
<p>39. L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.</p>	<p>Sans objet : absence de projet de ce type sur le territoire</p>
<p>40. Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés</p>	<p>PCAET non concernés</p>
<p>41. Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'État identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.</p>	<p>Ce thème n'est pas abordé dans le PCAET</p>

### 9.1.4.2 Prise en compte des objectifs

**Tableau 76 : Prise en compte des objectifs du SRADDET (en cours d'élaboration) dans le PCAET**

Orientations sectorielles du SRADDET Nouvelle-Aquitaine	Compatibilité du PCAET avec les objectifs
<b>1. UNE NOUVELLE-AQUITAINE DYNAMIQUE, DES TERRITOIRES ATTRACTIFS, CREATEURS D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS</b>	
<b>1.1 Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles</b>	Dans le cadre de la rénovation et de la construction de bâtiment sains et économes (Axe 1), le travail des professionnels et l'usage des éco-matériaux, produits sur le territoire, sera valorisé. Des actions de l'axe 4 visent à modifier les pratiques agricoles pour les rendre plus vertueuses pour l'environnement, qualité de l'eau, de l'air, biodiversité... Les actions B.4.4.2 à B.4.4.4 favoriseront le développement de la filière bois d'œuvre sur le territoire.
<b>1.2 Développer l'économie circulaire</b>	L'action B.4.3.7 porte sur le développement de l'économie circulaire des entreprises.
<b>1.3 Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter</b>	Le PCAET ne développe pas ce thème.
<b>1.4 Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée</b>	Les actions de l'Axe 3 sur la mobilité ont pour objectif de modifier les habitudes de déplacement par le développement du covoiturage et des transports en communs.
<b>1.5 Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde</b>	Le PCAET ne développe pas ce thème.
<b>2. UNE NOUVELLE-AQUITAINE AUDACIEUSE, DES TERRITOIRES INNOVANTS FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX</b>	
<b>2.1 Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat</b>	Les actions de l'Axe 1 encouragent et accompagnent la rénovation énergétique et thermique, et donc indirectement la densification. Dans le cadre de projets d'aménagement, la limitation de l'artificialisation des sols est prise en compte, à la fois dans la rénovation de bâtiments (Axe 1), le développement des EnR (Axe 2), des aires de covoiturage (action B.3.4.2).
<b>2.2 Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau</b>	La préservation des milieux humides est visée par l'action B.4.5.1. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'eau avec la fonction épuratrice de ces milieux. La qualité des espaces agricoles sera améliorée via les actions de l'axe 4 qui tendent à changer les pratiques agricoles et favoriser la gestion de l'eau, la qualité de l'air... La gestion des espaces forestiers sera organisée (Axe 4) et le bois d'œuvre favorisé, et par conséquent des incidences positives sur les milieux naturels sont attendus.

<b>2.3 Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain</b>	L'ensemble du PCAET est tourné vers l'amélioration de l'environnement et la transition énergétique et écologique.
<b>2.4 Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation</b>	Plusieurs actions de l'Axe 4 portent sur la gestion des déchets : - Action B.4.3.7 sur la réduction des déchets des entreprises ; - Action B.4.3.2 en faveur de la seconde vie ; - Action B.4.3.3 et B.4.3.4 sur le gaspillage alimentaire et la réduction des biodéchets.
<b>2.5 Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique</b>	L'adaptation au changement climatique est directement prise en compte dans les modifications des pratiques agricoles (Axe 4) et par la rénovation et la construction de bâtiments adaptés.
<b>3 UNE NOUVELLE-AQUITAINE SOLIDAIRE, UNE REGION ET DES TERRITOIRES UNIS POUR LE BIEN VIVRE DE TOUS</b>	
<b>3.1 Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux</b>	Les actions en lien avec les transports et la mobilité (Axe 3) permettront de favoriser les connexions entre villes/villages et l'accès à tous à différents endroits du territoire et aux territoires voisins.
<b>3.2 Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs</b>	La rénovation du bâti participe à la densification des centres-villes et centres-bourgs (Axe 1). Les actions en lien avec les transports et la mobilité (Axe 3) permettront de favoriser l'accès à tous aux services et équipements, en limitant l'usage de voiture individuelles tout en favorisant les mobilités douces. L'action B.4.1.4 vise la revitalisation des centres bourgs.
<b>3.3 Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité</b>	Les actions de l'Axe 3 traitent directement du volet mobilité en soutenant le développement de la pratique du vélo, des transports en commun et du covoiturage. La multimodalité et l'intermodalité est pris en compte.
<b>3.4 Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages</b>	Le PCAET ne développe pas ce thème.

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRADDET.

### 9.1.5 Cohérence avec le SCOT du Pays Loudunais

Le SCOT du Pays Loudunais est en cours d'élaboration, en particulier la réalisation du diagnostic, du PADD et du DOO.

Dans le cadre d'un PCAET et de son EES, il est « conseillé d'anticiper les liens éventuels »<sup>25</sup> entre les deux documents de planification, afin de vérifier que les orientations du PCAET ne s'éloignent pas des orientations fondamentales du PADD<sup>26</sup>.

Au moment de l'élaboration de ce PCAET, il n'est donc pas possible de vérifier la cohérence entre ces deux documents.

Lors de l'élaboration du SCOT, la cohérence de ce document avec le PCAET sera vérifiée.

## 9.2 Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés

**Tableau 77 : Cohérence du PCAET avec les autres plans**

Plans		Commentaires
<b>Documents nationaux</b>	SNBC	Cf. § 9.1.1
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent à <b>réduire les émissions de GES</b> (agriculture, logement, mobilité), <b>adapter le bâti</b> (rénovation) et à <b>adapter</b> le territoire au changement climatique.
	PREPA	Cf. § 9.1.2
	PPE	Une partie des volets du PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire, surtout fossile (Axes 1 et 3) ;</li> <li>• Développement des énergies renouvelables et de récupération (Axe 2) ;</li> <li>• Stratégie de développement de la mobilité propre (Axe 3).</li> </ul>
<b>Documents régionaux ou de bassin</b>	SRCAE Poitou Charente (2013)	Cf. § 9.1.3
	SRADDET Nouvelle Aquitaine	Cf. § 9.1.4
	SRCE Poitou-Charentes (2015)	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET via : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement des EnR (Axe 2) ;</li> <li>- La préservation des zones humides (action B.4.5.1) ;</li> <li>- La gestion forestière (Axe 4).</li> </ul>

<sup>25</sup> Commissariat général du développement durable, en partenariat avec le CEREMA « Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique, Note méthodologique » 2015

<sup>26</sup> ADEME, Guide PCAET (2016) « Articulation du PCAET avec les outils de planification et les documents d'urbanisme règlementaires

Plans	Commentaires
PRSE 3 Nouvelle Aquitaine (2017- 2021)	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la santé de la population du territoire avec des actions portants sur la modification des pratiques agricoles (Axe 4), la modification des pratiques de mobilité (Axe 3) et la rénovation des bâtiments avec une prise en compte de la ventilation (Axe 1) qui sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la <b>qualité de l'air</b> et, par ce biais, sur la santé humaine. Le <b>risque allergique</b> (pollen) n'est pas pris en compte dans le PCAET.</p> <p>Les actions portant sur la rénovation et la construction de bâtiment devront prendre en compte l'adaptation du bâti aux <b>changements climatiques</b> et y intégrer les questions sanitaires liées à l'augmentation de la chaleur (Axe 1).</p> <p>Les actions visant à préserver la <b>qualité de l'eau</b> par les modifications des pratiques agricoles pourraient participer à l'amélioration de la qualité de l'eau potable et de l'accès à une <b>alimentation saine et durable</b> (objectif 3 du PRSE).</p>
SDAGE Loire Bretagne	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec la modification des pratiques agricoles (réduction des consommations en eau, réduction de l'usage en pesticides et engrais).
SAGE Thouet	Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec la modification des pratiques agricoles (réduction des consommations en eau, réduction de l'usage en pesticides et engrais).
<b>Documents territoriaux</b> SCoT du Pays Loudunais	Cf. § 9.1.5
PPRN Mouvements de terrain	Le document est en cours d'élaboration. Ce thème n'a pas été abordé dans le PCAET.

## 10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET de la CCPL concourent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



**La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 11 des 17 objectifs de développement durable.**

## 11 CONCLUSION

Conformément à la Loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée en janvier 2018 dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Dans ce cadre, la CCPL a travaillé en collaboration avec des acteurs de son territoire et a été accompagnée par le Syndicat Énergies Vienne (SEV) sur l'ensemble des démarches d'élaboration du PCAET.

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme composé de 69 actions, réparties en 5 axes stratégiques, 18 objectifs stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivis. Ce projet de PCAET et son Évaluation Environnementale Stratégique (EES) ont été adoptés en Conseil Communautaire du 5 février 2020. Suite au moratoire sur le développement de l'éolien et à l'élaboration du projet de territoire, ce PCAET a été repris et finalisé entre Février et Septembre 2022. Cette révision a en particulier vise à exclure le développement d'éolien sur le territoire qui de ce fait réduit significativement sa couverture en Energie renouvelable.

Tout au long de l'élaboration de ce PCAET, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le territoire de la CCPL. Afin de garantir transparence, indépendance et expertise environnementale dans la démarche d'intégration et d'évaluation des effets des actions sur l'environnement, la CCPL a fait appel à ATMOTERRA pour cette mission ; qui a également accompagné le territoire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Les actions du PCAET de la Communauté de Communes du Pays Loudunais contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET tels que la réduction des émissions de GES, la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la maîtrise de l'énergie. La stratégie de production d'EnR est cohérente avec les objectifs nationaux à 2030 même si la revue à la baisse est à déplorer entre 2019 et 2022. Cependant, les objectifs de réduction des émissions de GES et de réduction des consommations énergétiques à horizon 2050 ne permettent pas d'atteindre sur ce PCAET les objectifs de la SNBC. De même, malgré des baisses des émissions de polluants atmosphériques, les objectifs nationaux de réduction (PREPA) ne devraient pas être atteints. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs. L'adaptation au changement climatique est prise en compte avec des actions spécifiques sur les pratiques agricoles et la gestion sylvicole, ainsi que les actions de rénovation et de construction des bâtiments.

Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives. Enfin, les actions susceptibles d'avoir des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité, consommations d'espaces, paysages, qualité de l'air...) feront l'objet d'une attention particulière lors de l'opérationnalisation des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, bois-énergie).

Cette évaluation est basée sur le plan disponible à l'heure de la rédaction du document. L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions et la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettra de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche (amélioration continue).

## À propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €  
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B  
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE  
Web : <https://www.atmoterra.com/>

